THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1745. /2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés à Son Altesse Serenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Avril 1745.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1724.	12.	v.
1702.	12.	v.	1725.	12.	v.
1703.	12.	v.	1726.	13.	v.
1704.	12.	v.	1727.	12.	v.
1705.	12.	v.	1728.	12.	v.
1706.	12,	v.	1729.	12.	v,
1707.	12.	v.	1730.	12.	v.
1708.	12,	v.	1731.	12.	v,
1709.	12.	v.	1732.	12.	v.
1710.	12.	v.	1733.	12.	v.
1711.	12.	v,	1734.	12.	v.
1712.	12.	v.	1735.	14.	v.
1713.	12.	v.	1736.	15.	v.
1714.	12.	v.	1737.	13,	v.
1715.	12.	v.	1738.	13.	v.
1716.	12.	v.	1739.	14.	v.
1717.	12.	v.	1740.	13.	v.
1718.	12,	v.	1741.	12.	v.
1719.	12.	v.	1742.	12,	v.
1720.	5.	v.	1743.	12.	v,
1721.	12.	v.	1744.	12,	v.
1722.	12.	v.	1745.	4.	v,
1723.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1745.

ARTICLF XXIII.

HISTOIRE GE'NE'RALE des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques. Par Dom Ceillier. Suite de l'Art. I. au mois de Janvier.

S. Jerôme.

SAint Epiphane ayant écrit une Lettre à Jean de Jérusalem, Eusebe de Cremône pria S. Jérôme, qui se trouvoit avec lui dans le Monastere de Bethléem, d'en faire une Traduction un peu éten-

due. Le Saint ſe rendit aux ſolli-citations de ſon ami, à condition qu'il ſeroit fort réſervé à la communiquer. Dix-huit mois après, un Moine, ou plutôt un Domeſtique d'Euſebe vola l'argent & les papiers de ſon Maître, & ce fut par ce moyen que la Traduction de S. Jérôme tomba entre les mains de ſes Ennemis, qui l'accuſérent d'avoir falſifié la Lettre de S. Epiphane. S. Jérôme, dans une Lettre qu'il écrit à Pammaque à cette occaſion, ſe défend contre une accuſation ſi injurieuſe. Il y ſoutient qu'il n'a rien changé au ſens de l'original, qu'il n'y a rien ajoûté ni rien ſuppoſé, & il renvoye au Texte de la Lettre, ceux qui douteroient de ce qu'il avance. Il déclare hautement que dans ſes Traductions de Grec en Latin, il ne s'applique qu'à rendre fidélement le ſens de l'Auteur, ſans s'attacher ſcrupuleuſement aux paroles, ſi ce n'eſt dans la Traduction de l'Ecriture, qui renferme

des mysteres jusques dans l'arrangement des mots : il prouve par un long discours, que Cicéron en a usé de même en traduisant les deux fameuses Harangues que prononcerent l'un contre l'autre Eschine & Démosthène ; qu'Horace ne permet pas à un habile Interprête de traduire mot à mot ; que Terence, Plaute, Cecilius ont pratiqué la même chose. Sur la fin de de cette Lettre, il accuse Rufin & Melanie d'avoir eu part à l'enlevement de sa Traduction de la Lettre de S. Epiphane.

Nepotien, neveu d'Heliodore, vivoit à la Cour : mais il y menoit une vie édifiante & même austere, il jeunoit souvent, portoit le cilice, & n'usoit de son crédit que pour assister les Veuves, les Orphelins & tous les malheureux. Persuadé qu'il ne pouvoit servir ensemble deux maîtres, il quitta l'épée, distribua aux pauvres tout ce qu'il avoit amassé dans la profession des Armes, &

embrassa l'état Ecclésiastique. Il fut élevé au Sacerdoce par les dégrés ordinaires, le désir de vivre selon ses engagemens, lui fit demander à S. Jérôme les instructions nécessaires à un homme qui a quitté le monde pour devenir Solitaire ou Ecclésiastique. Le S. Docteur, qui avoit déja composé pour Héliodore un Traité des devoirs du parfait Solitaire, y renvoye Nepotien, & se borne en cette Lettre à l'instruire des devoirs du parfait Ecclésiastique. Ne vous imaginez pas, lui dit-il, qu'il vous soit permis dans la suite de vous proposer dans le service de J. C. quelque intérêt temporel : ne refusez point votre table aux Pauvres & aux Etrangers, & persuadez-vous que vous y recevez J. C. en leur personne. Fuyez les Ecclésiastiques qui s'intriguent dans les affaires & le commerce du monde, & qui, de méprisables qu'ils étoient auparavant par leur pauvreté & leur naissance, sont

devenus fiers & insolens par leurs grandes richesses. Ne souffrez pas que les personnes du sexe viennent dans votre Maison : ou du moins qu'elles n'y viennent que rarement. Les Vierges consacrées à Dieu doivent vous être toutes, ou également inconnues, ou également cheres. Ne demeurez point avec elles dans une même Maison, & ne comptez point sur cette innocence que vous avez toujours conservée ; vous n'êtes, ni plus saint que David, ni plus sage que Salomon. Si vous tombez malade, faites vous gouverner par quelqu'un de vos Freres, ou par votre sœur, ou par quelque femme d'une vertu généralement reconnue .... Si votre Ministere vous oblige de rendre visite à une Veuve ou à une Vierge, n'entrez pas seule chez elle, mais accompagné de personnes dont la réputation ne puisse nuire à la vôtre : il lui conseille d'user de la même précaution dans les conversations né-

ceſſaires avec une femme ... Il ſe plaint de ce que pendant qu'il étoit permis de léguer en faveur des Prêtres des Idoles, les Princes Chrétiens privoient du même avantage les Eccléſiaſtiques & les Moines. (C'eſt que les Empereurs Valentinien, Valens, & Gratien avoient publié en 370 une Loi, qui défendoit aux Eccléſiaſtiques & aux Moines de rien recevoir par forme de donation, ou par teſtament, des femmes à qui ils ſe feroient particuliérement attachés ſous prétexte de Religion) .... Appliquez-vous ſouvent à la lecture des Livres Saints, ou plutôt ayez les toujours entre les mains .... Soyez ſoumis à votre Evêque, & le regardez comme votre pere ſpirituel. On voit régner en quelques Egliſes un abus pernicieux; c'eſt que les Evêques, ſoit par jalouſie, ſoit par mépris, ne veulent pas permettre aux Prêtres de prêcher en leur préſence. Un enfant ſage & bien né ne fait-il pas la gloire

de ſon pere ? Et un Evêque ne doit-il pas ſe ſçavoir bon gré d'avoir donné à J. C. des Miniſtres d'un mérite diſtingué. Quand vous parlerez en public, ſongez plutôt à toucher vos Auditeurs qu'à leur plaire, & mettez toute votre gloire à voir couler de leurs yeux des larmes de componction . . Au lieu de vous amuſer à faire avec un air de déclamateur de longs & ennuyeux diſcours, tâchez de vous remplir d'une érudition ſacrée, & d'acquérir une parfaite connoiſſance des myſtéres. Il n'appartient qu'aux ignorans de parler beaucoup & de s'attirer par là l'eſtime & l'admiration de la populace.

Ce que S. Jérôme met dans la ſuite de cette Lettre, ne ſera pas approuvé : le ſentiment contraire a prévalu. Le S. Docteur ne croit pas que dans la Loi nouvelle, où J. C. a conſacré par ſa pauvreté celle de ſon Egliſe, on doive ſe faire un mérite de bâtir des Temples magnifiques, de les orner des

marbres les plus rares, d'y faire briller l'or dans les lambris, d'y élever des colomnes superbes. Tout cela, continue-t-il, étoit bon dans le tems qu'on immoloit au Seigneur la chair des animaux, & que les Prêtres expioient les péchés du Peuple par le sang des victimes. Il conseille de ne point faire de festin aux gens du monde, surtout aux grands, rien n'étant plus indigne que de voir un Gouverneur de Province, faire meilleure chere chez un Ecclésiastique que dans sa maison. Il lui conseille aussi de ne demander jamais rien, & d'étre très-réservé à recevoir; de ne se point mêler de mariage, ni de faire valoir le bien d'autrui. En finissant cette Lettre, il déclare que toute la terre s'étoit déchaînée contre le Livre de la virginité, qu'il avoit dédié à Eustoquie. Il ne le sçavoit pas apparemment quand il écrivit l'Apologie des deux Livres contre Jovinien, puisque dans cette Apolo-

gie, il renvoye à ce même Traité de la virginité, comme s'il n'avoit excité ni murmure ni plainte.

Nepotien ne profita pas longtems de ces ſaints avis, puiſqu'il mourut vers l'an 396. Heliodore ſon oncle fut vivement affligé de cette mort, & il fut conſolé par une Lettre de S. Jérôme, qui n'en étoit pas moins touché.

La Lettre à Vigilance eſt de 396 environ. S. Jerôme l'avoit reçu très-favorablement dans la Paleſtine, à la recommandation de S. Paulin : toute la reconnoiſſance qu'il trouva dans ce méchant homme, ce fut d'en être calomnié, & particuliérement accuſé d'être Origeniſte. J'ai lû, lui dit le S. Docteur, & je lis Origène, de même que je lis Apollinaire & les autres Auteurs qui ont avancé des ſentimens que l'Egliſe n'approuve pas. Je ne condamne pas abſolument tout ce qui eſt dans leurs Ouvrages; mais je ne diſſimule point auſſi qu'on y trouve

quelques endroits dignes de censure. Origène a bien expliqué plusieurs passages de l'Ecriture, démêlé ce que les Prophêtes ont de plus obscur, pénétré les plus profonds mystéres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Doit-on me blâmer d'avoir fait part aux Latins des bonnes choses que j'ai trouvées dans cet Auteur, & de leur avoir caché les mauvaises?

Vigilance étoit né dans la Ville de Cominges en Gascogne; son premier métier fut de vendre du vin. Il devint ensuite Prêtre de l'Eglise de Barcelone, & il l'étoit déja, quand S. Paulin l'envoya à S. Jérôme. Outre que Vigilance blâmoit la continence, ce qui lui mérita de la part du S. Docteur, le Titre de Successeur de Jovinien, il combattoit le respect qu'on avoit pour les Reliques des Martyrs, & appelloit *Cendriers*, & *Idolatres*, ceux qui les honoroient. Il enseignoit qu'on ne pouvoit pas après la mort prier les uns pour

les autres, fondé sur un passage du septiéme Chapitre du quatriéme Livre d'Esdras, que tout le monde juge apocryphe; & que les Miracles qui se faisoient aux Tombeaux des Saints Martyrs, ne se faisoient que pour les Infidéles. Il condamnoit toutes les veilles publiques dans les Eglises, hors celle de la nuit de Pâques, & il ne vouloit pas qu'on chantât *alleluia* que le jour de cette Fête; il déclamoit aussi contre les jeûnes & contre la vie Monastique, comme inutile au prochain; il n'approuvoit pas qu'on envoyât des aumônes à Jérusalem, ni qu'on distribuât tout son bien aux pauvres, disant qu'il valoit mieux le garder pour leur en distribuer les revenus. Il aimoit la bonne chere & l'argent, & S. Jérôme semble insinuer qu'il ne gardoit pas la continence, quoiqu'il fut Prêtre.

Le S. Docteur ayant reçû de Riparius, Prêtre Espagnol, le Livre de cet Hérétique, il le réfuta

très-vivement. Il commence par l'erreur qui regarde la continence, & qui n'avoit pas déplu à quelques Evêques, lesquels, sous prétexte qu'elle étoit une occasion de débauche, n'ordonnoient point les Diacres, s'ils n'étoient mariés. Que feront les Eglises d'Orient, d'Egypte & du Siége Apostolique, où l'on ne prend que des Clercs vierges ou continents, & qui exigent que ceux qui ont des femmes cessent d'être leurs maris? Il vient ensuite au culte des Reliques & à l'usage d'allumer des cierges en leur honneur, & il répond qu'on n'a jamais adoré les Martyrs, ni mis les hommes au rang des Dieux. Nous sommes donc sacriléges quand nous entrons dans les Basiliques des Apôtres? L'Empereur Constantin fut donc un sacrilége, quand il transfera à Constantinople les saintes Reliques d'André, de Luc, de Timothée... Tous les Evêques doivent passer, non seulement pour

ſacriléges, mais auſſi pour inſenſés, d'avoir porté dans des vaſes d'or & dans de la ſoye, des cendres mépriſables (du Prophête Samuel que l'Empereur Arcade fit transférer de Judée en Thrace?) Pour prouver à ſon adverſaire, que les Saints prient pour nous dans le Ciel, il lui dit : ſi les Apôtres & les Martyrs vivant encore ſur la terre, pouvoient prier pour les autres lorſqu'ils devoient s'intéreſſer pour eux-mêmes : combien plus après leur victoire? Ont-ils moins de pouvoir depuis qu'ils ſont avec J. C.? Il ſe moque de Vigilance, qui s'eſt appuyé ſur un Livre de nulle autorité. Il lui reproche comme une *calomnie*, ce qu'il avoit avancé ſur la coutume d'allumer des cierges. Nous ne les allumons point, dit-il, en plein jour, mais la nuit pour nous éclairer. Si quelques Séculiers, ou quelques femmes le font par ignorance ou par ſimplicité, quel mal cela vous fait-il? Ils reçoivent leur

récompense selon leur foi, comme la femme qui parfuma J.C. quoiqu'il n'en eut pas besoin... Les Payens allumoient des lampes la nuit, parce qu'ils croyoient que leurs Dieux en avoient besoin, au lieu que les Chrétiens en allument pour leur propre besoin... Il reconnoît néanmoins, que dans toutes les Eglises d'Orient, quand on alloit lire l'Evangile, on allumoit le *luminaire* en plein jour, en signe de joye.

S. Jérôme cite sa Lettre à Riparius, dans laquelle il avoit déja répondu à tout ce que Vigilance avoit avancé contre les veilles qui se faisoient dans les Basiliques des Martyrs: il ajoûte que ce n'est pas une raison de les abolir, parce qu'elles donnent occasion à quelques désordres. Autrement il faudroit aussi abolir la veille de Pâques, *que Vigilance vouloit qu'on conservât*, où il s'en est aussi trouvé. Quant à la Profession Monastique, il assûre qu'elle ne sera ja-

mais cause que l'Eglise manque de Ministres, ni que le genre humain périsse .... Il ajoûte que le devoir du Moine n'est pas d'enseigner, mais de pleurer pour soi ou pour les autres, & d'attendre en crainte l'avénement du Seigneur.

Le S. Docteur dans sa Lettre à Théophile, écrite vers l'an 396, justifie l'Ordination de Paulinien, son propre frere, par S. Epiphane, parce que le Monastére où Paulinien fut Ordonné, n'étoit pas dans le Territoire de Jérusalem, & qu'il étoit âgé de 30 ans. Il se plaint de ce que l'Evêque Jean l'avoit menacé de l'autorité de l'Empereur, pour l'envoyer en exil. Graces à Dieu, dit-il, les Moines ne s'épouvantent pas des menaces: qu'est-il besoin d'employer l'autorité du Prince? Il n'y a qu'à nous faire entendre ses volontés, & nous obéirons aussitôt.

Dans la Lettre à Pammaque & à Oceanus, écrite vers l'an 398, S. Jérôme conteste au Martyr Pam-

phile l'Apologie d'Origène, & il la donne à Eusebe de Cesarée. Il avoit pensé autrement dans son Catalogue des Hommes Illustres C'est qu'il avoit été trompé par le témoignage de Rufin & de ses Disciples. Deux raisons l'obligerent de changer de sentiment, la premiére, Pamphile & Eusebe de Césarée étant extrêmement unis, ils se seroient exprimés de la même maniére sur Origène; ce qui n'est pas, puisqu'Eusebe prouve dans tout son Ouvrage, qu'Origène étoit Arien, & que S. Pamphile parle de lui, comme d'un défenseur de la Doctrine du Concile de Nicée. La seconde raison, c'est qu'il ne nous reste aucun autre Ouvrage de Pamphile, qui nous mette en état de juger par la confrontation du style, si l'Apologie est véritablement de lui. S. Jérôme semble vouloir l'oter à Eusebe même de Césarée, & l'attribuer à Didyme, à cause de la conformité qu'on y voit entre la Doctrine

d'Origène sur la Consubstantialité du Verbe, & celle du Concile de Nicée.

Dom Ceillier ne sçait sur quoi est fondé ce raisonnement de S. Jérôme. Il n'est pas dit un seul mot du Concile de Nicée dans l'Apologie de S. Pamphile, faite long-tems auparavant : s'il prétend seulement que l'Auteur de l'Apologie prouve qu'Origène a enseigné la même Doctrine qu'a depuis enseigné le Concile de Nicée ; le raisonnement du S. Docteur pour l'attribuer à Didyme ou à quelqu'Auteur postérieur, sera sans force, puisque S. Athanase a cité Origène parmi ceux, qui long-tems avant le Concile de Nicée, ont enseigné que le Fils étoit Coëternel & Consubstantiel au Pere.

Rufin ayant reçu par Apronien une copie de la Lettre que S. Jérôme avoit écrite à Pammaque & à Oceanus, il composa une Apologie vers l'an 399, mais qui ne parut qu'en 401. Il y reprochoit

au S. Docteur, 1°. D'avoir traduit en Latin les Livres des Principes d'Origène, sans en rien retrancher. 2°. Il justifioit la Doctrine de cet Auteur sur la Trinité, par le premier Livre de l'Apologie de S. Pamphile. 3°. Il représentoit à S. Jérôme, qu'après avoir loué Origène, il ne lui convenoit plus de le blâmer. 4°. Il prétendoit montrer des contradictions dans ses Commentaires sur l'Ecriture, & de l'inéxactitude dans la Traduction du douxiéme verset du second Pseaume. 5°. Il reprenoit aussi quelques endroits du Commentaire sur l'Epître aux Ephésiens, qui étoit un abregé de celui d'Origène. 6°. Il l'accusoit de parjure, parce qu'il paroissoit continuer de lire les Auteurs Profanes, après le serment qu'il avoit fait devant le Tribunal de J. C. de ne les plus lire.

S. Jérôme se hâta de répondre par une Apologie adressée à Pammaque & a Marcelle, qu'on a prise quelquefois pour le Comte Mar-

cellin, par une altération du Texte dans les anciennes Editions. Il répond au premier chef d'accusation, qu'il avoit mis dans sa Traduction du Livre des *Principes*, tout ce qu'il avoit trouvé dans l'Original Grec, non pas, dit-il, à Rufin, pour que le Lecteur ajoûtât foi à tout ce que j'avois traduit, mais afin qu'il ne crut en rien la vôtre; ce qui fait voir que l'Auteur est Hérétique, & le Traducteur infidéle.... Votre Traduction n'est faite que pour louer l'Auteur, & pour engager le Lecteur à croire tout ce qu'il dit; la mienne ne tend qu'à montrer ses erreurs, & à lui oter toute créance. Pour réponse au sécond chef, il nie que l'Apologie d'Origène soit du Martyr Pamphile : il se plaint que Rufin en la publiant sous un nom si respectable, a blessé mortellement plusieurs Ames.. Toute l'autorité des Evêques n'étant plus capable de les déterminer à condamner un Auteur, loué

& approuvé d'un Martyr. Sur le troisiéme chef, il répond : Eusebe, Evêque de Cesarée, dans son sixiéme Livre de l'Apologie d'Origène, fait la même objection à Methodius, Evêque & Martyr. Comment Methodius a-t-il osé écrire contre Origène après l'avoir tant loué? Il se justifie sur le quatriéme chef, en disant qu'un Auteur n'est pas contraire à lui-même, parce qu'il rapporte les sentimens de ceux qui ne s'accordent pas. Il prétend aussi avoir rendu le verset 12 du second Pseaume, selon l'Original Hébreu, seulement au lieu de *baisez le fils*, il a mis, *adorez le fils*, comme ont fait *Aquila & Symmaque* : Il répond au cinquiéme chef, en rapportant plusieurs endroits de son Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens. Il ajoûte, qu'il a quelquefois donné trois explications du même passage ; une de lui, une d'Origène, une d'Apollinaire, sans les nommer. Il demande qu'on pardonne

 à sa

à sa pudeur, s'il n'a pas censuré des Auteurs qu'il traduisoit, & qu'il suivoit en partie. Il avoue, dans sa réponse au sixiéme chef, que s'étant trouvé en dormant devant le Tribunal de J. C. il avoit promis de ne plus lire les Auteurs profanes : mais il trouve mauvais qu'on lui reproche des choses qui ne s'étoient passées qu'en songe. De plus, cette promesse n'étoit que pour l'avenir, & il ne s'étoit pas engagé à oublier tout ce qu'il avoit appris dans sa jeunesse. S. Jérôme ne disconvient pas d'avoir cru que le Baptême effaçoit la tache de la Bigamie : de sorte que l'on pouvoit ordonner un homme qui auroit été marié deux fois, pourvu qu'il l'eut été la premiére fois avant le Baptême.

Dans le second Livre de son Apologie, S. Jérôme attaque à son tour l'Apologie de Rufin .... On vous demande une chose, & vous en répondez une autre. Vous dites qu'il n'y a qu'un Dieu en trois

Personnes. Tout le monde aujourd'hui en dit autant, & les Démons mêmes le confessent : mais cette Ame que J. C. a prise, étoit-elle déja avant qu'il naquit de la Sainte Vierge? A-t-elle été créée au moment que son Corps fut formé dans ce sein Virginal, ou bien est-elle descendue du Ciel après qu'il a été formé? Choisissez. Rufin avoit déclaré dans sa profession de Foi, qu'il attendoit que l'Eglise eut décidé la question, & qu'il croyoit que Dieu étoit le Créateur des Ames & des corps. Mais S. Jérôme vouloit l'obliger de condamner Origène sur la préexistence des Ames, parce que si l'Ame de J C. existoit avant son Corps, elle n'étoit donc pas alors l'Ame de J. C. Il ne presse pas moins Rufin de s'expliquer nettement sur la résurrection de la chair, & sur l'éternité des peines des Démons, disant qu'il n'en a parlé que d'une maniére enveloppée & ambigüe .. Il l'attaque ensuite sur la Traduc-

tion du Livre des Principes. *Qui vous a donné le pouvoir de retrancher plusieurs choses de cet Auteur?..* Il soutient que c'est sans preuve qu'il a avancé que les erreurs qui se trouvoient dans cet Ouvrage, y avoient été insérées par les Hérétiques .... Si ce moyen de défense est admis, on excusera facilement Marcion, Manés, Arius, Eunomius .... Rufin avoit dit que les persécuteurs d'Origène ne s'étoient déclarés contre lui que pour cacher leurs larcins, la plûpart n'ayant fait que le copier. S. Jérôme le prie de nommer ces ingrats.

Ctesiphon ayant demandé à S. Jérôme quelque instruction sur l'Hérésie de Pelage, le S. Docteur lui répond que cette Hérésie renferme tout le venin de la Doctrine de Pythagore & de Zenon, chefs des Stoïciens. Selon cet Hérésiarque, 1°. Les justes pouvoient parvenir à l'*Apathie*, c'est-à-dire, *à une impassibilité* ou *exemption des passions*, qui les préservoit de tout

péché. 2°. L'homme pouvoit opérer son salut par les forces de son libre arbitre. Il est vrai qu'il ajoûtoit ces mots, *avec la grace de Dieu*, mais par le mot de *grace*, il n'entendoit pas un secours particulier de Dieu, qui nous conduit & nous soutient dans chaque action. Cette grace n'étoit autre chose que le libre arbitre, & les commandemens de la Loi. 3°. Il prétendoit que l'homme pouvoit être parfait & sans péché, par lui-même, & sans le secours de Dieu. Ce n'est que de J. C. qu'il est écrit: *il n'a commis aucun péché, & sa bouche n'a jamais eté ouverte au déguisement & à la tromperie*: si l'on en peut dire autant des hommes, per quel endroit distinguera-t-on Jesus-Christ?

L'année suivante, 416. S. Jérôme publia un Dialogue contre les Pélagiens, divisé en trois Livres. Atticus, Catholique, & Critobule, Pélagien, sont les interlocuteurs. Il y traite avec plus d'éten-

due les mêmes queſtions qu'il avoit traitées dans ſa Lettre à Cteſiphon. Il y répond auſſi à pluſieurs articles de l'Ouvrage de Pelage, & qui avoit pour Titre, *des Chapitres*, ou autrement *des Paſſages*, ou *des Eulogies.* Il rapporte une formule de Priere que Pelage avoit dreſſée pour ſes Diſciples, & qui reſſembloit fort à la priére du Phariſien, dont il eſt parlé dans S. Luc ... Il prouve que l'on baptiſe les enfans pour la rémiſſion du péché originel qu'ils ont contracté en naiſſant; mais que dans un âge plus avancé, & lorſqu'ils ſont capables de pécher par eux-mêmes, c'eſt par le ſang de J. C. qu'ils ſont délivrés, tant des péchés qui leur ſont propres, que de ceux qui leur ſont étrangers. Il ne faut pas croire que S. Jérôme ait penſé que la rémiſſion du péché originel, reçue par le Baptême ne fut pas l'effet du ſang de J. C. ni que le péché originel ne fut pas propre en un vrai ſens,

à ceux qui l'ont contracté. Comme il ſçavoit que S. Auguſtin avoit écrit avec ſuccès contre les Pélagiens ; il ajoûte, le ſaint & éloquent Evêque Auguſtin a écrit, il y a long-tems, à Marcellin deux Livres du Baptême des enfans contre votre Héréſie ; & un troiſiéme contre ceux qui diſent, comme vous, que l'on peut être ſans péché, ſi l'on veut ; & depuis, un quatriéme à Hilaire. On dit qu'il en compoſe d'autres contre vous nommément, mais ils ne ſont pas encore venus entre mes mains. C'eſt pourquoi je laiſſe ce travail : car je redirois inutilement les mêmes choſes ; ou ſi j'en voulois dire de nouvelles, cet excellent eſprit m'a prévenu en diſant les meilleures.

Furia, deſcendue des Camilles, ayant perdu ſon mari, avec qui elle n'avoit pas été heureuſe, & dont elle n'avoit point eu d'enfans, demanda à S. Jérôme, comment elle devoit ſe conduire pour ne

pas perdre la Couronne de la viduité, & pour se conserver dans toute la pureté propre de cet état. Le Saint, qui ne connoissoit cette Dame que par ses Lettres, se fit un devoir de la satisfaire, quoiqu'il prévit bien qu'il alloit soulever contre lui tous ceux qui conseilloient à cette Veuve de se remarier, pour ne pas laisser éteindre une Famille aussi illustre que la sienne. Le premier avis qu'il lui donne, est de ne point céder aux sollicitations de ses parens : honorez votre pere, pourvu qu'il ne vous détache pas de votre véritable Pere ; mais s'il vient à oublier ce qu'il doit à Dieu, alors suivez le conseil du Prophête : *Ecoutez, ma fille, oubliez votre Peuple & la maison de votre Pere, & le Roi désirera de voir votre beauté, parce qu'il est le Seigneur votre Dieu....* Tous ceux qui ont été mariés, ont-ils eu des enfans? Et ceux qui en ont eu, les ont-ils trouvé dignes de leur naissance? C'est être ridi-

çule de se promettre un bien qui manque à tant d'autres, ou qui leur échape malgré eux. Vous me direz peut-être, à qui donc laisserai-je les grands biens que je possede ? A J. C. qui ne peut mourir. Votre Famille en sera désolée, mais les Anges vous en sçauront bon gré .... Il l'exhorte ensuite à se refuser tout ce qui peut flater la délicatesse de la nature ..... Dans l'âge où vous êtes, ne buvez que de l'eau : mais si quelque infirmité vous oblige de boire du vin, suivez la régle que S. Paul prescrit à Timothée. Il vaut mieux manger peu & demeurer sur son apétit, que de jeûner trois jours de suite .... Ayez soin d'apprendre tous les jours un certain nombre de versets de l'Ecriture Sainte, & ne vous couchez jamais qu'après vous être remplie de cette Divine lecture.

Comme il ne nous est pas permis de nous étendre beaucoup, nous laissons le reste de cette Let-

tre, & nous laiſſons auſſi aux Directeurs de notre tems le ſoin d'examiner juſqu'à quel point il eſt à propos d'uſer de cette méthode en ce ſiécle.

Dans une des Lettres écrites à S. Paulin, S. Jérôme ſe plaint de ce que tous les Arts n'étant exercés que par ceux qui les avoient appris ſous des Maîtres; il n'y a que l'Ecriture Sainte que tout le monde ſe mêle d'expliquer ... Il le conjure auſſi de ſe hâter de diſtribuer tout ſon bien aux pauvres. Quand on a pris, lui dit-il, la réſolution de renoncer au monde, & de vendre des biens que l'on mépriſe, on ne doit point s'amuſer à les bien vendre. Si vous y perdez quelque choſe, ce ſera un gain pour vous. Appréhendez-vous que J. C. n'ait pas de quoi nourrir ſes pauvres, ſi vous n'avez ſoin de vendre peu à peu tout ce que vous poſſedez ?

Lucinius, Eſpagnol d'une grande piété, & qui vivoit avec ſa fem-

me comme avec sa sœur, ayant demandé au S. Docteur s'il falloit jeûner le samedi, & communier tous les jours, selon la pratique des Eglises de Rome; il lui répond que lorsque les usages d'une Eglise ne donnent aucune atteinte aux régles de la Foi, on doit s'y conformer, chacun suivant ce qu'il trouve établi dans son Eglise. On peut donc communier tous les jours, pourvu qu'on ne se sente coupable d'aucun crime, & qu'on ne s'expose pas à recevoir sa condamnation. Il ne croit pas qu'on doive jeûner les Dimanches, ni depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte : mais aussi il ne condamne pas les divers usages établis dans chaque Province, à l'égard du jeûne du samedi, & des autres jours de la semaine. Il envoye à Lucinius, dont il avoit reçu quelques présents, quatre petits cilices, pour lui & pour sa femme, ajoûtant que ces cilices marquent la pauvreté & la pénitence, & con-

viennent à l'état qu'ils ont embrassé.

Dans une Lettre écrite à Pammaque, pour le consoler de la mort de Pauline sa femme, seconde fille de sainte Paule, S. Jérôme donne de grandes louanges à Pauline & à sa sœur Eustoquie, & à Paule leur mere. Il loue aussi Pammaque d'avoir bâti un Hôpital à Porto. Il prend de là occasion de lui apprendre qu'il a bâti un Monastére à Bethléem, & un Hospice, afin que si Joseph & Marie y venoient encore, ils pussent y trouver une retraite. Il recommande aussi à Pammaque, de n'avoir aucune vanité de ce qu'il est le premier des Sénateurs, qui ait embrassé la vie Monastique. Cet état ne doit vous inspirer que des sentimens d'humilité. Vos humiliations ne sçauroient aller plus loin, que celles à quoi J. C. a bien voulu s'assujettir.

Léta, fille d'Albin, Prêtre des Idoles, avoit été mariée à Toxo-

tiūs, fils de ſainte Paule, & de ce mariage il vint une fille, qui fut auſſi nommée Paule. La mere, qui ne l'avoit obtenue de Dieu, par les priéres d'un Martyr, qu'à condition de la conſacrer au Seigneur, lui apprit, dès qu'elle put parler, à chanter *alleluia* : elle s'adreſſa enſuite à S. Jérôme, pour être inſtruite de quelle maniére il éleveroit une jeune perſonne dont la naiſſance étoit miraculeuſe, & qui étoit deſtinée à une profeſſion ſi ſainte. Voici une partie des avis que le Saint lui donne dans ſa réponſe. Que votre fille ne diſe & n'entende que ce qui peut lui inſpirer la crainte de Dieu. Qu'elle prenne plaiſir de bonne heure à chanter des Cantiques & des Pſeaumes. Ne ſouffrez point en ſa compagnie des enfans qui ayent des inclinations vicieuſes.... Ne ſouffrez pas que par une délicateſſe ridicule & ordinaire aux femmes, elle s'accoutume à prononcer les mots à demi, ni qu'elle met-

te son plaisir & son divertissement à jouer . . . Qu'elle ne sorte jamais hors de la Ville, & qu'elle ne mange pas même en public, c'est-à-dire, en famille, de peur que la délicatesse des mêts que l'on sert, ne lui donne envie d'en manger. On peut toutefois, si elle en a besoin, lui permettre l'usage de la viande & d'un peu de vin, pour fortifier son estomach, & même l'usage des bains. Qu'elle ignore tous les instrumens de Musique. Quand elle sera à l'Eglise pendant les veilles des Fêtes Solemnelles, qu'elle y demeure toujours auprès de vous . . . . Apprenez lui à faire des ouvrages de laine & à filer; mais qu'elle ne s'applique point aux ouvrages en broderie d'or & de soye. Nourrissez-la de légumes, rarement de poisson . . . . . Après avoir lu toute l'Ecriture, elle finira cette étude par le Cantique des Cantiques, qu'elle pourra lire alors sans danger . . . Il ajoûte que si Leta juge qu'il lui soit trop dif-

ficile d'élever ainſi ſa fille à Rome ; elle n'a qu'à l'envoyer à Bethléem où Paule, ſa grand-mere, & Euſtoquie ſa tante ſe chargeront du ſoin de ſon éducation. Il promet d'y contribuer auſſi, & il aſſûre qu'il s'eſtimera plus honoré de cet emploi qu'Ariſtote ne crut l'être quand on le fit précepteur d'Alexandre.

Dans une Lettre écrite à Oceanus vers l'an 400, S. Jérôme fait un éloge funébre de Fabiole, Dame Romaine, dont le mari étoit ſi débauché, qu'elle ſe crut en droit de le quitter pour en épouſer un autre. En le quittant, dit S. Jérôme, elle ne fit que ce qu'une honnête femme & une chrétienne devoit faire. J. C. défend au mari de quitter ſa femme, ſi ce n'eſt en cas d'adultere ; & s'il la quitte pour ce ſujet, il défend à la femme de ſe remarier. Ce commandement regarde les femmes autant que les hommes : car une femme n'eſt pas moins en droit de quit-

ter ſon mari, s'il eſt adultere, qu'un mari de répudier ſa femme pour le même crime. Les Loix des Empereurs, continue ce Pere, ne s'accordent pas ſur cela avec la Loi de J. C. Lâchant la bride à l'incontinence des hommes, elles ſe contentent de leur défendre l'adultere... Il condamne donc Fabiole, mais il tâche de diminuer ſon crime, tant parce qu'elle n'étoit pas aſſez inſtruite des obligations de la Loi Evangélique, que par la pénitence publique qu'elle en fit : on vit cette jeune Dame, couverte d'un ſac, confeſſer humblement ſon péché en préſence de toute la Ville de Rome, & ſe mettre, la veille de Pâques, parmi les Pénitents, à la porte de la Baſilique de S. Jean de Latran. Le Peuple & le Clergé furent ſi touchés d'un ſpectacle ſi édifiant, qu'ils ne purent retenir leurs larmes. Elle s'occupa le reſte de ſa vie à la lecture des Livres Saints, & au ſervice des Malades dans un Hôpital

qu'elle fit bâtir avec Pammaque. S. Jérôme compare les funerailles que Rome fit à Fabiole avec les triomphes des Camilles, des Papirius, des Scipions & des Pompées, & il assûre qu'ils n'eurent rien de si éclatant.

Sainte Paule, après avoir vécu cinquante six ans, huit mois, & vingt jours, mourut à Bethléem en 404. S. Jérôme parfaitement instruit de toutes ses vertus, en fit aussitôt l'éloge, qu'il adressa à Eustoquie, fille de cette illustre Sainte. Il y releve d'abord l'éclat de sa naissance, il raconte ensuite comment, après la mort de Toxotius, son mari, dont elle avoit eu cinq enfans, elle renonça à toutes les grandeurs du siécle, pour se consacrer entiérement à Dieu. Il parle de ses aumônes, qui alloient quelquefois jusqu'à dépouiller ses propres enfans, pour soulager les pauvres. Elle quitta Rome pour se retirer dans la Palestine, & refusant de loger dans le Palais du

Proconſul, elle choiſit pour ſa demeure une petite maiſon fort écartée, & de nulle apparence. Elle viſita les ſaints lieux avec les ſentimens de la plus tendre dévotion, & tels qu'on peut les imaginer dans une ame ſi parfaite : elle parcourut auſſi quelques-unes de ces Solitudes ſi célébres alors par la vie inimitable qu'on y menoit. Elle bâtit enſuite à Bethléem des Monaſteres où elle établit un ordre merveilleux, qu'elle y entretenoit par ſes bons exemples.

Depuis la mort de ſon mari jamais elle ne mangea avec aucun homme, pas même avec aucun Evêque ; jamais elle ne ſe ſervit de matelas, ni ſaine ni malade ; elle couchoit ſur la terre, qu'elle couvroit de quelque cilice, arroſant ſon lit de larmes. Toute ſa vie n'étoit plus guéres qu'une oraiſon continuelle. Ses vertus trouverent des Cenſeurs, mais elle ſouffrit patiemment la perſécution de l'envie. Les Hérétiques tenterent inu-

tilement de l'engager dans leurs erreurs. Elle ſçavoit toute l'Ecriture par cœur, & quoiqu'elle aimât beaucoup le ſens Littéral, elle s'occupoit encore plus du ſens Myſtique, qu'elle regardoit comme le comble de l'édifice ſpirituel qu'elle élevoit dans ſon cœur. Elle s'appliqua avec le plus grand ſuccès à l'étude de la Langue Hébraïque, qu'elle parloit ſans y mêler aucun accent étranger. Elle ſçavoit auſſi très-bien le Grec. Aux approches de la mort, fermant ſes yeux, & ne diſant plus rien à perſonne, elle répétoit continuellement à voix baſſe, ces paroles du Pſeaume XXV. *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre Maiſon*, faiſant ſans ceſſe le ſigne de la Croix ſur ſes levres. L'Evêque de Jéruſalem, tous ceux des Villes voiſines, & une foule de Prêtres, de Diacres, de Solitaires, de Vierges, aſſiſterent à ſes Obſéques, qui n'eurent rien de lugubre. Les Evêques chargerent ſon corps ſur leurs épaules,

& le porterent comme en triomphe parmi plusieurs chœurs qui chantoient des Pseaumes, & on continua d'en chanter en Hébreu, en Grec, en Syriaque & en Latin pendant tous les trois jours qu'il fut exposé dans l'Eglise de la Crêche du Sauveur.

ARTICLE XXIV.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane, continuée par les Peres Pierre-Claude Fontenai, & Pierre Brumoi, de la Compagnie de Jesus. Tome onziéme, pages 627. in-4°. *sans la Préface. A Paris, chez Montalant, Coignard, Guérin & Rolin Fils* 1744.

ON avoit jusqu'ici dix Volumes de l'Histoire de l'Eglise Gallicane; huit du P. Longueval, & deux du P. Fontenai. Quatre nouveaux Tomes viennent de paroître, sous le nom de trois Auteurs. L'onziéme presque entier

eſt encore du P. Fontenai ; le douziéme eſt du P. Brumoi ; & les deux derniers ſont du P. Berthier. Il a fallu du zele & de la réſolution, pour ſoutenir un Ouvrage qui dompte ſucceſſivement tous ſes Auteurs. C'eſt en pareilles occaſions que la reſſource des Sociétés ſe fait ſentir. Les vuides s'y réparent promptement, & les Chefs d'une entrepriſe Littéraire peuvent y avoir des Succeſſeurs juſqu'à la quatriéme génération ; c'eſt le cas de l'Hiſtoire préſente. On nous peint dans la Préface les trois premiers Auteurs, on donne un précis de ce qui peut convenir à chacun. Il en réſulte que le P. Longueval ſera toujours l'Hiſtorien de l'Egliſe de France ; & que ſes Continuateurs ne mériteront d'entrer en part de ce Titre, qu'autant qu'ils ſe feront attachés à marcher ſur ſes traces.

Ce Volume XI. préſente un beau morceau d'Hiſtoire. C'eſt le Régne de S. Louis, où l'Eccléſiaſtique &

le Civil, la Religion & l'Etat vont toujours ensemble, à cause des vues toujours chrétiennes de ce grand Roi. Dieu le protégea durant une minorité très-difficile. La Reine Blanche, sa mere, allia les soins du Gouvernement avec l'éducation d'un fils si cher. Le Cardinal de S. Ange, Légat du Pape, s'entendit avec elle pour des levées de Subsides sur le Clergé : occasion de murmures parmi quelques Ecclésiastiques ; les besoins de l'Etat, & la Guerre contre les Albigeois, rendirent inutiles les plaintes qui retentirent sur cela jusqu'à Rome. Gregoire IX. soutint son Légat, & favorisa les desirs de la Cour ; mais il prit le parti du Clergé de Bretagne, dans les démêlés qu'eurent les Evêques avec le Comte Pierre de Dreux, surnommé *Mauclerc*, esprit inquiet, souvent brouillé avec les Bretons, ses Sujets, & avec le Roi S. Louis son Seigneur Suzerain.

L'Expédition contre les Albi-

geois étoit une Croiſade, & une guerre d'Etat, qui ſe faiſoit ſous les ordres, & par l'autorité de la Cour. On prétendit ſoumettre les Toulouſains par le ravage de leur territoire. On porta le fer & le feu dans les Campagnes, on démolit les Maiſons, & les lieux de défenſe. C'étoit une Armée Royale qui faiſoit ces éxécutions. En cela il n'y avoit rien d'extraordinaire; mais le ſingulier fut qu'en pillant & ſaccageant ainſi les environs de Toulouſe, les Soldats croiſés pratiquoient tous les exercices de dévotion, qui auroient édifié dans une Société Monaſtique.

Cette maniére d'attaquer les rebelles réuſſit. Le Comte de Toulouſe, Raymond VII. implora la miſericorde du Roi, & ſubit une ſorte de pénitence publique, fort éloignée des uſages d'aujourd'hui. La réduction de ce Prince valut le Comté de Toulouſe à Alphonſe de Poitiers, frere de S.

Louis ; & les Evêques s'appliquerent à purger le Languedoc de l'Héréſie des Albigeois. On fit pour cela divers Réglements dans le Concile de Toulouſe (en 1229) entr'autres une défenſe aux Laïques d'avoir les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, hors le Pſeautier & le Breviaire. L'abus que faiſoient les Hérétiques des Saints Livres étoit le motif de ce Canon. On voit par une Bulle d'Innocent III. que les Sectaires de ces tems là, Laïques, Femmes & enfants, ne vouloient plus écouter les Paſteurs ordinaires, ſous prétexte que la Bible ſuffiſoit pour leur inſtruction.

Pluſieurs autres événements, que raſſemble ici le P. Fontenai, ſont relatifs aux uſages & aux mœurs du treiziéme ſiécle. Des Prélats extrêmement attentifs ſur la conſervation de certains droits temporels, lancent des excommunications & des interdits. L'univerſité de Paris s'exile elle-même pour

une injure faite à ses Eléves. L'Inquisition s'exerce en Languedoc, tantôt avec rigueur, & tantôt d'une maniére plus tempérée. Le Pape Innocent IV. donne au Concile de Lyon, le spectacle d'une procédure sévére contre l'Empereur Frideric II. Notre Auteur remarque que ce Prince avoit des obligations aux Papes pour son Royaume de Sicile, qui est un Fief du S. Siége, & pour la Couronne Impériale, qui lui étoit disputée par Othon de Saxe. La condamnation de Frideric fut une suite de la maxime qui régnoit alors, que les Papes avoient des droits de Souveraineté sur l'Empire & sur les Empereurs. On cite à cette occasion un morceau de M. Bossuet, Evêque de Meaux, qui est curieux & détaillé. La Sentence prononcée à Lyon contre Frideric, étoit un jugement d'Innocent IV. & non de tout le Concile, qui se contenta d'être témoin, & de décerner les peines spirituelles.

L'affaire

L'affaire de Frideric eſt liée avec bien des faits qui concernent l'Egliſe Gallicane. Le P. Fontenai n'omet rien de ces particularités ; mais ſon capital dans ce Volume eſt la Croiſade de S. Louis. L'engagement ſe prit, comme on ſçait, dans une maladie mortelle que le Roi eut à Pontoiſe. Son exemple & ſes pieuſes adreſſes entraînerent bientôt toute la haute Nobleſſe du Royaume. On s'embarque, on arrive à la vue de Damiette, la multitude des ennemis qui couvre le rivage, enflamme d'ardeur le S. Monarque. « C'eſt Dieu même, » dit-il à ſes gens, qui nous met » à portée de combattre les enne- » mis de ſon S. nom... Ce qu'il » ordonnera de nous, dans cette » Guerre, ne ſçauroit tourner qu'à » notre avantage. Vainqueurs ou » Martyrs, nous le glorifierons » immanquablement par la proſ- » périté de nos Armes, & par le » ſacrifice de nos Vies. »

On ſçait le ſuccès de cette pre-

miére opération de la Croiſade. Damiette eſt priſe ; mais la Maſſoure eſt l'écueil de tant de bonheur & de gloire : excepté que S. Louis ne parut jamais plus intrépide, jamais plus Héros, que dans ſa diſgrace. Vaincu & priſonnier, il donne de l'admiration à ſes ennemis ; & quels ennemis ! des Saraſins & des Barbares. Pour ſes bonnes œuvres, ſa charité, ſa patience, tout cela ſe développe admirablement durant l'épreuve de cette malheureuſe expédition. Il porte la tendreſſe juſqu'à viſiter ſes Soldats & ſes Domeſtiques malades ou bleſſés. Un de ſes Valets de chambre, nommé *Gaugelme*, étoit au lit de la mort. Un Confeſſeur l'exhortoit à finir ſa vie chrétiennement. « Non, dit-il, je ne mourrai point que je n'aye vû mon Saint Roi : j'attens qu'il m'honore de ſa viſite. » Le Roi, au moment même, le viſita, & reçut preſque ſon dernier ſoupir.

S. Louis, mis en liberté par une

négociation avec les Sarasins, alla passer quelque tems dans la Palestine, pour mettre ce Pays en état de défense contre les Barbares; mais il n'entra point dans Jérusalem, de peur qu'à son exemple, les autres Princes, qui feroient le voyage après lui, ne se contentassent de visiter les Saints lieux, sans les retirer de l'oppression des Infidéles. Le Roi apprit en Palestine la mort de la Reine sa mere; & à cette nouvelle, il dit prosterné devant son Oratoire. « Je vous rends » graces, mon Dieu, de m'avoir » laissé, tant qu'il vous a plu, une » mere qui avoit toute ma ten- » dresse, & qui la méritoit. Elle » étoit à vous, c'est votre volonté » de la reprendre: que votre nom » soit éternellement béni. » La même nouvelle fit répandre bien des larmes à la Reine Marguerite, épouse du S. Roi, quoiqu'elle ne fut pas trop contente de la Reine sa belle-mere, qui l'avoit toujours tenu éloignée du gouvernement.

Sur quoi Joinville lui dit, avec sa naïveté ordinaire, qu'*on avoit bien raison de ne se pas fier aux pleurs des femmes.* « Sire Joinville, ré-» pondit la Reine, ce n'est pas » pour elle que je pleure, mais » pour le grand mesaise en quoi » le Roi est, & pour ma fille Isa-» belle, qui est restée en la garde » des hommes. »

S. Louis, de retour en France, s'appliqua plus que jamais à y faire régner les bonnes mœurs, la paix & la Religion. Sa piété lui inspira le désir d'embrasser l'état Religieux. « Il s'en ouvrit à la Rei-» ne son épouse, & Dieu permit » qu'il trouvât dans ses lumiéres » de quoi rectifier les siennes, & » qu'appellé par son rang à se » sanctifier sur le Trône, il quit-» tât un objet de Sainteté, qui » n'étoit pas conforme à celle où » Dieu l'appelloit. »

Une des attentions de ce Prince étoit de protéger les Sciences & les gens de Lettres. Il admet-

toit familiérement à ſa table ceux qui avoient de la réputation en ce genre. S. Thomas d'Aquin méritoit cet honneur plus que perſonne. Un jour qu'il mangeoit avec S. Louis, il s'écria tout à coup: *Ceci eſt déciſif contre Manés.* C'étoit une ſpéculation Théologique, qui occupoit alors ſon eſprit, & qui lui faiſoit oublier la préſence d'un grand Roi. Il s'en apperçut, & demanda pardon à S. Louis; mais le Roi, loin de s'en offenſer, voulut qu'il lui fit part de l'argument qui l'avoit diſtrait, & de peur d'en perdre le ſouvenir, il le fit écrire par ſon Sécretaire.

La protection que S. Louis donnoit aux Lettres, ne put préſerver l'Univerſité de Paris d'un trouble domeſtique, qui fut très-long & très-violent. Il y avoit de la rivalité contre les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs: Ces deux Ordres brilloient extrêmement par le mérite de leurs Sujets; on n'a qu'à ſe rappeller Alexandre de Ha-

lés, S. Thomas, S. Bonaventure, dont la réputation est immortelle dans les Ecoles. L'origine de la querelle fut que les Dominicains ayant deux Chaires de Professeurs, les Docteurs Séculiers leur en disputerent une. Il survint un démêlé d'Ecoliers avec la Police, l'Université mécontente, ordonna de fermer toutes les Classes. Les Franciscains & les Dominicains continuerent leurs exercices; on les entreprit, on voulut les exclure des Facultés, ils se pourvûrent à Rome, & ils y furent soutenus. Les autres Docteurs résisterent aux ordres réïtérés qu'on leur donnoit de les recevoir. Guillaume de S. Amour se fit l'Apologiste de l'Université, & il outra la matiére dans un mauvais Livre, intitulé *des périls des derniers tems*. S. Thomas y répondit, l'Auteur fut condamné; enfin on s'adoucit de part & d'autre, & la Guerre cessa par la réception des Religieux Mendians au corps de l'Université, qui a pro-

fité depuis de l'éclat de leurs talens, & de leurs ſuccès Littéraires.

L'Ouvrage du P. Fontenai finit après le détail circonſtancié de cet événement. Celui du P. Brumoi commence. Urbain IV. Pape François appelle au Trône de Sicile, Charles d'Anjou, frere de S. Louis, & Clement IV. auſſi François conſomme ce projet ; mais il falloit toute la valeur, l'activité & la bonne fortune de Charles pour y réuſſir. Clement IV. propoſe à S. Louis une nouvelle Croiſade ; mais la mort empêche le Pontife de voir les nouveaux efforts du S. Roi. Cette expédition eſt à la tête du volume XII. que nous réſervons pour un autre Extrait.

ARTICLE XXV.

CATALOGUES raisonnés des trois Cabinets curieux de feu Messieurs Quentin de Lorangere, Bonnier de la Mosson, & le Chevalier de la Roque. En trois volumes in-12. *à peu près égaux, & de 300 pages chacun. Par M. Gersaint, imprimés en 1744 & 45. & qui se vendent chez Barois, Quai des Augustins, & chez Simon, Rue de la Harpe.*

RIen n'est plus propre à former le goût des beaux Arts & de la belle Littérature, que la vue, la fréquentation, une sorte d'étude même des précieuses inutilités, que des Sçavans austéres croyent renfermées dans ces Cabinets & dans ces Catalogues, dont le but immédiat paroît être la cupidité souvent sordide du vendeur, & la curiosité frivole de l'ache-

teur. Car ces Catalogues annoncent presque toujours la mort du possesseur & la vente du Cabinet, occasionnée par le dégoût ou le non goût de l'héritier, qu'un testament ou un droit naturel rend maître de déclarer à toute la terre pour la plus que cent milliéme fois, que les goûts, les talens ainsi que les expériences, les trop excessives richesses mêmes des Peres ou des Parens sont perdues pour les enfans ou pour leurs subrogés; & que le fils de Cicéron fut rarement un Cicéron, & le fils de Crésus un Crésus : l'excès de toutes choses dégénérant par mille raisons en leurs contraires.

Le goût des curiosités de la Nature & de l'Art, est un goût honnête. Tout ce qui a mérité que la Nature le produisît, que Dieu le créât, mérite que l'homme l'admire, le recherche même & l'étudie. C'est un bon goût de sçavoir tout estimer, & c'en est la perfection de pouvoir tout appré-

cier. Dieu même vit après la création, avec une espéce de réfléxion & de complaisance, que son Ouvrage étoit bon dans toutes ses parties.

C'étoit en effet par un faste plus grand, que Platon fouloit aux pieds le faste du Roi de Syracuse: rien n'est plus contraire à la finesse, à la justesse même du discernement de l'esprit, que l'orgueil du cœur, & une certaine enflûre qui avilit à nos yeux les objets de l'estime ou de la curiosité d'autrui. Les Sçavans sont un peu dédaigneux des belles choses & des beaux Arts. Ils en sont bien punis, par le faux goût de science ténébreuse, à quoi ils ne se livrent que trop communément, & que le Public ne dédaigne que trop à son tour. Car la moitié des hommes rit, dit-on, de l'autre moitié. Il est pourtant rare, que le *beau* ne soit le résultat ou la cause du *bon* & du *vrai*.

Les possesseurs ou acquéreurs

de ces Gabinets merveilleux, peuvent bien n'y chercher que le beau, le merveilleux, la vivacité des couleurs, la variété des traits, l'élégance des contours, la régularité, quelquefois la bizarrerie des formes. Mais ce goût là même n'a rien de mauvais. Il remplit un loiſir dangereux, il met en valeur un argent mort, il occupe un tems, perdu ſans cela. Dans un homme riche, ce goût eſt toujours pris ſur des goûts moins raiſonables.

Il y a mieux que cela, & c'eſt un commencement d'amour pour des choſes ſolides. L'œil devenu ſçavant, diſpoſe l'eſprit à le devenir. C'eſt déja beaucoup que de n'être pas quelqu'un qui n'a rien vu, qui voit tout d'un œil étonné, qui a la ſotiſe de croire, que tout ce qu'on dit des merveilles de la Nature, n'eſt que menſonge, & qu'a beau mentir tout ce qui vient de loin.

L'amour de la Peinture eſt un des premiers que donne cet eſſain

de belles formes qui enrichiſſent ces Cabinets. L'amour des Machines qui imitent le jeu intérieur de la Nature, s'unit à celui qui n'imite que l'extérieur des corps. Et bientôt l'Amateur devient connoiſſeur dans l'hiſtoire de la Nature, dans la Géographie, voulant ſçavoir d'où, & comment vient, ſe forme, s'embellit ce coquillage, ce ſerpent, cet oiſeau. L'Hiſtoire Naturelle entraîne l'étude de la Phyſique, & la lecture de mille Livres inſtructifs. Peu de ces Cabinets qui n'ayent une Bibliothéque dans une ou pluſieurs de leurs armoires.

Tout entiers ces Cabinets ſont des Bibliothéques vivantes, que les Phyſiciens, les Sçavans, les Artiſtes conſultent avec fruit, y prenant, les uns des modéles de Peinture, de Sculpture, de Cizelure, d'Architecture même; les autres des deſſeins de Machines, d'autres des preuves ou des correctifs de leurs ſyſtêmes, & tous les gens

d'eſprit un goût de la belle Nature, d'après laquelle les Arts ingénieux, la Poëſie, l'Eloquence, &c. doivent travailler.

Les plus polis, les plus ſçavans, les plus grands peut-être des Romains, les *Scipions*, à qui nous devons Terence, & d'autres modéles d'Héroïſme & de Littérature, en prenoient, dit-on, eux-mêmes le modéle ſur le bord de la Mer, dans la contemplation des coquilles, du ſable, & des cailloux qu'elle ſembloit rejetter dédaigneuſement à leurs pieds.

Le goût de la Littérature ſe perd cependant, dit-on, & eſt déja comme perdu en France avec tous ces Cabinets, traités de bagatelles par les zélés Littérateurs de nos jours, qui ſe flatent ſans doute, par un peu d'amertume de critique, d'introduire ou de rappeller, comme de force, dans les eſprits, un goût que l'aimable Nature n'auroit point inſinué dans les cœurs.

Avril 1745.

Il pourroit être vrai, qu'au ſimple goût d'écrire & d'aſſembler des paroles, des images, & des figures d'idées, en Proſe & en Vers, eut un peu ſuccédé le goût d'aſſembler des réalités naturelles, des tableaux, des penſées, des raiſonnemens, de former des Sciences, d'imaginer de nouveaux Arts, & que la bonne Littérature eut fait négliger la Littérature ſimplement belle.

On n'en ſçauroit diſconvenir. La Géométrie, la Phyſique, la Méchanique ont beaucoup pris le deſſus. Tel qui pourroit briller ſur le Parnaſſe, préfére la qualité de Diſciple de Deſcartes ou de Newton, à celle de favori d'Apollon & des Muſes. Nous l'avons dit ailleurs : le ſiécle de Louis XIV. a été le ſiécle des fleurs : le Régne de Louis XV. eſt le Régne des fruits.

Non que nous convenions, qu'on doive négliger l'art de bien écrire, le ſtile, la langue, l'élé-

gance, les fleurs mêmes, & même les feuilles. Ce n'eſt qu'à ce prix que la Nature nous donne des fruits. Auſſi ne laiſſons nous pas d'avoir des Poëtes, des Orateurs, des Hiſtoriens, des Ecrivains, auſquels le Public prodigue les applaudiſſemens parmi un grand nombre de Géométres, de Phyſiciens, d'Artiſtes, & de Sçavans auſquels il diſpenſe ſon eſtime & ſon admiration; cueillant les fleurs avec empreſſement, goutant les fruits plus à loiſir, aidant à toutes choſes à éclore avec maturité.

Peut-être n'avons nous pas moins, peut-être avons nous davantage de bons Ecrivains, ſi ce n'eſt de Poëtes, que le ſiécle paſſé même. Voyons nos contemporains avec indulgence, jouiſſons de nos propres tréſors avec plaiſir. Il eſt du bon goût & du bon eſprit, de voir toutes choſes par les bons côtés.

Du côté de la Langue, ſa gloire eſt, que preſque tout le monde

écrive bien aujourd'hui, tout jusqu'aux Etrangers qui lui font cet honneur pour s'honorer eux-mêmes : ce qui fait voir que le François est parvenu à ce point de perfection dans lequel Cicéron représente le Latin, qu'il est plus honteux de mal écrire en cette Langue universelle & commune, qu'il n'est glorieux d'y bien écrire.

Mais il n'en est pas de nous à cet égard comme des Romains. Dès qu'ils eurent atteint la perfection de leur Langue, elle dégénéra. C'est que les Ecrivains Romains n'étoient qu'Ecrivains. Ainsi aux Cicérons succédérent les Plines, aux Virgiles les Lucains, aux Cesars les Tacites ; au génie l'esprit ; & le dernier éclat du solide en ce genre, peu solide lui-même, peu substantiel, ne fut qu'un brillant.

Ce n'est point cela en France & en Europe ; ou ce ne l'est que pour les simples Littérateurs. Depuis un tems, on n'y écrit plus pour

écrire, & en écrivant bien, on veut écrire du bon, du ſolide, du vrai, des mœurs, de l'Hiſtoire, de la Philoſophie, du raiſonnement, de l'inſtructif, de l'utile; & tout au contraire des Romains, le génie en France a ſuccédé à l'eſprit; &, comme on dit, les choſes aux mots.

Comment nos ingénieux & ſçavans Critiques, ne ſe ſont-ils pas apperçus de l'eſpéce de déſertion honnête de leurs meilleures Ecrivains, paſſés du Parnaſſe dans le Lycée, en emportant en quelque ſorte avec eux dans les Sciences l'art d'écrire avec fineſſe même & avec élégance, de même qu'on dit que ce Chef d'Imprimerie Royale emporta dans les Pays Etrangers nos caractéres, notre art du moins d'impreſſion?

Prenons tout du bon côté encore une fois : ne cherchons à offenſer perſonne, n'irritons point l'envie, n'excitons que la noble émulation. On a deſerté un mo-

ment l'Académie Françoise pour celle des Sciences : ce n'est point une désertion, celle-là n'y a rien perdu, celle-ci y a gagné & lui rend avec usure tous les jours des sujets. Les fleurs éclosent des fruits, les fruits concentrent des graines, des noyaux, des pepins qui redonnent des fleurs. C'est la Nature. Elle allie toujours le *bon* & le *vrai* avec le *beau*.

C'étoit un Physicien qui disoit d'un Physicien, qu'il avoit *pris la Nature sur le fait*. Cela est-il moins vrai, & moins solide parce qu'il est *beau*, brillant, élégant & dit avec esprit. En le critiquant on a censuré un trait de Physique, ne croyant censurer qu'un trait de Littérature. De quelque côté qu'on l'envisage, nous ne voyons pas qu'il doive être moins permis aux Sçavans d'avoir de l'esprit, qu'aux gens d'esprit d'être sçavans. Et puis chacun est ce qu'il est, & le Public ne s'y méprend pas.

C'est un fait qu'on écrit bien

aujourd'hui dans toutes les Académies, & en ſemant des fleurs ſur les ſujets les plus épineux, ſur l'Aſtronomie, ſur l'Erudition, ſur la Théologie, ſur la Médecine, ſur l'Algebre. La Morale, le Barreau, la Chaire ſont en poſſeſſion depuis long-tems, depuis la Bruyere au moins, Patru & Bourdaloue, d'être des régles de ſtile comme de mœurs, de juſtice & de chriſtianiſme.

Un ſimple Commerçant, par ſon Stile, par ſes Livres, par des Catalogues raiſonés, autant & plus que par ſon entente & ſon activité, peut traiter & faire briller les objets de ſon Commerce, & ranimer, s'il en étoit beſoin, le goût de la Peinture, de la belle Nature, des Arts, de la Phyſique, des Méchaniques, & enrichir les Sciences & le Public en s'enrichiſſant lui-même, de la maniére la plus décente & la plus utile à la Société, dans laquelle le bon goût admet toutes ſortes de goûts permis.

M. Gersaint dont nous parlons, veut bien convenir, que les applaudissemens que nous jugeames devoir donner dans ces Mémoires à ses premiers Essais sur les coquillages, ont été pour lui un encouragement aux nouvelles curiosités, aux nouveaux Livres dont il décore nos Cabinets & nos Bibliothéques. Il pourroit se plaindre un peu, de ce que nos nouveaux applaudissemens ne suivent pas d'assez près les sujets qu'il nous donne de les lui prodiguer.

Nous applaudissons toujours volontiers, nous voulons bien nous en glorifier, malgré ce petit sel de la critique qu'une partie du Public aime à retrouver dans les Ouvrages périodiques. L'un est-il incompatible avec l'autre ? Non sans doute. Et le délai des Eloges, concilie pour cette fois le sel de la critique qui flate un Lecteur, avec celui de l'Eloge même qui aiguillone un Auteur. Ces Catalogues peuvent avoir besoin de

s'accumuler pour donner matiére à une ſorte d'Extrait, tourné même à la réfléxion générale, plutôt que nourri de détail. M. Gerſaint eſt trop homme de Lettres pour ignorer ce Vers de Virgile :

Et premere & laxas ſciret dare juſſus habenas.

Or c'eſt d'Eole & des Vents qu'il y eſt parlé : & cela même revient aſſez à notre ſujet. Les applaudiſſemens, les éloges ne reſſemblent pas mal à des Vents, mais à des Zéphirs. Les Critiques & les Satyres peuvent s'accommoder du reſte.

Illi indignantes magno cum murmure venti, circum clauſtra fremunt, &c.
Una Eurusque notuſque ruunt, Creberque Procellis Africus, &c.

Les Zéphirs mêmes, les applaudiſſemens ne laiſſent pas d'être de petits mouvemens intercalaires, qui raniment les fleurs en les agitant doucement, & aident au ſuc à s'y répandre, à s'y exalter en couleurs vives, en ſuaves odeurs.

Notre Auteur ranimé auſſi par le vent du commerce qu'il a ſçu ſe rendre favorable, multiplie les Livres, les Catalogues & les beaux Diſcours; car il parle les termes des Arts qu'il traite, de la Peinture ſurtout, qui ont quelque choſe de noble, de hardi, de gracieux. Mais ce vent du commerce, précipite auſſi quelquefois les effets des Zéphirs qu'Eole diſpenſe toujours avec meſure, au gré d'Apollon & des Muſes, laiſſant le commerce & ſes tempêtes à Junon, à Mercure, à Plutus.

Des trois Catalogues que nous annonçons, le Public a trouvé parfait le premier, celui du Cabinet de M. Quentin de Lorangere, un peu précipité en effet; celui du Cabinet de M. Bonnier de la Moſſon. Pour le troiſiéme, celui de M. de la Roque, nous trouvons qu'il tient le milieu.

L'Auteur eſt réellement homme de goût. Il eſt convenu en particulier avec nous, de ce que nous

en diſons ici. Il ſe plaint même dans ſes Livres, de l'empreſſement des vendeurs & acheteurs, qui abuſent de ſa qualité de Commerçant, au préjudice de celle d'homme de Lettres, & il en fait une ſorte d'excuſe & de réparation au Public. Ne pourroit-il pas déſormais borner ſes Catalogues à de ſimples titres indicatifs de la vente, & réſerver le raiſonnement & les diſcuſſions dont il les accompagne, pour des Livres purement Littéraires qui ſeroient plus corrects & moins jettés?

Nous le diſons d'autant plus librement, que nous ſommes plus perſuadés de la capacité, de la facilité de M. Gerſaint pour ces ſortes de Livres qui concernent l'Hiſtoire Naturelle & les Arts gracieux, tels que la Peinture. Tout le Public reconnoît en lui la qualité d'amateur, & un goût ſingulier pour cette partie de la Littérature, qui en eſt la partie ſenſible & brillante. C'eſt cet amour qui

fait le vrai talent, & d'ailleurs, par son commerce même, personne n'est plus en état que lui d'en traiter l'objet.

C'est par là que M. Gersaint n'a point de Cabinet qui ne soit au Public, charmé de le lui enlever, & que le Public n'en a point qui ne soit à M. Gersaint, comblé d'en jouir doublement. Il a la primeur, la fleur, le fruit & l'usufruit de tout ce qu'il y a d'aimable & de merveilleux dans la Nature. Tous les ans il part de Paris ; il va parcourir tous les Cabinets, toutes les Bibliothéques, tous les Atteliers, tous les Magasins de Hollande, d'Allemagne, &c. Il voit, il apprécie tout, il prend l'élite de tout. Il revient à Paris, forme, étale son Cabinet. En, foule les amateurs, les curieux, les beaux esprits, les Sçavans même les plus sérieux vont connoître, goûter, admirer, enlever.

Et tout de suite tous les Cabinets, les Bibliothéques, les pré-

cieux dépôts de la Nature & de l'Art s'ouvrent, s'élévent, s'enrichiſſent, s'arrangent à ſes yeux, à ſon gré, par ſes mains. On le conſulte ſur la place, ſur la valeur, ſur le mérite de chaque choſe. On diroit que la Nature même attend ſon ſuffrage pour briller, ne tenant qu'à lui de dire qu'il a vu le double de tel morceau dont la rareté, & s'il eſt permis de le hazarder, dont l'*unicité* ou l'unité fait le prix. Aux autres il en coûte pour avoir du goût & pour goûter. Le goût de M. Gerſaint eſt auſſi ſolide qu'amuſant. C'eſt le vrai goût, le goût parfait.

Auſſi eſt-il paſſif & actif, & le principe de celui d'autrui. On ſeroit heureux que toutes les parties de la Littérature euſſent un Agent auſſi intelligent & auſſi vif, & que les Libraires de chaque eſpéce de Livres y fuſſent initiés, comme il l'eſt dans ſa partie. Il fait connoître M. Quentin de Lorangere par ces mots.

» M. de Lorangere n'a connu » toute sa vie d'autres plaisirs, que » les momens qu'il passoit à chercher les occasions de se procurer quelque nouveauté, dans toutes les parties qui faisoient l'objet de sa curiosité. Jamais curieux ne fut plus ardent à acquérir. Il résistoit difficilement » à l'envie de posséder un beau » morceau. Souvent même ses désirs troubloient son repos, &c. Et voilà comme toutes les passions se ressemblent. Heureux ceux qui les tournent sur des objets qui n'intéressent que l'esprit.

» Dans la partie des Estampes, » *Callot*, *la Belle*, *le Clerc* & *Bernard Picard* ont été en particulier les quatre Maîtres qui ont » le plus attiré ses soins, pour les » completter autant qu'il a pu le » faire, & surtout *le Callot* qu'il » a poussé si loin, que l'on peut » dire avec vérité, que c'est l'œuvre le plus beau & le plus complet qui soit connu dans toute » l'Europe.

M. Gerſaint a profité de cette occaſion pour faire connoître à fond ce Deſſinateur & ſes Ouvrages, en ajoutant au Catalogue des morceaux poſſédés par M. de Lorangere, tous ceux qu'il a recueillis, ſoit dans le Cabinet du Roi, ſoit ailleurs. Il fait auſſi connoître aſſez à fond *la Belle*, *Leclerc* & *Picard*, & leurs plus beaux Ouvrages; caractériſant les Ouvrages & les Auteurs, des traits, ſoit en termes, ſoit en expreſſions, les plus reſſemblans que Felibien ne déſavoueroit pas, quoiqu'un peu négligés dans le total du ſtile, mais plus vifs & plus naïfs que ceux de ce fameux Ecrivain.

M. de Lorangere avoit pris plus tard le goût des Tableaux. Il en avoit moins, mais tous de choix. Et à cette occaſion M. Gerſaint donne la Vie de *Wateau*, & caractériſe ſa maniére, celles des *Sadelers*, des *Laireſſes*, des *Lancret* & *Pater*, des *Coypels*, celles des Maîtres d'Italie, de Flandres, de Hollande, &c.

Sur le goût des Eſtampes & les Eſtampes mêmes, & nommément ſur l'Hiſtoire & l'Art de la gravure, M. Gerſaint dit tout ce qu'on peut ſouhaiter d'en ſçavoir. Mais ſur les Tableaux & la Peinture en général, & ſur le caractére des diverſes Ecoles, nous ne connoiſſons rien de mieux frappé que ce qu'on en trouve ici.

» Il faut néceſſairement, *dit-il*, » que tout homme ait quelque » amuſement : ſon eſprit fatigué » d'une étude & d'un travail con- » tinuel, ou accablé d'affaires & » d'occupations journaliéres, de- » mande du relâche & de la diſſi- » pation; ce ſont ordinairement » nos paſſions qui nous dictent » nos amuſemens & nos plaiſirs, » &c. Un curieux a ſouvent l'a- » vantage & le mérite de n'être » point livré à ces paſſions fortes » & ſi familiéres à la nature hu- » maine. L'objet de ſa curioſité » remplit les vuides de ſon loiſir. » Son Cabinet devient le centre

» de tous ſes plaiſirs, & le ſiége
» de toutes ſes paſſions.

» Le mérite général de l'Ecole
» Italienne, qui l'emporte avec
» juſtice ſur les autres, conſiſte
» dans la correction du deſſein,
» dans le beau choix des attitu-
» des, dans la fineſſe des expreſ-
» ſions, dans le bel ordre des plis,
» & dans la nobleſſe des ſujets...
» L'Ecole Allemande n'eſt guéres
» ſortie de ce *goût* qu'on appelle
» *gothique*. Les Allemands imitent
» la Nature ſans aucun choix. Ils
» l'ont rendue avec tous ſes dé-
» fauts. Ils ſe ſont plus arrêtés à
» finir leurs ſujets, qu'à les bien
» diſpoſer. Un travail peiné y ré-
» pand un froid, une ſéchereſſe,
» une inaction dans leurs figures.
» Ils ont pourtant des Maîtres diſ-
» tingués.

» L'Ecole Flamande, ici fort à
» la mode, & qui plaît univerſel-
» lement, brille ſurtout par la
» grande union & la vivacité des
» couleurs, par un excellent clair

» obſcur, par un pinceau moëlleux, & par un travail achevé & fini ſans ſéchereſſe. Le coloris eſt ſa grande partie. Peu de ſes Peintres ont réuſſi dans le genre noble & hiſtorique. Les plus habiles y ont conſervé les défauts de leur Pays. Le deſſein s'y trouve quelquefois négligé, lourd & incorrect. La gayeté des ſujets, l'agrément du coloris, un certain naïf dans leurs figures y ſuppléent, la vérité du naturel dans leurs payſages, &c. » Rien ne prouve mieux les droits de l'harmonie des couleurs ſur tous les yeux ſçavans & ignorans, que l'univerſalité du goût, ſurtout en France, pour cette Ecole.

„ Le goût de l'Ecole Françoiſe eſt ſi varié, qu'il n'eſt pas facile d'en donner une idée juſte. (*Cette variété ne vient-elle pas de ce que nous la voyons de trop près?*) L'Ecole Françoiſe a formé de grands hommes, & elle a de nos jours l'avantage de l'emporter

» dans le genre noble & histori-
» que sur les autres Nations, &c. »
Nous abrégeons beaucoup : ce qui suit est bien remarqué. « Assez or-
» dinairement la vie d'un Peintre
» est partagée en trois tems, par
» rapport à ses Ouvrages. Le pre-
» mier se ressent de la maniére de
» celui dont il est l'éléve. Le se-
» cond, est celui de sa force, par-
» ce qu'alors il a pris l'essor, &
» qu'il s'est formé un goût plus li-
» bre, & qui lui est propre. Le
» troisiéme est celui de son déclin.
» Il se croit en droit de pouvoir
» jouir du fruit de ses travaux, en
» s'abandonnant à la pratique qui
» lui donne un goût *maniéré*. Ainsi
» c'est sur le général des Ouvrages
» d'un Peintre qu'il faut juger de
» son mérite.

» Il n'y a guéres de Peintre qui
» ne se soit surpassé lui-même dans
» quelqu'un de ses Ouvrages. Le
» choix favorable d'un sujet, un
» *site* avantageux, une agréable
» imagination, un enthousiasme

» heureux l'échaufe, & fait qu'il
» se livre avec plus de complai-
» sance à un Tableau qui lui plaît
» & qui devient un de ses chefs-
» d'œuvre. Ces sortes de piéces
» sont difficiles à attraper. Un cu-
» rieux délicat, &c.

» Vouloir rassembler dans un
» seul Tableau l'agrément, la cor-
» rection, la couleur, les graces,
» le naturel, le choix, la touche,
» l'expression, & toutes les autres
» merveilles de cet Art, c'est vou-
» loir l'impossible. On ne doit por-
» ter la délicatesse de son goût,
» que jusqu'à un certain point: &
» pour vouloir jouir de trop à la
» fois, nous nous priverions de
» mille beautés dispersées dans dif-
» férens Tableaux.

» L'amour constant & suivi qui
» régne dans l'Europe pour la
» Peinture, depuis son origine,
» suffit pour en faire l'éloge. Les
» Cabinets considérables dont on
» fait des ventes se dispersent in-
» sensiblement, sans que l'on s'ap-

„ perçoive dans quelles mains pas-
„ sent la plûpart de ces Tableaux.
„ Nous en avons l'expérience dans
„ les fameuses ventes que nous
„ venons de voir se succéder, cel-
„ les de M. de la Faye, de Mada-
„ me la C. de Verrue, de M. le
„ Maréchal d'Etrées, de M. le Car-
„ dinal de Polignac, & de M. le
„ Prince de Carignan. On auroit
„ cru qu'une quantité si prodi-
„ gieuse de Tableaux, n'auroit pas
„ pu trouver un assez grand nom-
„ bre d'amateurs. Cependant, à
„ peine pourroit-on nommer au-
„ jourd'hui les Cabinets, où se trou-
„ ve placée la dixiéme partie de
„ ces Tableaux.

„ Cet amour se soutiendra aussi
„ long-tems que le bon goût. Ils
„ sont inséparables l'un de l'autre,
„ puisque c'est l'étude & l'amour
„ de la Peinture qui forment le
„ bon goût; comme le bon goût
„ détermine & conduit nécessai-
„ rement à l'amour de cet Art.

Sur la Géographie, la Topo-

graphie, les Coquilles, &c. M. Gersaint est tout aussi intelligent & disert. Il finit le Catalogue de M. de Lorangere, par une Table Alphabétique des Peintres, Graveurs, &c. Table qui seule fait connoître le mérite & le caractére des plus fameux de ces Artistes, & peut tenir lieu d'une Vie abrégée des Peintres & Graveurs.

Le Cabinet de M. *Bonnier de la Mosson* étoit un des plus riches & des mieux assortis de Paris. On en voit la raison, les facultés ayant secondé le goût du possesseur qui en avoit beaucoup, & jusqu'à résister à la facilité d'acquérir, pour posseder avec plus de maturité & d'intelligence. Car, dit M. Gersaint, M. de la Mosson *refusoit souvent d'acquerir des suites toutes formées, afin de pouvoir se familiariser petit à petit avec ses curiosités, en formant lui-même ces suites, morceaux à morceaux.* C'étoit user des richesses en homme d'esprit, & ne pas en abuser en simple curieux

qui ne veut que posseder, sans sçavoir jouir de ce que l'Art & la Nature ont de plus beau.

Le Cabinet dont il s'agit avoit neuf cabinets ou grandes piéces de plain pied. Un Cabinet d'Anatomie; un Laboratoire ou Cabinet de Chymie; une Apoticairerie ou Pharmacie; un Cabinet de Drogues; un du Tour & de différens Outils; un d'Histoire Naturelle, contenant les Animaux en phioles avec des minéraux; un autre Cabinet d'Histoire Naturelle, contenant les Animaux desséchés, Papillons, Insectes, Plantes, Mines, Minéraux, &c.; un de Physique, Méchanique, Mathématique; un troisiéme d'Histoire Naturelle, de Coquillages, d'Herbiers, de Poissons, avec des Estampes & une Bibliothéque. C'étoit là une grande richesse pour l'esprit, mais à laquelle se joignoit pour les yeux celle de la boiserie, de la sculpture, des glaces, des dessus de portes, & de tout ce que l'Art

avoit pu trouver de plus riche, de plus fin, de plus délicat pour honorer en quelque ſorte la plus belle Nature.

Quoique nous ayons dit que ce Catalogue avoit été un peu précipité par la vente, M. Gerſaint a ſuppléé aux belles Diſſertations dont il auroit pu l'allonger au gré des Sçavans, par un détail un peu moins ſec, un peu plus accompagné de diſcours explicatifs, & par des Notes & des eſpéces de petites digreſſions, qui n'en ont que plus de liberté, de variété, & de piquant pour le Lecteur, étonné de voir un ſimple Catalogue devenir une lecture inſtructive & fort intéreſſante pour lui.

La Liſte ſurtout des Machines n'eſt pas une ſimple Liſte. Elle indique les bonnes façons de chaque choſe, & les bons Faiſeurs : & le morceau des Teleſcopes d'Angleterre eſt parfait. Il y a une Anecdote curieuſe, que M. *Paſſement*, un des plus intelligens & des plus

parfaits de Paris & peut-être de l'Europe, pour la fabrique de ces Lunettes & Microſcopes de réfléxion, nous avoit communiquée; c'eſt que l'idée de faire des Lunettes de réfléxion n'eſt de Newton que pour l'exécution, Merſenne l'ayant propoſée à Deſcartes, qui la rejetta, le croiroit-on? parce qu'elle étoit neuve; lui qui auroit dû donner l'exemple de la plus impartiale indulgence, pour cette ſorte de nouveauté.

Le Catalogue du Cabinet de M. de la Roque devient intéreſſant par deux ou trois endroits particuliers. L'amitié & le bon caractére de M. Gerſaint envers un vrai & ſçavant amateur, tel que M. de la Roque, l'a dicté, autant que le goût & l'intelligence de la choſe, qui y brillent peut-être plus que dans ſes autres Catalogues.

M. de la Roque n'étant qu'un particulier d'une fortune médiocre, M. Gerſaint a rempli le détail de ſes effets d'un plus grand

nombre de traits d'érudition curieux ſur les Tabeaux, ſur les Porcellaines, ſur les Pierres précieuſes, ſur les Eſtampes, &c. Et tout ceci n'étant, ſuivant la Notion correcte qu'en a donnée le célébre P. Bonnani Jéſuite, que *récréation de l'eſprit & de l'œil*, Notion dont tous les Ouvrages de M. Gerſaint ſont comme un perpétuel & parfait Commentaire, il a ſpécialement dans ce dernier Catalogue remplacé l'œil par l'eſprit.

Il eſt même ſingulier que chacun des trois Catalogues dont nous parlons, ſoit caractériſé à cet égard de la maniére la plus juſte & la plus ſenſible, relativement aux trois ſortes de Cabinets & de poſſeſſeurs qni en ſont l'objet. Car dans le premier Cabinet, de M. de Lorangere, la récréation de l'œil & de l'eſprit marchent à peu près de pair. Dans le ſecond, de M. Bonnier, c'eſt la récréation de l'œil qui prend un peu le deſſus ſur celle de l'eſprit. Et dans le dernier,

comme nous venons de dire, c'est l'esprit qui a son tour de supériorité. Avec quelque rapidité que M. Gersaint travaille, on voit bien que si la vivacité du génie l'entraîne, la justesse du goût le dirige & le tient toujours dans le sentier de la nature & du naturel.

Les Articles des *Pierres précieuses* & des *Estampes de choix*, méritent surtout d'être lus, pour sentir la parfaite entente & la justesse des traits dont ce sçavant Négociant caractérise & apprétie toutes choses, & dont on peut à cette Ecole de goût apprendre soi-même à les apprétier.

Les Tableaux & les Pierres fines de couleur étoient, en objets de curiosité, le goût dominant de M. de la Roque. Il avoit de ces Pierres formé un Baguier, dont le simple coup d'œil formoit un spectacle charmant. M. de la Roque, dit notre Auteur, « se contentoit » de jouir chez lui, dans ses Ba- » guiers, de l'aimable variété, &

» des agrémens que lui offroient
» tant de riches couleurs, qu'il
» sçavoit artistement opposer les
» unes aux autres, & dont le con-
» traste harmonieux flatoit infini-
» ment ses yeux. » Que seroit-ce
si le mouvement mesuré de ces
objets précieux avoit pu, ou sçu
donner à cette harmonie, l'ame,
la surprise & le piquant qu'il donne
tous les jours aux sons les
moins gracieux ? Mais notre siécle
est trop riche pour envier à ceux
qui le suivront, la découverte du
mot de cette demi énigme, proposée
en 1725 dans l'Ouvrage périodique
même de M. de la Roque, & dont dès ce moment il
nous avoua qu'il avoit bien compris
le sens profond.

ARTICLE XXVI.

DEUX DISSERTATIONS qui ont remporté les Prix proposés par l'Académie Françoise de Soissons, pour l'année 1743. *A Paris, chez Chaubert* 1744.

CEs deux Dissertations, qui ont mérité les deux Prix réservés pour l'année 1743, l'Académie n'en ayant point distribué en 1742, ont pour sujet principal les accroissements que reçut le Royaume de Soissons sous Clotaire I.

La premiére qui a mérité le premier Prix, est de M. l'Abbé Fenel, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Sens : la seconde de M. Gouye de Longuemare, Greffier de la Prevôté de l'Hôtel ; l'une & l'autre renferme des recherches curieuses & utiles, pour l'éclaircissement de plusieurs faits qui regardent la premiére race de nos

Rois. Elles ſont diviſées ſelon l'ordre des queſtions propoſées par l'Académie pour le Prix de 1742.

La premiére eſt de ſçavoir, *ſi la Conquête de la Bourgogne, entrepriſe en 532 par Childebert & par Clotaire, fut achevée dans la même année, & partagée ſeulement par ces deux Rois; ou ſi elle ne le fut qu'en 534 par les mêmes Rois, aidés des forces de Théodebert leur neveu, & ſi ce dernier Prince partagea avec ſes oncles cette dépouille.*

Ce qui donne lieu à cette queſtion, eſt la contrariété qui paroît entre deux Textes d'Auteurs contemporains, au ſujet de cette Conquête. Le premier eſt de Marius, Evêque d'Avanches, dans ſa Cronique ſur l'année 534. Le ſecond eſt de Grégoire de Tours, au troiſiéme Livre de ſon Hiſtoire Chapitre 2. Celui-ci dit que Childebert & Clotaire, ayant ſollicité en vain leur frere Thierri ou Theoderic de les aider à faire la Conquête de la Bourgogne, l'entre-

prirent ſans lui, & en vinrent à bout, ayant mis en fuite le Roi Godomar. Voici ſon Texte : *Chlotacarius verò & Childebertus in Burgundiam dirigunt, Auguſtodunumque obſidentes cunctam, fugato Godomaro, Burgundiam occupaverunt.* Cette expédition ſe fit dans le temps que Theoderic portoit la Guerre en Auvergne ; ce que d'habiles Cronologiſtes fixent à l'année 532. D'ailleurs on voit trois Evêques du Royaume de Bourgogne, aſſiſter par eux-mêmes, ou par procureur au Concile d'Orleans, tenu l'an 533, preuve que leurs Villes ou Cités étoient alors ſous la domination de nos Rois.

Marius au contraire, placé au centre du Royaume de Bourgogne, s'exprime ainſi dans ſa Cronique ſur l'année 534 : *Hoc Conſule (Paulino juniore) Reges Francorum Childebertus, Chlotarius, & Theudebertus Burgundiam obtinuerunt & fugato Godomaro Rege regnum ip-*

sius diviserunt. Ainsi, selon cet Auteur, ce ne sont plus seulement Clotaire & Childebert qui font la Conquête du Royaume de Bourgogne leur neveu ; Theodebert les aide à faire cette Conquête, & la partage avec eux.

Ces deux autorités contraires se concilient, suivant le sentiment de Dom Vaissete, & de M. l'Abbé du Bos, adopté par les Auteurs des Dissertations, en disant que Grégoire de Tours parle du commencement de l'expédition des deux freres en 532, & que par anticipation, il en marque la fin & le succès complet, quoiqu'arrivé deux ans après ; que Marius au contraire place la fin de l'expédition à laquelle Theodebert prit part, après la mort de son pere Théoderic, à l'année où elle arriva, sans en marquer le commencement.

La réponse à la premiére objection est donc, que la Conquête de la Bourgogne, entreprise par les

deux freres Childebert & Clotaire en 532, n'eut ſon ſuccès complet qu'en 534, que Theodebert leur neveu, ayant eu part au ſuccès, partagea avec eux cette dépouille: ce que les deux Auteurs des Diſſertations prouvent par pluſieurs témoignages, & en particulier par les Souſcriptions des Evêques de Langres, de Viviers, de Vindiſch au premier Concile d'Auvergne, qui ſe tint en 535, par ordre de Theodebert; preuve que ces Villes, ci-devant du Royaume de Bourgogne, reconnoiſſoient Theodebert pour Souverain en 534.

Sur la ſeconde queſtion, *quelles furent les actions & les circonſtances principales de la Conquête de la Bourgogne depuis* 532, *juſques en* 534. Les deux Auteurs des Diſſertations, s'accordent à rejetter les conjectures de M. l'Abbé du Bos, ſur ce morceau de notre Hiſtoire. Le premier s'attache ſurtout à analyſer une Lettre de Caſſiodore aſſez obſcure, & dont M. du

Bos se sert pour appuyer ses conjectures, c'est la Lettre premiere du Livre onziéme. Par cette Analyse, qui paroît assez juste, l'on voit que les Bourguignons attaqués d'un côté par les François, le furent en même tems par les Ostrogots d'Italie : que pour être en état de résister aux premiers, ils firent la paix avec ceux-ci, dont ils devinrent feudataires, moyennant la reddition de quelques Villes, & le secours qu'on leur promit contre les François : que la jonction des Bourguignons & des Ostrogoths rallentit un peu l'ardeur de nos Princes, qui d'ailleurs employerent une partie de leurs forces sous Theodebert, du vivant de son pere Theoderic, à la Conquête de quelques unes des Provinces, que les Visigoths tenoient dans les Gaules. Sur l'autorité de cette Lettre, M. Fenel prétend que Theoderic prit lui-même part, avant que de mourir, à la Guerre contre les Bourguignons,

quoiqu'il l'eut d'abord refusé. C'est de quoi ne convient pas son concurrent. Quoiqu'il en soit, voici à quoi se réduit la réponse à la seconde question.

Les actions & les circonstances principales de la Conquête de la Bourgogne, depuis 532 jusques en 534, sont; 1°. La prise d'Autun, suivant Grégoire de Tours. 2°. La Conquête des Diocèses de Vienne & d'Augst, dès la fin de 532, ou au commencement de 533, puisque les Evêques de ces Siéges assisterent avec celui d'Autun, au Concile d'Orleans, tenu cette année. 3°. Il y a lieu de conjecturer qu'outre ces trois Places, les François prirent encore celles qui se trouverent sur leur route, & s'en mirent en possession. 4°. On peut joindre à ces événemens, ce que l'Auteur de la premiére Dissertation a tiré de l'Analyse de la Lettre de Cassiodore. 5°. L'on peut rapporter au tems de cette Guerre la prise d'Arles, par Theodebert

ſur les Oſtrogoths ; Expédition qui eſt rapportée par Grégoire de Tours, à l'occaſion d'un Givaldus qui s'y retira. 6°. La Bataille livrée à Godomar, ſa défaite & ſa fuite, ſuivant Marius d'Avanches, & Grégoire de Tours, enfin la priſe de ce Prince, renfermé dans une Fortereſſe de Bourgogne, ſuivant Procope, dont l'autorité en ce point ne fait pas néanmoins grande impreſſion ſur l'Auteur de la premiére Diſſertation, qui le trouve très-fautif, dans le peu qu'il rapporte de notre Hiſtoire.

L'Auteur de la ſeconde Diſſertation a voulu auſſi analyſer de ſon côté un long paſſage de Caſſiodore dans l'Acte intitulé : *Edictum Caſſiodori Imperatoris*, qui compoſe la vingt-huitiéme Epître du Livre 12, & cela pour combattre M. du Bos, qui s'eſt ſervi de cet Acte pour autoriſer ſes conjectures, ſur un accord prétendu fait entre les François & Godomar,

 par

par la médiation des Oſtrogoths, qui pour cimenter cet accord, firent aux François la ceſſion dont parle Jornandes dans deux de ſes Ouvrages. Il fait voir que cet Acte eſt de Theodat, & non d'Athalaric ſon prédéceſſeur, & que par conſéquent cette ceſſion eſt poſtérieure à la Conquête entiére & parfaite du Royaume de Bourgogne par les François.

La troiſiéme queſtion, où l'on demande *quels étoient ceux que Grégoire de Tours appelle* Leudes, *& qui défendirent le jeune Theodebert contre les intrigues de Childebert & de Clotaire*, n'eſt pas ſi aiſée à décider; auſſi les Auteurs des deux Diſſertations y répondent-ils différemment. Le premier prétend, que ces *Leudes* étoient les plus grands Seigneurs du Royaume d'Auſtraſie; le ſecond au contraire, veut que ce ſoient tous les Peuples ſoumis au Roi Thierri ou Theoderic, tant Romains & Gaulois naturels, que François, à la

réſerve des Serfs ou Eſclaves ; & il eſt certain que le terme *Leudes*, dans les différents Auteurs cités dans les Diſſertations, a ces deux différentes ſignifications.

La quatriéme queſtion ſe diviſe en pluſieurs : car on demande, *quelles Provinces, cités ou Places furent ajoûtées ſucceſſivement au Royaume de Soiſſons, & en quelles années, 1°. Par la Conquête de la Thuringe. 2°. Par le partage du Royaume d'Orleans. 3°. Par la Conquête de la Bourgogne. 4°. Par la ceſſion des Oſtrogoths. 5°. Par la mort de Theodebalde, Roi d'Auſtraſie. 6°. Enfin, quelle étoit l'étendue du Royaume de Soiſſons ou de Clotaire, lorſqu'il eut réuni en ſa perſonne tout l'Empire François.*

Nous ne ſuivrons pas nos Auteurs dans la diſcuſſion de ces différents Articles, dont le détail nous meneroit trop loin : nous dirons ſeulement, qu'à l'occaſion du Royaume de Soiſſons, qui paroît beaucoup plus reſſerré que les au-

tres, & surtout que celui de Mets, dont l'étendue étoit immense dans le partage que firent les enfans de Clovis des Etats de leur pere; l'Auteur de la premiére Dissertation observe fort judicieusement, 1°. Que quoique nos Rois se piquerent d'égalité dans leurs partages, comme le témoigne Grégoire de Tours, & les autres Auteurs contemporains (*æquâ lance*) la raison du plus fort ne laissoit pas d'avoir lieu parmi des Princes encore à demi barbares, pour ne rien dire de plus: & Thierry surtout, l'aîné des enfans de Clovis, se trouvant en âge d'homme à la mort de son pere, tandis que ses freres étoient à peine sortis de l'enfance, put fort bien se prévaloir de cet avantage, pour pousser un peu loin les droits d'aînesse. 2°. Que dans ces partages, l'on avoit égard, non seulement à ce que nous appellons immeubles, c'est-à-dire, aux Pays & aux Contrées, mais encore à ce que nous appel-

lons meubles, comme les trésors de toute espéce, dont il paroît que ces anciens Rois faisoient grand cas : ainsi, celui qui dans son partage avoit un terrain moins étendu, étoit peut-être dédommagé par une portion plus abondante des trésors de son pere. Ne pourroit-on pas ajoûter, que la situation du Royaume d'Austrasie (qui s'étendoit au de-là du Rhin où il falloit être continuellement en Guerre, ou contre des Sujets & des Tributaires difficiles à contenir, ou contre des Nations voisines & nombreuses, toujours prêtes à prendre les armes à la moindre occasion) demandoit que celui qui avoit ce partage eût une puissance supérieure à celle de ses freres, dont les Etats étoient plus tranquilles & plus soumis, moins exposés d'ailleurs aux incursions de leurs voisins ?

La cinquiéme question est plus simple : il s'agit de sçavoir, *si la cession faite aux François par l'Em-*

pereur Justinien, doit s'entendre de toutes les Gaules, ou simplement de de la Provence, que l'on dit avoir été cédée par les Ostrogoths.

Nos deux Auteurs s'accordent à réfuter le sentiment de M. l'Abbé du Bos, qui a prétendu que cette cession regardoit toutes les Gaules soumises autrefois à l'Empire Romain. Comme Procope est le seul Historien contemporain qui ait parlé de ce fait, ils s'attachent à découvrir le sens du passage de cet Auteur où il en est fait mention. Le premier le rapporte en Latin de la Traduction de M. le Pres. Cousin. Le second le rapporte en Grec, & le traduit en François: la difficulté roule sur ces paroles de Procope, *Gallias universas* ou *integras*. M. du Bos prétend que cela doit s'entendre de toute l'étendue des Gaules. Nos Auteurs au contraire soutiennent, & ce semble avec raison, que le terme universel est restraint par les paroles suivantes *sibi* ou *ipsis subditas*, c'est-

à-dire, soumises aux Ostrogoths, & qu'ils avoient cédées aux François, qui furent bien aises d'avoir pour garand de cette cession l'Empereur Justinien, dans un tems où il étoit prêt de se rendre maître de l'Italie : or cette cession étoit seulement de la Provence, qui étoit tout ce que les Ostrogoths possedoient dans les Gaules. L'Auteur de la seconde Dissertation employe ici fort à propos l'autorité du M. le Marquis de S. Aubin, qui a fait voir que M. du Bos avoit altéré le sens de Procope dans sa Traduction, & par conséquent, que son systême n'étant appuyé que sur ce Texte altéré, ne pouvoit se soutenir. Les deux Auteurs, mais surtout le premier, demandent grace pour les fautes d'impression, dont ils donnent un assez ample *Errata*.

ARTICLE XXVII.

ŒUVRES DIVERSES de M. l'Abbé Gedoyn, de l'Académie Françoise. A Paris, chez de Bure l'aîné, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, à S. Paul 1745. in-12.

Monsieur l'Abbé Gedoyn, fils de Philippe Gedoyn, Chevalier, Seigneur de Bélan, Marêchal des Camps & Armées du Roi, s'est rendu célébre par les Traductions de Quintilien & de Pausanias, & par plusieurs Dissertations insérées dans les *Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & des Belles Lettres.* Il fut élevé à Paris, chez les Jésuites, au Collége de Louis le Grand, & entra parmi eux. Il y passà dix années, après quoi sa santé ne lui permettant pas de soutenir plus longtems une vie si laborieuse, il se retira. Il a toujours été assez hon-

nête & assez sincére, pour avouer qu'il avoit beaucoup profité à cette Ecole. Il obtint de la Cour en 1701 un Canonicat de la Sainte Chapelle; en 1711, il fut reçu à l'Académie des Belles Lettres; en 1719 à l'Académie Françoise, & peu après, il fut nommé à une Abbaye de l'Ordre de S. Benoît dans le Diocèse d'Amiens. Il en eut une seconde dans la suite, celle de Notre-Dame de Beaugenci, en remettant la premiére. L'Abbé Gedoyn allant à son Abbaye, s'arrêta au Château de Fontpertuis, qui n'en est pas éloigné, dans le dessein d'y passer quelques jours avec un ancien ami : mais il jouit peu de cette consolation. Il fut attaqué d'une maladie qui l'emporta promptement. Il avoit ordonné sérieusement qu'on ne lui cachât point le danger, quand il y en auroit. Il fut servi à son gré, & dès qu'il sçut que le mal tournoit à la mort, il prit toutes les précautions que la Religion veut qu'on

prenne en ces conjonctures, où les hommes les plus sçavants ne sont pas toujours les plus édifiants. Il mourut à l'âge de 77 ans, & fut inhumé dans le Chœur de son Abbaye.

Le Recueil que nous annonçons commence par une Dissertation sur l'éducation des enfans; *point important, dont dépendent plus que de tout autre, & la gloire & le bonheur de la Nation; point rebattu, mais qui ne sçauroit l'être trop, parce qu'il est toujours négligé.* L'Abbé Gedoyn n'est pas favorable à l'éducation des Colléges. *Un Pere*, dit-il, *a fait ses études au Collége.. Il voit qu'aujourd'hui il est plus d'usage que jamais de mettre ses enfans au Collége; il n'en faut pas davantage pour le déterminer à y mettre les siens. Il ne fait pas réfléxion que lui-même il y a passé des neuf & dix ans à n'apprendre qu'imparfaitement quatre mots de Latin; qu'il en est sorti ignorant, & que par une suite assez naturelle, il est demeuré ignorant toute sa vie.*

L'Auteur avoue que Quintilien a vanté extrêmement l'éducation publique : *mais ces Ecoles publiques qu'avoient elles de commun avec les nôtres ? Preſque rien .... Aux Ecoles Romaines, le progrès étoit ſûr & rapide ; aux nôtres, il eſt toujours lent & incertain, ſouvent nul ; la raiſon en eſt bien ſimple.* Parmi nous les enfans apprennent une choſe qu'ils n'entendent pas, une Langue morte, une Langue très difficile, & qui malheureuſement eſt devenue de fort peu d'uſage dans la Société. Chez les Romains, les enfans *apprenoient leur propre Langue, qu'ils ſçavoient plus d'à demi.* On ſçait que les Grecs n'étudioient que leur Langue, traitant tous les autres Peuples de Barbares.

Trois choſes doivent concourir pour faire un honnête homme, d'un enfant ; des lumiéres dans l'eſprit, des ſentimens vertueux dans l'ame, des graces dans la perſonne & dans tout l'extérieur, autant qu'il eſt poſſible. On éclaire ſon eſprit, ſur-

tout par les connoissances qui sont le plus d'usage dans le commerce des honnêtes gens. On tourne son ame à la vertu en lui inspirant des mœurs, & par l'habitude même de la vertu. On répand des graces sur sa personne par le secours de la Musique & de la Danse, &c. C'est ce que les Romains ont fait mieux qu'aucun autre Peuple.

Au sortir des Ecoles Romaines, on possedoit parfaitement sa Langue, & on avoit l'esprit orné de tout ce que la Littérature Grecque & Latine avoit de plus beau. *De-là cette multiplicité de talens, qui faisoient d'un Romain un homme presque universel .... Cesar dans le tumulte d'un Camp & au milieu du bruit des Armes, ecrivoit ses Mémoires, & faisoit des remarques sur la Langue. Cicéron au milieu des horreurs d'une Guerre civile, dont il sentoit bien qu'il seroit la victime, composoit ces admirables Ecrits, que la postérité a toujours regardés comme des Chefs-d'œuvre.*

L'Auteur a-t-il cru qu'on pourroit ramener le goût & les mœurs Romaines? Que diroit-on aujourd'hui d'un Général, qui dans ses momens de loisir (car il y en a par tout) s'amuseroit à faire de nouvelles Observations sur la Langue Françoise? Il y auroit de quoi perdre un Turenne. Selon le goût qui domine, & qui dominera longtems, on passera plutôt à un homme de Guerre tout autre amusement.

Nous vantons, continue l'Auteur, *les Lettres de Balzac, de Voiture, du Comte de Bussi de Madame de Sevigné: Qu'est-ce que ces Lettres auprès de celles de Ciceron à Atticus & aux autres personnages de son tems? Du Clinquant, d'agréables sornettes des complimens bien tournés, de jolies phrases, & rien de plus. Mais dans celles de Cicéron, quelle beauté de stile, quelle justesse de pensées, quelle solidité de raisonnement, quel fond de politique, de mœurs, de sentimens! &*

tout cela ne coûtoit rien à cet heureux génie. Voilà quel étoit le fruit de la noble & grande éducation, que les Romains sçavoient donner à leur jeunesse. Sans entrer dans le fond de la question, nous croyons que les *agréables Sornettes* & les *complimens bien tournés*, trouveront toujours plus de Lecteurs que les raisonnemens des plus profonds politiques ; telles que soient les réformes qu'on entreprendra de faire dans l'éducation de la jeunesse.

L'Abbé Gedoyn reconnoît que les magnifiques idées qu'il a sur ce sujet, ne conviennent qu'à l'élite de la Nation. Il pouvoit ajoûter que les Princes mêmes auroient bien de la peine à rencontrer des hommes qui eussent tous les talens qui seroient à désirer. Ainsi, désespérant de voir changer les choses autant qu'il voudroit, il propose un plan beaucoup moins difficile à exécuter. Il ne veut pas qu'on tienne un enfant une an-

née entiére en ſixiéme, en cinquiéme, en quatriéme, en troiſiéme. Ce ſeroit aſſez de le tenir ſix mois en chacune de ces Claſſes, *& ce ſeroit deux ans de gagnés, que l'on pourroit employer à la Littérature Françoiſe.* Car pour la Seconde & la Rhétorique, l'Auteur approuve fort qu'on y paſſe le tems ordinaire. Des deux années de Philoſophie, il en retranche une, & il voudroit qu'en apprenant la Logique, on apprit auſſi la Phyſique expérimentale, par maniére de divertiſſement ou même de récompenſe. Il ajoûte que depuis quatre ans juſqu'à ſept, l'enfant doit apprendre à lire & à écrire, enſuite quelques Fables de la Fontaine, quelques commencements de l'Hiſtoire de France, & le Blazon.

On pourroit endommager ce ſyſtême par de fortes objections: mais nous nous en abſtiendrons par bienſéance, de peur qu'on ne nous ſoupçonne de parler par in-

térêt. Nous aimons mieux dire que l'exemple de M. l'Abbé Gedoyn a réfuté d'avance ſon Ouvrage. Il a été élevé au Collége, & il n'a pas laiſſé de devenir un homme célébre. Il ne diſconviendroit pas, s'il vivoit, qu'avec la même éducation, il y a eu dans toutes les profeſſions des hommes de tant de mérite, que ſa modeſtie ne lui permettoit pas de ſe mettre à côté. Toutes les méthodes d'éducation qu'on imaginera ſeront toujours défectueuſes par quelque endroit. Le grand mal, c'eſt que parmi les enfans qu'on éleve dans les Colléges, il n'y en a pas beaucoup qui ayent les diſpoſitions néceſſaires pour faire de grands progrès, & ceux à qui ces diſpoſitions ne manquent pas, ſont ennemis de toute gêne & de toute application. Dès qu'ils ſont leurs maîtres, ils ſe livrent entiérement aux plaiſirs.

L'Auteur finit par un trait vif & perçant. Nous ne nous ſerions jamais permis d'avoir, beaucoup

moins de produire de pareils ſentimens. Mais nous eſpérons qu'on ne nous fera pas un crime de les copier, ce ſera une nouvelle preuve de la ſincérité de notre Nation, qui n'a pas coutume, ni de déguiſer, ni d'excuſer ſes défauts. *N'eſt-il pas viſible que nous dégénérons, que preſque perſonne ne ſe diſtingue plus, ni dans l'Epée, ni dans la Robe, ni dans l'Egliſe, ni dans les Lettres; que la France qui a produit tant de grands hommes ſous le dernier Régne, eſt aujourd'hui dans une eſpéce d'aſſoupiſſement? C'eſt pour l'en tirer, qu'en bon Citoyen, j'ai jetté ſur le papier ce qui m'eſt venu dans l'eſprit touchant l'éducation qu'il conviendroit de donner à la jeuneſſe, & je n'ai eu d'autre vue, que d'être utile à une Nation, qui, lorſqu'elle le voudra ſérieuſement, l'emportera en tout genre ſur toutes les autres.*

Le Diſcours ſur l'éducation des enfans eſt ſuivi de la vie d'Epaminondas. Ce fameux Capitaine

Thebain a perdu toute ſa gloire par une étrange révolution. Il brilloit autrefois dans les Sermons, où il figuroit avec les Docteurs de l'Egliſe. Les Prédicateurs par une conſpiration générale l'ont exclu de la Chaire ; & le Barreau, où il avoit fait une fortune conſidérable, ne l'a pas mieux traité. On n'entend plus nulle part le nom d'Epaminondas. Cela ne doit pas empêcher de lire ſa vie, qui eſt courte & bien écrite : mais nous ne ſçaurions nous arrêter à tout ce qui le mérite. C'eſt par cette même raiſon que nous ne dirons rien du Diſcours ſur les anciens & les modernes, ſinon, qu'après avoir lu tout ce qu'on a écrit, pour & contre, ſur cette queſtion, on n'en lira pas avec moins de plaiſir l'Ouvrage de M. Gedoyn. Il préſente ce grand objet dans un point de vue où on ne l'avoit pas mis. Nous nous hâtons de venir à l'entretien ſur Horace, qui nous paroît digne d'une attention particuliére.

J'ai vu un tems, dit l'Auteur, *où Horace faisoit les delices des Courtisans, qui avoient quelque teinture de Lettres ; ils le sçavoient par cœur ; ils se piquoient de l'entendre ; ils le citoient à propos .... Présentement.... à peine est-il lu de ceux qui se donnent pour gens de Lettres ; tant le goût du Latin s'en va perdu.* Rien ne flattoit tant Horace que d'avoir disputé le prix de l'Ode aux Grecs, & d'en avoir transporté le nombre & l'harmonie dans sa Langue . . encore se reconnoissoit il lui-même fort inférieur à Pindare, qu'il compare à un Cygne, s'élevant jusqu'aux nuës, pendant qu'il se compare lui-même à une Abeille, qui ramasse sur les fleurs, avec beaucoup de peine, de quoi composer son miel.

Operosa parvus.
Carmina fingo.

M. l'Abbé Gedoyn est persuadé qu'Horace n'avoit pas moins d'élévation que Pindare : il juge mê-

me qu'il avoit plus de beauté d'esprit que Pindare : mais qu'il ne trouvoit pas dans sa Langue, le même avantage, que Pindare trouvoit dans la sienne. Si c'étoit à nous de régler la compétence des juges, nous demanderions qu'avant de prononcer sur ce grand Poëte, on eut lu du moins douze fois ses Poësies, & qu'on se fut mis auparavant en état de les lire, par un commerce habituel de plusieurs années, avec tout ce que la Grece a eu de meilleurs Ecrivains.

M. l'Abbé Gedoyn, persuadé que la Poësie Lyrique des anciens fait peu d'impression sur nous, & que ces Dithyrambes libres & hardis de Pindare, qu'Horace admiroit tant, ne frappent seulement pas notre oreille, prétend que nous ne lisons plus aujourd'hui Horace que par rapport aux pensées & à l'expression. *Pour moi*, déclare-t-il, *je n'y cherche rien de plus, mais aussi de ce côté là, je ne vois pas de Poëte plus propre à satisfaire*

un Lecteur sensé & qui a du goût. Vous y trouvez toutes les sortes d'esprit & de caractéres. Tantôt précis & serré, il dit beaucoup en peu de mots, & n'en est pas moins clair.

Ætas parentum pejor avis, &c.

Tantôt riche & abondant, il s'égaye en des descriptions riantes & fleuries.

Beatus ille qui procul negotiis, &c.

Tantôt il releve les plus petits sujets par une élégance & une justesse d'expression, que l'on ne trouve qu'en lui.. Tantôt il peint les objets avec force.. s'agit-il d'objets tendres? il leur donne de la grace, & les peint avec délicatesse .... Horace n'étoit pas de ces Poëtes dont la Lyre est toujours montée sur le même ton. Il avoit ses foiblesses: mais il n'en parle pas moins respectueusement de ses Dieux. L'Auteur cite plusieurs endroits qui prouvent bien ce qu'il a avancé. Mais il y en a un où le Poëte Latin touche un terrible

trait de Satire ſur une des Divinités de ſon tems ; on doit convenir que cette infame Divinité ne pouvoit être trop maltraitée. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne ſe donne pas pour un impie, ſans Religion & ſans mœurs.

M. Gedoyn juge que nous avons deux Ecrivains qu'on pourroit comparer à Horace, du moins à certains égards, Voiture & Deſpreaux : le premier par ſon bel eſprit & par le merveilleux talent qu'il eut de plaire aux grands, & de vivre familiérement avec eux : Deſpreaux par l'enjoument de ſes Satires, & par la fineſſe de ſa Critique. Ceux qui rabaiſſent aujourd'hui les Lettres de Voiture, n'en feroient pas de ſemblables : ils n'y mettroient pas ce goût de politeſſe, cette fine galanterie : mais il eſt vrai que dans ces Lettres ſi ingénieuſes, on ne trouve rien de moral ni rien de ſolide, ce qu'on ne dira pas de celles d'Horace. *Pour Deſpreaux, on ſent qu'il n'é-*

toit que Poëte, & nullement homme du monde.

L'Auteur nous assûre qu'il a vu nos Poëtes François, lire, & sçavoir par cœur l'art Poëtique d'Horace : après quoi il se plaint amérement, que *ceux d'aujourd'hui, comme la plûpart des gens du monde, l'ont abandonné, pour ne lire qu'un fatras de Brochures qui se succédent les unes aux autres, & qui sont toutes faites pour gâter l'esprit ou pour corrompre les mœurs. Ils les liront tant qu'ils voudront. Pour moi, fidéle à mon premier goût, je finirai en disant, l'aimable Poëte qu'Horace, & quel dommage qu'on le lise si peu!*

Dans un autre Discours, l'Abbé Gedoyn entreprend de nous expliquer nettement ce que signifie le terme d'*Urbanité*, que nous avons transporté de la Langue Latine dans la nôtre, & ce que c'étoit que l'*Urbanité Romaine. Urbanité chez les Romains, étoit un mot propre, qui signifioit cette politesse de*

Langue, d'esprit, & de maniéres, attachée singuliérement à la Ville de Rome, qui comme la Capitale de l'Empire, s'appelloit par excellence Urbs, l*a Ville.* Le mot *Urbanus* se prenoit quelquefois en mauvaise part, comme il paroît par ce Vers d'Horace.

Frontis ad Urbanæ descendi præmia.

Où *frons Urbana* veut dire, *effronterie. Urbanitas* se prend toujours en bonne part. Brutus dans le Livre des Orateurs Illustres, ayant demandé à Cicéron, quelle différence il mettoit entre les Orateurs Romains & ceux des Provinces; aucune, répond Cicéron, si ce n'est que nos Orateurs ont une certaine teinture d'Urbanité, que les autres n'ont pas... Il dit ensuite, *je sçais seulement qu'il y a une espéce d'Urbanité, sans pouvoir bien dire ce que c'est.* Cependant il explique bien clairement ce qu'il en pense. *Si jamais*, dit-il, vous venez en Gaule, vous comprendrez

ce que je veux dire. On s'y sert de mots que l'on ne connoît seulement pas à Rome. Nos Romains ont un son de voix & une maniére de prononcer, infiniment plus douce & plus polie, qu'on ne l'a dans cette Province. Tel étoit le sentiment de Cicéron sur l'*Urbanité Romaine*. Domitius Marsus donne beaucoup plus d'étendue à l'*Urbanité*, en lui assignant pour objet, non seulement les mots & la prononciation, comme fait Cicéron, mais les personnes & les choses. *C'est*, selon lui (Domitius Marsus.)

Une qualité qui se renferme dans la justesse & la briéveté d'un bon mot, également propre néanmoins à plaire & à toucher, à attaquer & à soutenir, suivant la différence des personnes & des occasions... Celui-là a l'Urbanité en partage, qui dira souvent de bons mots, qui fera des reparties agréables, & qui, soit dans la conversation, soit à table, soit dans les cercles & les compagnies,

soit enfin dans les Harangues & les Discours publiques, sçaura dire à propos des choses plaisantes & qui réjouissent l'Auditeur. Ces définitions ne sont pas du goût de l'Auteur. Il vient à Quintilien, qui nous a conservé les définitions de Domitius Marsus qu'on vient de rapporter & qu'il a réfutées. Cet excellent Rhéteur, après avoir expliqué la différence délicate qu'il y a entre *Venustus*, *Salsus*, *Jocosus*, *Dicax*, *Urbanus*; ajoûte, *je suis bien trompé si*, par Urbanité, *nous n'entendons une politesse de discours, qui dans les termes, dans la maniére de les mettre en œuvre, & de les prononcer, dans le son de la voix, enfin dans l'air dont on accompagne ce que l'on dit, fait sentir un goût délicat, joint à une secréte teinture d'érudition, prise dans le commerce des gens de Lettres; quelque chose enfin dont le contraire est la grossiereté.* M. Gedoyn craint que cette *secréte teinture d'érudition, prise dans le commerce des gens de Lettre*,

ne fasse croire que l'Urbanité ne sçauroit être la vertu d'un Sçavant, puisqu'il ne doit y entrer qu'une légére teinture, ou plutôt une *secréte* teinture d'érudition, ce qui montre qu'il faut la déguiser le mieux qu'on peut. Pour prévenir cet inconvénient, il appelle à son secours cet endroit d'Horace.

Interdum Urbani parcentis viribus, atque extenuantis eas consultò.

Où ce Poëte insinue, qu'un Sçavant qui est modeste, & qui n'affecte pas un vain étalage d'érudition dans les lieux & les compagnies où elle ne convient pas, peut prétendre à l'*Urbanité*.

L'Auteur rassemble en peu de mots toutes ses pensées sur l'*Urbanité*. Urbanus *signifie un homme de la Ville, & comme les gens de la Ville parlent ordinairement mieux que les gens de la Campagne, on s'est servi du mot* Urbanité *pour caractériser le langage des premiers.*

C'étoit à Rome, la Capitale de l'Empire, la Ville par excellence, *Urbs*, qu'on parloit mieux la Langue Latine. Il eſt donc arrivé que le terme d'*Urbanitas* a été appliqué à ſignifier cette pureté de langage, & ce *parler doux & agréable*, qui diſtinguoit les vrais Romains de tous les autres Peuples de l'Italie. L'*Urbanité* Romaine étoit l'Atticiſme des Grecs. L'Urbanité a eu enſuite une ſignification plus étendue. On a entendu par ce mot, ce caractére de politeſſe, qui ſe fait remarquer, non ſeulement dans le langage & dans la prononciation, mais dans l'eſprit, dans l'air & dans toutes les maniéres: enfin, parce qu'avec tout cela on peut n'être pas beaucoup meilleur pour les ſentimens, on a pouſſé l'*Urbanité* juſqu'aux vertus morale. Il ſemble qu'on entende auſſi par ce terme, outre ce que nous avons dit, les mœurs *mores*. L'*Urbanité* renfermant auſſi les mœurs, il y a peu d'Auteurs où elle ſe

trouve. L'Abbé Gedoyn met, pour les Grecs, Homére à la tête de ce petit nombre ; les autres ſont Pindare, Euripide, Sophocle, Iſocrate, Platon, Demoſthène. On lit auſſi le nom d'Anacréon : l'Auteur n'a pas trouvé dans ce Poëte, cette Urbanité qui s'étend juſqu'aux mœurs, mais celle qui conſiſte dans la politeſſe du ſtile & la délicateſſe du goût. Cette Urbanité *ſe fait particuliérement remarquer dans Platon. Jamais homme n'a ſi bien manié l'ironie*, c'eſt-à-dire, cet art de témoigner avoir envie & beſoin d'apprendre ce que l'on ſçait mieux que les Maîtres. L'Auteur a dit un peu auparavant, que cette ironie *eſt à proprement parler le ſel de l'Urbanité*. Comment donner une juſte idée de cette Urbanité de Platon ? Il faut trop de travail & trop de préparatifs pour mettre les meilleurs eſprits en état de la ſentir. Je ne ſçais même s'il n'eſt pas plus difficile de la faire goûter à notre Na-

tion qu'à toutes les autres. Nous voulons être rendus au terme, avant d'avoir parcouru le chemin qui y conduit. On ne court pas si rapidement dans les Dialogues de Platon. A la tête des Auteurs Latins, on voit Terence, Poëte si sensé & si habile dans les mœurs. Il est suivi de Virgile, d'Horace, de Tibulle, de Cicéron, de Tite-Live, de Saluste, de Phedre, de Quintilien & de Tacite. Tous les Auteurs que nous venons de nommer, ont un mérite bien supérieur au mérite seul de l'Urbanité : mais quelque Critique chagrin ne s'avisera-t-il pas de dire : Je suis le plus grand admirateur de Tacite : c'est l'Historien des esprits forts ; le Politique qui a le mieux connu les Princes & les Courtisans ; un Historien dont il n'est pas possible de représenter ni le génie, ni le stile dans aucune Traduction : mais je ne m'imaginois pas que l'Urbanité dût entrer dans son caractére. Ce Critique dans sa mau-

vaiſe humeur, entreprendroit peut-être de ruiner par là le ſentiment de M. Gedoyn ſur la nature de l'Urbanité. Si cet Abbé vivoit encore, il ſçauroit bien ſe défendre, & ce ſeroit une conteſtation qui amuſeroit utilement le Public.

L'Auteur vient aux Ecrivains François, & dit que ſelon les principes qu'il a établis, l'*Homo Urbanus* en Latin, eſt à peu près ce que nous entendons par notre *honnête homme.* Nous entendons *un homme qui ſent ſon bien, qui a de la politeſſe, de l'eſprit, qui a même l'eſprit cultivé, & qui joint à cela des mœurs.* Ainſi écrire avec Urbanité, c'eſt véritablement écrire avec politeſſe, mais pourtant d'une maniére aiſée & naturelle, qui ne ſent point l'Auteur, qui marque de la delicateſſe dans l'eſprit, de l'honneur & de la vertu dans l'ame. En conſéquence, on donne l'excluſion à *Rabelais*, *Marot*, *Regnier*, *Scarron*, *la Fontaine*, quelque mérite

qu'ils ayent d'ailleurs, mais on admet *Voiture*, *Sarasin*, *Racine*, le P. *Bouhours*, & plus particuliérement encore *Vaugelas* & *Pelisson*.

Il y a une espéce d'*Urbanité* qui est affectée à la raillerie. Elle n'est guére susceptible de préceptes. Cicéron, dans son Traité de l'Orateur, convient qu'il n'y a nul art qui apprenne à railler; *nullam esse artem salis*. L'Auteur donne ici de très-bonnes leçons, qu'on lira avec plaisir dans son Mémoire.

Si nous ne nous arrêtons pas au discours des plaisirs de la table, ce n'est pas par un vain scrupule. Nous marcherions à la suite d'un Ecclésiastique constitué en Dignité, & connu par ses talents. Ce qui nous a déterminés à prendre ce parti, c'est que les Festins que nous trouvons dans Platon, dans Athenée, dans Macrobe, ne conviennent qu'aux gens de Lettres. Une demi-douzaine d'Académiciens, qui s'occupent de la connoissance des Belles Lettres, & de tout ce qui

en dépend, pourroient égayer & animer un repas, par une converſation qui mériteroit d'être conſervée à la poſtérité, autant que celles que les Anciens nous ont laiſſées dans le même genre. Du tems des Grecs & des Romains, les Dames ne paroiſſoient point à ces feſtins. Diotime, cette fameuſe devinereſſe ne s'y eſt pas montrée; c'eſt Socrate qui raconte ce qu'il a appris d'elle. Les ſeules Courtiſannes venoient y chanter & danſer devant les Convives. Les mœurs ont tellement changé, que nous ne pouvons plus ſuivre les exemples de repas académiques qu'on nous produit.

L'Apologie des Traductions intéreſſe extrémement le dernier ſiécle & le nôtre. M. Gedoyn nous aſſûre qu'il compte ici ſon intérêt perſonnel pour rien, & qu'il a examiné la queſtion avec une parfaite indifférence, en homme qui ne ſe propoſe que d'inſtruire le Public, ſur le dégré d'eſtime que mérite ce genre d'Ouvrage.

Il eſt perſuadé que *de traduire en notre Langue ce que chaque ſiécle a produit d'excellent parmi les autres Nations, eſt le moyen le plus ſûr que nous ayons pour multiplier nos connoiſſances, pour entretenir le goût de la bonne Littérature*, & le reſte. Il convient qu'il n'y a point de traduction parfaite, & qu'il n'y en peut avoir. *Nulle Langue n'a dans ſon propre fond des équivalents ſuffiſans, pour exprimer parfaitement tout ce qu'il y a d'heureuſement dit dans une autre Langue.* D'ailleurs le Grec & le Latin étant des Langues mortes, il y a un très-grand nombre de termes d'art & d'autres mots, ſans parler des uſages particuliers à chaque Nation, que nous ignorons aujourd'hui. On eſt ſouvent réduit à deviner, & il y a bien de l'apparence que ſouvent on devine mal. Or un Traducteur devroit avoir *une connoiſſance pleine & entiére de la Langue en laquelle a écrit ſon original.*

L'Auteur avoue ces inconvé-

niens, mais il ſoutient que ce ſont ſeulement des obſtacles à la conformité parfaite, nullement à la reſſemblance néceſſaire. Un Traducteur rencontre quelquefois des endroits qui ſe dérobent à ſa pénétration & à toutes ſes recherches : *mais ces endroits ne ſont jamais les plus néceſſaires ni les plus intéreſſans de l'Ouvrage ; ce ſont quelques alluſions, quelques faits, quelques détails, dont la connoiſſance eſt plus curieuſe qu'utile.*

L'Auteur remarque que depuis trente ans les Traductions ont été portées à une perfection que l'on ne connoiſſoit pas auparavant. Juſques là on n'avoit guéres vû que de ſimples Verſions ; *il s'eſt formé dans le ſein de nos Académies des hommes de Lettres, qui tout autrement verſés dans le Grec & dans le Latin, qu'Amyot, que Vigenere, que Vaugelas, que d'Ablancourt, nous ont donné des Traductions d'une nouvelle eſpéce, & fort ſupérieures à tout ce qui avoit paru en ce genre.*

Il est vrai qu'un Poëte comme Homere ou Virgile, traduit en Prose, n'est que la moitié de lui-même ; mais à l'égard d'un Orateur, d'un Historien, d'un Philosophe, ils peuvent être en François, à peu de chose près, ce qu'ils sont en Grec ou en Latin ; si le Traducteur entend leur Langue, autant qu'il est possible de l'entendre ; s'il sçait parfaitement la sienne ; s'il joint à cela une certaine finesse d'esprit & de goût, sans quoi il ne doit pas se mêler d'écrire. Notre Langue n'a ni l'harmonie, ni la variété, ni l'abondance, ni l'énergie des Langues sçavantes ; mais pour être plus foible, elle ne laisse pas de représenter tous les traits de l'Auteur qu'on traduit, & c'est l'essentiel. Nous avons une Traduction des Philippiques de Démosthène par M. de Tourreil, *où malgré les défauts qui viennent du caractère d'esprit de M. de Tourreil, & qui ont fort dégradé l'original, on reconnoît*

Demosthène pour le plus grand Orateur qu'il y ait eu; & dans la Traduction du Panégyrique de Pline par M. de Sacy, *on reconnoît Pline pour ce qu'il étoit, pour un Orateur affecté, qui ne songeoit qu'à avoir de l'esprit, & qui avoit médiocrement d'éloquence.*

L'Auteur gémit sur la décadence générale des Lettres. *L'Italie n'a plus de Politiens, de Bembes, de Manuces, de Maffées, ni la Hollande d'Erasmes, de Grotius, de Vossius; comme nous n'avons plus, nous, de Budés, d'Etiennes, de Turnebes, de Casaubons, de Murets, de Sirmonds, de Pétaus.* Nous sçavons bon gré à M. Gedoyn de ses gémissemens: mais nous n'osons espérer que ces gémissemens raniment, selon ses vues, l'amour & le goût de la belle Littérature.

On a mis à la fin du Recueil le jugement de Photius sur les dix plus célébres Orateurs de la Grece, & la relation des Indes par Ctesias, tirée de Photius. Ce sont

deux Traductions qui font bien voir combien il est utile de traduire les anciens Auteurs. Combien de gens liront ces deux Ouvrages, qui n'en auroient jamais eu aucune connoissance, s'il avoit fallu les chercher ou dans le Grec ou dans la Traduction Latine du Grec de Photius ?

ARTICLE XXVIII.

EFFETS DE DEUX MACHINES *d'un Méchanisme différent, qui agissent d'elles-mêmes, pour l'élévation des Eaux dormantes.*

Le premier de ces mouvemens élévera l'eau en plus grande quantité qu'aucune Machine connue, dans un Réservoir à 25 pieds de hauteur, & continuant ainsi de Réservoir en Réservoir, où les mêmes mouvements seront répétés, il n'est point d'élévation où on ne puisse atteindre.

Le second portera à cent pieds.

de hauteur, & continuant de même, fera le même effet. Cette différence de méchanisme est très-nécessaire, pour établir l'un ou l'autre mouvement, suivant la situation des lieux.

Ces deux mouvements agissent par eux-mêmes, avec le seul secours d'une eau dormante.

Suivant la profondeur des Réservoirs où on les appliquera, ils agiront plus ou moins vite.

La moindre quantité d'eau, comme une ligne qui nourrira le premier Réservoir, entretiendra le mouvement; toute la différence ne consiste que dans le plus ou moins de vitesse, suivant la plus grande ou plus petite quantité d'eau.

Les eaux courantes d'une Riviére ou d'un Ruisseau, ne pourroient faire agir ces deux mouvements; on peut seulement dans ce cas seigner la Riviére ou le Ruisseau, & conduire l'eau dans un Bassin, afin que les Machines produisent leur

effet, ſans autre ſecours que d'elles mêmes, & de l'eau dormante.

L'agréable & l'utile dans tous les pays du monde ſe font aſſez ſentir ; Fontaines, Jets, & Napes d'eau, arroſements, élévation d'eau dans les Villes, ou dans tel appartement qu'on voudra d'un Palais, d'un Château, d'un Hôtel, d'une maiſon, engins, canaux de navigation, &c.

Pour élever à 25 pieds de hauteur quatre pouces d'eau par exemple, il en coûtera environ 500 liv. abſtraction faite des édifices néceſſaires, pour le ſoutien des mouvements.

Si on veut faire un mouvement qui éléve plus d'eau, (ce qui dépend du calibre & du diamêtre) ou établir pluſieurs mouvements ſur le premier Réſervoir ; (ce qui éléveroit une eau immenſe) ou ſi l'on veut encore établir pluſieurs Réſervoirs l'un ſur l'autre, ſuivant le dégré d'élévation dont on aura beſoin, il eſt évident qu'il en coûtera davantage à proportion.

On peut établir ces deux mouvements ſur le penchant des Collines, comme dans la Plaine; avec cette différence que les édifices & ouvrages néceſſaires couteront plus ou moins dans un endroit que dans l'autre : car il faut obſerver ici, pour éviter toute conteſtation ſur l'expérience à faire, que la ſituation du lieu eſt l'ame & le principe du dégré d'élévation, & de la plus grande ou plus petite quantité d'eau.

Quand on dit qu'un mouvement élévera l'eau à 25 pieds, & l'autre à 100, ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe l'élever moins haut. Un Seigneur, par exemple, ou un Particulier qui auront une belle ſource, dix pieds au deſſous de leur Château, ou Maiſon de Campagne, ou au deſſous d'un vaſte terrain, qu'ils voudroient convertir en allées d'Arbres, en Prairies, ou en Jardins, pourront élever cette eau, avec encore plus de facilité & beaucoup moins de dépenſe à dix pieds qu'à vingt-cinq.

Tous ces effets, en les ſuppoſant vrais, vont faire le bien & les délices de l'Univers, on doit en convenir : ſi les particuliers peuvent faire fructifier les Terres incultes & arides, c'eſt un ſurcroît de richeſſes dans un Etat ; c'eſt l'avantage des Sujets, comme des Souverains. Quoi de plus fâcheux en effet, que d'avoir de l'eau dont on ne peut faire uſage, par cela ſeul, qu'une eau eſt inférieure à l'endroit qu'on voudroit embelir, ou arroſer ? Qu'arrive-t-il? Le Propriétaire, comme un autre Tentale, a ſoif & ne peut boire. La ſécheresſe traîne après elle la ſtérilité & la triſteſſe. Y a-t-il du remede à un ſi grand mal ? Il faut l'approfondir : une épreuve ſuffit, c'eſt l'affaire d'un moment.

La Machine de Marly eſt la plus belle Machine du monde juſqu'aujourd'hui ; mais elle ne peut ſe comparer à une Machine qui agit d'elle-même, & par le ſeul arrangement des piéces qui la compo-

sent ; cela seul porte son éloge, & fait la différence d'une Machine simplement perfectionnée, d'avec une toute nouvelle, recherchée jusqu'aujourd'hui inutilement, & ignorée encore par tout pays.

L'Auteur de la Machine de Marly n'a pas imaginé les pompes, elles étoient connues : il a fait usage d'une chûte d'eau immense, des trésors & de la magnificence d'un grand Roi ; il n'a rien inventé, qui soit possible & utile aux Sujets ; enfin il auroit été borné à un certain dégré d'élévation.

L'Inventeur des mouvements proposés, a imaginé au contraire ce que nul autre n'a imaginé avant lui ; il fait agir les eaux dormantes par elles-mêmes, toutes les quantités d'eau lui servent, il rend par la médiocrité de la dépense l'exécution facile aux Sujets, comme aux Souverains ; à l'égard de l'élévation, il ne connoît point de bornes. Ce ton affirmatif n'est pas un défaut de modestie, c'est le

droit de la vérité, tiré de l'expérience, rien de plus permis.

L'Auteur n'entre point ici dans la queſtion de ſçavoir, ſi ces deux mouvements ſont de la qualité requiſe pour mériter le nom de *Mouvement perpétuel*; cette déciſion eſt réſervée à Meſſieurs de l'Académie des Sçiences, ſur l'expérience qui leur en ſera préſentée, s'ils la jugent digne de leur attention : il ſuffit d'aſſûrer ici le Public que ces deux mouvements agiſſent par eux-mêmes, ſans aucune interruption poſſible.

Concluſion. Les grands en place, & les Curieux qui s'intéreſſent à l'utilité publique, doivent maintenant ſe joindre, pour pouſſer le Prometteur à bout, le faire aller au point critique d'une expérience en grand, & l'aider à obtenir un Privilége excluſif, à condition du ſuccès; il n'eſt point Mathématicien, mais ce préjugé ne ſçauroit luter contre l'expérience qu'il a par devers lui.

Avril 1745.

Ceux qui voudront avoir une connoissance plus parfaite, pourront s'adresser à M. Chretiennot, Notaire à Paris, & de l'Hôtel-Dieu, à l'entrée de la rue sainte Avoye. Il faut affranchir les Lettres, sans quoi elles demeureront sans réponse.

ARTICLE XXIX.

LETTRE D'UN QUAKER, nommé Josias Martin, à M. de Voltaire. Brochure in-8°. *pages* 48. *à Londres* 1745.

SI l'on fait quelque jour l'*Histoire des Folies de notre siécle*, il faudra consulter la Brochure que nous annonçons : c'est un Ouvrage classique en ce genre. Il y a une douzaine d'années que M. de Voltaire écrivit quelque chose sur les *Quakers* d'Angleterre. C'étoit un abregé des principaux Dogmes de la Secte, avec quelques traits concernant les deux fameux *Quakers*,

George Fox, & Guillaume Penn. Ce petit morceau d'Hiſtoire bleſſa la délicateſſe d'un dévot du parti: Joſias Martin (c'eſt le nom du perſonnage) écrivit à M. de Voltaire, pour l'engager à ſe rétracter dans une nouvelle Edition de ſes Œuvres. La rétractation n'eſt point venue, le *Quaker* impatient a publié ſa Lettre, on l'a traduite en François, & c'eſt le Livre dont nous donnons l'Extrait.

Joſias Martin s'y applique beaucoup moins à combattre M. de Voltaire, qu'à faire l'Apologie de ſes Confreres les *Quakers*, & c'eſt ce qui fait le comique de l'Ouvrage. D'abord, en homme bien inſtruit de ſa croyance, l'Auteur tutoye ſon Adverſaire. & il ſe garde bien de l'appeller *Monſieur*. » Ami Voltaire, lui dit-il, j'ai lû » tes Lettres ſur les Anglois, & » j'ai remarqué dans celles qui re- » gardent les *Quakers*, pluſieurs » choſes qui ont beſoin d'être cor- » rigées, &c. » Ce ſtile, ſelon les

Quakers, est conforme à la simplicité de l'Evangile ; & l'on ne peut s'en écarter, sans donner atteinte à l'essentiel du Christianisme. Par la même raison, le *Quaker André Pit*, qu'alla visiter M. de Voltaire près de Londres, ne lui rendit point le salut, n'ota point son grand chapeau horizontal, & le tutoya durant toute la conversation ; tout cela encore une fois, pour être plus évangélique.

Mais pour le Baptême & la Communion, dont J.C. a tant recommandé l'usage, les *Quakers* s'en passent facilement. Josias Martin dit que ces Sacréments ne sont point nécessaires à salut, & le *Quaker André Pit*, déja sur le retour de l'âge, avoua à M. de Voltaire, qu'il n'étoit point baptisé. A l'égard de la liberté de parler dans les Assemblées, elle est entiére ; les femmes y prophétisent tant qu'elles veulent, & si plusieurs sont inspirées en même tems, *c'est alors*, disoit le même André Pit,

qu'il se fait beau bruit dans la Maison de Dieu.

Ce mot ne plaît point à notre *Quaker*, Josias Martin ; il s'inscrit en faux contre la Relation de M. de Voltaire, & il prétend que si l'esprit se communique à plusieurs femmes en même tems, comme cela peut arriver ; alors l'une attend l'autre, c'est-à-dire, que la premiére acheve sa prophétie avant que la seconde commence, & ainsi de suite. Mais, sans être chicanneur, on peut bien demander, ce semble, comment cela pourroit se faire : car enfin, supposons que l'esprit se communique à vingt ou trente dévotes de la Secte tout à la fois, il faudra bien que ces vingt ou trente Prophétesses parlent ensemble ; l'affaire est immanquable, & ce sera véritablement alors qu'il se fera *beau bruit dans la Maison de Dieu.*

Cependant, pourquoi les femmes parlent-elles dans l'Eglise, elles à qui S. Paul recommande

tant de se taire ? C'est, dit notre *Quaker*, parce qu'il est écrit dans le Prophête Joël, que *vers les derniers tems, les femmes & les filles prophetiseront* ; parce que Dieu inspira sous la Loi, *Marie & Debora* ; parce que ce fut la Samaritaine qui porta la nouvelle du Messie aux Habitans de *Sichar* ; parce que J. C. chargea *Marie* d'annoncer sa Résurrection aux Disciples. Tout cela n'est-il pas bien concluant ?

M. de Voltaire avoit dit que George Fox, le premier *Quaker* qui ait paru au monde, étoit un homme *saintement fou* : sur cela Josias Martin s'écrie d'un air entousiasmé: « Faut-il que la mémoire d'un *Locke* & d'un *Newton*, » qui ont fait un petit nombre de » découvertes dans l'Optique, » l'Astronomie, & la Géométrie, » soit exaltée & répandue partout » avec les plus grands éloges, & » que celle de *George Fox*, de qui » les découvertes tendoient immé- » diatement au bonheur de plu- » sieurs

» sieurs milliers d'hommes, soit
» noircie & mêlée de faussetés! O!
» où est l'amour de la vérité? Où
» est la Philosophie? »

Il explique ensuite le Dogme favori de la Secte, qui est de *trembler* dans la priére. Comment en effet se présenteroit-on devant Dieu, sans tremblement & sans convulsions? Moyse dit qu'il étoit *saisi de frayeur & tremblant devant Dieu.* Jérémie, *que ses os trembloient à cause du Seign ur.* S. Paul, *qu'il faut travailler à son salut avec crainte & avec tremblement*; & que lui-même étoit en *crainte & en tremblement parmi les Corinthiens. D'où il paroît*, ajoûte notre Auteur, *que le grand Apôtre des Gentils étoit un Quaker, aussi bien que George Fox.* Tout cela est merveilleux sans doute. Les Prophêtes & l'Apôtre S. Paul étoient des Trembleurs, des Convulsionistes, des faiseurs de contorsions, de grimaces; & depuis eux jusqu'à George Fox, on ne s'étoit pas avi-

ſé de reſſuſciter cette maniére de prier Dieu. Mais en récompenſe, depuis George Fox, le *tremblement* & les convulſions ont eu grande vogue. En France, que de *Quakers* dans ces derniers tems !

Guillaume Penn, fils du Vice-Admiral d'Angleterre, apprit de bonne heure à *trembler*, à tutoyer tout le monde, à ne ſaluer perſonne, pas même ſon pere. Il alla enſuite fonder en Amérique un petit Royaume appellé *Penſilvanie* & tout peuplé de *Quakers*. Il fit des Diſciples en Hollande, Pays de toutes les Sectes, comme l'Angleterre ; mais le *Quakeriſme* ne put s'accréditer en Allemagne, parce qu'il faut donner là de l'*alteſſe* & de l'*excellence*, à je ne ſçai combien de perſonnes. Guillaume Penn ne fut pas ſeulement le plus illuſtre *Quaker* de ſon ſiécle, il ſe fit l'Ecrivain & l'Apologiſte de la Secte ; en particulier, George Fox reçut de lui des Eloges, & une Epitaphe que voici, & qui paroî-

tra peut-être assez platte à nos beaux esprits : *Plusieurs ont donné des exemples de vertu ; mais, cher George, tu les as tous surpassés.*

Josias Martin employe une bonne partie de sa Lettre à exalter ces deux Coriphées du *Quakerisme* ; mais comme dans toutes les nouvelles Religions, on veut avoir des ancêtres, il remonte jusqu'à Socrate, qu'il fait excellent *Quaker* : car *éclairé*, dit-il, *de la lumiere divine, il condamnoit tous les titres d'honneur qu'on donnoit aux Magistrats.* Après Socrate, il compte Cicéron, Plutarque & tous les anciens Philosophes : c'étoient à l'entendre, des *Quakers* parfaits ; & tel est en effet le principe du *Quakerisme* : *il y a dans l'homme une lumiére, une parole, une vérité qui l'éclaire, qui l'instruit, qui le guide* ; or cette lumiére, cette parole, cette vérité n'est autre chose, que la *sagesse de Cicéron*, la *grande lumiére de Pythagore*, l'esprit divin d'*Anaxagore*, le bon gé-

nie *de Socrate*, le principe non engendré *de Timée*, le principe éternel *de Plotin*, la racine de l'ame *de Plotin*, le Dieu domeſtique *de Hieron*, *d'Epictete* & *de Seneque*, le principe divin de *Plotin*, la puiſſance & la raiſon divine *de Philon*, la loi & la régle vivante de *Plutarque*. Tout ceci eſt de Guillaume Penn, & notre Auteur Joſias fait grand cas de ce morceau. Mais quelle nuée de *Quakers* antiques! Ces gens là étoient de purs Payens; n'importe, ils avoient au dedans d'eux la parole intérieure, & peut-être auſſi *trembloient-ils* dans leurs Ecoles; cela n'eſt pas plus difficile que de rire & de pleurer toujours, comme faiſoient Démocrite & Héraclite.

Voici préſentement un phénoméne; des *Quakers* parmi les Catholiques; c'eſt le P. Mallebranche & M. de Fenelon. Joſias Martin a fait cette découverte, & il s'en applaudit beaucoup. Le P. Mallebranche vante dans ſes écrits

la *vérité éternelle*, le *maître intérieur*, la *parole divine*, & M. de Fenelon s'est sacrifié pour l'*amour pur*. Justement, dit notre Auteur, c'est là l'esprit qui nous anime, & le principe qui régne en nous; & comment d'ailleurs, le grand Archevêque de Cambrai ne seroit-il pas bon *Quaker*, lui qui dit quelque part : *mes os tressaillent, Seigneur, & s'écrient, qui est semblable à vous? Mon cœur se fond, & ma chair tombe en défaillance?*

Mais en suivant le principe de Josias Martin, il faudra donc mettre dans le *Quakerisme*, tous nos Ecrivains spirituels, nos Directeurs, nos Prédicateurs? Ils auront beau anathématiser toutes les Sectes, séparées de la Communion Romaine, & traiter de fanatiques les Disciples de George Fox & de Penn. Ils auront beau avertir que l'inspiration, qui n'est ni fondée sur la foi, ni soumise aux régles de l'Eglise, est un entousiasme ridicule; ils s'écrieront, tant qu'il leur

plaira, que les *Quakers* ne sont pas meilleurs que les Mahométans, puisqu'ils ne reçoivent point le Baptême; n'importe, encore une fois, ils parlent des voyes *intérieures*, de l'*Amour de Dieu*, de la *lumiére de l'esprit*, ils seront *Quakers*, malgré eux. C'est Josias Martin qui les enrôle, & je ne sçai qu'un moyen par où ils pourront se dégager, c'est de lui faire force complimens; de lui dire, par exemple, *Seigneur Josias, votre Seigneurie est priée de nous rayer de dessus votre Liste.*

Ces mots profanes rompront tous les liens du *Quakerisme*.

Solventur risu tabulæ, tu missus abibis.

ARTICLE XXX.

ELOGE HISTORIQUE du P. Guillaume Cuypers, de la Compagnie de Jesus, extrait du sixiéme Volume des Actes des SS. du mois d'Août.

IL y avoit à peine cinq mois, que le P. du Sollier, après trois années de langueur & d'infirmités, étoit mort, que le P. Cuypers, un de ses Associés à la continuation des Actes des Saints, & un de ceux, qui l'avoient plus heureusement secondé dans ce pénible travail, fut attaqué d'une maladie, qui ne laissa plus aucune espérance de lui voir jamais reprendre la plume, quoiqu'il fut encore dans la force de son âge. Quelques années auparavant, il avoit été tourmenté de ce qu'en terme de Médecine, on appelle Herpes. Les Remédes violents, qu'on lui fit, n'eurent point d'autre effet, que d'augmenter son mal; il guérit néanmoins, mais ce

ne fut qu'après avoir renoncé à tout Reméde humain, & s'être adressé avec confiance à S. Dominique, pour qui il avoit conçu une grande dévotion, en travaillant aux Actes de sa vie. Enfin en 1739 une de ses cuisses s'enfla extraordinairement, & il s'y fit une ouverture, qui rendit beaucoup d'humeurs. Comme elles ne cessoient point de couler, & qu'elles lui causoient les plus vives douleurs, les Médecins la voulurent détourner; mais elle gagna le corps, & y produisit une Hydropisie, qui le conduisit au tombeau, le onziéme de Février 1741. dans la cinquante-cinquiéme année de son âge, & la trente-septiéme depuis son entrée en Religion. Il mourut de la mort des Saints, dont il avoit employé vingt-un ans à étudier leurs vertus, & à les faire connoître au Public.

Le P. Cuypers étoit né à Anvers le premier jour de Mai 1686, d'une Famille honorable, & de pa-

rens, plus estimables par leur pié-té, que favorisés des biens de la fortune. Comme ils remarquerent de bonne heure en lui un naturel heureux, des dispositions admirables à la vertu, & toutes les qualités naturelles les plus propres à le faire réussir dans l'étude des Sciences, ils ne voulurent rien épargner pour cultiver un fond si riche. Ils l'envoyerent à l'âge de dix ans au Collége des Jésuites d'Anvers, où il se distingua d'une maniére marquée, & fut presque toujours à la tête de sa Classe. A l'âge de dix-sept ans, il alla à Douay pour y faire sa Philosophie; mais l'empressement qu'il avoit d'entrer dans la Compagnie de Jesus, ne lui permit pas d'attendre qu'elle fut achevée. A la fin de sa Logique, il obtint d'y être reçu; & entra au Noviciat de Malines, le dernier jour de Juillet 1704.

La beauté & la vivacité de son esprit, jointe aux talents supérieurs, dont on remarquoit en lui

des naiſſances, obligerent le Recteur du Noviciat à le ménager moins que les autres dans les épreuves, qui ſont en uſage dans les Maiſons de Probation parmi les Jéſuites; il s'attacha ſurtout à l'humilier beaucoup, & cette conduite eut tout le ſuccès, qu'il en pouvoit eſpérer. Une vraye & ſolide humilité jetta de ſi profondes racines dans le cœur du Novice, que les progrès rapides, qu'il fit dans ſes Etudes; & la maniére brillante, dont il s'acquita de ſa Régence, n'ébranlerent point ſes vertus, établies ſur ce fondement inébranlable. Auſſi ne tint-il pas à lui, dès qu'il ſe vit à la fin de ſes Etudes, & honoré du Sacerdoce, qu'il ne renonçât à tout ce qu'il pouvoit ſe promettre de ſuccès dans la carriére des Sciences, pour ſe ſacrifier au ſalut des Infidéles, dans l'eſpérance d'y conſommer ſon ſacrifice par le Martyre. Mais la Société des Continuateurs de Bollandus ayant per-

du presqu'en même tems les Peres Baerts & Janning, il fut le premier, sur qui on jetta les yeux pour les remplacer. Il obéit, mais plus jaloux d'imiter les Saints, que de se faire une réputation de Sçavant, en travaillant à éclaircir leur Histoire, il crut devoir commencer par se faire un plan de vie, où l'Etude fut toujours subordonnée aux devoirs essentiels de son état, & aux exercices de son zele pour le salut du prochain.

Les six derniers Volumes des Actes des Saints du mois de Juillet, & les six premiers du mois d'Août, renferment des Monumens de son Erudition, qui ne périront point, & qui le feront connoître à la postérité comme un des plus sçavants & des plus judicieux Critiques de notre siécle. S. Jean Gualbert, Fondateur de la Congrégation de Vallombreuse, est le premier, dont il fut chargé d'examiner les Actes. L'entreprise étoit difficile, parce que ces Actes

étoient dans une grande confuſion, & avoient des Lacunes conſidérables. Le P. Cuypers dans une Diſſertation Préliminaire, travaillée avec un ſoin infini, débrouilla tout, donna des éclairciſſemens, qui mirent dans ces Actes un grand ordre, & remplit tous les vuides par les recherches, qu'il avoit faites; de ſorte, qu'on le crut dès-lors en état d'entreprendre avec ſuccès tout ce qu'on pourroit lui offrir de plus épineux dans les Actes des Saints.

Ceux de S. Jacques le Majeur, où, après avoir diſcuté & mis dans le plus grand jour, ce qu'on apporte de preuves pour & contre le voyage de cet Apôtre en Eſpagne, il ſe déclare pour l'affirmative, ne furent pas moins bien reçus. Il avoit ignoré juſqu'à la fin de l'impreſſion du ſixiéme Tome de Juillet, où ces Actes ſont compris, qu'il y avoit ſur ce ſujet une vive conteſtation allumée en Portugal, & il ſe trouva dans la néceſſité de

répondre à deux Dissertations, que le P. Michel de Sainte Marie, de l'Ordre des Hermites de S. Augustin, avoit publiées contre le sentiment, qu'il avoit adopté. Sa réponse fut imprimée dans le dernier Volume du mois de Juillet; & elle lui attira de grands Eloges du P. Emmanuel Cajetan de Sousa, Théatin, lequel dès l'année 1727, avoit déja écrit contre le P. de Sainte Marie. Après avoir dit que le P. Cuypers avoit réfuté d'une maniére invincible ce que M. Baluze & le P. Aléxandre avoient objecté contre l'Apostolat de S. Jacques en Espagne, il ajoûte, qu'on peut désormais se passer de tout ce que d'autres, & lui-même ont écrit sur ce sujet; le Docte Bollandiste ayant épuisé la matiére, & mis le vrai sentiment dans la plus grande évidence. Ce témoignage est d'autant plus flateur pour le P. Cuypers, que celui qui le rendoit avoit plus d'une fois dans ses Ouvrages fort

maltraité les Auteurs des Actes des Saints.

L'Hiſtoire Chronologique des Patriarches de Conſtantinople, qui ſe voit à la tête du premier Volume du mois d'Août, eſt encore un des Chefs-d'œuvre du P. Cuypers. Quand il s'y ſeroit borné à bien établir la ſuite Chronologique des Patriarches, qui ont occupé ce grand Siége, il auroit beaucoup fait, perſonne avant lui n'ayant entrepris ce point d'Hiſtoire; mais il y a diſcuté tant d'autres articles importants, qui y ont rapport, qu'on peut aſſûrer, que nous n'avons rien de plus ſûr, ni de plus complet ſur la partie Eccléſiaſtiqne de l'Hiſtoire Bizantine, continuée juſqu'à nos jours. Nous n'en dirons pas ici davantage, parce que nous en avons rendu un compte fort exact dans nos Mémoires, au premier Article du mois de Mars 1734.

Les Actes de Saint Dominique n'ont pas été moins bien reçus du

Public. Le P. Cuypers, que nous avons vû avoir conçu dès-lors une tendre dévotion envers ce S. Patriarche, ne devoit pas être suspect d'avoir voulu diminuer sa gloire, en doutant qu'il appartînt à l'illustre Maison de Guzman, & la guérison d'une Maladie incurable, qu'il obtint plusieurs années après par son intercession, est une preuve, que le seul amour de la vérité le faisoit persister dans son doute, & qu'il n'avoit point offensé le Saint, en continuant à dire, qu'il demandoit des preuves certaines de la noblesse de son extraction pour attester ce fait. Il ne crut point devoir répondre aux injures atroces, aux déclamations violentes, aux critiques indécentes, qu'on publia contre lui, & jusques dans la Chaire de vérité: nous l'avons fait modestement dans nos Mémoires; des Sçavants en Allemagne & en Espagne l'ont fait avec moins de ménagement pour ses Adversaires. Il continua

à garder le silence, jusqu'à ce que le P. Touron eut imprimé une Vie de S. Dominique, qui a été estimée des Connoisseurs, mais dans laquelle il apporta de nouvelles preuves, qu'il crut capables d'obliger notre Auteur à se rendre. Le P. Cuypers crut devoir répliquer à un Ecrivain, qui parloit raison, & gardoit les bienséances. Ces nouvelles preuves étoient tirées de quelques Monumens, prétendus anciens, que le P. Touron avoit reçûs de Bologne, & qu'il croyoit invincibles, mais le P. Cuypers, plus accoûtumé, que son Adversaire, à examiner les Titres, ne les trouva point de bon alloi dans le creuset de la Critique, & ne se rendit point. On a en effet reconnu depuis, qu'ils étoient fabriqués tout récemment.

Le quatriéme Volume du mois de Juillet, est en bonne partie l'Ouvrage du P. Cuypers. Il y traite entr'autres deux Articles, qui demandoient de grandes recherches

& beaucoup de critique. Le premier eſt la ſéparation des Apôtres pour aller prêcher l'Evangile, chacun dans les Provinces, qui lui étoient échuës en partage. Le ſecond eſt l'Hiſtoire du Prophéte Elie. Le ſujet, ſurtout par rapport à celui-ci, étoit délicat : il s'agiſſoit d'éviter de ſe brouiller une ſeconde fois avec un Ordre entier, extrêmement jaloux de ſon antiquité, qu'il recule bien loin au de-là de celle du Chriſtianiſme. Le P. Cuypers a ſi bien évité tous les écueils, qu'il s'eſt mis heureuſement à l'abri de toutes les tempêtes.

Dans le ſixiéme Volume du même mois, il convient, que ce qui ſe dit communément du lieu de la naiſſance, & des parents de Sainte Anne, Mere de la Sainte Vierge, n'eſt ni tout à fait exact, ni de la premiére autenticité : mais il établit ſur des preuves, qui paroiſſent ſolides, que cette Sainte n'a eu qu'un Epoux, ni d'autre Enfant, que la Mere de Dieu. Il

vient ensuite à l'invention de son corps dans l'Eglise d'Apt, & discute avec beaucoup d'impartialité, les prétentions de plusieurs Eglises, qui prétendent avoir son sacré Chef.

Il n'est pas étonnant, qu'une vie aussi laborieuse, & occupée de tout ce qui peut porter à la vertu, se soit passée dans l'innocence, & la pratique de toutes les vertus chrétiennes & religieuses. Le P. Cuypers avoit outre cela une très-grande délicatesse de conscience, mais sans aucun embarras de scrupules; aussi possedoit-il son Ame en paix, ce qui produisoit en lui une grande égalité d'humeur, beaucoup de gayeté, que les plus longues & les plus vives douleurs, dont ses maladies furent accompagnées, n'altérerent jamais. Sa patience tenoit du prodige, & il ne paroissoit occupé, qu'à consoler ceux, qu'il voyoit trop affligés de le voir souffrir.

ARTICLE XXXI.

HISTOIRE DE CICERON, avec des Remarques Historiques & Critiques, Par M. Morabin. A Paris, chez Ph. N. Lottin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, proche S. Yves, à la Vérité, 1745.

IL semble que depuis quelque tems, la France & l'Angleterre se disputent la gloire de travailler à celle de Cicéron. Il sied bien à deux Nations amies des Belles-Lettres, & curieuses des Beaux-Arts, de faire valoir à l'envi le mérite du pere de l'Eloquence. A peine avons nous vû paroître l'Histoire de Cicéron, composée par M. Milddleton en Anglois, & traduite dans notre Langue par une belle plume *, que le même sujet traité par M. Morabin, vient nous confirmer dans l'idée avantageuse

* *M. l'Abbé Prévôt.*

que nous avions conçuë de l'Orateur Romain. Tous ceux qui estiment ce grand homme (chose assez rare parmi les Littérateurs modernes) doivent sçavoir gré à l'Historien François, du zéle qu'il fait éclater pour son Héros.

Il seroit à souhaiter que deux Ouvrages si estimables fissent naître l'envie aux partisans de Sénéque, de Pline, de Mamertin, & d'autres semblables Orateurs, de se faire Disciples de Cicéron, de se former sur le stile d'un si parfait modéle, & de ne plus préférer le clinquant du Bas Empire à l'or du beau siécle d'Auguste.

Nous dirions volontiers à ces amateurs du stile précieux & fardé, ce que leur dit certain Poëte, dans un langage à peu près pareil au leur : *Quand on a trop d'esprit, on n'en a pas assez.* Au moins est-il vrai, que c'est toujours défaut de bon goût, & quelquefois défaut de bon sens. Après tout, les Mamertins de nos jours n'en sont

pas encore venus juſqu'à ſe déclarer hautement contre Cicéron : ils craindroient de ſe deshonorer, en improuvant un Auteur, qui eſt en poſſeſſion du ſuffrage de tant de ſiécles. Mais du reſte, ils regardent en pitié ceux qui *ont*, diſent-ils, *la foibleſſe de conſerver encore du reſpect pour ce vieux Pere des Périodes cadencées.* Il s'en faut bien qu'ils penſent comme Céſar, qui, dans un démêlé Littéraire, qu'il eut avec Cicéron, long-tems après la journée de Pharſale, convint qu'il avoit trouvé ſon Maître, & qu'il avoit appris de lui la gracieuſe harmonie du diſcours. Cet aveu fit honneur aux deux Rivaux. Les Frondeurs de Cicéron ne s'en feroient pas moins, s'ils daignoient ſe façonner à ſa maniére de penſer & d'écrire.

Mais, ſans nous répandre en vains ſouhaits, venons à notre Hiſtorien, qui, pour ne point perdre de tems, a fondu ſa Préface dans ſon Epître Dédicatoire, où

après une Critique succincte de quelques Auteurs qui se sont mêlés d'écrire la Vie de Cicéron ; il ajoûte, en parlant de la nouvelle Histoire qui a précédé celle-ci, qu'elle ne le dispense pas de l'engagement qu'il a pris avec le Public depuis vingt ans, *parce qu'un autre plus diligent l'a prévenu. Il sembleroit*, dit-il, *que je lui envîrois les suffrages qu'il a eus, ou que du moins je craindrois de n'en pas recueillir aussi favorables. Quoique mon Histoire soit, pour le fond, la même que celle de M. Milddleton, elle est différente en tant de choses, qu'elle peut se soutenir, sans souffrir de la comparaison qu'on en fera avec la sienne, de même que sans donner atteinte à son mérite.* Nous ne prononcerons point sur ce parallele ; c'est l'affaire de ceux qui ont de quoi prendre, & qui prennent volontiers le ton décisif. Nous nous bornerons à dire, que l'Histoire dont nous donnons ici l'Extrait, a tout ce qu'il faut pour être de

mise & d'usage dans la République Littéraire.

L'Ouvrage de M. Morabin est divisé en trois parties. La premiére renferme ce qui regarde Cicéron, depuis sa naissance jusqu'à son rappel & sa réception à Rome après son exil. La seconde expose les faits qui concernent sa personne, depuis son retour dans sa Patrie jusqu'à sa mort, dont on raconte les suites. La troisiéme est composée de Remarques Historiques & Critiques, terminées par des Textes tirés de Cicéron même, sous le Titre d'*Auctoritates*, tout à fait propres à justifier ce qui est dit dans le cours de l'Histoire. Ces Remarques *sont intéressantes & pleines d'érudition*, au jugement de l'ingénieux Approbateur. Chacune des deux premiéres parties de cette Histoire contient trois Livres, dont nous nous contenterons de faire un précis fort abrégé, pour ne pas envier au Lecteur le plaisir d'un détail plus circonstan-

cié, qu'il trouvera dans l'Histoire Originale.

Livre I. Il est d'abord parlé de l'origine, de la naissance, de l'éducation, des divers genres d'étude, & des premiéres Campagnes de Cicéron; ensuite de ses essais de Plaidoyers, de sa Questure, de son Edilité, de sa Préture, & des commencemens de son Consulat.

Entre deux opinions, dont l'une donne à Cicéron pour Ayeul un vil mercenaire, & l'autre le fait descendre de Tullus Attius, Roi des Volsques, (sans doute à cause de la ressemblance du nom de sa Famille *Tullia* avec celui de *Tullus*) notre Auteur prend un parti sage & judicieux, en adoptant le milieu attesté par Cicéron même, qui se dit *né de race Equestre*: car quelle apparence, qu'au vû & au sçu de tant d'envieux & d'ennemis, qui se faisoient un plaisir malin de l'éclairer de près, il osât se dire *Chevalier Romain*, s'il ne l'avoit pas réellement été?

Envain Plutarque rapporte-t-il certains prodiges, par où il prétend que fut illustrée la naissance de Cicéron : nous ne sommes pas plus crédules sur cet article que M. Morabin. Hé le moyen de croire, que le Ciel prodigue les merveilles en faveur d'un petit Payen, nouvellement éclos en ce monde, & destiné par état à vivre & à mourir Payen ? Ce sont là de ces phantaisies d'Auteurs passionnés pour le merveilleux, qu'ils veulent faire croire, & qu'ils ne croyent pas eux mêmes.

Marc Tulle, autres noms de Cicéron, fut élevé, partie dans sa Ville natale, nommée *Arpinum*, sous la conduite d'un pere distingué par son sçavoir & par ses vertus ; partie à Rome, où il eut le bonheur d'apprendre les élémens de l'Eloquence, sous les yeux, & par les soins de *Crassus* & d'*Antonius*, les deux plus grands Orateurs de leur tems. Tous deux se firent un plaisir de cultiver les ta-

lens rares qui s'annonçoient dans ce jeune Eleve. Le Poëte Archias, pour lequel il plaida dans la ſuite, lui donna auſſi du goût pour la Poëſie ; mais il lui conſeilla de ſuivre plutôt le Barreau, que de prendre ſon vol vers le Parnaſſe, bien convaincu par ſa propre expérience, que cette route ne conduit ordinairement à rien, & qu'un Poëte, s'il n'a d'autres talens, eſt un membre aſſez inutile à la *Société* humaine. Cicéron ne laiſſa pas de faire un grand nombre de Vers ſur toutes ſortes de ſujets ; mais heureuſement pour ſon honneur, ils ne ſont pas venus juſqu'à nous : du moins ſi nous jugeons de ceux qu'on a perdus par ceux qui nous reſtent, on peut ſe conſoler de cette perte, quoiqu'en diſe Plutarque, qui ſoutient qu'il paſſoit pour auſſi bon Poëte, qu'excellent Orateur. Un tel éloge eſt bien contraire au préjugé Public, & même au ſentiment de Cicéron, qui, comme le dit notre Auteur,

ne s'est jamais donné pour Poëte, & qui, bien loin de se faire de la Poësie une occupation sérieuse, ne la regardoit que comme un pur jeu d'esprit, un amusement honnête, & un moyen propre à donner de la pointe & de l'agrément au discours, par l'affinité qu'elle a avec l'Eloquence. Il pouvoit ajoûter, qu'un tel métier dans l'usage ordinaire, ou plutôt dans l'abus que la plûpart en font, n'est pas moins dangereux que frivole. Quand il n'y auroit point de Versificateur au monde, le monde en iroit-il plus mal? N'en iroit-il point mieux?

Cicéron sçut bien mieux employer son tems, quand il se livra tout entier aux plus belles connoissances, à l'art Oratoire, à l'intelligence parfaite des Langues Grecque & Latine, à l'Histoire, à la Philosophie, à la Géométrie, à l'Astronomie, & à presque tous les genres de Sciences qu'il trouva brutes & imparfaites de son tems, & qu'il porta seul & le premier à

ce haut point de perfection, qu'on admire encore aujourd'hui dans ses Traités Oratoires & Philosophiques, dans ses discours publics, & même dans ses Lettres. C'est un des hommes du monde, dont l'exemple fait le mieux connoître, ce que peut un grand génie soutenu d'un grand travail.

Il voulut aussi s'essayer à la Guerre, comme il convenoit dans une République encore plus Guerriere que Lettrée. Il fit ses premiéres armes sous le Consul *Pompeius Strabo*, pere du grand Pompée. Il s'y appliqua, comme il avoit fait à tout le reste; mais on ne l'accusa jamais d'avoir l'inclination trop martiale; son attrait dominant étoit pour l'Eloquence. L'esprit Républicain préfére ordinairement les Arts pacifiques au tumulte des Armes. Dès-lors se formoit dans son sein ce fameux Vers, qu'il enfanta dans la suite, & qu'il défendit si vivement contre les attaques de M. Antoine,

cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Las du métier de la Guerre, Cicéron cherche & trouve l'occasion de se signaler dans le Barreau. Il y plaide plusieurs causes, avec un succès qui dut allarmer *Hortensius*, son ancien en Plaidoirie, mais bientôt après, son Rival. M. Morabin donne une Analyse exacte des premiers discours de son nouvel Orateur; il le fait ensuite voyager, pour soulager sa poitrine, altérée par sa déclamation trop vive & trop animée. Cicéron dans ses voyages met à profit les lumiéres des grands Maîtres qu'il rencontre, surtout dans Athènes. L'esprit fait son chemin, tout autant que le voyageur.

Revenu à Rome, & sûr de l'estime publique, il se met sur les rangs pour les Charges: le sort tombe sur lui pour la Questure de Lilybée en Sicile. Il y fait éclater des vertus qui lui gagnent le cœur de tous les Siciliens. Tous le regar-

dent comme leur ami, & se mettent pour l'avenir sous sa protection. Un Questeur doux, libéral, & désintéressé leur paroît un prodige. Pour se délasser des fatigues de son emploi, & pour satisfaire sa curiosité, il parcourt toute cette Isle, & découvre près de Syracuse le tombeau d'Archimède, jusqu'alors ignoré par les Habitans même du Pays. La sagacité d'un œil sçavant voit tout où le vulgaire ne voit rien.

Cicéron, à son retour, fut fort surpris de voir qu'à peine pensoit-on à lui & à sa brillante Questure. *Je compris par-là*, dit-il lui-même, *que nos Romains ont l'oreille dure & l'œil perçant ; puisqu'ils n'entendent presque point ce que la Renommée publie d'un Magistrat absent, & ne font attention qu'aux services de ceux qu'ils ont sous les yeux. C'est ce qui me fit prendre le parti de me fixer au Barreau, de ne point désemparer, de ne plus soustraire ma présence à mes Concitoyens,*

& de ne plus souffrir que ni mon portier, ni mon sommeil leur fermassent l'entrée de ma Maison.

Les Guerres qui occupoient alors la République, ne permirent pas à l'Orateur de paroître souvent sur la Tribune, & lui donnerent encore plus de loisir qu'il n'en vouloit, pour la perfection de ses études. Cet intervalle de cinq années où Cicéron se repose utilement, donne occasion à M. Morabin de faire un détail de ces Guerres, détail beaucoup plus serré que celui de M. Milddleton, mais qui cependant ne paroît pas fort essentiel au sujet principal. Si la justesse murmure un peu de tels écarts, le Lecteur les pardonne volontiers à l'Historien, quand ils sont intéressans comme le sont ceux-ci. Il est rare que les Auteurs résistent à la douce tentation d'un hors-d'œuvre agréable.

A peine Cicéron eut-il atteint l'âge de 37 ans, où l'on pouvoit prétendre à l'Edilité, qu'il l'ob-

tint par les suffrages unanimes. Il signala son entrée dans cette Charge, par la fameuse cause de Verrés, dans laquelle il eut besoin d'une force d'esprit supérieure, pour vaincre les obstacles qu'opposoient les plus accrédités de Rome à son zéle pour le bien public. Sa manœuvre fine & délicate est bien décrite dans notre Auteur, qui en habile homme nous épargne le détail odieux des crimes de Verrés (précaution que n'a pas eu l'Historien Anglois.) Cicéron, pour ne point laisser réfroidir l'accusation, brusqua la procedure; & sans s'amuser à polir ses plaidoyers, il déconcerta encore plus le coupable par sa promptitude, que par son Eloquence. Dans sa maniére leste de mener cette affaire, il fut plus éloquent qu'il ne l'eut été par des discours étudiés, & fit dès-lors perdre à Hortensius cette *domination* ou *royauté judiciaire*, dont il se croyoit en possession. Verrés consterné s'exila

lui-même, les Siciliens triompherent; Cicéron paſſa pour l'Oracle du *Forum.* Peut-être pourroit-on lui reprocher quelques invectives trop ameres dans ces accuſations: mais c'étoit aſſez le ton de la licence Républiquaine, qui depuis ce tems-là ne s'eſt que trop perpétuée dans une ſorte de gens, qu'il appelle lui-même *Leguleii* ou *Rabula*; c'eſt tout ce qui leur reſte de Cicéron.

M. Morabin, après avoir donné une idée générale des Charges, & une Notice curieuſe du Gouvernement de la République, paſſe à la Préture qui fut décernée à Cicéron, avec la même unanimité de voix. Ce fut là, plus que jamais, qu'on vit briller ſon amour pour les loix & pour le bon ordre. La condamnation de Licinius Macer redoubla l'eſtime qu'il s'étoit acquiſe par ſon intégrité; pluſieurs diſcours, dont notre Auteur fait le dénombrement, mirent le combe à ſa réputation. Cependant

l'admirable Harangue qu'il fit en faveur de la Loi *Manilia*, fit juger aux plus fins connoiſſeurs, qu'il enviſageoit plus alors ſes propres intérêts, que ceux de la République. Il leur paroiſſoit dangereux de confier les Troupes de Terre contre Mithridate à Pompée, déja maître des forces Maritimes (objet de ce diſcours.) Mais dans les régles de la politique & de la prudence, pouvoit-il s'oppoſer à cette Loi ? Il prévoyoit que tout ce qu'il pourroit dire contre, n'en empêcheroit pas l'exécution. Enfin il vouloit être Conſul, il avoit beſoin du crédit de Pompée & des ſuffrages du Peuple, dont ce Général étoit l'Idole; en lui procurant la conduite de l'Armée, il ſe procuroit à lui-même le Conſulat. On ſuccomberoit à moins : bonne raiſon pour s'appuyer l'un l'autre.

Ce Conſulat eſt le bel endroit de Cicéron & de ſon Hiſtorien. La Juſtice que tout le monde rendoit à la probité, au déſintéreſſe-

ment, à la fermeté, au zéle, & aux ſublimes talens de ce *Candidat*, le fit regarder comme le ſeul homme capable de faire tête aux Ennemis de l'Etat, dans un tems où la violence avoit pris la place des Loix, où celles-ci n'avoient de vigueur que contre ceux qui en manquoient pour les braver, où enfin pluſieurs des plus puiſſans de la République étoient les premiers à conſpirer contre elle, ou du moins à favoriſer les cabales qui s'y formoient. De ce nombre étoit ſurtout le Patricien *Catilina*, que Cicéron eut pour concurrent dans la pourſuite du Conſulat avec cinq autres Nobles, dont la plûpart n'étoient rien moins qu'irréprochables, & qui ne trouvoient rien à reprocher à Cicéron que ſon titre d'homme nouveau : *Derniére reſſource de ceux qui n'ont rien de réel à oppoſer au vrai mérite.*

On donnera la ſuite de cet Extrait dans le mois prochain.

ARTICLE XXXII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Vittemberg.

LEs deux derniéres années 1743 & 1744, l'Allemagne a produit pluſieurs Ouvrages ſur l'Electricité. C'étoit à la ſuite de mille belles expériences, qu'on y avoit faites ſur cette propriété ſi ſinguliére, ſi variée, & ſi féconde. M. Boſe, Profeſſeur à Vittemberg, a pouſſé les découvertes juſqu'à électriſer les hommes mêmes. On fait tourner ſur ſon axe un globe de verre; un tuyau de fer-blanc eſt placé près de ce globe, ſans le toucher; une perſonne tient l'extrêmité de ce tuyau, oppoſée au

globe, & durant ce tems là elle ſe tient debout ſur une maſſe de poix, où ſes pieds doivent porter uniquement. Après deux ou trois tours du globe, cette perſonne s'électriſe, elle acquiert une puiſſance flammifique aſſez forte pour allumer avec un de ſes doigts de l'eau-de-vie un peu échauffée. Dès que le doigt en approche, il en ſort une étincelle qui pétille, & qui va allumer l'eau-de-vie. Bien plus, cette perſonne électriſée en électriſe d'autres, & devient une ſource comme inépuiſable d'expériences, qui paroiſſent des miracles. *Les Ouvrages de M. Boſe ſur cette matiére, ont été imprimés à Vittemberg.*

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Trois Traités : Le premier, *de l'Art.* Le ſecond, *de la Muſique, de la Peinture, & de la Poëſie.* Le *Avril* 1745.

troiſiéme, *du Bonheur*. Par *J. Harris*, 1744. Le premier & le troiſiéme Traité ſont en forme de *Dialogue*. Le ſecond a le Titre de *Diſcours*. Dans le premier, l'Auteur s'applique à donner une Notion juſte de l'*Art*. C'eſt, dit-il, une *cauſe*, mais ce mot eſt trop générique; car toute *cauſe n'eſt pas un Art*. Il faut que la *volonté & l'intention y concourent*, Il faut outre cela, que ce ſoit une choſe acquiſe *par l'uſage & par l'habitude*; & il faut enfin qu'il y entre *un ſiſtême particulier de régles & de préceptes*. D'où l'Auteur tire cette concluſion, *que l'Art eſt un pouvoir habituel dans l'homme de devenir la cauſe de quelque effet, ſuivant un ſiſtême de préceptes différens, approuvés par l'expérience.*

Dans le ſecond Traité, M. Harois compare *la Peinture, la Poëſie, & la Muſique*: ſujet fort rebattu, & ſur lequel il y a déſormais peu de choſes à imaginer. Il dit que ce ſont des *Arts imitatifs*;

Cela eſt vrai à quelques égards, & proportions gardées : car la *Poëſie* n'imite aſſûrément ni ſi bien, ni ſi fort, ni ſi conſtamment que la *Peinture & la Muſique.*

Le troiſiéme Traité ſur le *Bonheur*, eſt une recherche Philoſophique du *ſouverain bien*, indépendamment des lumiéres de la révélation. L'Auteur dit, comme tous les Maîtres de l'Ecole, que le Souverain bien doit être un bien ***durable, inamiſſible, accommodé à toutes ſortes de circonſtances, & qui rende véritablement heureux.*** Il eſt aiſé d'en conclure, que *Dieu ſeul* doit être le *Souverain bien* de l'homme. M. Harris le met néanmoins d'abord dans la *rectitude de la conduite*, mais il inſinue que cette rectitude eſt relative au *Souverain Etre.* Il ſemble que cela auroit pu être un peu mieux développé. *Cet Ouvrage eſt écrit en Anglois, & ſe vend à Londres*, chez J. *Nouſſe & P. Vaillant.*

FRANCE.

DE PARIS.

Explication de la quatriéme Eclogue de Virgile, chez Chaubert 1745. Le fond de cette Brochure avoit déja paru *dans nos Mémoires en* 1736. L'Auteur l'a retouchée & perfectionnée, d'après les conseils de ses amis. On y trouve d'abord la Traduction de l'Eclogue; ensuite la réfutation de trois systêmes: le premier est de ceux qui rapportent ce petit ouvrage de Virgile à la naissance de *Saloninus, fils de Pollion.* C'est Servius qui a mis ce sentiment en vogue, il est démenti par plusieurs faits certains, dont un des principaux est que *Saloninus* n'étoit point fils de Pollion, mais son petit-fils. Le second systême, est que Virgile, sans le sçavoir, a chanté dans la quatriéme Eclogue, les merveilles de la naissance de J. C. On appelle ici, après le P. de la Rue, ce sentiment *plus pieux que véritable*;

& l'on montre, ſuivant la remarque du même Pere, qu'il y a de très-grands morceaux dans l'Eclogue, où l'application à la naiſſance de J. C. eſt totalement manquée. La troiſiéme explication, adoptée par le P. Catrou, ajuſte l'Eclogue à la naiſſance de *Marcellus*, fils d'Octavie, ſœur d'Auguſte. On prouve ici par les témoignages de Dion & de Plutarque, qu'en 714 de Rome (époque qu'on donne à l'Eclogue dans ce ſyſtême) Octavie, ſœur d'Auguſte, ne mit point au monde Marcellus; mais qu'après ſon mariage avec Antoine, ſur la fin de 714, elle devint enceinte d'une fille.

Après avoir détruit les ſyſtêmes des autres, l'Auteur de la nouvelle explication établit le ſien. Il prétend que le principal objet de la piéce, eſt de célébrer la naiſſance de Druſus, fils de Livie, qui le mit au monde trois mois après ſon mariage avec Auguſte, en 716 de Rome. Le compliment que fait le Poëte à Pollion, ſignifie ſeule-

ment, que sous son Consulat en 714, on verra naître des préliminaires de la Paix, & que ses exploits, l'année suivante, avanceront ce grand ouvrage, jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie partout, ce qui parut accompli à la naissance de Drusus. Toute cette exposition est ingénieuse, & mérite d'être vraye.

On vient de réimprimer *chez les freres Guerin*, les deux premiers Tomes des *Leçons de Physique Experimentale* de M. l'Abbé Nollet. Un Livre ne peut qu'être excellent, quand la seconde Edition des premiers Volumes devance la premiére Edition des derniers.

Dans l'annonce *du projet de Souscription, pour le Dictionnaire Universel de Médecine*, nous avons oublié de marquer les conditions *de la Souscription*; les voici: On payera en souscrivant 24 liv. en recevant le premier Tome, à la fin de 1745; 18 liv. en recevant le

ſecond Tome, en Juin 1746; auſſi 18 liv. en recevant les Tomes III. & IV. en Juin 1747; 20 liv. en recevant les Tomes V. & VI. en Juin 1748. même ſomme de 20 liv. De ſorte que le prix entier, pour les Souſcripteurs, ſera de 100 liv. & pour les autres de 155 liv. en blanc. On pourra ſouſcrire juſqu'à la fin de 1745, & ceux qui n'auront pas retiré leurs Exemplaires, un an après que le dernier Volume aura été livré au Public, perdront leurs avances.

Traité des Teſtaments, Codiciles, Donations à cauſe de mort, &c. Par *M. Jean-Baptiſte Furgole, Avocat au Parlement de Toulouſe.* A Paris, *chez Jean de Nulli, Libraire au Palais* 1745. Ce Livre eſt un *in-4°. de plus de* 600 *pages.* La matiére Teſtamentaire y eſt traitée avec beaucoup de capacité & de méthode. Un Extrait ſuivi fera bientôt connoître cet important Ouvrage.

Avril 1745.

La Victoire de Fontenoy, *Poëme au Roi*, *par M. Guerin*, *Profeſſeur de Rhétorique au Collége du Pleſſis*, chez *Thibouſt* 1745. M. Guerin avoit promis de chanter les *Triomphes du Roi*; c'étoit s'engager à un travail certain; mais il ne s'attendoit peut-être pas, que quinze jours après le départ de ſa Majeſté, il faudroit emboucher la Trompette, pour célébrer une des plus mémorables Victoires, qui ayent été remportées, depuis la fondation de la Monarchie. Comme le ſujet eſt ſublime, il a fallu des Vers héroïques. C'étoit le ſtile qu'avoit déja pris, pour la même matiére, un Auteur célébre, de qui M. Guerin dit:

Déja, loin de nos yeux, dans la lice emporté,
Un Poëte fameux a tout dit, tout chanté.
Toutefois, n'eſt-il donc qu'un ſeul rang au Parnaſſe?
On admire Virgile, on eſtime le Taſſe.

Le Poëme de M. Guerin eſt lû avec

plaisir de tout bon François, charmé des Exploits du Monarque, & de la gloire de la Nation.

On a déja annoncé le XV. Tome d'un Livre Périodique, intitulé, *les Amusemens du Cœur & de l'Esprit.* Ouvrage, comme on sçait, où la Prose se trouve à côté des Vers, le sérieux avec l'enjoué, le vrai avec le fabuleux, le solide avec le superficiel. Nous démêlons dans ce Volume une Dissertation de feu M. l'Abbé Decamps, *sur la garde des Rois de France, & sur son ancienneté.* Elle est curieuse & instructive; l'Auteur montre, en parcourant toutes les Races de nos Rois, que l'usage a été constant parmi eux, de faire garder leur personne. Cela contredit un trait de M. l'Abbé de Choisi, qui rapporte l'institution de la garde Royale au Régne du Roi Jean II.

Les Libraires, chargés de la grande Collection *des Historiens des Gaules & de la France*, donnent actuellement les IV & V. To-

mes, ils impriment les deux ſuivants, & les Tomes VIII. & IX. ſuivront immédiatement & ſans interruption. Comme la premiére Race de nos Rois doit occuper ſeule les quatre premiers Volumes, on a pu s'imaginer, par une régle de proportion aſſez facile, que le *Recueil entier* ſeroit immenſe. Cependant les Libraires avertiſſent qu'il pourra être complet en XVIII ou XX. Volumes, *qui remplaceront*, diſent-ils, *avec autant d'utilité que de profit, plus de mille Volumes ſur l'Hiſtoire de France, que l'on ne pouvoit acquérir pour la plûpart que très-difficilement & à grands frais.* Pour mettre le Public en état de juger des cinq Volumes qui vont ſuivre, on donne la Liſte de toutes les Piéces qu'on y trouvera. C'eſt l'aſſemblage d'une infinité d'Actes, de Chartes, d'Annales & de vieilles Chroniques, qui doivent ſervir à l'Hiſtoire des deux premiéres Races de nos Rois.

TABLE DES ARTICLES du mois d'Avril 1745.

ART. XXIII. Hiſtoire Générale des Auteurs Sacrés & Eccléſiaſtiques, par D. Ceillier. *Suite du I. Article au mois de Janv.* 570

ART. XXIV. Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, continuée par les PP. Fontenai & Brumoi, Tome XI. 607

ART. XXV. Catalogues raiſonnés des trois Cabinets curieux *de feu M. M. Quentin de Lorangere, Bonnier de la Moſſon, & le Chevalier de la Roque.* Par M. Gerſaint. 620

ART. XXVI. Deux Diſſertations qui ont remporté les Prix à l'Académie de Soiſſons, &c. 653

ART. XXVII. Œuvres diverſes *de M. l'Abbé Gedoyn.* 667

ART. XXVIII. Effets de deux Mouvements pour l'élévation des eaux dormantes. 697

ART. XXIX. Lettre d'un *Quaker* à M. de Voltaire. 704

ART. XXX. Eloge Historique du *P. Guillaume Cuypers*, de la C. de J. extrait du VI. Volume des Actes des SS. du mois d'Août. 715
ART. XXXI. Histoire de Cicéron, par M. Morabin. 727
ART. XXXII. Nouvelles Litéraires. 744

Errata pour le mois de Mars 1745.

PAge 380, ligne 17. encore, *lisez*, encor,
429. lig. 17. dépradation, *lisez*, déprédation.
513. lig. 7. une idée, *lisez*, une grande idée.
542. lig. 25. estimable, *lisez*, moins estimable.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1745.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés a Son Altesse Serenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Mai 1745.

A PARIS,
Chez Chaubert, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois en blanc ; & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9.	vol.	1724.	12.	v.
1702.	12.	v.	1725.	12.	v.
1703.	12.	v.	1726.	13.	v.
1704.	12.	v.	1727.	12.	v.
1705.	12.	v.	1728.	12.	v.
1706.	12.	v.	1729.	12.	v.
1707.	12.	v.	1730.	12.	v.
1708.	12.	v.	1731.	12.	v.
1709.	12.	v.	1732.	12.	v.
1710.	12.	v.	1733.	12.	v.
1711.	12.	v.	1734.	12.	v.
1712.	12.	v.	1735.	14.	v.
1713.	12.	v.	1736.	15.	v.
1714.	12.	v.	1737.	13.	v.
1715.	12.	v.	1738.	13.	v.
1716.	12.	v.	1739.	14.	v.
1717.	12.	v.	1740.	13.	v.
1718.	12.	v.	1741.	12.	v.
1719.	12.	v.	1742.	12.	v.
1720.	5.	v.	1743.	12.	v.
1721.	12.	v.	1744.	12.	v.
1722.	12.	v.	1745.	5.	v.
1723.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1745.

ARTICLE XXXIII.

LA SAINTE BIBLE, Tome II. contenant l'Exode, avec un Commentaire Littéral, composé de Notes choisies, & tirées de divers Auteurs Anglois.

LA dépendance où les Auteurs sont quelquefois des Libraires, a été cause que l'Exode, qui étoit prêt pour l'impression depuis six à huit mois, n'a pas paru aussi-

tôt qu'on l'avoit promis. En travaillant sur ce Livre de Moyse, on s'est apperçu sans peine, qu'il étoit à propos de mettre sous les yeux du Lecteur quelques *Tables des Mesures des Monnoyes & des Poids qui étoient anciennement en usage parmi les Hébreux*. Mais on a compris aussi qu'il conviendroit de réduire ces Mesures, ces Monnoyes & ces Poids antiques au pied & au cours d'aujourd'hui, & on s'y est trouvé très-embarrassé. Autant d'Auteurs qui ont traité ce sujet épineux, autant de sentimens différens. A la fin, on s'est déterminé pour les Tables du Docteur Arbuthnot. Le Livre que ce fameux Médecin publia en Anglois, il y a seize ans, passe aujourd'hui pour ce qu'on a de meilleur en ce genre. Les calculs en sont clairs, & fondés sur des preuves simples, courtes, pleines de recherches curieuses. On a tâché de rendre ces Tables encore plus utiles, en y ajoûtant la réduction des Mesu-

res, Monnoyes & Poids des Hébreux au pied & au cours présent de France & de Hollande. Dans ce qui regarde la France, on s'en est rapporté aux évaluations du sçavant & laborieux Dom Calmet, qui eut lui-même pour guide en ce travail, M. le Pelletier de Rouen, si connu dans la République des Lettres par sa Dissertation sur l'Arche de Noë. Pour ce qui regarde la Hollande, on a eu le bonheur d'être aidé des lumiéres d'un homme des plus versés dans la science des nombres, & qui a revu le tout, ou plutôt qui a tout fait.

Quoiqu'on se soit proposé de tirer des seuls Auteurs Anglois, toutes les Notes de ce Commentaire, on a indiqué dans quelques endroits, parmi les citations qui sont au bas de la page, des Traités ou des Observations de quelques Sçavans, étrangers à la Nation Angloise, & l'on continuera d'en user de la sorte.

L'Auteur ayant ſuffiſamment prouvé dans la Préface Générale ſur le Pentateuque, que Moyſe eſt l'Auteur de cet Ouvrage, il pouvoit s'abſtenir de parler de l'*Exode* en particulier. Cependant il n'a pas jugé à propos de diſſimuler ce que Spinoſa a remarqué dans ce Livre, & par où il prétend invalider tout ce qu'on a dit ſur le Pentateuque, pour démontrer qu'il eſt de Moyſe. Ce ſera une bonne occaſion de connoître combien Spinoſa raiſonne mal. Il commence par décider que le Livre où ce Légiſlateur eut ordre d'écrire la Guerre contre Hamalec, eſt le même que celui qui eſt appellé ailleurs, le Livre *des Guerres de l'Eternel*; qu'il eſt différent du Pentateuque, & qu'il y a été inſéré par une main poſtérieure à Moyſe. Il confirme cette concluſion par le Chapitre XXIV. de l'Exode, ℣. 7. où il eſt parlé d'un autre Livre, intitulé *le Livre de l'Alliance*, & qui fut lu par Moyſe en

présence des Israëlites, à la premiére alliance qu'ils firent avec Dieu. Or, dit Spinosa, ce Livre ne pouvoit contenir que peu de choses ; sçavoir, les Loix & les Commandements de Dieu qu'on lit dans l'Exode, Chapitre XXII. XXIII. & XXIV. A quoi il ajoûte, qu'il ne paroît pas que Moyse ait écrit d'autre Livre qui soit parvenu jusqu'à nous, que celui de l'*Alliance*, avec le Cantique qu'il composa dans la suite. De plus, *on voit qu'il ne commande à la postérité de garder religieusement, que ce petit Livre de la Loi & ce Cantique*.... D'où il s'*ensuit que bien loin de pouvoir dire avec fondement, que Moyse soit l'Auteur des cinq premiers Livres de la Bible, ce langage est directement contraire à la raison.*

Si jamais objection fut absurde, c'est bien celle là. Qui a dit à Spinosa que le Livre où Moyse eut ordre d'écrire la *Guerre contre Hamalec*, étoit un Livre différent de

l'*Exode*? Ne voit-on pas que Moyse inséra la Relation de cette Guerre dans le Journal qu'il tenoit de tout ce qui arrivoit de mémorable aux Israëlites ; qu'*il l'y inséra après l'avoir lue à Josué, parce que celui-ci, ayant commandé le Peuple de Dieu à la bataille contre les Amalecites, pouvoit juger mieux que personne, si les circonstances de cette importante victoire, y étoient fidélement exposées.* Il nous semble qu'un Auteur inspiré comme Moyse, ne doit lire à personne ce qu'il écrit, pour sçavoir, si les circonstances de quelque fait y sont fidélement exposées. C'est seulement par complaisance, ou par condescendance, ou par quelqu'autre motif semblable qu'il lit son Ouvrage à qui il juge à propos, nullement pour consulter. Aussi ne nous persuadons nous pas que c'est là ce qu'on a voulu dire : mais on donne quelque sujet de le penser.

Quand on accorderoit à Spino-

ſa, que le Livre des *Guerres de l'Eternel* étoit différent du Pentateuque, & qu'il n'exiſte plus; tout ce qu'on en pourroit conclure, c'eſt que le Livre des Guerres de l'Eternel, étant devenu parfaitement inutile depuis que Moyſe les a racontées dans l'Exode, ce Livre a été mis en oubli & s'eſt perdu. On ne comprend pas auſſi comment, de ce que Moyſe a composé le Livre de l'Alliance, Spinoſa en conclut, que ce Législateur n'a pas composé tout l'Exode. Comment inférer précisément de ce qu'un homme a composé une partie de quelque Ouvrage, qu'il n'a pas composé l'Ouvrage entier. On nous permettra d'ajoûter ici en paſſant, & ſeulement pour rendre la choſe plus ſenſible, que les Critiques ont toujours raiſonné autrement. Toutes les fois qu'ils ont prouvé que telle partie de quelque Ouvrage eſt d'un certain Auteur, ils n'ont pas manqué de lui attribuer l'Ouvrage entier,

quand ils ne constoit pas d'ailleurs qu'il fut d'un autre Ecrivain.

Le Livre de l'Exode est remarquable en particulier par *les représentations symboliques que l'on y trouve des choses à venir.* Ce n'est pas seulement pour conserver la mémoire de la delivrance des Hébreux & des *cérémonies religieuses* que ce Livre est écrit, c'étoit pour entretenir & fortifier dans l'esprit du peuple de Dieu l'attente du Libérateur qui lui avoit été promis, & pour préparer insensiblement ce Peuple à cette grande révolution qui devoit éclore dans l'accomplissement des tems, par l'établissement d'une nouvelle alliance & d'un nouveau culte. De là tant de rapports si marqués entre les événemens de l'Histoire du Vieux Testament, & ceux qui étonnerent les Juifs & les Gentils dans la fondation de l'Eglise; *de là tant de Types des choses spirituelles de l'Evangile, répandus à dessein dans les Rites du culte Mosaïque. Nous som-*

mes très-éloignés de croire que les Interprêtes de l'Ecriture doivent multiplier ces Types de leur Chef, & sans une absolue necessité...... Mais comment nier la réalité des Types? ... La délivrance de la servitude d'Egypte n'a t-elle donc pas été une image naïve de la Rédemption du genre humain par le Sang de J. C.? Le Tabernacle avec son Ordonnance n'a t-il pas été un emblême frappant du Sanctuaire céleste? &c.

Nous en userons ici comme nous avons fait pour le premier Tome de cette compilation, & nous continuerons de même à l'avenir. Nous choisirons quelques endroits qui pourront mettre les Lecteurs en état de juger de l'Ouvrage.

S'ils me disent alors quel est son nom? Que leur dirai-je? Chap. III. ℣. 13. & les suivans.

Moyse .... craignoit que les Israëlites n'eussent oublié le Dieu de leurs peres, au point, que lorsqu'il leur notifieroit la commission qu'il avoit reçue de lui, ils ne lui deman-

dassent quel étoit son nom : auquel cas il ne sçauroit que leur répondre. Il semble cependant que les Israëlites ne connoissant & n'adorant qu'un seul Dieu, sous quelque nom qu'il se fit connoître, ils devoient le regarder & l'adorer également comme le seul vrai Dieu. D'ailleurs, Dieu venoit de s'appeller le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, & Moyse avant que de faire à Dieu la question dont il s'agit, avoit reconnu qu'il devoit dire aux Israëlites, que le Dieu de leurs peres l'avoit envoyé. *Pour lever cette difficulté, les anciens, tant Juifs que Payens, & mêmes quelques-uns des plus Doctes entre les Peres*, ont cru qu'il importoit beaucoup de bien entendre le nom des personnes & des choses. *Sans nous arrêter à tout ce qu'ils ont dit, nous aimons mieux adopter la réponse* d'un sçavant Rabbin (*Maimonide*) qui *observe que, comme Moyse étoit le premier mortel qui eut été honoré de la commission expresse de*

parler aux hommes de la part de Dieu, il devoit naturellement s'attendre que les Israëlites lui demanderoient sous quel nom, sous quel attribut Dieu s'étoit révélé à lui. La question étoit d'autant plus facile à prévoir, que dans les différentes occasions où Dieu s'étoit révélé, il s'étoit donné des titres différens ....

Les Docteurs Juifs enseignent que Dieu prenoit des noms assortis à ce qu'il vouloit déclarer ou faire. Ainsi les Israëlites en demandant à Moyse le nom que Dieu avoit pris, quand il l'avoit envoyé vers eux, n'auroient demandé autre chose, sinon dans quelle vue il l'y auroit envoyé; *si c'étoit en sa colere ou en son amour.*

Pharaon fit venir aussi les Sages & les Enchanteurs, Chap. VII. ✝. 11. Sans décider de quelle maniére le Démon peut opérer de vrais miracles, & sans nier que le Démon & les Hommes n'en pussent imposer par des tours d'adresse & de fourberie; nous croyons

qu'il eſt impoſſible de marquer les limites du pouvoir des bons & des mauvais Anges dans une ſi grande préciſion, qu'on puiſſe aſſûrer qu'il ne ſçauroit aller plus loin : de ſorte qu'à l'exception des cas où une choſe eſt viſiblement faite de rien, ou quand il s'agit de diſpoſer des Ames des hommes qui ſont dans la main de Dieu, comme pour la réſurrection d'un mort, il n'y a rien dans le miracle même, par où l'on puiſſe diſtinguer certainement s'il eſt l'ouvrage de Dieu, ou d'un bon Ange, ou d'un Ange de ténébres. *Ce qui y met de la différence, c'eſt principalement la fin pour laquelle un miracle eſt opéré. Si cette fin eſt indigne de Dieu, contraire à ſes attributs : ou ſi elle eſt démentie par des choſes précédentes, le miracle ne peut venir que du Démon. Une Doctrine impie, une Doctrine qui tend à fomenter le vice, une Doctrine qui va à obſcurcir la gloire de Dieu, ne ſçauroit être marquée au ſceau de*

Dieu même .... Dans le cas où la Doctrine atteſtée par les miracles, ne ſçauroit être démontrée ni vraie ni fauſſe par les ſeules lumiéres de la raiſon, la Doctrine pour laquelle il s'opere plus, & de plus grands miracles, eſt celle qui vient infailliblement de Dieu.

Et les eaux leur ſervoient de mur à droite & à gauche, Chap. XIV. ℣. 22.

Les Juifs & quelques Chrétiens ont prétendu que Moyſe conduiſit les Iſraëlites le long du Rivage, & qu'au lieu de les faire paſſer, d'un bord à l'autre, à la pointe de la Mer Rouge, il ſe contenta de la cottoyer, comme en demi-cercle, pour les ramener à peu près vers l'endroit d'où ils étoient venus, à la faveur du flux & du reflux. Cette opinion eſt fondée, 1°. Sur ce que le Golphe de la Mer Rouge a douze ou quinze milles d'Allemagne dans ſa plus petite largeur, de ſorte que les Iſraëlites n'auroient pu le traver-

ſer en moins de trois ou quatre jours. 2°. Sur ce qu'il eſt dit en termes exprès, que Moyſe les ramena à Etham, c'eſt-à-dire, préciſément à l'endroit où ils étoient le jour avant qu'ils paſſaſſent la Mer. 3°. Sur ce qu'il eſt dit, que les Iſraëlites étant ſortis de la Mer, virent ſur le bord les corps des Egyptiens, que les flots y avoient rejettés. D'où il ſuit, qu'ils étoient ſur les bords qui regardent l'Egypte, car la Mer rejette naturellement les corps *au plus prochain Rivage.*

Les Interprêtes Anglois répondent, 1°. Que l'Ecriture dit poſitivement que les Iſraëlites traverſerent la Mer Rouge, Pſeaume CXXXVI. ℣. 13. & 14. 2°. Si les Iſraëlites n'avoient pas pris cette route, ils n'auroient évité ni les Egyptiens, ni les Philiſtins, & ils n'auroient pas marché vers le Mont Sinaï, ſelon les ordres de Dieu. 3°. Il eſt vrai que les eaux de la Mer Rouge montent vers le

Rivage pendant ſix heures, & qu'après un quart d'heure elles deſcendent auſſi pendant ſix heures. C'eſt ce qu'aſſûrent ceux qui ſe ſont tranſportés ſur les lieux, & ils ajoûtent, que quand l'eau eſt tout à fait baſſe, elle laiſſe à ſec un eſpace d'environ trois cens pas, aſſez ferme pour y marcher : mais cette eſpace n'eſt entiérement à ſec, que pendant une demie heure, la Mer deſcendant par dégré, & ne découvrant pas tout d'un coup ce Terrain : & quand il eut démeuré entiérement à ſec pendant ſix heures, y eut-il eu aſſez d'eſpace & de tems pour le paſſage de plus de deux millions d'hommes & de femmes, d'enfans, d'eſclaves, ſans parler d'une prodigieuſe multitude de beſtiaux ? 4°. Si le paſſage des Iſraëlites s'étoit fait, comme le prétendent les Incrédules, les Egyptiens, qui n'ignoroient pas les loix du flux & du reflux ne fuſſent point entrés dans la Mer, & s'ils y étoient

entrés, l'eau qui monte par dégré, les eut bientôt avertis du danger, & les eut fait revenir bien vîte ſur leurs pas. 5°. Si les Iſraëlites après leur paſſage, ſe retrouverent à Etham, c'eſt que le Déſert où ils entrerent, & qui environne une partie conſidérable du fond du Golphe de la Mer Rouge, prend ſon nom de la Ville d'Etham. 6°. Si les corps des Egyptiens ſubmergés furent jettés ſur le bord Oriental de la Mer Rouge, c'eſt qu'apparamment les eaux commencerent à ſe réunir du côté de l'Egypte, comme pour en fermer le retour à l'Armée de Pharaon : de ſorte que les corps morts furent pouſſés vers le bord Oriental, où étoient alors les Hébreux.

Il eſt vrai que Joſeph, par un indigne ménagement pour les Payens, ſemble comparer le paſſage des Iſraëlites dans la Mer Rouge avec celui d'Aléxandre par la Mer de Pamphilie : mais il n'y a pas la moindre conformité entre

ces deux événements, & la maniére dont Strabon rapporte le fait, ne permet pas d'en douter. Si le paſſage des Hébreux n'avoit rien eu de miraculeux, Moyſe n'eut-il pas été le plus grand de tous les inſenſés, d'entreprendre de perſuader à tant de milliers d'hommes, qui n'étoient rien moins que crédules, que c'étoit un prodige de la puiſſance de Dieu ?

Il y a des Sçavans, qui, en reconnoiſſant ici le doigt de Dieu, diminuent pourtant le miracle par la maniére dont ils expliquent la choſe : mais nous ne pouvons pas nous étendre autant qu'il ſeroit néceſſaire pour les réfuter, ce ſeroit vouloir ennuyer la plûpart des Lecteurs.

Je ſuis l'Eternel, ton Dieu, le Dieu fort, qui eſt jaloux, puniſſant l'iniquité des peres ſur les enfans, juſqu'à la troiſiéme & quatriéme génération. Chapitre X X. ℣. 5.

On fait ici deux objections

principales contre cette menace du Seigneur, & à quoi il importe de répondre. La premiére, comment un Etre, juste, saint, souverainement bon, peut-il punir les peres sur leurs enfans jusqu'à la quatriéme génération? Théodoret a prétendu qu'il y auroit de l'impiété à croire que Dieu ait jamais eu intention d'exécuter cette menace à la lettre; mais qu'il a eu dessein de faire comprendre qu'il différeroit jusqu'à la troisiéme & quatriéme génération, la punition des peres sur les enfans qui les imiteroient. Plusieurs Commentateurs Anglois entendent cette menace des enfans qui ont péché, mais à qui le Seigneur eut pardonné, s'ils n'étoient pas nés de peres coupables: dans cette hypothèse, ce sont les péchés des enfans que Dieu punit directement, & ce sont les péchés des peres qui occasionnent cette punition.

L'Auteur préfére l'explication la plus littérale, & il croit que ce

ſentiment, quand on le prend bien, ne renferme rien qui déroge à la juſtice, à la ſainteté, à la bonté, ni à aucune des perfections Divines. Il s'agit ici de l'Idolatrie, & les peines dont Dieu menace, ſont des peines temporelles. Sans remonter avec Grotius au droit & au domaine abſolu que Dieu a ſur la vie & ſur les biens des hommes; voici de quelle maniére l'Auteur conçoit la choſe. Le Seigneur avoit promis en général des bénédictions temporelles aux Iſraëlites pour les encourager à perſiſter en ſon culte, & les avoit menacés de chatimens temporels, s'ils y renonçoient. Pour leur imprimer une plus grande horreur de cette apoſtaſie, il leur déclare ici qu'il punira l'Idolatrie ſur les peres & ſur les enfans. C'eſt ainſi que les Juifs paſſérent ſoixante & dix ans à Babylone, en punition de leur Idolatrie & de leur infidélité. Pendant cette longue captivité, pluſieurs peres purent

voir jusqu'à la quatriéme génération.

Lorsqu'un pere s'est attiré par quelque crime l'exil, la confiscation de ses biens, la dégradation, il est moralement impossible que ses enfans n'en souffrent beaucoup: mais il faut considérer que ces disgraces extérieures ne sont pas de vrais maux pour les fidéles, & qu'elles sont même souvent de vrais biens pour eux.

La seconde objection, c'est qu'il y a une opposition apparente entre ce que dit ici le Seigneur, & ce que nous lisons en plusieurs endroits de l'Ecriture : *Que Dieu ne punit pas les innocens pour les coupables, & qu'il rendra à chacun selon ses œuvres.* Sans entrer dans l'explication de chaque passage, ce qui seroit un détail trop long, l'Auteur y supplée par quelques observations générales.

1°. Puisqu'il est ici question d'une punition Nationale, tous les Textes où l'Ecriture ne parle

que des particuliers, comme *l'Ame qui aura péché mourra*, & les Textes ſemblables, ne ſçauroient être produits en contradiction.

2°. Les peines dont Dieu menace les Juifs idolatres, ne ſont que des peines temporelles : ainſi on ne ſçauroit objecter aucun paſſage où il s'agit des peines de l'autre vie : comme quand J. C. dit qu'il rendra à chacun ſelon ſes œuvres.

3°. Le paſſage du Deuteronome, Chap. XXIV. ℣. 16. & tous les paſſages paralleles à celui là, ne prouvent autre choſe, ſinon que dans l'exercice ordinaire de la Juſtice, les Magiſtrats ne devoient jamais punir avec connoiſſance les innocens à la place des coupables : ce qui n'empêche pas, qu'en qualité de Juge Souverain des Nations, Dieu ne ſe ſoit réſervé le droit de les chatier exemplairement par des cataſtrophes publiques, où l'innocence ſe trouvera enveloppée inévitablement avec le vice.

4°. Quand Jérémie & Ezéchiel annoncent aux Juifs, qu'il viendra un tems où ils ne diront plus, nos peres ont mangé les raiſins verds, & nos dents en ſont agacées, ces deux Prophêtes leur promettent que la captivité de Babylone ceſſera bientôt, & que Dieu n'affligera plus la Nation entiére par des diſgraces générales, à moins qu'ils ne commettent des crimes pour leſquels ils méritent d'être punis auſſi ſévérement, que s'ils avoient conſenti aux crimes de leurs peres.

L'Auteur a continué ſon travail avec la même application, montrant toujours de l'érudition & de la critique. Il eſt trop éclairé & trop judicieux, pour attendre de nous une approbation générale de tous ſes ſentimens. Il n'ignore pas ce que l'on penſe dans l'Egliſe Romaine, & ce que nous ſouhaiterions qu'il penſât lui-même.

ARTICLE XXXIV.

HISTOIRE ECCLE'SIASTIQUE & Civile de Verdun, avec le Pouillé, la Carte du Diocèse & le plan de la Ville. Par un Chanoine de la même Ville. A Paris, chez Pierre-Guillaume Simon, Imprimeur du Clergé de France, rue de la Harpe, à l'Hercule 1745.

L'Auteur de cette Histoire, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, nous dit dans la Préface de son Livre, qu'on ne doit pas être surpris des obscurités qu'on trouve dans l'origine de la plûpart des Eglises Episcopales. Les Ecrits des hommes Apostoliques qui les fonderent, & de leurs Disciples, furent ensévelis ou détruits dans la décadence & les révolutions de l'Empire Romain, causées par l'inondation des Barbares, surtout dans la Gaule Bel-

gique. Les Egliſes de cette Province n'ont ſauvé de ce naufrage que quelques reſtes des Monuments de leur Antiquité : mais qui leur ſont d'autant plus précieux, qu'ils ſuffiſent pour montrer qu'elles tirent leur origine du Sacerdoce de J. C. *Nous y trouvons, & nous y admirons les vertus héroïques & la ſageſſe du Gouvernement des grands hommes qui nous ont engendrés en J.C. Nous y trouvons auſſi l'ordre de leur ſucceſſion, pour aſſûrer le canal par lequel le don précieux de la Foi a coulé depuis ſa ſource juſqu'à nous ; ce qui diſtingue les vrayes Egliſes Catholiques des Sectes Hérétiques, qui ne peuvent pas montrer qu'elles* deſcendent des premiers Fondateurs du Chriſtianiſme. Ces motifs, & pluſieurs autres ont porté les Sçavans de tous les ſiécles à recueillir les monuments de l'origine de leurs Egliſes, & il y en a peu, ſurtout en France, dont nous n'ayons des Hiſtoires particuliéres. S. Charles Borromée regarda com-

me une partie de sa sollicitude Pastorale, le soin *de recueillir les Antiquités de l'Eglise de Milan, & de composer l'Histoire de la Vie & du Gouvernement de ses Prédécesseurs, pour les exposer à la vénération de son Clergé & de son Peuple.*

Le premier dessein de l'Auteur avoit été de continuer l'Histoire des Evêques de Verdun, depuis le tems de Vasbourg, qui l'a insérée dans son Livre des Antiquités de la Gaule Belgique; mais en lisant cet Ecrivain, il remarqua, qu'outre la confusion qui régne dans son Ouvrage, il donnoit pour certains des faits très-douteux, & quelques-uns même qui étoient fabuleux. Il a donc été nécessaire qu'il entrât dans un nouvel examen pour séparer le vrai du faux, & pour dissiper les obscurités qu'on a répandues depuis plusieurs siécles dans la Tradition de cette Eglise, en faisant remonter son établissement jusqu'au tems des Apôtres. Il a trouvé dans Bertaire, & dans

Laurent de Liége, qu'au neuviéme & au douziéme siécle, quelques-uns croyoient que S. Saintin, le premier des Evêques de Verdun, avoit été envoyé dans les Gaules avec S. Denis l'Aréopagite par le Pape S. Clément premier; mais que les autres soutenoient que ce S. Fondateur vivoit dans le quatriéme siécle, puisqu'il a souscrit au Concile de Cologne, tenu en 346. Cette contestation a engagé l'Auteur à déterminer, dans une Dissertation préliminaire, l'époque de l'Eglise de Verdun. Il la fixe dans le quatriéme siécle.

Après cette Dissertation préliminaire, l'Auteur entre en matiére. Il divise son Histoire en deux Livres, dont le premier est divisé en quatre parties. La premiére contient ce qui regarde la Ville & la Province de Verdun sous l'Empire Romain. Quoiqu'on trouve peu de choses dans les anciens monuments de la Ville de Verdun, il y a néanmoins lieu de croire que

c'étoit une Place d'importance, lorſque les Romains en firent la conquête, ſi, comme Vaſbourg l'a avancé, ils y mirent leurs Magaſins de bled, pour la ſubſiſtance de leurs Armées, ſur les Frontiéres de la Gaule Belgique. Il eſt parlé de Verdun ſous le nom de *Virodunum*, dans l'itinéraire d'Antonin, qui la place ſur les routes Militaires, & dans les Tables de Peutinger, ſous le nom de *Vironum.* Laurent de Liége & Vaſbourg ſe ſont mépris en diſant, que c'eſt l'*Uxellodonum*, que Céſar fut obligé d'aller aſſiéger en perſonne. Ni le nom, ni les circonſtances du Siége, telles qu'elles ſont décrites dans le huitiéme Livre de ſes Commentaires, ne conviennent à la Ville de Verdun. Pluſieurs Ecrivains qui ſe ſont appliqués particuliérement à l'Hiſtoire de Verdun, aſſûrent que c'étoit la Ville anciennement nommée *Clabia*, ou *Claboa*, ou *Urbs Clavorum.* La Ville *des Claves*, ou des *Clabiens.* Lau-

rent de Liége prétend, que ce nom lui étoit venu de ses premiers Habitans, qui excelloient dans l'art de faire des cloux, & qui avoient armé leurs murailles de beaucoup de pointes de fer. Ces conjectures & plusieurs autres que l'Auteur ajoûte, sont fort incertaines. Il n'a pu s'étendre beaucoup sur la Discipline primitive de l'Eglise de Verdun, parce qu'il n'a trouvé aucun détail sur ce sujet. Les premiers exercices de la Religion Chrétienne se firent dans un Oratoire que S. Saintin consacra sous l'invocation des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Ses trois premiers Successeurs tinrent leur Siége Episcopal dans cette petite Eglise, qui étoit hors les murs de la Ville, & au même endroit où l'on a bâti l'Abbaye de S. Vanne. Cette premiére Eglise de Verdun ayant été ruinée par les Huns sous Attila, S. Pulchrone, cinquiéme Evêque, en bâtit une dans le lieu où nous voyons la Cathédrale. Le

plus ancien des Prêtres, qui faisoit les fonctions spirituelles pendant que l'Evêque étoit malade ou absent, avoit le Titre d'Archiprêtre. Cette Eglise, qui n'avoit d'autres revenus dans les commencemens, que les aumônes & les oblations des Fidèles, devint plus riche par les fonds considérables que S. Pulchrone lui donna, & qui furent augmentés du patrimoine de S. Possesseur. L'Evêque choisissoit des œconomes pour administrer ces revenus, destinés à l'entretien des Eglises & des Clercs, & au soulagement des pauvres; il ordonnoit les Clercs pour les Ministéres dont il les jugeoit capables; quelquefois le Peuple demandoit l'Ordination de ceux dont il connoissoit le mérite, & quelquefois l'Evêque en Ordonnoit quelques-uns du consentement des Notables. Il n'y avoit point de Titre de Bénéfice, que celui de l'Ordination qui attachoit les Clercs à l'Eglise pour la

quelle ils étoient ordonnés, & les mettoit dans un état de ſtabilité. Les Sciences humaines & divines, qui s'enſeignoient dans la Communauté des Clercs, rendirent cette Egliſe très-floriſſante vers la fin du cinquiéme ſiécle. La premiére partie du premier Livre renferme les Vies des ſept premiers Evêques de Verdun.

Dans la ſeconde partie du même Livre, l'Auteur rapporte ce qui s'eſt paſſé dans cette Ville ſous le Gouvernement des Rois d'Auſtraſie, & des Rois de Lorraine. Clovis ayant diviſé en 511 ſon Royaume entre ſes quatre fils, Théoderic ou Thierri, qui étoit l'aîné, eût dans ſon partage les Provinces ſituées entre le Rhein & la Marne, & dont Mets étoit la Capitale, c'eſt ce qu'on appella le Royaume d'Auſtraſie. Théodebert, fils de Théoderic ou Thierri, alloit ſouvent à Verdun avec Deuterie, ſon épouſe, & y fit de grandes libéralités; il prêta même

aux Habitans une ſomme très-conſidérable, avec laquelle ils s'enrichirent, par leur habileté dans le Commerce. Le Prince, ſatisfait de leur bonne conduite, convertit le prêt en pur don, les encourageant ainſi à faire valoir de plus en plus leurs talents & la ſituation avantageuſe du Pays. Childebert & Dagobert I. les plus pieux des Rois d'Auſtraſie, favoriſerent auſſi la Ville de Verdun, & firent de grandes donations à ſon Egliſe.

Lothaire II. ayant eu en partage les Provinces ſituées entre le Rhein, la Meuſe & l'Eſcaut, on changea le nom de Royaume d'Auſtraſie au nom de Royaume de Lorraine. Après ſa mort, ſes deux oncles, Charles le Chauve, & Louis le Germanique poſſédérent, le premier les Comtés de Verdun, de Voipre, de Scarpone & tout ce qui eſt ſitué entre la Meuſe & la Moſelle; & le ſecond, tout ce qui eſt entre la Moſelle &

le Rhein. Ce partage ſubſiſta juſqu'à Charles le Gros, qui régna ſeul en Lorraine, & après lui Arnoul. Dans la ſuite Charles le Simple, Roi de la France Occidentale, céda ce Royaume, ſous certaines conditions, à Henri l'Oiſeleur, Roi d'Allemagne. Louis d'Outremer & Lothaire firent d'inutiles efforts pour le recouvrer : les Rois de Germanie s'en aſſûrerent la poſſeſſion, en y érigeant les deux Duchés de la Haute & de la Baſſe Lorraine, en accordant les droits de Régale aux Egliſes Cathédrales, & en rendant les Gouvernements des Villes & des Provinces héréditaires ; ce qui engageoit chaque Gouverneur à bien défendre la Province ou la Place qu'on lui avoit confiée.

Les Rois d'Auſtraſie changérent peu de choſe à la forme du Gouvernement, telle que les Romains l'avoient établie ſous Conſtantin le Grand. Ils levoient les impôts de la même maniére ; ils nom-

moient un Duc dans chaque Province, & un Comte dans chaque Ville, qui commandoient les Milices, & instituoient des Officiers pour rendre la Justice sous leur autorité aux Gaulois, selon le Droit Romain, & aux François, selon la Loi Salique.

La Discipline de l'Eglise, qui n'avoit rien souffert des Empereurs Romains, souffrit beaucoup après eux. Les Elections furent souvent troublées dans l'Eglise de Verdun par l'ambition de ceux qui aspiroient à l'Episcopat, ou qui vouloient en disposer selon leur intérêt ou leur affection, au préjudice du vrai mérite. Le jour même que la Ville de Verdun fut rendue à Clovis, il en donna l'Evêché à S. Euspice, qui refusa de l'accepter à cause de son âge. Les Conciles de Clermont en 535, & d'Orleans en 549. s'opposerent avec vigueur à tous les efforts des ambitieux. Il y fut ordonné qu'on ne parviendroit pas à l'Episcopat par la fa-

veur, mais par le mérite & par les suffrages du Clergé & du Peuple; que tous ceux qui pour être élus auroient eu recours à la protection & à l'autorité, ou qui auroient distribué des présents pour gagner des voix, seroient déposés en punition de leur simonie, & privés de la Communion de l'Eglise, qu'ils avoient entrepris de gouverner.

Le refus généreux que le Clergé & les Magistrats de Verdun firent de recevoir pour Evêque un de ces Postulants ambitieux, nommé par la Reine Bruneheaud, après la mort de S. Airy, mécontenta fort la Cour d'Austrasie. S. Grégoire le Grand écrivit à cette occasion aux Evêques de la Province & à la Reine. J'ai appris, dit ce S. Pape, que quelques ambitieux se font couper les cheveux, & que des Laïcs deviennent tout d'un coup Evêques; quel bien peuvent faire à leur Troupeau, ceux qui osent prendre la place de Maî-

tres avant d'avoir été Disciples ? Il faut amener aux Autels ceux qui s'en approchent d'eux-mêmes. Ces Lettres Apostoliques dont Caraimere, Evêque de Verdun, fit valoir l'importance à la Cour, contribuerent beaucoup à maintenir la régularité des Elections jusqu'au huitiéme siécle. Elles furent en souffrance sous les Régnes de Pepin le Bref & de Charlemagne, & ensuite rétablies par Louis le Debonnaire, dans l'Assemblée d'Attigny en 822. Mais Verdun étant devenu frontiére sous les Rois de Lorraine, ces Princes qui vouloient s'assûrer de la fidélité des Evêques, ne permirent pas de les élire sans leur agrément : d'où il arriva que ce Royaume étant souvent le Théatre de la Guerre, entre les Rois de France & de Germanie, qui se le disputoient mutuellement, ils nommoient quelquefois de part & d'autre des Evêques ; mais l'Eglise de Verdun ne reconnut jamais que ceux qui

furent ordonnés par le Métropolitain.

Le Clergé de tout le Diocèſe fut d'une ſingulière édification, pendant qu'il obſerva les réglements de la vie commune, qui par la retraite & par les exercices de piété, le préſervoit de la diſſipation & de l'oiſiveté, toujours pernicieuſes à l'état Clérical. S. Vanne dreſſa une Régle d'après les ſaints Canons, & en preſcrivit la pratique à ſon Clergé. La ferveur y fut ſi grande, que pluſieurs ſe retirerent dans les Monaſteres des Provinces voiſines; & c'eſt ce qui détermina Berenger, Evêque de Verdun, dans le dixiéme ſiécle, à fonder en cette Ville le Monaſtere de S. Vanne, afin que les Clercs qui voudroient vivre dans la Solitude, puſſent ſe contenter, & que le Diocèſe ne perdit pas des hommes ſi capables de l'édifier & de le ſecourir par leurs priéres.

Les Sciences & les Arts Libéraux n'étoient pas en grande eſti-

me ſous le Régne de nos premiers Rois : les François ne s'occupoient alors qu'à la Guerre & à la Chaſſe : on ne laiſſa pas de conſerver à Verdun les Etudes que la Religion Chrétienne y avoit établies ſous les Romains ; elles ſubſiſterent encore long-tems après S. Vannes ; ſaint Euſpice ſon oncle, & lui, les avoient miſes dans une grande réputation, en enſeignant eux-mêmes. Tous les Clercs dans ces Ecoles apprenoient par cœur l'Ecriture Sainte, qu'on leur expliquoit avec ſoin, & ils en faiſoient leurs méditations ordinaires. Les plus ſçavans s'appliquoient à la lecture des Peres & des Canons. Cette Science prit le deſſus, & on chercha à s'y diſtinguer, parce qu'on la croyoit plus propre à faire briller dans les Conciles, ceux qui la poſſédoient. On enſeignoit auſſi les Sciences Humaines aux jeunes Clercs, mais ſeulement autant qu'il étoit néceſſaire pour être en état de lire les Livres Saints

& d'en acquérir l'intelligence. On négligeoit toutes les queſtions inutiles.

L'application aux Lettres Humaines & Divines ne nuiſoit pas à l'aſſiduité à l'Office. Il conſiſtoit au chant de pluſieurs Pſeaumes, & à la lecture de l'Ecriture & des Ouvrages des Peres. Il ſe diſoit à trois repriſes, à neuf heures du ſoir, à minuit & à trois heures du matin. Comme le Peuple aſſiſtoit plus facilement à la premiére veille, c'eſt pour cela qu'elle étoit plus longue; comme il paroît encore par le premier Nocturne du Dimanche. Dans la ſuite on réunit les trois Nocturnes, & l'Office ſe fit à deux heures après minuit. Les Clercs de la Campagne, qui n'étoient pas retenus par des fonctions néceſſaires pour le Service des Paroiſſes, venoient à la Ville, pour aſſiſter aux Solemnités de Noël, de Pâques, & de la Pentecôte.

La troiſiéme partie du premier *Mai* 1745.

Livre nous instruit du Gouvernement temporel de la Ville de Verdun, sous les Empereurs d'Allemagne. Le Royaume de Lorraine, qui finit avec la seconde Race des Rois de France, fut divisé en deux Duchés, dans lesquels les Villes de Mets, de Verdun & de Toul n'étant pas comprises: elles passerent sous la domination des Empereurs d'Allemagne, qui accorderent à leurs Comtes, les droits de Régale, comme aux autres Princes de l'Empire. Le Comté de Verdun, qui fut donné d'abord à Ricuin, échût en partage à son fils aîné Godefroi, surnommé l'ancien ou le Barbu. Il avoit épousé en secondes nôces Mathilde, fille de Herman, Comte de Saxe, & veuve de Baudouin, Comte de Flandre. Il en eut cinq fils, Adalberon, qui fut Evêque de Verdun, Frederic, Herman, Godefroi & Gozelon. Par le partage que les quatre derniers firent entre eux, Frederic eut le Comté

de Verdun, & Gozelon fut ensuite Duc de la Basse & Haute Lorraine, qu'on appelloit le Duché de Moselle ou de Moselane. Quoique Godefroi l'ancien, leur pere, eut été fait prisonnier de Guerre, en défendant Verdun contre Lothaire, Roi de France, les enfans s'établirent si bien dans les Places fortes du Comté, qu'ils en assûrerent la possession à leur famille, & rendirent inutile le dernier effort que firent les François, pour recouvrer le Royaume de Lorraine.

Frederic, qui posséda, comme on vient de dire, ce Comté après la mort de Godefroi l'Ancien, le donna en 997 à Haimon & aux Evêques de Verdun, ses Successeurs; l'Empereur Othon II. confirma cette donation, en leur accordant la Régale, & le pouvoir de faire administrer la Justice par tels Officiers qu'ils jugeroient à propos. Le motif qui détermina Frédéric, Comte de Verdun, à

faire un si magnifique présent à l'Eglise, en augmente encore le prix. Résolu d'embrasser la vie Religieuse, il donna le Comté de Verdun à l'Eglise de cette Ville, pour garantir à l'avenir son Clergé des véxations qu'il avoit souffertes sous les Comtes, ses Prédécesseurs. C'est ce que nous lisons dans les Historiens du tems, car l'instrument de cette donation est perdu : mais la Charte de l'investiture de ce Comté, accordée en 1156 à l'Evêque Albert, & dont l'Original est conservé dans les Archives de l'Evêché, prouve évidemment la donation du Comté de Verdun aux Evêques de cette Ville, & la confirmation qui en fut faite par Othon, comme nous avons dit. Elle exprime aussi les droits de Régale dont ces Evêques jouissoient : c'étoit de commettre un Vicomte amovible pour administrer la Justice & la Police, de battre Monnoye, d'imposer la Taille pour fournir aux besoins publics.

Ces Droits furent long-tems l'objet de la jalousie des Séculiers, qui firent une Guerre continuelle à cette Eglise pour l'en dépouiller. Les Vicomtes que les Evêques avoient nommés, n'épargnerent rien pendant l'onziéme & le douziéme siécle, pour se rendre maîtres de la Ville, qu'ils assiégérent & brûlérent plusieurs fois avec la Cathédrale.

Les Familles à qui l'on avoit confié les Charges de la Magistrature, prirent aussi la résolution de s'y maintenir indépendamment des Evêques, qu'ils contraignirent souvent de se retirer avec leur Clergé, en divers Châteaux pour se mettre à couvert des insultes des Habitans de la Ville. Ces Guerres Civiles, qui malgré divers Traités pour les terminer, durérent jusqu'au seiziéme siécle, incommodérent tellement l'Eglise, que quand Verdun rentra sous la domination Françoise, on fut obligé d'unir l'Abbaye de S. Vanne à

l'Evêché, pour ſuppléer à la modicité des revenus.

La Diſcipline Eccléſiaſtique fut notablement endommagée pendant ces tems de trouble. On ne penſoit plus dans le Clergé qu'aux affaires temporelles, & aux moyens d'en empêcher la ruine totale. La vie commune fut entiérement abolie, malgré tous les efforts que les zélés firent plus d'une fois pour la conſerver. Toute la Régle des Chanoines fut réduite à quelques Statuts ſur les Stages & l'aſſiſtance à l'Office Divin, & ces Statuts mêmes furent mal obſervés. Les Evêques ne furent plus élus par le Clergé, & les conteſtations fréquentes qu'il y eut pour les Elections, fournirent une occaſion favorable à la Cour de Rome pour les abolir inſenſiblement. Parmi tant de révolutions dans le Gouvernement & dans la Diſcipline, l'Egliſe de Verdun, par une protection ſinguliére du Ciel, con-

ſerva toujours la Foi, même dans le ſeixiéme ſiécle, où toutes les Provinces voiſines furent malheureuſement infectées des Heréſies de Luther & de Calvin.

Jacques de Troye, cinquante-huitiéme Evêque de Verdun, parvint au Souverain Pontificat, & gouverna l'Egliſe ſous le nom d'Urbain IV. Comme cet événement décore beaucoup la Ville & l'Egliſe de Verdun, il eſt juſte d'en faire ici une mention plus particuliére.

Jacques de Troye, ainſi nommé parce qu'il étoit né en cette Ville, eut pour pere Pantaleon de Courpalais, Cordonnier de Profeſſion, & qui procura à ſon fils toute la meilleure éducation qu'il put, ſelon ſes facultés. Le jeune homme fit des progrès ſi extraordinaires dans la premiére Ecole où il fut envoyé, que quelques Chanoines de la Cathédrale en furent étonnés, comme d'un prodige, &

lui obtinrent du Chapitre une pension pour l'aider à faire ses Etudes à Paris. Il réussit parfaitement dans les Humanités & dans la Philosophie, après quoi il passa à l'étude de la Jurisprudence & de la Théologie, où il n'eut pas moins de succès. Il étoit trop digne du Doctorat, pour n'être pas honoré d'un Titre déja si respectable, quoiqu'avant la fondation de la Sorbonne. Ce fut alors qu'il se distingua encore plus qu'auparavant, par la science, la pureté des mœurs, & le talent de la Chaire. Les Prélats les plus zélés tâcherent à l'envi, d'attirer chacun dans son Diocèse, un Docteur de tant de réputation. Il fut Archidiacre de Laon, & ensuite de Liége, & le Chapitre de cette Ville le députa pour assister en 1245 au Concile Général de Lion. Ce fut là qu'Innocent IV. connut les talents de l'Archidiacre, & conféra souvent avec lui sur le Gouvernement de

l'Eglise, & sur les Affaires qui divisoient alors toute l'Allemagne. Le Pape le choisit aussi pour son Chapelain ; il le nomma en 1251 son Légat en Allemagne, & en 1252 il le pourvut de l'Evêché de Verdun. Jacques de Troye en prit possession par Procureur, parce qu'on le retenoit à Rome pour les besoins de l'Eglise Universelle, mais la distance des lieux ne l'empêchoit pas d'avoir un très-grand soin de son Diocèse. Il montra bien que c'étoit à regret qu'il étoit resté en Italie, car Innocent IV. étant mort en 1254, l'Evêque de Verdun se mit aussitôt en chemin pour se rendre en son Diocèse, dans le dessein d'y résider. Il y fut reçu du Clergé, des Magistrats, de tout le Peuple, avec les acclamations les plus sincéres ; & la sagesse avec laquelle il gouverna, ajoûta beaucoup à la haute idée qu'on avoit déja de ses talents & de ses vertus. Ce bonheur dura

trop peu pour l'Eglise de Verdun. Aléxandre IV. qui avoit connu la capacité de Jacques de Troye, dans le maniment des grandes Affaires, sous le Pontificat d'Innocent IV. son Prédécesseur, le rappella à Rome, le fit Patriarche de Jérusalem, & le déclara son Légat dans la Terre Sainte & dans l'Armée qui s'y trouveroit; la Bulle est du 7 Décembre 1255. Les Guerres excitées en Italie par le Schisme de l'Empereur Frédéric II. La Bataille des Vénitiens contre les Génois sur la Méditerrannée en 1258, & la Bataille encore plus furieuse entre les Hospitaliers & les Templiers dans la même année, causérent la perte de la Palestine. Le Légat fut obligé de l'abandonner pour n'être pas traité comme Robert. son Prédécesseur, que les Sarrasins submergérent avec un grand nombre de Chrétiens. Il arriva en 1261 à Viterbe, où les Cardinaux étoient assemblés pour

remplir le S. Siége, vacant depuis trois mois par la mort d'Aléxandre IV. Le Légat ne pensoit qu'à procurer du soulagement à la Terre Sainte, mais les Cardinaux, qui n'avoient pu s'accorder jusques là, se réunirent en sa faveur, & l'éleverent au Souverain Pontificat. Il prit le nom d'Urbain IV. La sublimité de son génie, & toutes ses vertus parurent dans le gouvernement de l'Eglise Universelle avec un nouvel éclat. Tout le monde s'appercevoit qu'il étoit au dessus des affaires les plus difficiles, & qu'il étoit encore plus grand par ses talents, que par la place qu'il occupoit. Son zele pour la pureté de la Foi & pour le rétablissement de la Discipline, à qui les Sarrasins, introduits par Mainfroi dans l'Italie, avoient causé un dommage considérable, l'engagea à faire publier une Croisade contre ces Infidéles & le Chef qui les avoit attirés. Il mit à la tête des Chré-

tiens Gui de Mello, d'une des plus anciennes & des plus illuſtres Familles de Bourgogne, & qui après la mort de Dreux de Mello, ſon oncle, Connétable ſous Philippe Auguſte, avoit quitté la profeſſion des Armes, où il s'étoit fort diſtingué, pour entrer dans l'Egliſe. Ce Prélat, qui avoit été d'abord Evêque de Verdun, & qui l'étoit alors d'Auxerre, défit en pluſieurs Batailles les Sarrazins, & les chaſſa entiérement de l'Italie. Urbain IV. eſt l'Inſtituteur de la Fête Solemnelle du S. Sacrement. Cet établiſſement rendra ſon nom encore plus glorieux, que tant de grandes actions par où il a ſignalé ſon Pontificat. Il mourut à Perouſe, le 2 Octobre 1264. Son corps fut inhumé dans la Cathédrale de cette Ville, & on lit ſur ſon Tombeau l'Epitaphe ſuivant, que nous avons cru devoir mettre ici, parce que les Vers en ſont d'une ſtructure extraordinaire, & que parmi ceux qui liſent nos Mémoires, plu-

ſieurs n'en ont peut-être point vu de cette eſpéce.

Archilevita fui, Paſtorque gregis Patriar-
Tunc Jacobus, poſuit mihi nomen ab Urbe Monar-
cha
Tunc civis exivi, tumuli nunc condor in Ar-
Te ſine fine frui tribuas mihi ſumme Gerar-

Il devoit plus coûter alors pour faire de ſi miſérables Vers, qu'il ne coûteroit aujourd'hui pour en faire de bons.

Ciaconius a avancé mal à propos, que c'étoit ſous le nom d'Urbain IV. que l'Egliſe de S. Urbain de Troye avoit été bâtie, & que ce Pape y étoit honoré d'un culte public. On trouve ici dans une Note, que dans le Livre des Fondations & des Diſtributions de cette Egliſe, on lit au 4 d'Octobre: *Fit Anniverſarium felicis memoriæ Urbani Papæ IV. hujus Eccleſiæ fun-*

datoris; & à la marge il est écrit, que par Acte du second Chapitre Général du 5 Novembre 1672, il a été ordonné que ce jour là toutes les Messes se diroient de *Requiem*.

La quatriéme partie du premier Livre, commence par le Gouvernement temporel de Verdun, sous les Rois de France. Après que Henri II, que quelques Princes Allemans avoient appellé à leur secours, y eut fait entrer ses Troupes en 1552, comme protecteur, il supprima le Sénat des Magistrats, composé des trois plus puissantes Familles de la Ville, qui se maintenoient dans l'administration de la Justice & de la Police, & il rétablit les Evêques dans leurs anciens droits de Comtes de Verdun, dont ils avoient été dépouillés par ce Sénat. Ensuite Henri le Grand fit un Traité avec Robert de Lenoncourt, Evêque de Mets, qui lui céda ses droits Régaliens: mais les Evêques & les Chapitres

de Verdun & de Toul, n'ayant pas accepté ce que ce Prince leur offroit pour les indemniser, il fit expédier une commission au Président de Mets, pour recevoir les appels des Jugements de leurs Tribunaux, avec défense d'appeller à l'avenir à la Chambre Impériale de Spire. Les Evêques, les Chapitres & leurs Officiers formérent plusieurs fois leur opposition au Conseil du Roi, demandant que la Chambre Royale de Mets fut supprimée, comme préjudiciable aux droits de l'Empire, & que la Chambre Royale de Verdun fut renfermée dans les bornes de sa Commission; mais l'excution des Arrêts qu'ils obtinrent pour des cas particuliers, fut toujours ou empêchée ou éludée. Ainsi les Evêques & les Chapitres n'exercent plus leur Jurisdiction temporelle dans Verdun, mais seulement celle de Seigneurs Hauts-Justiciers dans leurs Terres.

La Discipline Ecclésiastique s'af-

foiblit considérablement pendant toutes ces contestations. La Réforme ordonnée par le Concile de Trente, ne fût reçue dans le Diocèse qu'après la mort du Prince François de Lorraine. Le Chapitre prétendoit avoir droit d'élire les Evêques, & que ce droit étoit confirmé par le Concordat Germanique qu'il avoit reçu, & dont il avoit obtenu l'extension par une Bulle de Leon X. qui lui avoit accordé la nomination des Canonicats, & autres Bénéfices, vacants pendant les six mois de l'alternative avec le S. Siége, réglée par ce Concordat : mais Leon X. avoit déclaré dans sa Bulle, que la Ville de Verdun n'étoit pas du Corps Germanique : ainsi les Papes continuérent toujours de nommer les Evêques. Le Chapitre en nommoit aussi, & la Diéte de l'Empire étoit toujours favorable à ceux qu'il avoit nommés : mais les Rois de France tenant une bonne Garnison dans Verdun, ceux que les Papes

avoient pourvus se maintenoient toujours, soutenus par la France & par les Censures Apostoliques. Comme le Chapitre protestoit toujours qu'il ne cédoit qu'à la force, cette résistance opiniatre détermina Aléxandre VII. & Clément IX. à accorder à Louis XIV. & à ses Successeurs les Indults nécessaires pour nommer & présenter dans les trois Evêchés aux Bénéfices Consistoriaux, aux premieres & principales Dignités des Eglises Cathédrales & Collégiales, & aux Canonicats qui deviendroient vacants dans les mois de l'alternative réservés au Pape, qui en donnera les Provisiôns, en payant les Annates réglées à la Chancellerie de Rome. M. d'Hoquincourt, qui fut le premier des Evêques de Verdun, nommés par le Roi en vertu de ces Indults, commença la Réforme ordonnée par le Concile de Trente, & son Successeur l'acheva. Les deux Chapitres de cette Ville qui étoient

exemts de la Juriſdiction de l'Evêque depuis pluſieurs ſiécles, y furent ſoumis en 1694 par deux Arrêts du Conſeil du Roi, l'un contradictoire contre les Chanoines de la Cathédrale; l'autre par défaut, contre ceux de la Collégiale. Il n'y eut plus d'autre Tribunal Eccléſiaſtique que l'Officialité.

Le ſecond Livre de l'Hiſtoire de Verdun, contient les Fondations des Egliſes du Diocèſe, & les divers changements arrivés à cet égard. Ce détail n'intéreſſant guéres que les perſonnes qui vivent dans le Comté de cette Ville, & peut-être aux environs; nous nous abſtiendrons d'en parler ici. Nous nous contenterons de raſſembler, après l'Auteur, en peu de mots, combien de fois la Cathédrale a été ruinée & rebâtie.

Cette Egliſe fut premiérement bâtie dans le quatriéme ſiécle hors les murs de la Ville, où eſt à préſent l'Egliſe de S. Venne, & fut

dédiée par S. Saintin, son premier Evêque, sous l'invocation des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Vers le milieu du cinquiéme siécle, S. Pulchrone, cinquiéme Evêque de Verdun, fit bâtir une autre Cathédrale dans la Ville, au lieu même où se trouve celle qui subsiste aujourd'hui. Cet édifice élevé & consacré par S. Pulchrone, sous le Titre de la Sainte Vierge, fut brûlé environ l'an 740, du tems de S. Madalvé, qui le releva avec le secours des Evêques de Reims, de Treves, de Metz, & de Toul. Cette nouvelle Cathédrale fut ensuite brûlée deux fois sous l'Episcopat de Dadon, par les Normans & par le Duc Boson, ennemi du Prélat, & qui surprit Verdun en 917. La Cathédrale fut réduite en cendre avec tous les ornements & les Chartes. Dadon la rebâtit, mais elle fut détruite une quatriéme fois par les Hongrois sous Barnoin son Successeur, qui la releva vers l'an 928, avec les libé-

ralités du Duc Gisilbert, *Gouverneur* du Royaume de Lorraine. Heymo, trente-sixiéme Evêque de Verdun, l'augmenta considérablement en 993, & elle fut brûlée une cinquiéme fois en 1050, sous l'Episcopat de Thierri, par l'Armée de Godefroi le Preux, qui contribua à la rétablir. Le Chapitre ayant été obligé de cesser l'Office Divin, & de s'absenter par les véxations de Renaud, Comte de Bar, les murailles & les voutes furent entiérement ruinées par les iujures du tems. Mais l'Evêque Alberon ayant chassé en 1131 les Troupes du Comté de Bar, jetta les fondements de la Cathédrale qu'on voit aujourd'hui. La Nef étant presque achevée en 1147, avec les deux Tours qui sont aux deux côtés du Sanctuaire, le Pape Eugene III. passant par Verdun cette même année en fit la Consécration & la Dédicace. Les voutes ne furent construites que vers la fin du quatorziéme siécle.

Mai 1745.

A la fin de l'Ouvrage, on trouve un Recueil de Chartes, Diplomes, Titres, &c. concernant l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Verdun. Ces Recueils peuvent être utiles en différentes occasions.

Nous souhaiterions que l'Auteur qui a mis tant de Listes d'Abbés, d'Abbesses, de Doyens, &c. en eut dressé une des Sçavans qui ont fait honneur à cette grande Ville, soit qu'ils y soient nés, soit qu'ils soient venus d'ailleurs s'y établir. On ne sçauroit douter qu'il n'y en ait eu plusieurs. Cependant le silence de l'Historien seroit capable de causer d'injustes soupçons sur ce point.

ARTICLE XXXV.

INSTITUTIONES JURIS Universalis Naturæ & Gentium Autore P. Ignatio Schvvarz, Soc. Jesu. Augustæ 1743. C'est-à-dire, *Institutions du Droit Naturel & des Gens*, &c. *Par le P. Ignace Schvvarz, de la Compagnie de Jesus, à Ausbourg* 1743.

L'Auteur commence par une exposition Historique de l'origine & du progrès du Droit Naturel & des Gens. Il a travaillé selon le goût & l'usage de l'Allemagne, où l'on s'applique beaucoup à l'étude du Droit : mais comme il s'est proposé de faire un Ouvrage qui put être utile à plus de personnes, il a choisi un stile qui ne demande pas, pour être entendu, une grande connoissance de la belle latinité. C'est par la même raison qu'il a suivi la méthode des Scholastiques, qui n'est pas la plus

élégante, mais qu'on ne ſçauroit nier être très propre pour inſtruire.

Après avoir déclaré que Dieu, Créateur & Souverain Légiſlateur eſt l'origine *du Droit, de la Juriſdiction & des Loix*, & avoir expliqué par de courtes définitions la nature des différentes eſpéces de Droit, il demande ce que c'étoit que le Droit Naturel dans ſes commencements, c'eſt-à-dire, dans l'état d'innocence, & avant la chûte du premier homme : mais il n'inſiſte pas beaucoup ſur cette queſtion, reconnoiſſant qu'elle eſt plus curieuſe qu'utile. Il parle auſſi de l'état de pure nature, & on trouve ici des choſes qui appartiennent plus à la Théologie qu'à la Juriſprudence : il eſt louable d'avoir traité tout cela fort ſuccinctement. S'il étoit plus diffus, ce ſeroit imiter ces Phyſiciens qui ont médité profondément ſur les régles du mouvement dans le vuide, quoique dans la vue de faciliter par là la connoiſſance des loix

du mouvement dans le plein : il nous importe peu de ſçavoir ce qui ſe ſeroit paſſé dans le vuide : il nous importe beaucoup de ſçavoir ce qui ſe paſſe dans le plein. Nous ne nous intéreſſons guéres au Droit, qui eut été propre de l'état de pure nature : mais nous voulons être inſtruits du Droit qui ſubſiſte aujourd'hui parmi le genre humain.

Le P. Schwarz prouve que la Loi Evangélique a beaucoup perfectionné le Droit Naturel, preſque entiérement éteint par les ténébres de l'Idolatrie, & qu'elle lui a rendu ſon premier éclat. Ce n'eſt pas aſſez, elle l'a corrigé. Il ſe déclare auſſi pour les Peres de l'Egliſe contre Puffendorf, qui dit de ces Saints Docteurs, *Patres locavere non inutilem operam, etſi imperfectam, ut poté Juris Naturalis cum Chriſtiana ethicâ ac Morali Theologiâ confuſivam.* C'eſt-à-dire, qu'il les accuſe d'avoir confondu le Droit Naturel avec la Morale

Chrétienne. Plusieurs autres Ecrivains Protestans n'ont pas pensé autrement que Puffendorf sur ce point. Le P. Schwarz convient que les Peres n'ont pas traité directement & séparément du Droit Naturel, & qu'ils n'ont pas seulement eu en vue d'apprendre aux hommes à vivre selon la Loi Naturelle, mais qu'ils se sont proposé de former des Chrétiens ; ce qui n'empêche pas que dans les occasions ils n'ayent établi des maximes, propres à réformer ce que le Paganisme avoit gaté dans le Droit Naturel. Il défend aussi les Scholastiques, que les Protestans épargnent beaucoup moins que les Peres.

C'est des Prolegomenes que nous avons pris tout ce que nous avons dit jusqu'ici, nous venons au corps de l'Ouvrage, qui est divisé en deux parties. La premiére commence par les Actes humains dont on explique la nature & toutes les questions qui les concernent.

Comme les Théologiens Scholastiques & les Philosophes même se sont saisis de cette matiére, & la traitent dans toute son étendue, ils ont poussé ces sortes de disputes beaucoup plus loin que l'Auteur n'a pû ni dû le faire dans son Livre : ainsi nous n'en parlerons pas. Il demande ensuite en quoi consiste essentiellement le Droit Naturel, ou quelle est la définition de la Loi Naturelle. Il répond que c'est *l'ordre établi par la Sagesse Divine, & qui nous est manifesté par le témoignage de la conscience, nous prescrivant de faire ce qui est conforme à la droite raison, & nous défendant de faire ce qui y est opposé.* Il suit de là, que le Droit Naturel est invariable & uniforme, & qu'il ne change pas comme les Loix humaines, selon les tems & les lieux. Les hommes ont tous une même raison, & ne jugent pas diversement des premiers principes, ce n'est que dans les conséquences un peu éloignées de la

ſource commune, qu'ils s'écartent les uns des autres. Tous les changements qui peuvent arriver au Droit Naturel, ſont des changements improprement dits, & tous les exemples qu'on produit pour montrer que le Souverain Légiſlateur y a donné quelques atteintes n'empêchent pas qu'il ne ſoit vrai de dire qu'il n'a jamais été abrogé, & qu'on n'en a jamais été diſpenſé. Selon le P. Schwarz, la maxime ou la régle fondamentale pour obſerver exactement le Droit Naturel, c'eſt de faire ou d'admettre tout ce que nous devons omettre ou faire en conſéquence de l'amour que nous devons naturellement à Dieu, au prochain, à nous-mêmes : & qui eſt néceſſaire pour parvenir au bonheur propre de la nature raiſonnable. Tout cela eſt expoſé aſſez au long.

Le Droit des Gens, qui a été quelquefois confondu avec le Droit Naturel, eſt fondé ſur l'utilité commune des Nations, qui ſont

obligées, chacune pour ses intérêts, d'avoir commerce ensemble, avec une entiére sûreté de part & d'autre, & de convenir entr'elles de plusieurs articles importans au bien public, tant pendant la Paix que pendant la Guerre ; l'esclavage, les représailles, les ambassades & la sûreté des Ambassadeurs, la Paix, la Guerre, le Commerce, les Alliances, la Monnoye, & plusieurs autres choses appartiennent au Droit des Gens. L'Auteur vient ensuite aux devoirs de l'homme envers Dieu, connus par la lumiére naturelle, d'où il passe à la discussion de plusieurs questions sur quoi les Controversistes se sont exercés long-tems. Il s'attache surtout à prouver que le Chef de l'Etat ne doit pas être nécessairement le Chef de la Religion. Les Protestans ont fait les plus grands efforts pour assujettir l'Eglise, même dans sa Jurisdiction spirituelle aux Souverains, & ils n'ont rien oublié pour leur rendre suspecte

l'Eglise Catholique, qu'ils ont représentée comme très-propre à causer des troubles & des séditions dans les Etats Ils lui reprochent la puissance & l'opulence de son Clergé, sa sévérité contre ceux qui se sont séparés d'elle, & tout ce qui a été si souvent dit & répété en cette matiére. Il semble que les Luthériens ni les Calvinistes ne devroient jamais attaquer les Catholiques par cet endroit. Il nous est aisé de faire retomber sur nos Ennemis tous les traits qu ils lancent de ce côté là contre nous. Le P. Schwarz s'attache plus particuliérement à Puffendorf, comme à un adversaire qui a plus de réputation que les autres dans l'Allemagne.

Après avoir parlé des devoirs de l'homme envers Dieu, il convenoit de parler des devoirs de l'homme envers soi-même. Notre Auteur n'y a pas manqué, & il reléve encore ici plusieurs bevûes & fausses maximes de Puffendorf,

Thomasius, & autres Ecrivains Protestans. Ils ont avancé des propositions très-scandaleuses, où ils ont déclaré que des actions très-odieuses n'étoient pas contraires au Droit Naturel. Le P. Schwarz ne ménage pas ces Docteurs téméraires, mais il montre en même tems qu'il n'agit que par zéle pour la vérité, car il n'épargne pas les Casuistes Catholiques dont le S. Siége a si justement condamné un grand nombre de propositions.

Le Duel n'est point oublié dans cette partie de l'Ouvrage; on y établit qu'il est contraire à toute sorte de Droits, & surtout très-pernicieux à la Société humaine. Ce fut dans les deux derniers siécles une espéce de fureur qui désola la France, plus que n'auroit fait une maladie contagieuse. On cite ici le P. Théophile Raynaud, Jésuite, qui assûre que dans l'espace de 30 ans, il périt en ce Royaume plus d'hommes par les combats singuliers, qu'il n'en

eut fallu pour former une Armée capable de défendre nos Frontiéres, & de mal mener les Infidéles. La fermeté de Louis XIV. arrêta considérablement le cours du mal: mais il ne le guérit pas entiérement. Si les Théologiens achevoient une si belle cure, ce seroit une grande gloire pour eux: mais feront-ils par la force de leurs raisonnements, ce que les Prédicateurs armés de toute leur éloquence, & soutenus de l'autorité du Prince & de la Religion n'ont pas fait jusqu'ici? Cette considération ne doit pas empêcher de parler & d'écrire le plus fortement qu'on pourra contre cet horrible abus: si l'on gardoit le silence dans les Chaires Evangéliques, & dans les Ecoles de la Théologie Morale sur cet article, bien des gens pourroient croire qu'on ne se tait que parce qu'on n'a rien de bon ni de solide à dire.

Le P. Schwarz combat aussi la Doctrine de plusieurs Auteurs,

 non

non Catholiques, qui ont enſeigné reſpectivement, que les menſonges officieux, ou faits par jeu, ou pour quelque utilité propre, ou d'autrui, ou du conſentement préſumé de ceux à qui l'on ment, ou par ceux qui commandent envers ceux qui leur ſont ſoumis, ſont licites & ſouvent d'obligation; il ſoutient que ces maximes ruinent évidemment la fin que les hommes ſe ſont propoſée dans le commerce de la parole, & qu'elles détruiſent toute ſincérité: il ajoûte que les Proteſtants ſe défendent mal en diſant qu'ils ne permettent le menſonge, que dans les mêmes cas où quelques Catholiques permettent les reſtrictions mentales: car ces Catholiques n'approuvent pas les reſtrictions purement mentales, & qui ne ſont accompagnées d'aucun ſigne extérieur par où elles ſoient rendues ſenſibles & intelligibles aux intéreſſés: ce ſont eux qui ſe trompent par leur précipitation & leur

inattention. De plus, on ne permet pas d'uſer d'expreſſion trop éloignée de l'uſage commun, & on ne doit pas ſe propoſer de tromper, mais ſeulement de cacher une vérité qu'on n'eſt point obligé de dire, & qu'il importe de taire ; car ces ſortes de rectrictions avec toutes les conditions qu'on vient de marquer, ne ſont tolérées que dans les occaſions d'une utilité conſidérable.

La ſeconde partie des *Inſtitutions* de l'Auteur, commence par le Contrat de mariage, conſidéré préciſément ſelon le Droit Naturel. Il y a deux ſentimens qui ſont ſuivis l'un & l'autre par des Docteurs d'une grande réputation. Le premier ſe déclare pour l'indiſſolubilité du mariage, ſans quoi il ne ſeroit pas pourvu ſuffiſamment à l'éducation des enfans, fin principale de cette alliance : le ſecond eſt directement oppoſé. Il eſt fondé ſur ce qu'il n'eſt pas impoſſible de pourvoir ſuffiſamment à l'édu-

cation des enfans, quoique le mariage ne soit pas indissoluble. Le P. Schwarz a trouvé ici une occasion favorable de redresser plusieurs Ecrivains Protestans qui se sont souvent égarés en traitant du mariage, & on juge bien qu'il en a profité. Après avoir parlé des Familles particuliéres, on vient à la considération des Villes & des Etats qui sont un grand nombre de Familles, unies ensemble, pour s'aider & se défendre mutuellement, sous la direction & l'autorité de certaines Loix. On examine quelle forme de Gouvernement est préférable aux autres, & on se déclare pour le Gouvernement purement Monarchique. L'Auteur établit son sentiment par les preuves ordinaires, & répond ensuite aux objections, par où on a coutume de le combattre. Il parle aussi des Royaumes *Electifs*, & il examine si en ces sortes d'Etats, il est plus à propos d'élire un Etranger ou un homme de la

Nation. Les Politiques ſont fort partagés ſur ce ſujet, & de part & d'autre on ne manque pas de fortes raiſons : mais on peut dire qu'il eſt aſſez inutile de les approfondir. Ce ſont des ſpéculations qui n'aboutiſſent à rien. Il eut été à propos de les faire, quand on formoit le Gouvernement d'un Etat ; mais chaque Etat ayant aujourd'hui ſes Loix, ſes Maximes, & ſa Conſtitution propre, c'eſt à chaque particulier de vivre en bon & fidéle Citoyen, ſelon l'ordre établi dans l'état où il eſt né & où il veut vivre. Il eſt même de l'intérêt de chaque Particulier d'eſtimer comme la meilleure, l'eſpéce de Gouvernement auquel il ſe trouve aſſujetti par le ſort de la naiſſance. Il ſemble que cette diſpoſition d'eſprit ne doit pas coûter beaucoup, puiſqu'il n'eſt pas poſſible qu'il ne ſe rencontre partout des avantages & des inconvéniens. Il faut profiter des uns, & ſupporter patiemment les autres.

Mai 1745.

La queſtion des divers Gouvernements des Etats, eſt ſuivie de la queſtion du Domaine ou de la poſſeſſion des choſes. Parmi tout ce qu'on y propoſe, on n'a pas omis *le Domaine de la Mer.* Il s'éleva le ſiécle paſſé une grande conteſtation ſur ce ſujet. Les Provinces Unies prétendoient que la Mer étant libre & ouverte à tout le monde, par le Droit Naturel & le Droit des Gens, leurs ſujets ne devoient pas être troublés dans le commerce des Indes. Grotius ſoutint les prétentions de ſa République avec beaucoup de vigueur & d'érudition. Les Eſpagnols n'admettoient pas le principe. & encore moins la conſéquence, qui les inquiétoit beaucoup. Les Anglois, qui ne ſe diſtinguent pas moins par le raiſonnement que par la valeur, mirent ſur les rangs le célébre Selden, digne Rival de Grotius. Le Docte Anglois mit à ſon Ouvrage pour Titre : *Mare clauſum, la Mer fermée.* Grotius,

qui jugea ce Titre trop ſimple pour un pareil tenant, l'appelle, *Theſſalocraticus, le Dominateur de la Mer :* le terme étoit beaucoup plus ſçavant, mais il fut & ſera entendu de beaucoup moins de Lecteurs, ſi ces Livres ſe liſent encore.

Le P. Schwarz ne pouvoit guéres ſe diſpenſer de dire ſon ſentiment ſur une diſpute, qu'il a lui-même propoſée. Il a un avantage : c'eſt qu'étant né au milieu de l'Allemagne, & demeurant actuellement, comme nous croyons, à Fribourg en Briſgaw, l'intérêt de la Patrie ne l'aura pas empêché de prononcer avec la plus grande intégrité. Il diſtingue deux ſortes de Mer, une qu'il appelle, *Mare internum, ou Mer interne, intérieure*; parce qu'elle entre dans les Terres, comme la Mer Méditerrannée, les Golphes, comme la Mer Adriatique, les Détroits : & la Mer *externe ou extérieure*, qui eſt l'Océan. Toute Mer interne

peut être possédée, parce qu'elle est comme un *accessoire* des Terres où elle est enfermée. L'Ocean même peut être possédé en un sens, mais en un autre sens, il ne sçauroit l'être, parce qu'au milieu de sa vaste étendue, il est trop éloigné des Côtes. On ne voit pas que les Puissances Maritimes ayent eu beaucoup d'égard à toutes ces raisons. Leurs Flotes se sont promenées & batues dans la Manche : les François n'en ont pas moins fait dans l'Océan & dans la Méditerranée. Les Souverains qui ont de bons Vaisseaux & de bons Equipages, n'ont pas coutume de consulter sur ces sortes de droits.

Un Journaliste se souvient qu'un Vaisseau Marchand Anglois s'étant fort approché d'une Isle qui appartenoit au Roi, pour faire plus commodément quelque petit commerce avec les Habitans, le Gouverneur lui envoya dire de se retirer : le Marchand répondit,

que l'Océan étoit ſa boutique, qu'il n'en avoit même aucune autre; que le Gouverneur étoit maître d'empêcher les Habitans de venir dans ſon Vaiſſeau, mais qu'on ne pouvoit pas empêcher un Marchand de vendre dans ſa boutique à tous ceux qui y venoient acheter. Cependant, comme il voyoit bien qu'il n'étoit pas en régle, & qu'on auroit pû lui rendre quelque viſite à autre deſſein que d'acheter, il prit ſagement le parti de ſe retirer.

On trouve dans le même Livre un Traité du Droit de la Paix & de la Guerre, des Alliances; & à la fin de tout l'Ouvrage on en a l'abregé en 110 pages, ce qui montre qu'on y eſt entré dans un aſſez grand détail. Cette précaution eſt utile toutes les fois qu'il s'agit d'un *in-folio*. Celui-ci n'eſt pas bien épais: ce n'eſt pas une de ces maſſes qu'on a de la peine à remuer dans les Bibliothéques, & qui y demeurent auſſi fort en

ſureté : mais c'eſt toujours un *in-folio*, & les plus petits ſont d'une taille giganteſque pour la plûpart des Lecteurs.

Si le R. P. Schwarz avoit laiſſé la forme & le ſtile Scholaſtiques, il auroit plû tout autrement aux perſonnes de goût. On ne peut lui refuſer la gloire d'avoir beaucoup lû, & d'avoir beaucoup réfléchi ſur ſes lectures.

ARTICLE XXXVI.

HISTOIRE GE'NE'RALE de la Marine.

Suite de l'Article XVIII. au mois de Mars 1745.

NOus allons donner une idée la plus ſuccinte que nous pourrons de la Marine des Romains. Nous effleurerons en paſſant celle des Carthaginois. Nous nous étendrons un peu plus ſur celle des Ottomans, qui n'eſt pas ſi connue ; nous abrégerons celle

des Vénitiens & des Genois, & nous tacherons de ne pas tomber dans une sorte de monotonie, qui régne un peu trop dans cette Histoire. Il étoit difficile de parer à ce défaut, il est racheté par une beauté & une noblesse d'expression qui se soutient toujours, sans avoir rien de ce stile précieux, aujourd'hui si fort à la mode & si contagieux, que ceux mêmes qui le critiquent, ne s'en défendent pas toujours assez.

Les Ecrivains de l'Histoire Romaine ne parlent d'aucune Expédition Maritime, pendant tout le tems que les Rois ont régné. Selon quelques Auteurs, la navigation fut même inconnue dans l'Empire Romain pendant plusieurs siécles, & *Polybe* n'en place l'époque qu'à la premiére Guerre punique.

Ce furent les Carthaginois qui obligerent les Romains à former proprement une Marine, elle n'avoit point eu jusques là de forme

constante chez eux. Ils avoient quelques Vaisseaux pour aller à la Traite des Bleds, quelques Navires longs, quelques Galeres pour escorter leurs Ambassadeurs, c'étoit là toute la force des Escadres Romaines, ce Peuple invincible sur Terre, fut toujours assez foible sur Mer, & n'y triompha jamais que par sa valeur à toute épreuve, & par les grandes fautes de l'ennemi qu'il combattoit.

Les Carthaginois étoient plus habiles Marins. Exercés dès leur jeunesse dans la Tactique navale, ils en sçavoient toutes les manœuvres, ils avoient des rameurs expérimentés & d'excellens voiliers, leurs Vaisseaux légers & voltigeans avec une extrême vitesse, attaquoient ou s'écartoient à propos. Ils se glissoient adroitement sous les grands Navires des Romains, rompoient leurs poupes, brisoient leurs rames & endommageoient leur gouvernail. Quand une de leurs Galeres étoit pressée, elle

s'échapoit ſans pouvoir être atteinte, ou elle étoit auſſitôt ſecourue, elle recevoit dans cette manœuvre aſſez peu de mal, & elle en faiſoit beaucoup; les Vaiſſeaux des Romains n'avoient pas le même avantage. C'étoient des machines lourdes, que le poids énorme empêchoit de ſe tourner pour eſquiver, ou pour attaquer; leurs Matelots & leurs Rameurs n'entendoient rien aux évolutions navales, mais ils étoient plus robuſtes & plus accoutumés aux travaux Militaires que les Carthaginois. Les Romains perdirent pluſieurs Batailles ſur Mer, mais ces échecs les aguerrirent, & ils triompherent enfin de ceux qui les avoient battus, & leur avoient appris à vaincre.

Les Victoires des uns, & les défaites des autres ſont ici fort bien expoſées. Nous ne nous arrêterons pas à décrire toutes ces Batailles Navales, nous ne parlerons que du fameux Siége de *Cartha-*

ge, & de l'Expédition de *Scipion*, qui donna le dernier coup à cette fiere Rivale de *Rome.*

Annibal à la tête de 50000 hommes d'Infanterie, & de 9000 de Cavalerie, après les projets les plus hardis, & les ſuccès les plus incroyables, après avoir traverſé de vaſtes Régions & des Fleuves rapides, après avoir franchi des Montagnes eſcarpées, & des défilés inabordables, vainqueur des ſaiſons, des climats & des élémens, parvenu à force de Victoires dans le cœur de l'Italie, marchoit à la Conquête de Rome ſur les débris des Légions Romaines. *Scipion* touché des malheurs de ſa Patrie, vole à ſon ſecours; il venoit de conquérir l'Eſpagne, il arrive à Rome, eſt créé Conſul, & pour délivrer la République d'un ennemi qui la déſoloit, il ne trouve point de meilleur moyen que d'aller aſſiéger Carthage, & par cette diverſion, forcer Annibal d'abandonner l'Italie pour marcher au ſecours de ſa Patrie.

Le projet étoit hardi, la bonne fortune de *Scipion* le fit triompher de tout. Rempli de ces grandes vues, il prépare son armement, & prend les mesures les plus justes. Il fait passer *C. Lœlius* en Afrique avec ordre d'y ravager tout le Pays. *Lœlius* arrivé de nuit à *Hyppone*, fait sa descente & désole toute la Campagne ; Carthage est effrayée, *Scipion* profite de ces allarmes, passe en Afrique avec toutes ses forces, & fait armer tous ses Vaisseaux. Le *rendez-vous* général étoit à *Lylibée*. Cette Ville ne fut pas assez grande pour contenir l'Armée, & le Port se trouva trop petit pour les Vaisseaux. Jamais spectacle guerrier ne fut plus pompeux. Toute la Sicile étoit sur le Rivage pour honorer le départ de *Scipion*, la Flotte met à la voile, & part avec un vent frais. *Scipion* occupoit l'aîle droite, & la gauche étoit sous la conduite de *Lœlius*, l'Amiral fait appareiller, mouille au *beau* Promontoire & y débarque ses Troupes.

Il ravage les environs de Carthage, envoye sa Flotte devant *Utique* & l'assiége par Mer & par Terre. *Asdrubal* & *Sciphax* Roi des Numides l'obligent de lever le Siége, mais il les attaque sur Terre, les surprend, les met en fuite, & brûle leur Camp. Les Carthaginois ont un léger avantage sur Mer. L'orgueilleux Sénat de Carthage ne jouit pas long-tems de cette espéce de triomphe, *Scipion* bat une seconde fois *Sciphax*, & le fait prisonnier.

Annibal est rappellé, il quitte l'Italie à regret, & marche au secours de sa Patrie, l'Armée de *Scipion* & la sienne s'approchent, les deux Rivaux ont une entrevue, l'audace Carthaginoise, & la fierté Romaine luttent l'une contre l'autre, aucune ne veut plier. Un combat décide, les Romains triomphent, & *Annibal* vaincu se retire dans Carthage. Le Sénat demande la Paix & l'obtient, mais à des conditions déshonorantes. Telle fut

la fin de la ſeconde Guerre punique.

La troiſiéme fut entrepriſe & terminée dans l'eſpace de cinq ans, & fut l'époque de la ruine de Carthage. *Scipion* en pouſſa le Siége avec toute la capacité d'un grand Général. On ſe battit de part & d'autre avec une fureur égale, la victoire fut long-tems indéciſe, il fallut recommencer pluſieurs fois le combat. *Scipion* s'empara de la Terraſſe, il fit attaquer le Rempart par des Beliers & d'autres Machines. Ce Rempart étoit la reſſource des Carthaginois, leurs Vaiſſeaux ne pouvant plus y aborder, ils ſe jettent tout nuds à la Mer, & avec une intrépidité ſans exemple, vont brûler les Machines des Romains. C'eſt là le dernier exploit Maritime qui ſe fit devant Carthage, *Scipion* la preſſe avec tant de vigueur, quelle eſt obligée de ſe rendre, & tombe ſous la puiſſance des Romains.

Notre Auteur prend ici un peu

trop le ton d'Orateur. *Si le plan de mon Ouvrage le permettoit*, dit-il, *je peindrois la désolation de cette Ville infortunée, je représenterois sa plus brillante jeunesse enlevée, & pour ainsi dire arrachée d'entre les bras des méres éperdues. On verroit les Armes des Habitans, portées dans un pompeux & triste appareil au Camp des Romains, & l'orgueil de Carthage éprouver toutes les humiliations, dont un Vainqueur irrité a droit de punir une résistance présomptueuse.*

Elle avoit joui, continue l'Historien, *pendant 700 ans de l'Empire de la Mer, soumis à sa domination des Isles innombrables, conquis l'Italie, fait trembler Rome & réduit l'Empire Romain à deux doigts de sa perte.* Ce stile est un peu trop pompeux. Un Historien doit marcher d'un pas plus modeste. Ces images vives, ces expressions brillantes font plaisir à un Lecteur qui ne lit que pour s'amuser, mais elles déplaisent à un Critique qui lit une Histoire.

Rome pendant les Guerres puniques eut encore d'autres ennemis à combattre que les Carthaginois. *Philippe de Macédoine*, fils de Demétrius, fut un des plus considérables. Les Etoliens firent alliance avec Rome, ce Traité déconcerta les projets de *Philippe*. Il y eut entre lui & les Romains bien des attaques vivement redoublées, ce Prince fut vaincu deux fois, deux fois mis en fuite, forcé de livrer tous ses Vaisseaux couverts, & d'accepter la Paix à des conditions honteuses. Le plus grand fruit que les Romains tirerent de cette Guerre, ce fut la réputation de leur Marine.

Rome n'avoit pas plutôt défait un ennemi, qu'il en renaissoit un autre. Les démêlés de *Philippe* étoient à peine terminés avec la République, qu'*Antiochus*, Roi de Syrie déclara la Guerre aux Romains, il y fut porté par *Annibal*, ce grand homme, qui pour prix des services rendus à sa Patrie,

étoit fugitif, portoit partout la haine implacable qu'il avoit contre les Romains, & leur cherchoit des ennemis ; il étoit à la Cour d'*Antiochus*, il sçut aigrir l'esprit de ce Prince, & lui persuada de mesurer ses forces Navales avec celles des Romains. La Flotte Syrienne & la Romaine se rencontrerent. La premiére étoit de 90 Vaisseaux, rangés deux à deux sur une longue file ; celle des Romains de 83, dont il y en avoit 25 Rhodiens. Ce fut un combat particulier entre deux Vaisseaux, qui occasionna un engagement général. Le premier choc fut vif & sanglant de part & d'autre, *Polixenidas* pressoit vivement les Romains, la manœuvre des Rhodiens les sauva, ils portoient à la proue de leurs Vaisseaux des lances à feu, ces brulots embrasés, porterent l'incendie dans la Flotte du Général d'*Antiochus*, ils brulerent un grand nombre de ses Navires, & briserent les autres avec leurs

éperons, les Romains enfoncerent le corps de Bataille, *Polixenidas* s'enfuit, & porta la nouvelle de sa défaite à Ephèse, il perdit 42 Vaisseaux, le Consul Romain fit brûler les plus beaux, qui faisoient toute la force de la Flotte Syrienne; cette Guerre ne fit pas honneur à *Antiochus*, & il soutint assez mal le nom *de Grand*, qu'il avoit acquis par ses Conquêtes.

Après la prise de Carthage & la défaite de *Philippe* & d'*Antiochus*, les Romains eurent encore un redoutable ennemi dans *Mithridate*, le plus grand Prince de son siécle, & le plus puissant. Ses forces Maritimes étoient formidables, il avoit plus de 400 Vaisseaux, il fit pendant quarante ans la Guerre aux Romains, & fit tête à *Sylla*, à *Lucullus* & à *Pompée*. Il eut quelque avantage sur *Cotta*, Général Romain, il brûla quatre de ses Vaisseaux, & en prit soixante qu'il emmena, en les attachant à la poupe des siens. Mais *Lucullus* vengea

Rome, il fit lever à *Mithridate* le Siége de *Cizique*, & par les vivres qu'il intercepta, il mit la famine dans son Camp, battit trois de ses Généraux & les prit prisonniers, *Varius*, *Denis*, & *Alexandre*; il fit tuer le premier, le second s'empoisonna, & le troisiéme fut réservé pour décorer le triomphe du Vainqueur.

La gloire de réduire *Mithridate* & de l'abattre sans ressource, étoit réservée à *Pompée*, ce grand Capitaine le défit en bataille rangée, le força par tout, & lui enleva plus de 800 Vaisseaux.

L'Afrique & l'Asie étoient soumises aux Romains, il ne restoit plus de matiére à leur ambition dans l'Europe, que les Gaules & l'Angleterre. C'étoit *César* qui devoit les conquérir. Nous nous bornerons à une Expédition Maritime, la seule dont il soit parlé dans ses Mémoires.

Vannes, Ville de Bretagne fort ancienne, étoit du tems de *César*,

célébre par ſon Commerce & par le nombre de ſes Vaiſſeaux, elle étoit fournie d'excellens hommes de Mer, elle oſa chercher querelle à *Céſar*, ce Prince trop fier pour laiſſer cette injure impunie, entreprit de lui faire la Guerre, il manquoit de Vaiſſeaux, il en fit conſtruire ſur la Loire, il en fit venir des Côtes du Poitou, de la Saintonge, & d'autres Pays Maritimes qui lui étoient ſoumis. Ceux de *Vannes* ſe liguent avec tous les Peuples voiſins, ils mettent en Mer une Flotte de 220 voiles. Leurs Vaiſſeaux étoient faits exprès pour les Côtes où ils devoient combattre, larges & plats du fond, pour ne pas échouer dans le tems des marées baſſes, ils étoient hauts de poupe & de proue pour mieux réſiſter à la tempête, mais ils étoient un peu trop maſſifs, & difficiles à manier. Les deux Armées Navales ſe heurterent rudement. La ſolidité des Vaiſſeaux de *Vannes* eut d'abord un heureux

ſuccés, les éperons de ceux de *Céſar* ne pouvoient les entamer. Ce Prince eut recours à un expédient qui réuſſit, il fit couper toutes les manœuvres des Vaiſſeaux ennemis avec des faux tranchantes, attachées à de longues perches. Tous les cordages qui ſoutenoient les vergues & les voiles, furent mis en piéces, ceux de *Vannes* ne pouvant plus manier leurs Vaiſſeaux, & la ſcience des évolutions, ne leur ſervant de rien, les Romains furent à l'abordage, & s'emparerent de la plus grande partie de la Flotte.

La Conquête de l'Angleterre ne couta guére plus à *Céſar*, il aſſembla à *Calais*, ſelon quelques Auteurs, ou à *Boulogne*, ſelon d'autres, 80 Vaiſſeaux de charge pour tranſporter deux Légions, il diſtribua ſes Galeres aux premiers Officiers de ſon Armée, & donna dix-huit Navires à ſa Cavalerie. Il fit lever l'ancre vers le milieu de la nuit, & ſur les neuf

heures du matin il ſe trouva dans les Rades de l'Iſle. Les Anglois étoient rangés en bataille ſur la Côte, *Céſar* fit ſa deſcente plus loin, les Romains tout peſamment armés qu'ils étoient, ſe jetterent dans la Mer, & combattirent en cet état contre les Anglois qui les attendirent de pied ferme; *Céſar* s'apperçut que ſes Troupes combattoient avec quelque déſavantage, il fait avancer ſes Vaiſſeaux légers, qui alloient à rames & à voiles, ces bâtimens prennent les Anglois en flanc, & lançant ſur eux une grêle de pierres & de traits, les obligent de reculer. Les Romains gagnent du terrain, & s'avancent ſur le Rivage. Alors celui qui portoit le Drapeau de la dixiéme Légion, ſaute dans la Mer, & marchant à l'ennemi, s'écrie; *ſi quelqu'un veut ſauver l'honneur des Aigles Romaines, qu'il me ſuive.* Cette action réveilla la fierté Romaine, on ſe jette dans la Mer de toutes parts, les Romains furent

 maltraités

maltraités dans le premier choc, parce qu'ils ne gardoient pas leur rang, mais quand ils eurent gagné la terre ferme, & qu'ils se furent mis en ordre de bataille, ils culbuterent les Anglois, & s'établirent solidement dans leur Isle.

César revint encore l'année suivante en Angleterre avec une Flotte plus nombreuse, elle étoit de plus de huit cens voiles, & essuya une rude tempête; dix jours suffirent à *César* pour la réparer, il poussa les Anglois, les battit, leur prit des Villes, les rendit tributaires du Peuple Romain, & repassa dans les Gaules chargé de butin.

La Guerre Civile entre *César* & *Pompée*, offre des événemens trop connus pour nous y arrêter.

On trouve ici tout de suite quel étoit l'état de la Marine sous l'Empereur *Auguste*. On y voit les Flottes de *Cassius* & de *Brutus*, tantôt défaites, & tantôt victorieuses; enfin la destinée de ces deux fa-

meux Républicains qui périrent dans la Plaine de Philippes, & qui laisserent *Antoine* & *Auguste* se disputer l'Empire du Monde. Les Exploits du jeune *Pompée*, les intrigues de *Cléopatre*, la puissance de ses charmes sur *Antoine*, la victoire d'*Actium*, dont le prix fut pour *Auguste* l'Empire de l'Univers, sont des morceaux qu'il faut lire dans le Livre même.

L'état de la Marine sous *Tibere* ne fut pas fort brillant. Ce Prince plus occupé à répandre le sang Romain, qu'à faire fleurir la Navigation, ne nous présente que de petites excursions, que *Germanicus* son neveu fit en Allemagne; la Marine ne fut pas plus cultivée sous les autres Empereurs, & pendant trois siécles jusqu'à *Constantin le Grand*, elle ne fut presque point exercée parmi les Romains.

La suite dans le premier Journal.

ARTICLE XXXVII.

GALLIA CHRISTIANA in Provincias Ecclesiasticas distributa. Opera & studio Monachorum Congregationis S. Mauri, Ordinis S. Benedicti. Tomus septimus. Parisiis, ex Typographiâ Regiâ 1744. C'est-à-dire, *La France Chretienne, distribuée selon ses Provinces Ecclésiastiques, par les Révérends Peres Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. A Paris, de l'Imprimerie Royale* 1744.

IL est avantageux pour le Public, que la Congrégation de S. Maur ait entrepris l'Ouvrage dont nous continuons les Extraits. Dans deux ou trois siécles, on sera obligé d'en donner une nouvelle Edition, & comme il y a tout sujet de présumer que les Révérends Peres Bénédictins n'abandonneront pas les Etudes, ils ont pris

une espéce d'engagement de se charger encore de ce travail, lorsque le tems en sera venu. Ils auront alors tous les mêmes moyens de réussir qu'ils ont aujourd'hui : ils en ont un qui ne leur est pas commun avec la plûpart des Auteurs, & qui est d'un grand prix. C'est peut-être celui qui leur fait plus de jaloux ; mais ils doivent le conserver avec d'autant plus de soin. Ils ne ressemblent pas à ces Ecrivains qui vivent sur leur plume, & qui pour subsister, sont souvent forcés de se hâter plus qu'il ne conviendroit. Il dépend de ces sçavants Religieux de travailler à loisir. Ce n'est pas là un petit avantage, ni peu capable de contribuer à la perfection de tout ce qu'il leur plaira d'entreprendre.

Ce septiéme Tome *de la France Chrétienne* est tout entier pour l'Eglise de Paris, devenue Métropole dans le dernier siécle. On ne s'est point arrêté, & on n'a pas dû le faire, à considérer ici Paris

comme la Capitale d'une vaste Monarchie. On s'est contenté de rejetter toutes les étymologies des noms de *Lutetia* & de *Parisii.* Ce n'est ni dans la Langue Grecque, ni dans la Langue Latine qu'il faut chercher leur origine. Ce sont des mots Celtiques, dont nous ignorons aujourd'hui la signification.

Le Diocèse de l'Archevêché de Paris est borné à l'Orient par l'Evêché de Meaux, au Midi par l'Archevêché de Sens, au Septentrion par l'Archevêché de Rouen, à l'Occident par l'Evêché de Chartres. On y compte plusieurs Abbayes très-célébres, 66 Prieurés, 474 Paroisses, 23 Eglises Collégiales, 256 Chapelles, parmi lesquelles celle qui a été bâtie par S. Louis est la plus illustre.

Tout le monde convient que le premier Evêque de Paris s'appelloit *Denis*, qu'il y fut envoyé par le Pape qui vivoit alors, qu'il y versa son sang pour la Foi : mais

étoit-ce S. Denis l'Aréopagite, ou un autre de même nom, & postérieur de beaucoup au premier ? C'est sur quoi il a été beaucoup disputé, surtout dans le dernier siécle, par des Critiques de réputation. Quoique le R. P. de sainte Marthe ait déclaré dans la Préface générale, que l'on ne rechercheroit pas par de longues Dissertations les origines des Eglises, parce que ce seroit des discussions immenses, cependant les Révérends Peres Bénédictins veulent bien en faveur de l'Eglise de Paris, mais sans prendre aucun parti, exposer en peu de mots les preuves des divers sentimens qu'on a mis au jour sur ses commencements. Parmi les Critiques, les uns ont cru que S. Denis l'Aréopagite, & S. Denis Evêque de Paris ne sont qu'un ; les autres distinguent ces deux Saints, mais ils soutiennent que S. Denis Evêque de Paris, a reçu sa *Mission* de S. Clément Pape ; il y en a enfin qui distinguent les

deux Saints Denis, mais qui prétendent que S. Denis de Paris n'eſt venu en France, qu'environ le milieu du troiſiéme ſiécle, & qu'ainſi il n'a pû recevoir ſa *Miſſion* du Pape S. Clément.

Les défenſeurs de la premiére opinion aſſûrent, que S. Denis l'Aréopagite, après avoir été inſtruit & baptiſé par S. Paul, en fut auſſi ordonné Evêque d'Athènes, dont il gouverna l'Egliſe pendant pluſieurs années, mais qu'étant allé à Rome pour viſiter l'Apôtre dans ſa priſon, ce fut de là qu'il fut envoyé avec Ruſtique, Prêtre, Eleuthere, Diacre, & quelques autres dans les Gaules, pour y prêcher la Foi. Denis l'Aréopagite étant arrivé à Paris, s'y acquitta dignement de ſon Miniſtére, & il y ſouffrit le Martyre ſous le Préfet Feſcennin. Ce ſentiment eſt fondé ſur ce qu'il eſt conſtant par le témoignage des anciens Peres, que la Foi fut prêchée dans les Gaules du tems, ou des Apôtres mêmes,

ou du moins des hommes Apostoliques. Ce témoignage leur paroît devoir l'emporter sur le témoignage de Sulpice Sévére & de Grégoire de Tours. Le consentement des Eglises de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, qui n'honorent qu'un seul Denis dans leurs Martyrologes, leurs Breviaires, leurs Missels; la Tradition de l'Eglise & de la Ville de Paris, jusqu'à la fin du dix-septiéme siécle; celle de l'Abbaye de S. Denis, dont les Moines, toujours attachés aux anciens usages, continuent de lire le jour de la Fête de S. Denis une Epître où il est parlé de l'Aréopage; l'autorité de l'Eglise Romaine, qui malgré tous les changemens qu'on y a faits à l'Office Ecclésiastique, n'a pas varié sur ce point, le consentement des Martyrologes, d'Eusebe, de Bede, de Raban, de Galesin, de Dusaussai, & surtout du Martyrologe Romain, où on lit, que Denis l'Aréopagite fut d'abord Evêque d'A-

thènes, & enſuite étant venu en France, où le Pape Clément l'envoya, Evêque de Paris : ce ſont là les principales preuves qu'on produit en faveur de cette opinion. On y ajoûte le témoignage de pluſieurs Auteurs Grecs, de Méthodius, de Michel Syncelle, de Métaphraſte, de Nicephore. On tire auſſi des préjugés favorables de ce que le Pape Etienne ayant emporté avec lui quelques Reliques de S. Denis, bâtit à Rome un Monaſtere où il mit des Moines Grecs, en reconnoiſſance de la ſanté qu'il croyoit avoir recouvrée par l'interceſſion de ce grand Saint, pendant le ſéjour qu'il fit dans l'Abbaye qui a été fondée en ſon honneur ; & de ce que Michel, Empereur de Conſtantinople, ayant envoyé à l'Empereur Louis les Ouvrages de l'Aréopagite, ce Prince en fit préſent à l'Abbaye de S. Denis, où il y avoit déja un autre Manuſcrit Grec des mêmes Livres, donné à l'Abbé Fulrad par le Pape

Adrien. On fait auſſi valoir, autant qu'il convient, le commandement de Louis le Debonnaire à Hilduin, en conſéquence duquel cet Abbé compoſa *les Areopagitiques.*

Le nombre des défenſeurs de ce ſentiment eſt conſidérable en toute maniére. On compte parmi eux Paſchaſe, Abbé de Corbie; Hincmar, Archevêque de Reims; Anaſtaſe le Bibliothécaire; Francon, Archevêque de Rouen; S. Thomas, Robert d'Auxerre, Genebrard, Jacques Pamelius, Molan, Baronius, Sponde, le P. Aléxandre, Dom Mainard, Dom Germain Millet, & pluſieurs autres.

Les Critiques qui ſe ſont déclarés pour la ſeconde opinion, reconnoiſſent, comme nous avons dit, que Denis l'Aréopagite n'eſt pas le Denis Evêque de Paris, mais ils ſoutiennent que le dernier eut ſa Miſſion du Pape Clément, & que c'eſt ce qui a induit en erreur les défenſeurs de la pre-

miére opinion. L'Abbé de Tillemont avoue, en parlant de S. Saturnin, que dans le sixiéme siécle, il y avoit en quelques Eglises deux Traditions, dont l'une faisoit venir les premiers Evêques en France du tems des Apôtres ou de leurs Disciples, & l'autre ne les y faisoit venir que sous l'Empereur Déce, comme le prétend Grégoire de Tours. On voit assez que ceux qui croyoient que S. Saturnin étoit venu en France du tems des Apôtres ou de leurs Disciples, pensoient de même de S. Denis de Paris. Il est vrai que la question demeure toujours indécise, mais voici d'autres preuves. L'Auteur de la Vie de sainte Géneviéve est plus ancien que Grégoire de Tours, car l'Auteur de cette vie déclare, qu'il l'a écrite dix-huit ans après la mort de cette illustre Vierge, c'est-à-dire, environ l'an 520. On y trouve, que le Pape Clément envoya S. Denis dans les Gaules. Fortunat, Evêque de Poi-

tiers, ami & contemporain de Grégoire de Tours assûre la même chose dans une Hymne qu'il composa lui-même à l'honneur de S. Denis de Paris, & que D. Doublet a publiée dans ses Antiquités de S. Denis. On dira peut-être qu'on a eu tort d'attribuer cette Hymne à Fortunat; mais outre qu'Hilduin n'en doute pas, elle est dans les Manuscrits de S. Germain des Prés, de S. Pierre de Chartres, de S. Benigne de Dijon. D'ailleurs, elle est incontestablement plus ancienne que Grégoire de Tours: ce qui suffit pour ce qu'on se propose d'établir. Dans l'Antiphonaire Grégorien de Charles le Chauve, & qui est à Compiégne, chez les Révérends Peres Bénédictins, il est parlé dans une Antienne & un Répons de l'Office de S. Denis, de la Mission de ce Saint par le Pape Clément: on lit la même chose dans la confirmation des Priviléges de l'Abbaye de S. Denis, par Thierri de Chelles en 723, & dans une Charte de Pepin en 768. On avoit sans

doute pris cette opinion dans les Actes du Martyre de S. Denis, que M. de Marca a trouvé, dans un Manuſcrit de l'Egliſe de Tours, être de Fortunat. Enfin les Evêques de France, qui aſſiſterent au Concile de Paris, tenu en 825 ſur le culte des Images, dix ans avant qu'Hilduin travaillât à ſes *Aréopagitiques*, attribuent au Pape Clément la Miſſion de S. Denis. M. de Marca s'eſt auſſi déclaré pour cette opinion dans une Lettre qu'il adreſſe à Henri Valois, & où il réfute toutes les objections de Jean de Launoi. Cette Lettre eſt à la tête de la Traduction de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe par Henri Valois. Antoine Pagi & ſon petit neveu ont ſuivi le même parti : comme on a répondu dans la Préface générale du *Gallia Chriſtiana* aux principales Objections qu'on fait contre ce ſentiment, on ne répéte point ici ce qui y a été dit ſur cet article.

Le troiſiéme ſentiment, qui ne

veut pas que le ſaint Denis de Paris ſoit le même que S. Denis l'Aréopagite, ni qu'il ait reçu ſa Miſſion du Pape Clément, eſt fondé principalement ſur les témoignages de Sulpice Sévére & de Grégoire de Tours. Sulpice Sévére aſſûre qu'il n'y eut point de Martyrs dans les Gaules avant Aurele, fils d'Antonin, & Grégoire de Tours met la Miſſion de S. Denis en France ſous l'Empereur de ce nom, aprés l'an 250. On en conclut évidemment, que l'Apôtre de Paris n'eſt donc pas le même que Denis l'Aréopagite, & qu'il n'a pas reçu ſa Miſſion du Pape Clément.

Les Actes du Martyre des Compagnons de S. Denis de Paris, qui prêcherent la Foi dans la ſeconde Belgique, & qui ſouffrirent ſous Dioclétien, comme il eſt conſtant par ces Actes, & par la Tradition des Egliſes qu'ils ont fondées, forment encore une preuve très-preſſante. De plus, dans les anciens

Catalogues des Evêques de Paris on ne compte que quatre Evêques depuis Denis, qui fut le premier, jusqu'à Victorin, qui assista au Concile de Cologne en 346 : or est-il vraisemblable qu'il n'y ait eu que quatre Evêques dans l'espace d'environ 260 ans ?

L'autorité des Martyrologes, qui ne parlent que de Denis l'Aréopagite, n'est pas décisive. Le Martyrologe de Paris en distingue deux, & un grand nombre d'autres Martyrologes en font autant.

Innocent III., pour délivrer de toute inquiétude les Religieux de S. Denis, leur envoya les Reliques de Denis l'Aréopagite, qui avoient été apportées de Grece à Rome, afin qu'ils fussent assûrés d'avoir les vrayes Reliques de S. Dénis l'Aréopagite, si celles qu'ils avoient eu jusque là ne l'étoient pas. On ajoûte que le Concile de Sardique qui déclare qu'on n'a point encore vu aucun Evêque passer du Siége d'une grande Ville, au Siége d'une

Ville moins considérable, se seroit trompé manifestement, puisque Denis l'Aréopagite avoit quitté Athènes, Ville alors très-florissante, pour venir à Paris, qui étoit bien peu de chose en ce tems-là. L'exemple d'un Evêque si célébre auroit-il pu être ignoré, s'il eut été réel?

Le P. Morin de l'Oratoire, prouve solidement que tous les Ouvrages de S. Denis ont été écrits dans l'Asie. Le Livre, *De Divinis Nominibus*, adressé à Timothée, Evêque d'Ephèse, fut composé pendant que l'Auteur demeuroit dans le voisinage de cet Evêque, comme il est assez marqué à la fin de l'Ouvrage. Ce fut après la mort de S. Ignace, qui souffrit l'an de J. C. 109, que ce Livre fut écrit, puisqu'il y est parlé de la Lettre du S. Martyr aux Romains. Denis l'Aréopagite devoit donc être âgé de 102 ans quand il vint de l'Asie à Rome, & ce n'étoit plus alors Clément, mais Anaclet, son

Successeur, qui étoit Souverain Pontife, & de qui il eût reçu sa Mission : mais si l'on compare ce qu'on lit à la fin du même Livre *De Divinis Nominibus*, avec ce qu'on lit au commencement de l'Epître à Tite, on trouvera que Denis l'Aréopagite, si c'est lui qui vint dans les Gaules, avoit du moins 105 ans quand il entreprit ce voyage. Ceux qui voudront être instruits de toute la suite de cette preuve, consulteront le P. Morin dans la Préface de son Livre *des Ordinations*.

De tous les Evêques de Paris, dont on a ici un Catalogue très-exact, nous ne parlerons que de Pierre Lombard, parce que son élévation sur un Siége si distingué, intéresse toute la République des Lettres. Il étoit né à Novare en Lombardie, ce qui lui fit donner le nom de Lombard. Il étudia d'abord à Bologne, d'où il vint en France avec des Lettres de recommandation de l'Evêque de Luques à S. Ber-

nard. Le jeune homme passa quelque tems à Reims, & vint ensuite à Paris, où Gilduin, Abbé de S. Victor le fit subsister à la sollicitation de S. Bernard, *jusqu'à la Nativité de la Vierge*. Pierre devint si habile, qu'il fut jugé digne d'enseigner dans une Académie si célébre. Il y acquit tant de réputation, que Philippe, fils de Louis le Gros, & frere de Louis VII. ayant été élu par les Chanoines de l'Eglise de Paris pour leur Evêque, lui céda volontiers une si belle place, par modestie & par reconnoissance, car ce Prince l'avoit eu pour Précepteur. La Théologie, quoiqu'en un sens beaucoup plus parfaite aujourd'hui qu'elle ne le fut dans le douziéme siécle, auroit tort de s'attendre à de pareils hommages. Le Livre des Sentences de Pierre Lombard a été illustré par les Commentaires des plus fameux Scholastiques, Guillaume d'Auxerre, Albert le Grand, S. Thomas, S. Bonaventure, Guillaume

Durand, &c. Il a aussi eu des Adversaires. Gaultier, Prieur de S. Victor de Paris, a composé contre cet Ouvrage quatre Livres qui n'ont pas encore été imprimés, & qu'on garde dans la Bibliothéque de cette Abbaye. L'Auteur appelle Pierre Abélard, Pierre de Poitiers, Gilbert de la Porrée, & Pierre Lombard, les quatre Labirinthes de la France.

Ce fut en 1622 que Grégoire XV, à la sollicitation de Louis XIII, publia la Bulle qui érige l'Evêché de Paris en Archevêché, & en fait une Métropole. Le Catalogue des Evêques & Archevêques est suivi de plusieurs autres Catalogues des grands Aumôniers de France, des Abbés & Abbesses des Abbayes situées dans le Diocèse, des Doyens de la Cathédrale, & de plusieurs autres Catalogues, où l'on aura recours dans les occasions. Nous n'omettrons pas que ce fut en 1691 que la Mense Abbatiale de l'Abbaye de

S. Denis fut unie, à la sollicitation de Louis XIV. à la Communauté de S. Cyr, établie par ce Prince pour l'éducation de plusieurs jeunes Demoiselles. Ce sera un modéle pour l'avenir, si quelqu'un de nos Rois entreprend jamais d'établir d'autres Maisons pour l'éducation des jeunes Demoiselles ou des jeunes Gentilshommes, que les parents ne sont pas en état d'élever d'une maniére convenable.

On trouve aussi dans le même Volume, l'Erection de tous les Séminaires, tant de ceux qui sont institués pour former les Clercs du Diocèse, que de ceux qu'on a établis pour l'utilité de toute l'Eglise Gallicane, ou pour les Missions Etrangéres. On n'a point oublié les Chevaliers de S. Lazare, ni les Grands Prieurs du Temple, dont les Priviléges sont si glorieux pour l'Ordre des Chevaliers de Malthe.

A la fin du septiéme Tome, comme à la fin des autres, on a

mis un Recueil de tous les Actes qui concernent l'Eglise de Paris; ils y seront plus en sûreté, que dans les Archives les mieux voutées.

ARTICLE XXXVIII.

MEMOIRES D'ARTILLERIE, recueillis par M. Surirey de S. Remy, Lieutenant du Grand Maître de l'Artillerie de France. Troisiéme Edition, beaucoup plus ample & plus complette que la seconde, in-4°. *trois Volumes avec beaucoup de Gravures, Planches, Figures, Vignettes, Tables, &c. A Paris, chez Rollin fils, Quai des Augustins* 1745.

CEt Ouvrage a toujours été estimé bon dans son genre. Ce n'est point une théorie, c'est l'Ouvrage le plus complet de pratique, d'art, & de métier qui ait paru sous son Titre. Ces sortes de Livres sont solides & utiles, s'ils ne sont brillans & amusans, & ils

ſont faits pour les gens de la profeſſion au moins ; au lieu que le plus ſouvent les Livres faits pour le Public, ne ſont réellement faits pour perſonne. Il ſeroit à ſouhaiter que chaque Profeſſion, chaque Art, chaque Métier eut ſon Livre fait, fut-ce uniquement pour lui. Le Public, les Sçavans même ont bien des maniéres de profiter des Livres faits pour les Artiſtes, pour les Artiſans mêmes.

L'Artillerie, depuis l'invention de la Poudre, eſt devenue un art fort intéreſſant pour la ſûreté, la gloire & la ſplendeur d'un Etat. Des trois grandes parties, le *Génie*, *la Valeur & la Force*, qui compoſent la Science, l'Art & le Métier de la Guerre, l'Artillerie conſtitue preſque ſeule aujourd'hui la troiſiéme ; l'épée qui pourroit partager la force d'une Armée avec la Poudre, étant le propre inſtrument de la valeur, & tenant preſque de plus près au cœur qu'au bras, qui n'eſt lui-même ici que l'inſtrument du cœur.

Ce n'eſt pas qu'il ne faille du génie & de la tête, de la ſcience & de l'eſprit pour la partie de l'Artillerie. Il en faut partout, & nulle part l'eſprit n'eſt de reſte. Mais le nom de génie eſt ſpécialement affecté à la conſtruction des Places, & à la maniére d'en conduire l'attaque & la défenſe par les régles de la Géométrie, & l'Artillerie appartient plus en propre à cette autre partie des Mathématiques, qu'on nomme *la Méchanique.* Or la Géométrie tient de plus près à la Théorie de l'eſprit, & la Méchanique à la Pratique des mains, quoiqu'il faille toujours des mains pour l'application de la Géométrie; & du génie pour l'invention & la direction de la Méchanique. C'eſt le plus ou le moins de tout cela, & le préjugé commun qui décident du mérite & de la valeur reſpective de toutes ces choſes.

Par voye de fait cependant les choſes changent, ou paroiſſent

changer quelquefois de nature. Il ne faut qu'un homme supérieur dans un genre, pour donner à ce genre la supériorité sur ceux, qui d'eux-mêmes pourroient l'avoir. M. de Vauban avoit porté si haut la partie du génie, qu'elle avoit tout à fait pris le dessus sur celle de l'Artillerie, qui semble l'avoir repris sur elle à son tour, depuis que les Ecoles, qu'on en a établies en France sous la direction d'un homme rare en ce genre * ont formé un nombre d'Artilleurs sçavans, & tout à fait dignes du beau nom d'Ingénieurs.

L'Artillerie a un grand avantage : naturellement la force des Armées est dans ses mains. Outre le bruit & le fracas par où elle impose aux sens, elle tient la clef des plus fortes Places, & si les murailles & les remparts tombent devant elle, les hommes rangés en bataille lui doivent à plus forte

* M. de Valiere, Lieutenant Général des Armées de sa Majesté.

raiſon l'hommage de leur vie même ou de leur liberté. Et il y a beaucoup de génie & de bonne conduite dans un Général de ſçavoir la placer & l'employer à propos, pour venir à bout de toutes ſortes de deſſeins, ſiéges ou batailles, peu importe, pourvu qu'on remporte la victoire par les propres meſures qu'on a priſes pour la gagner.

Fauſſe ſubtilité que celle d'un ennemi vaincu, qui excuſe ſa défaite par l'Artillerie dont on l'a foudroyé, comme ſi ce n'étoit pas une imprudence à lui de *preſſer & ſuppreſſer* ſes Bataillons en colonne, par exemple, entre deux flancs ennemis, armés de cent piéces de Canon qui lui enlevent dès-lors 30 & 50 hommes de file ou de rang d'un ſeul coup de revers, & que ce ne fut pas le comble de la prudence, du génie, & de la bonne conduite dans celui qui ſçait profiter d'une ſi belle occaſion pour écraſer, l'épée à la main ou

la bayonete au bout du fusil, la tête de ce Belier, après en avoir ainsi coupé la queue avec plus d'art & de fermeté que de fracas.

Depuis 50 ans que M. de S. Remy a donné l'Ouvrage dont nous parlons, il n'en a point paru de meilleur, de plus complet au moins, en France ni ailleurs, quoiqu'il ait servi de modéle, & surtout de fonds à tous ceux qui ont paru sur le même sujet. Cependant comme l'Artillerie s'est beaucoup perfectionnée, enrichie même depuis M. de S. Remy, on a ajoûté à son Livre un troisiéme Volume, qu'il y auroit sans doute ajoûté lui-même, s'il avoit présidé à cette troisiéme Edition, son goût paroissant être d'augmenter, en mettant dans son Ouvrage tout ce qui s'y rapporte naturellement, & souvent la même chose de plusieurs façons. Le Discours de M. de Valiere sur les Mines & Contremines, est une des meilleures Additions qu'on y ait faites. Les

morceaux de théorie qu'on y a inférés ne sont pas si assortis à un Livre tout de pratique ; l'Auteur paroît avoir fait assez peu de cas de cette partie.

Un Traité d'Artillerie imprimé en Hollande il y a quelques années, promettoit de corriger, réformer & abreger celui-ci, & n'a pourtant fait, dit-on, que le tronquer & le mutiler en le copiant. Ce Traité est inséré dans le Livre intitulé : *Cours de la Science Militaire*, &c. L'Auteur promettoit aussi du neuf, & il n'y a de tel que l'assemblage qu'il a fait de quelques fragmens de M. de Quinci, de M. de Vauban, & de M. de Valiere avec de pareils fragmens de M. de S. Remy. Pourquoi tromper ainsi le Public, & ne pas rendre à chacun ce qui lui appartient ? Mais la Littérature est un commerce en ces Pays là.

Après un Avertissement & une Préface assez courts l'un & l'autre, & une Table des Matiéres, le pre-

mier Volume commence par un Discours Préliminaire sur cette troisiéme Edition. Le Titre de ce Discours porte, qu'il est nécessaire de le lire, par rapport aux changemens faits à l'Artillerie depuis la premiére Edition, & dont il est parlé aussi bien que de l'origine de l'Artillerie & de son état présent.

C'est l'invention de la Poudre, à peu près en 1330, qui ayant fait disparoître peu à peu toutes les Machines de Guerre de l'Antiquité, excepté l'épée, a été l'époque de la naissance de l'Artillerie. Les premiers Canons furent de fer. Etoient-ce de vrais Canons tels que nous l'entendons par ce mot? Une épingle même, avons nous dit quelque part, n'étoit point une épingle dans son origine, & tout se perfectionne ou change de nature lentement au gré du tems. Un premier Canon étoit une tolle pliée & cerclée de fer, dont la forme conique s'évasoit depuis la

culasse jusqu'à la bouche, ce qui énervoit beaucoup la force de la Poudre, dont la moitié & plus ne servoit de rien pour pousser la bale ou le boulet. A la Chine avant nous, les Canons étoient de bois, & de deux piéces même qu'on réunissoit avec des sangles de fer.

La forme évasée se resserra peu à peu, & le cône fut métamorphosé en cylindre. On s'est aussi peu à peu désabusé du fer, si toutesfois son vil prix & la force naturelle de ce métail ne le maintiendra pas, ou ne le ramenera pas tôt ou tard sur les rangs, malgré sa rouille, & la difficulté de le manier en grand. Car c'est le grand qui fait toute la difficulté, puisqu'en petit on ne balance pas à faire de fer les canons des fusils & des pistolets.

La chose mérite de l'attention, vû la cherté de la fonte de cuivre & d'étain dont on compose avec tant de prédilection des piéces qui pesent jusqu'à 6 à 7000 liv., sans

trop ménager les intérêts de l'Etat & du Roi, au profit seul des Particuliers. Sur Mer, nous dit-on ici, on ménage la fonte de cuivre, & on n'use guéres que de canons de fer. On avoue que le métail est trop précieux pour être ainsi prodigué à la merci des vents, des flots & des Corsaires, un Vaisseau portant plus de canons qu'il n'en faut pour la défense de la plus forte Place. N'est-ce point là une inconséquence ruineuse pour l'Etat? Quoiqu'une Place n'ait point de tempêtes à essuyer, & ne tombe pas si facilement au pouvoir de l'ennemi, il n'est pas moins vrai que le nombre des Places qu'il faut garnir, les malfaçons qui occasionnent l'inutilité, la refonte ou le dépérissement de tant de piéces, & les malversations que doit produire le prix même du métail, & dont le fer ne tenteroit personne, constituent journellement l'Etat en des dépenses assez exorbitantes, qui feroient face à

d'autres emplois ſouvent preſſans

Les premiers Canons furent fort petits. On vint bientôt à en faire d'exceſſivement grands, & qui chaſſoient des boulets de 100 & de 110 liv. de bale, de 500 liv. même, ſi toutesfois ceux-ci partoient d'un canon proprement dit, & non pas plutôt d'un Mortier, comme le croit le P. Daniel dans ſa Milice Françoiſe? Cependant le *Mortier à Bombes*, c'eſt-à-dire peut-être *le nom*, paroît une invention plus moderne.

Comme nous ſommes en un tems de Guerre, & que tout le monde aime à en parler, ſans en avoir ſouvent de juſtes notions, nous croyons faire plaiſir au Public de donner celles qui peuvent le plus intéreſſer ſa curioſité. Ainſi nous recueillons en paſſant les traits qui nous paroiſſent pouvoir le plus flater notre goût.

Les difficultés de manier & de tranſporter des poids ſi énormes, ont fait qu'on s'eſt reſtraint à des

piéces, dont les boulets ne passent guéres 48 ou même 33 liv. de bale : & nos 24 sont nos gros Canons les plus ordinaires. Ce n'est que soûs le Régne précédent que notre Artillerie a été réduite en Régle, & a pris une forme à peu près stable pour la grandeur, les proportions & le service du Canon & de toutes les bouches à feu, le reste de l'Europe se modelant communément sur nous en ce point, comme en bien d'autres, quoiqu'elle n'en convienne pas volontiers.

La raison en est pourtant toute simple. La France est le Royaume de l'Europe le plus Monarchique & le plus en valeur, où par conséquent il se fait le plus de travaux & de dépenses pour la perfection des Arts nécessaires, tels que la fortification des Places, la fonte des Canons, &c. d'autant plus qu'on ne peut pas nier que les François ne soient les plus actifs, les plus industrieux, les plus mo-

biles, peut-être même les plus âpres au gain & aux Arts lucratifs, de tous les Peuples de l'Europe. Y a-t-il de Place en Flandre & ſur les bords du Rhin, au de-là même, que le feu Roi n'ait fortifiées avec le plus grand art & les plus grandes dépenſes ? Et tous nos Arſenaux contiennent de prodigieux amas d'Artillerie, ſans qu'on ceſſe jamais en tems de Paix même d'en fabriquer. Les Artiſtes même Etrangers, s'ils inventent quelque choſe en ce genre, viennent auſſitôt l'offrir à la puiſſance la plus capable de l'exécuter & de les récompenſer. Cela ſeul eſt déciſif.

Sous Charles VIII. l'Artillerie fut confiée à la garde des Suiſſes, non ſeulement à cauſe du ſervice par eux rendu à ce Prince au paſſage des Montagnes, où ils firent ce que les chevaux n'auroient pu faire aſſez ſûrement ni promptement; mais par une raiſon plus profonde & plus tirée de la na-

ture des choſes, & parce que les Suiſſes ſont comme par excellence l'Infanterie de l'Europe, & que le canon, le mouſquet même & toute l'Artillerie eſt la propre arme de l'Infanterie.

Auſſi dans la brouillerie des Suiſſes avec le Roi Louis XII. ce qui piqua le plus cette martiale & laborieuſe Nation, fut de voir l'Artillerie de ce Prince confiée aux Lanſquenets, à qui ils oſerent l'enlever à Novare, & avoient commencé à l'enlever à Marignan, ſans l'intrépidité de François I. qui fut en cette occaſion plus Soldat, tranchons le mot, plus Fantaſſin que les Suiſſes mêmes: ceux-ci allant toujours à leur but de lui prouver, malgré lui, qu'ils étoient les ſeuls dignes qu'il leur confiât les principales forces de ſon état. On n'oublie pas facilement des ſervices & un zéle pareils dans un Etat où les arts, les talents, les actions, la bonne volonté même ſont récompenſées comme elles

ſont en France par la magnificence du plus puiſſant Roi de l'Europe.

Après leur réconciliation avec la France, on remit les Suiſſes en poſſeſſion de garder l'Artillerie : & il eſt remarquable, que l'Artillerie ayant formé depuis un tems un corps à part, le Colonel Général des Suiſſes ſoit communément le grand Maître de l'Artillerie.

Ce fut en 1671 qu'on confia l'Artillerie à un Régiment de *Fuſiliers*, créé exprès. C'eſt celui qu'on nomme aujourd'hui *Royal Artillerie*, le premier qu'on ait armé d'une bayonette outre l'épée. Ce Régiment fut peu à peu fort augmenté, & de quatre Compagnies qu'il avoit d'abord, il eſt venu juſqu'à former ſix Bataillons, réduits à quatre ou cinq, compoſés de Soldats tous Fantaſſins, Canoniers, Travailleurs, Ouvriers en fer, en pierre & en bois.

On forma bientôt auſſi le Régiment des Bombardiers, dont le

Roi étoit Colonel, & le Grand Maître Colonel Lieutenant, avec un premier Lieutenant Colonel sous lui. Ce Corps étoit de deux Bataillons attachés au service de l'Artillerie pour le fait des Bombes, comme Royal Artillerie pour le Canon. Outre cela on forma à part des Compagnies de Mineurs, *une Compagnie Franche de Canoniers des Côtes de l'Ocean*, & enfin des *Ecoles d'Artillerie*, dont le service se trouva complet par là, tant pour la théorie que pour la pratique.

En 1720 on le rendit parfait, en réduisant tous ces Corps à un, en les incorporant en cinq Bataillons de huit Compagnies chacun à cent hommes par Compagnie, sous le nom le plus général, & qui étoit le premier, de *Royal Artillerie*, dont les diverses Brigades servent l'Artillerie dans les divers quartiers.

On trouve ici qu'en 1706 la quantité de poudre que l'Entre-

preneur devoit fournir tous les ans au Roi pendant neuf ans, se montoit à deux millions quatre cens mille livres pesant, soit pour la Terre, soit pour la Mer. C'est l'ordinaire, sans compter l'extraordinaire qui peut aller quelquefois au double en tems de Guerre.

Après ces Préliminaires, les propres Mémoires de M. de S. Remy traitent d'abord des Dégrés, Charges & Offices de l'Artillerie depuis le Grand Maître jusqu'au plus bas Officier. Cela n'intéresse que les gens du métier. La seconde partie traite des Canons de fonte. Anciennement on nommoit *Basilic* un Canon de 48 liv. de balle poids de marc. Le corps de ce Canon pesoit 7200 liv. & étoit long de 20 pieds. Le *Dragon* de 40 liv. en pesoit 7000, & étoit long de 16 & demi. Il y avoit la *Couleuvrine*, le *Fauconeau*, &c. Ces noms là reviennent dans l'Histoire, & quelquefois dans le Discours. Il y a encore de ces piéces dans quel-

ques Places ; à Breſt il y a un Baſilic de 48 ; & à Straſbourg, il y a une piéces de 96.

En 1732, le Roi ordonna qu'il ne ſeroit plus fabriqué de Piéces que de 24, de 16, de 12, de 8, & de 4. Il eſt curieux de ſçavoir, qu'une Piéce de 24, qui peſoit autrefois 5 ou 6000 liv. & étoit fort longue, ne peſe aujourd'hui que 3000, & n'a que 6 à 7 pieds, ce qui épargne la matiére, la façon, le tranſport & le ſervice, & fait voir qu'en fait d'arts on peut toujours inventer, perfectionner & arriver au même but par divers moyens, dont les plus ſimples ne ſe préſentent qu'à force de les chercher. Nos Piéces de 4 ne peſent que 600, & n'ont que 4 à 5 pieds de longueur.

Les chambres des Canons, c'eſt-à-dire, la partie de l'ame ou cavité intérieure où ſe met la poudre, ſont une grande matiére de diſpute, qui n'eſt peut-être pas encore terminée. On les faiſoit d'abord

ſphériques ou rondes de tout ſens, on les a rendues oblongues, mais tantôt ovales, tantôt ſimplement cylindriques à baſe plate ou à baſe ſphérique, tantôt coniques ou en forme de poire. Toutes ces figures ont des perfections & des inconvéniens, ſans qu'on puiſſe encore trop s'aſſûrer du plus ou du moins des unes ou des autres. Le but eſt de ne pas tourmenter les affuts, de ne pas endommager les piéces, de conſerver la lumiére, de donner à la poudre tout ſon jeu, de la ménager, &c. C'eſt ſur de pareils ſujets intéreſſans pour l'Etat & pour les Arts, que les Phyſiciens de profeſſion doivent un peu tourner leurs ſpéculations. Mais il eſt plus beau d'expliquer l'Univers, la Foudre & l'Arc-en-Ciel, & de ne contempler que l'Ouvrage de Dieu ſeul.

C'eſt une affaire de Géométrie pratique, fondée immédiatement ſur la théorie, de *calibrer* les Canons & les Boulets, c'eſt-à-dire,

d'en déterminer la grosseur & le poids par le diamêtre ou calibre connu à l'aide d'un compas recourbé, ou d'en trouver le diamétre par le moyen du poids. Qui en connoît un, en peut connoître bien d'autres. Ainsi il est bon de sçavoir qu'un boulet d'une livre a 10 lignes 8 points de diamétre, & que par conséquent un boulet de 20 lignes 16 points, c'est-à-dire, d'un diamétre double, sçavoir d'un pouce 9 lignes & un tiers, pese 8 liv. ou 8 fois autant que le premier, étant double en tout sens, ce qui fait le double du double du double, ou le double du quadruple, ou l'octuple. Car les corps ont 3 dimensions qui sont égales dans une sphere ou boule toute ronde en tout sens.

On propose aujourd'hui beaucoup de faire des Canons de fer forgé, on le proposoit déja du tems de M. de S. Remy, qui paroît réjetter un peu crûment cette proposition. Elle vaut pourtant la

peine d'être proposée, & mériteroit d'être beaucoup encouragée. Mais les gens du métier sont toujours peu favorables aux propositions faites par ceux qui n'en sont pas, ne sçachant pas que la plûpart des inventions qui constituent un métier ont été faites par des gens qui n'en étoient pas, & que ce sont même deux métiers fort différens, que d'inventer un outil & de s'en servir. Ce ne sont ni les Matelots, ni les Marchands, ni les Officiers de Marine qui ont construit, ni inventé, ni perfectionné les Vaisseaux. Ce ne sont, ni les Soldats qui font les épées, les bayonetes, les fusils, la poudre, le plomb; ni les Canoniers, ni les Artilleurs qui ont inventé & perfectionné le Canon & le Mortier : *faire* & *penser* sont toujours deux métiers, dont l'un ne peut que critiquer l'autre tout au plus.

Les Canons étoient d'abord de fonte de fer : on les a réprouvés

ſurtout les gens du métier, à qui les Canons de fonte de cuivre, métail précieux, ne coûte rien, & qui peuvent y faire des profits. Mais ils coûtent ſi fort au Roi, ſoit dans la matiére, ſoit dans les façons ou malfaçons qu'on ne ſçauroit trop impartialement dans nos Mémoires exciter ceux qui ont le zéle & le talent, de ſubſtituer à ces fontes le fer forgé, dont le prix n'eſt rien en comparaiſon du cuivre, & qui une fois bien travaillés, ſeroient plus forts & ſujets à bien moins d'inconvéniens, la rouille n'en étant un que pour ceux qui ſont chargés de la prévenir ou de l'oter, & qui voudroient que leur métier ſe fit tout ſeul, c'eſt-à-dire, être payés & ne rien faire. Ne vient-on pas de voir ces deux ou trois derniéres années, les ſeuls Domeſtiques ſe liguer contre l'invention infiniment utile & ſalutaire de M. Premery, qui ſubſtitue les batteries de fer aux batteries de cuivre? Mais le Pu-

blic ne se méne qu'un moment par là, moment qui égale pourtant le plus souvent la vie d'un Inventeur.

Selon M. de S. Remy, la charge d'un Canon doit être les deux tiers du poids de son boulet, & de 16 liv. de poudre pour un boulet de 24. Aujourd'hui on trouve que 6 ou 8 livres, c'est-à-dire, le tiers ou la moitié suffisent, & que le surplus sort du Canon, sans même s'enflammer. La régle ne peut être générale, & les grandes Piéces demandent moins de charge à proportion que les petites, la force de la poudre croissant en plus grande raison que sa quantité, ce que la Physique justifie en mille occasions. Si on se défaisoit d'un préjugé, que la poudre bourrée & battue a plus de force, on en épargneroit beaucoup. Plus on bat la poudre, plus il y en entre, & moins elle a de force : le fait est certain. L'air est l'ame de la poudre. Plus on la bat, moins on y laisse d'air. L'air ne coûte pourtant rien, & la poudre qu'on lui substitue sans

raiſon coûte beaucoup. Pourquoi la graine-t-on donc avec tant de frais ; s'il faut détruire ce grain avec de nouveaux frais ? Il y a comme cela dans tous les Arts des routines qui coûtent & qui écartent du but.

M. de S. Remy paſſe au nombre des coups de Canon qu'on tire dans les ſaluts de Mer. Car voilà l'arrangement de ſon Livre. C'eſt un ramas de choſes bonnes à ſçavoir. On trouve enſuite que le Canon de 24 porte à 2250 toiſes, petite lieue de France, &c. Le Mortier porte un peu moins, l'un & l'autre pointés à toute volée, à l'angle de 45 dégrés. Car de but en blanc, c'eſt-à-dire, à peu près horizontalement, le Canon ne porte guéres efficacement qu'à 300 toiſes, la peſanteur du boulet, paſſé cela, l'écartant trop de la ligne droite.

Suit le *Ricochet*, jeu d'enfant, que M. de Vauban a rendu la clef d'un chemin couvert & d'une Pla-

ce entiére. Il en uſa pour la premiére fois au Siége d'Ath en 1697. Il faut prendre ici le mot de *Ricochet* à la lettre, C'eſt un boulet qui va en effet ſur la terre par ricochets, par petits ſauts, qui ne l'élevent jamais beaucoup, & le tiennent en état d'abatre ou de démonter une longue ſuite d'hommes, de parapets ou de Canons ou Mortiers. On tire comme à fleur de terre & avec une beaucoup moindre charge de poudre, tant l'art humain eſt ſupérieur dans ſes jeux mêmes à la violence de cette poudre, dont il augmente les terribles effets en la modérant.

Ce fut par là que l'illuſtre M. de Valiere rendit inutile en peu de tems la grande Artillerie que les Ennemis avoient raſſemblée au *Queſnoy*, & qu'ils prodiguoient contre nous, ſoit pour nous empêcher de la prendre, ſoit pour nous la rendre moins utile au cas que nous la priſſions, à l'aide du ricochet qui la leur rendit inutile à eux ſeuls.

Il est dit ici, & on l'a confirmé depuis, que la fameuse Couleuvrine de Nanci ne porte pas plus loin qu'une piéce ordinaire de même calibre & d'une moindre longueur. C'est même une de ces Piéces qu'en termes de l'art on appelle *Piéces folles*, parce qu'elle n'a pas le tire juste, portant tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt haut, tantôt bas, ce qui peut venir de sa folle longueur qui fait heurter le boulet, tantôt ici, tantôt là au dernier moment qui dirige son jet. On cite pourtant toujours la Couleuvrine de Nanci comme une merveille, les fausses merveilles ne vieillissant jamais.

On trouve ici des Canons jumeaux ou doubles, fondus d'un même jet. On s'en est désabusé. Un Canon simple pese déja trop. Ce qui n'est que curieux ne devroit pas même être pensé dans un art aussi sérieux que la Guerre. *Empiler* les boulets dans un Magasin, dans un Parc, pour qu'ils y

prennent moins de terrain, est un art plus utile. On ne les jette pas au hazard en monceaux comme du bled. Il y faut du dessein. Mais cela valoit-il qu'on y mit de la théorie, de l'algebre même? M. de S. Remy revenant seroit étonné de la trouver si prodiguée en quelques endroits de son Livre.

Le Public peu curieux d'algebre, aime mieux sçavoir par exemple qu'un millier de boulets en fer coulé dans les Forges, y coute 30 francs, & que coulé en bombes ou en grenades, il revient à 40. & que rendu à Valenciennes, l'un revient à 48, l'autre à 48 liv. Les diverses Forges ont des diversités, soit pour la façon, soit pour le transport. L'Auteur n'omet point ici ce qui concerne le fer, sa Mine, ses Fourneaux, ses façons relativement à l'Artillerie. Et puis il parle des *Cartouches*, *Gargouges*, ou *Gargousses*, & puis des affuts, des trains, des chariots, &c. L'art de former des batteries devant

une Place aſſiégée, & ailleurs ſuit avec la maniére de ſervir ces batteries.

Le ſecond Volume commence par les *Pierriers*. Ce ſont des eſpéces de Mortiers avec leſquels on jette des pierres, des grenades même ſur une Brêche, dans des Tranchées pour écarter les Défenſeurs, les Aſſaillans, les Travailleurs. Un Pierrier peſe bien 1000 liv. Son plus grand jet eſt à 150 toiſes, chargé de 2 liv. de poudre. Suivent les Mortiers.

Un Mortier haut de 4 pieds 4 pouces, contient 48 livres de poudre, & enleve une Bombe de 500. Les Bombes ordinaires ne peſent que 130, 140 & 150 liv., ou même ſouvent 30, 40 ou 50. On a fait des eſſais des Bombes à ricochet, & on a trouvé la choſe faiſable. A quoi bon ſi la Bombe ne creve qu'une fois? M. de S. Remy parle du fuſil, mouſquet, &c.

Il parle des Feux d'artifice, récréatifs même, & donne l'art de

faire des fusées, avec tout l'assortiment. Suivent les Machines infernales dont il fait peu de cas avec raison, la dépense en étant immense, & le succès trop casuel. Les crics, les chevres & les autres Machines sont tout à fait ici à leur place. La Guerre renferme tous les Arts & que de Machines ne faut-il pas pour remuer, voiturer, débourber, lever, placer un Canon qui pese tant de milliers?

L'alliage des Métaux, Etain, Cuivre, Léton, & la maniére de fondre, de jetter en moulle, d'allézer, &c. sont aussi à leur place dans un Livre d'Artillerie. Vers la fin du second Volume, l'Auteur dit fort bien toutes les façons du Salpetre, de la Poudre & de leurs épreuves. Mais aux pratiques de M. de S. Remy, on ajoute des Observations & de la Théorie de divers Auteurs. Les Observations s'enchaînent assez dans un Livre de Pratique. Elles sont de M. *Dulacq*, qui prouve par de bonnes

Expériences, qu'un grain de poudre enflammé occupe 4000 fois ſon volume ordinaire.

Sur quoi nous obſerverons que ce n'eſt point par là que l'inflammation de la poudre eſt merveilleuſe, mais uniquement par la promptitude : tout corps inflammable nous paroiſſant, lorſqu'il eſt enflammé, occuper un volume pareil. Toute flamme d'une bougie par exemple, ne contient pas gros de cire, peut-être plus qu'un grain de poudre à fuſil. On peut calculer le volume actuel de la flamme d'une bougie, regardant cette flamme comme un fluide qui s'écoule avec une viteſſe qu'on peut abſolument eſtimer, & multipliant les écoulemens par le tems de l'entiére conſomption de la bougie, déterminer un volume de flamme 4000 fois égal à celui de la bougie entiére.

La mèche fait la fonction du charbon dans la poudre. Elle rend l'écoulement plus lent & plus ſuſ-

ceptible de calcul. Une méche de coton imbibée de poudre, dure un tems ſenſible. On pourroit lui ménager une flamme du volume de celle d'une bougie; on pourroit en rendre la durée égale, & ſe ſervir de cela, & d'autre choſe pour s'aſſûrer que toute flamme, tout feu conſiſte dans une meſure déterminée de raréfaction, de mouvement & de parties propres, de même que les eaux diverſes ſont une même eau élémentaire, les divers airs un même air, les diverſes terres une même terre, le feu devant comme toutes choſes avoir ſon dégré de matiére, & de telle matiére; de mouvement, & de tel mouvement, au deſſous duquel il n'eſt point, au deſſus duquel il n'eſt plus feu, flamme, &c.

Dans ſa grande Diſſertation théorique, M. *Belidor* établit fort bien que l'air entremêlé dans la poudre contribue beaucoup à ſon exploſion par ſon reſſort. Il ne rend pas aſſez de juſtice à ceux qui l'ont

précédé, lorſqu'il fait entendre que perſonne n'a preſque traité cette théorie avant lui, ou que la plûpart n'ont rien dit qui ne fut *au deſſous du médiocre.* On a pourtant beaucoup dit, nous en jugeons par nos Mémoires, qui ſuivent l'Hiſtoire Littéraire de près, que les grands effets de la poudre & de la flamme en général étoient principalement dus au reſſort de l'air entremêlé entre les grains & dans les grains, & dans chaque partie de chaque ingrédient, ſalpetre, ſoufre & charbon.

L'Obſervation de M. Belidor ſur la portée des Piéces, plus grande le matin qu'à midi, eſt belle & bonne, & tout à fait de ſon reſſort, & du reſſort de la pratique de M. de S. Remy. Des Expériences faites à l'Arſenal de Paris, paroiſſent confirmer cette Obſervation. Après la poudre, M. de S. Remy traite du plomb, de la mêche, &c. & vient enſuite aux ponts & aux pontons, qui ſont machi-

nes & opérations du département de l'Artillerie qui eſt l'Arſenal de toutes les machines de Guerre, depuis que la poudre eſt devenue la force mouvante la plus générale des opérations & exécutions Militaires.

Le troiſiéme Tome commence par les Mines. Quelque tumultueux qu'en ſoit le jeu, l'effet en eſt toujours juſte & meſuré. La poudre placée en quantité convenable ſous un terrain, l'enleve toujours de maniére, que la largeur du trou, en forme d'*entonnoir*, eſt conſtamment double de la hauteur du terrain enlevé, à le prendre depuis le fond du fourneau juſqu'à la ſuperficie de ce terrain.

Deux onces de poudre enlévent communément deux pieds cubes de terre. 200 onces, c'eſt-à-dire, 12 livres 8 onces, enlevent 200 pieds cubes, ou environ une toiſe cube, peut-être même un peu plus, les forces croiſſant, avons nous dit, plus à proportion que les quantités.

L'esprit de la Mine est que le terrain qu'on veut enlever, soit moins résistant que tout ce qui environne la poudre qu'on revêt par conséquent de fortes Piéces, soit de bois, soit de maçonnerie par dessous & tout autour, maçonnant même la galerie ou corridor par où on y est arrivé, sans laisser d'autre ouverture de ce côté là, que ce qu'il en faut pour le saucisson ou traînée de poudre qui doit y porter le feu. Un pied cube contient 80 liv. de poudre plus ou moins. On l'y met dans des sacs ausquels on fait des trous, & qu'on saupoudre de poudre, afin que tout prenne facilement.

Nous ne disons rien de la théorie dont on a semé ce Traité des Mines de M. S. Remy, fort bon par lui-même. Mais on l'a fait suivre d'un autre Traité sur le même sujet, fait par la personne qui entend le mieux la théorie & la pratique des Mines. C'est le Traité du fameux M. de Valiere, Lieu-

tenant Général des Armées du Roi. Ce morceau, qui a déja été inſéré dans le Polybe de M. le Chevalier Folard, eſt un petit chef-d'œuvre.

Cet homme unique depuis le Marêchal de Vauban, qui a laiſſé auſſi un bon Traité ſur le même ſujet, fait d'abord connoître que l'art des Mines, qu'on n'employoit guéres jufqu'à lui que pour l'attaque des Places, étoit infiniment utile pour leur défenſe, & la propre défenſe la plus inépuiſable des Aſſiégés.

Il va juſqu'à prétendre qu'avec des contremines bien faites & bien miſes en œuvre, on peut pouſſer à bout l'Aſſiégeant le plus âpre & le plus déterminé, pourvu que la Place ſoit d'ailleurs conditionnée en vivres, hommes & munitions. En effet, ſi l'Aſſiégeant procéde à l'ordinaire par des tranchées & des logemens qui l'établiſſent ſur le glacis, il eſt aiſé avec des contremines de l'en déloger, & de lui

disputer pas à pas le moindre pouce de terrain, avec des fourneaux aussi souvent répétés que l'Assiégé le voudra.

Si l'Assiégeant va par dessous terre, comme c'est le plus sûr, & s'il procéde par *contre-contremines*, l'Assiégé qui a les siennes bien faites de longue main, & qui connoît le local soûterrain a un avantage infini. Il peut avec un peu de vigilance le prévenir, l'éventer, prendre le dessous, ce qui est ici le dessus, car en fait de Mines, le dessous commande le dessus : il peut l'étouffer, le poignarder, l'ensévelir dans son trou. Il peut lui couper le retour & le prendre comme la souris : pour le moins il peut le harceler, l'épouvanter, troubler beaucoup son travail.

Rien n'est plus sçavant, plus judicieux, plus allant au fait, ni plus dans l'esprit géométrique que ce Traité de M. de Valiere, il apprend la meilleure disposition des fourneaux, & comment on peut

faire ſauter 5, 6, 7 & 10 & 20 fois un même terrain avec les logemens & les batteries qui ſont deſſus.

Le propre de l'Aſſiégeant eſt d'attaquer à force ouverte étant ſupérieur par le nombre des hommes, des batteries & de tout. Sous terre l'Aſſiégé eſt égal à l'Aſſiegeant, & lui eſt même ſupérieur, le propre de ſa défenſe étant de s'enterrer devant & à plus forte raiſon deſſous ſon ennemi, pour l'enterrer bien mieux à ſon tour. Là où la force manque, il faut de la ruſe; & ne pouvant attaquer, il faut recourir aux Armes de défenſe, à l'obſcurité, aux ſubtilités, aux chicanes, aux ſurpriſes. Ce n'eſt que derriére des Remparts, ou ſous une épaiſſeur de terre, que le petit nombre peut faire tête au grand nombre. C'eſt par là qu'un ſeul homme en vaut dix, ſelon M. de Vauban, & peut-être 20 ou 30, ſelon le propre art de M. de Valiere.

Il s'agit beaucoup de la Cita-

delle de Tournai au moment que nous écrivons ceci. Nous ne craignons pas que nos Ennemis profitent de ce que nous allons dire. Comme rien ne résiste en Flandres à la puissance du Roi, & à la sage conduite de son illustre Général, M. le Maréchal de Saxe; nous osons prévoir que cette importante Place ne sera pas d'une beaucoup plus longue résistance que la Ville même de Tournai, que Menin, Ypres, Furnes, &c. & que ceci deviendra pour nous désormais un grand aiguillon. Voici ce que dit le Chevalier de Folard: car tout cela est imprimé déja.

» Un homme comme l'éclairé » Valiere, commandant dans un » poste tel que la Citadelle de » Tournai, tel que Condé, que » Landau, & telle autre Place du » Royaume, favorable pour ces » sortes de défenses, feroit morfondre les plus nombreuses Ar» mées, & périr une infinité de » monde. » Et ailleurs. « Si M. de

» Valiere se fut trouvé au Siége
» de Tournai, deux ans de vivres
» n'eussent pas suffi aux Assiégés,
» & jamais les Assiégeans n'eussent
» sçu où mettre le pied, ni avan-
» cer un pas.

Avant M. de Valiere, on regardoit l'entonoir de la Mine, c'est-à-dire, l'excavation qu'elle forme, comme un entonoir *Conique* ou *Conoïde.* Ce sçavant Officier a le premier observé, que c'étoit un *Conoïde parabolique.* Nous le croirions plus volontiers un *Hyperboloïde* : cela ne fait rien. Le centre du fourneau est le foyer même de cette parabole où hyperbole.

Le reste du troisiéme Volume de M. de S. Remy, traite des Parcs d'Artillerie, de la maniere de charier & voiturer les Canons, Boulets, Mortiers, Bombes, &c. Il traite aussi de l'Artillerie nécessaire pour un Siége, pour une Bataille, &c. Et tout finit par un Dictionnaire des termes du Mé-

tier, & par des Edits, Ordonnances & Déclarations sur le sujet en question.

ARTICLE XXXIX.

HISTOIRE DU TRAITE' de Westphalie, par le P. Bougeant, &c. Suite des Articles IV. & XIII. aux mois de Janvier & Février 1745.

LE morceau qui nous reste de l'Histoire du Traité de Westphalie, est le plus considérable, parce qu'il contient le dénouement des divers intérêts. Les Hollandois parurent sur la scene après les autres, & y firent un personnage peu glorieux pour eux-mêmes, & très-embarrassant pour leurs Alliés. La République des Provinces Unies, étoit comme sortie du néant depuis moins d'un siécle. La France avoit été son appui contre les Espagnols; notre voisinage avoit fait sa sûreté; nos Alliances lui avoient

donné de la considération dans l'Europe. Le Cardinal de Richelieu s'étoit proposé d'augmenter encore sa puissance, en lui donnant une partie des Pays-Bas, dont le reste demeureroit aux François, après l'expulsion totale des Espagnols. Le Cardinal Mazarin goûtoit fort ce projet, & il vouloit le faire réussir, sauf à consoler un peu l'Espagne, par la restitution de ce qu'elle avoit perdu en Catalogne. Apparemment qu'on ne parloit point alors de *barriere* entre la France & la Hollande: mot si précieux depuis ce tems-là, & si cherement acheté. La nouvelle République regardoit encore les François, comme des protecteurs, dont on ne pouvoit être trop près; mais les soupçons ne tarderent pas à prendre la place de la confiance.

Les Plénipotentiaires Espagnols, qui étoient à Munster, répandirent malignement, que le Roi d'Espagne songeoit à donner l'Infante, sa fille, au jeune Roi Louis XIV,

avec tous les Pays-Bas en dot : ce qui devoit comprendre, selon eux, la Hollande même, qui deviendroit par là un bien acquis pour la France. C'étoit un systême fait à plaisir ; mais il eut l'effet que le Ministere d'Espagne s'en étoit proposé. Les Etats Généraux en prirent l'allarme, & ils ne voulurent plus entendre parler des projets du Cardinal Mazarin, pour le partage des Pays-Bas. Des Républicains intimidés & soupçonneux, portent les précautions plus loin que d'autres. Les Hollandois s'imaginant déja voir les François à leur porte, commencerent à prendre des inclinations de Paix à l'égard des Espagnols, leurs plus mortels ennemis. L'Espagne seconda ces dispositions, en faisant couler des *cent mille écus*, dans la bourse de la Princesse d'Orange, & dans celle de Messieurs *Knuyt* & *Pavv*, Ministres de Hollande en Westphalie. Ces deux personnages, fort opposés aux François,

ſur-tout le dernier, cauſerent des inquiétudes infinies à nos Plénipotentiaires. Le Pere Bougeant détaille cela juſqu'aux circonſtances, & il donne à M. Paw un mérite de négociation, de politique & d'adreſſe, qui, ſecondé de l'or d'Eſpagne, le rendit très-redoutable à la Cour de France.

Les Provinces Unies paſſerent bientôt des premiéres inclinations de Paix, aux préliminaires d'un accord avec l'Eſpagne ; évidemment contre les égards dûs à la France, & contre les Articles d'un Traité, où il étoit dit, *que ni la France, ni les Provinces Unies ne pourroient avancer leurs négotiations avec les Eſpagnols, l'un plus que l'autre.* La Cour de France & ſes Miniſtres, s'en plaignirent à Munſter & à la Haye, où M. de Servien fit un ſéjour de pluſieurs mois; quelques-uns des Collégues de *Knuyt* & de *Pavv*, s'oppoſerent à leurs menées, implorerent la foi des Traités, refuſerent de concou-

rir à la négociation toute Eſpagnole ; mille autres biais furent imaginés par le Cardinal Mazarin & par ſes Miniſtres, pour parer ce coup ; tout fut inutile, la défection des Provinces Unies fut conſommée par un Traité particulier, fait ſous les yeux des François, qui n'eurent encore que des plaintes à y oppoſer : exemple qui montre bien, que les plus grands Princes ſont quelquefois dans une ſorte de dépendance, à l'égard de leurs moindres Alliés. On regarda en France cet événement, comme un grand malheur, & l'on en triompha en Eſpagne, comme d'un avantage que rien ne pouvoit égaler.

Les Eſpagnols, qui avoient beſoin de la Paix plus que perſonne, ſembloient n'être à Munſter que pour l'empêcher. Quand leur tour fut venu de faire des propoſitions à la France ; ils lui offrirent, pour ſes Conquêtes, quatre Places qu'ils appelloient *quatre Frontiéres* R. *ya-*

le; ſçavoir, Damvilliers, Landrecies, Bapaume, & Heſdin: ce qui prouve, que de tout tems on a donné, quand on a voulu, de fort beaux noms à des choſes très-médiocres. Car ces prétendues *Frontiéres Royales* étoient alors quatre Bicoques, & l'on demandoit néanmoins pour cela toutes les Conquêtes faites en Flandres, en Catalogne, & en Italie. La Cour de France ſe mocqua de ces propoſitions, elle prétendit retenir la meilleure partie de ce qu'elle avoit acheté au prix de tant de combats; & de plus, elle demanda une treve pour la Catalogne, & pour le Portugal, deux Pays qu'on regardoit comme rébelles, à la Cour de Madrid.

Les Eſpagnols, qui traitoient déja avec la Hollande, n'étoient pas tentés de ſatisfaire la France à ſi grands frais, ils perdirent encore en Flandre *Courtrai*, *Mardik*, *& Dunkerque*; en Italie, *Piombino* & *Portolongone*, mais l'eſpérance

de ſéparer bientôt les Provinces Unies de la France les conſoloit toujours. Leur conſtance les ſoutint de même dans les mouvemens qui agiterent le Royaume de Naples. La révolution ſubite de cette contrée, & les avantures du Duc de Guiſe, font ici un épiſode agréable. A Naples, des hommes de la lie du peuple ſe révoltent contre le Gouvernement & la Nobleſſe. Ils implorent le ſecours de la France; le Duc de Guiſe, qui ſe trouve par hazard à Rome, ſaiſit cette occaſion d'acquérir de la gloire, & de ſe faire un établiſſement digne de ſa naiſſance. Il part pour Naples, avec les Députés des mécontents; il s'échappe au travers de la Flote Eſpagnole; ſon arrivée dans la Ville y rétablit le bon ordre & l'abondance, il montre partout une réſolution & une capacité, qui lui gagne l'eſtime de tout le monde. On lui offre le titre de Roi, mais il le refuſe, par ménagement pour la France, & il

prend seulement celui de Général & de Prince de la République.

Tels furent les commencements de cette fortune, trop mal appuyée pour durer long-tems. Le Duc de Guise n'avoit autour de lui qu'un peuple volage; point de noblesse, point de soutien au dehors, bien de la jalousie à combattre, du côté même de la Cour de France. On lui envoya cependant une Flotte; mais plus chargée de politique, que de vrais secours. Un certain Abbé Basqui avoit ordre du Cardinal Mazarin, de contrebalancer le pouvoir du Duc de Guise, par celui de Janvier Anese, Armurier de Naples, homme accrédité dans la Ville, hardi jusqu'à la férocité, avide de pillage, dissimulé, sans honneur, sans foi, & tout propre à faire un Chef de Mutins. C'étoit là le personnage que Mazarin soutenoit, pour empêcher le Duc de Guise d'usurper la Couronne de Naples. La Flotte de France laissa peu de secours

dans cette Ville ; elle reprit bientôt la route de Provence, le Duc abandonné à ſon ſeul mérite, qui étoit grand, fit des prodiges de ſageſſe & de valeur, pour maintenir ſon autorité. Une Expédition qu'il tenta au dehors, le perdit; durant ſon abſence, le perfide Aneſe livra Naples aux Eſpagnols & à la Nobleſſe. Cette ſeconde révolution fut auſſi rapide, que l'avoit été la premiére. Le Duc de Guiſe, réduit à lui-même & à quelques François de ſa ſuite, tomba entre les mains des Eſpagnols, & fut conduit à Gaëte, *paſſant ainſi des eſpérances du Trône, dans les horreurs de la Priſon.* Il n'évita la mort, qu'à la faveur du dépit qu'il témoigna contre la France, qui l'avoit abandonné. La cataſtrophe de Naples raſſûra les Eſpagnols en Italie; les affaires qu'on ſuſcita en France au Cardinal Miniſtre, acheverent de relever leurs eſpérances. Déſormais il ne fut preſque plus queſtion de

Paix avec eux, dans les conférences qu'on tint encore à Munster ; & la réconciliation des deux Couronnes ne se fit qu'en 1660, par le Traité des Pyrenées, qui n'entre point dans le plan de notre Auteur.

La négociation de Munster eut quelque chose de plus uni & de plus décidé entre les Imperiaux & les François, qu'entre ceux-ci & les Espagnols. Les Plénipotentiaires de l'Empereur, offrirent toute l'Alsace, haute & basse, pour qui *la Cour de France soupiroit depuis long-tems, comme pour une nouvelle terre promise* ; mais il s'éleva un démêlé politique sur la maniére dont le Roi posséderoit cette Province. Il pouvoit la tenir en toute Souveraineté, comme les autres Provinces du Royaume, ou en Fief, avec le droit d'assister aux Diétes ; & il y avoit de part & d'autre, des raisons qui paroissoient également plausibles. La Cour & les Plénipotentiaires s'en

tinrent à la possession *en toute Souveraineté* : quoique cela fut sujet à de grandes difficultés, par rapport aux Villes Impériales, contenues dans l'Alsace ; car il falloit qu'elles renonçassent à leurs anciens Priviléges, & l'on sçait qu'il n'est pas possible d'exiger ces sortes de cessions, sans révolter beaucoup les esprits. *La Cour de France n'insista point sur cet Article, persuadée que quelques années de possession, rendroient l'exécution de ce projet plus facile, comme en effet l'événement l'a depuis justifié.*

Quoique le Traité de la France avec les Impériaux fut bien avancé depuis la cession de l'Alsace, la Guerre n'en étoit pas moins vive en Allemagne. M. de Turenne commandoit l'Armée Françoise, & le Général Wrangel étoit à la tête des Suédois. Ces deux Généraux faisoient plus d'opérations en un mois de Campagne, que tous les Plénipotentiaires de l'Europe n'en pouvoient

faire en dix années de conférences. Réunis ensemble avec leurs Troupes, ils n'avoient pas plus de 18 mille hommes, & ils jetterent l'épouvante dans tout l'Empire, ils mirent à contribution la Suabe & la Franconie, ils forcerent une infinité de bonnes Places, ils soumirent une grande partie de la Baviére, ils firent des courses jusqu'aux Portes de Munich ; tout cela en 1646, aux approches de l'Hyver, & à la vue des Impériaux & des Bavarois, qui n'oserent se commettre avec des Ennemis si bien commandés.

L'année suivante, les succès continuérent. Le Duc de Baviére, forcé de faire la Paix avec la France & la Suéde, abandonna l'Empereur, qui en fut au désespoir. M. de Turenne retira ses Troupes de ce Canton, pour donner la Loi dans la Suabe, la Franconie, la Westphalie. Le Général Wrangel passa en Bohême, & fit le Siége d'Egra, qui fut très mémorable

par la belle défenſe du Gouverneur, nommé *François Paradis.* Wrangel emporta néanmoins la Place, preſque ſous les yeux de l'Empereur, qui marchoit au ſecours. Paradis fut payé de ſes ſervices, par les horreurs de la Priſon. C'étoit dès-lors la méthode en Allemagne, de faire le procès aux Officiers malheureux, quelque mérite qu'ils euſſent d'ailleurs.

En 1648, la Guerre devint encore plus vive. Le Duc de Baviére reprit le parti de l'Empereur, & il en fut puni, par des diſgraces ſans nombre. Ses Troupes furent défaites à *Suſmarhauſen*; ſon Pays demeura en proye aux Troupes Françoiſes & Suédoiſes; lui-même il fut obligé de s'enfuir avec ſa Famille, & de chercher une retraite chez l'Archevêque de Salſbourg : triſte ſituation pour un Prince déja fort âgé, & qui s'étoit vû peu auparavant comme l'arbitre de la Paix entre la France & l'Empire.

 Quand

Quand il n'y eut plus rien à piller en Baviére, les Suédois repasſérent en Boheme, où ils firent encore un butin ineſtimable, & des Conquêtes prodigieuſes. Ce fut Konigſmark qui exécuta, en grand Général, cette périlleuſe commiſſion. Il ſurprit Prague après une marche fort belle & fort ſecrete. Le P. Bougeant décrit avec ſon exactitude ordinaire cet événement très-ſingulier dans toutes ſes circonſtances; ce n'eſt pas la moindre, qu'une pareille Conquête n'eut coûté à Konigſmark qu'un ſeul de ſes Soldats. Il falloit près d'un ſiécle pour reproduire une pareille avanture. On ſçait de quelle maniére nous prîmes la même Ville de Prague ſur la fin de l'année 1741.

Les ſuccès de la France & de la Suéde dans l'Empire, portérent le Traité de Weſtphalie à ſa perfection. Après des dits & des contredits, des objections & des réponſes; des incidents multipliés à l'in-

fini, les Etats de l'Empire qui portoient tout le poids de la Guerre, forcerent en quelque ſorte l'Empereur à conclure la Paix. Les Articles principaux qu'on accorda à la France, furent la poſſeſſion pleine & entiére de l'Alſace, & de Briſak, avec le droit de garniſon dans *Philiſbourg*; la ſuprême Seigneurie & Souveraineté des *trois Evêchés*, & celle de *Pignerol* : tout cela, moyennant la reſtitution de quelques Conquêtes, faites par la France, & des dédommagements pécuniaires, qui ſont ſpécifiés dans le Traité. Les Suédois acquirent, pour ce qu'ils appelloient leur *ſatisfaction*, preſque toute la Pomeranie, l'Archevêché de *Bremen*, l'Evêché de Verden, la Ville & Port de *Wiſmar*, & quelques autres Places & Territoires; avec la qualité d'*Etat immédiat de l'Empire*, ce qui donnoit droit à la Reine de Suéde & à ſes Succeſſeurs d'aſſiſter aux Diettes Impériales.

Voilà les deux grands objets du

Traité : les intérêts particuliers des Etats & des Princes de l'Empire y entrerent aussi, & tous recouvrerent par là des droits & des Privileges, dont les Empereurs de la Maison d'Autriche avoient usurpé la meilleure partie. Ce Traité, dans l'idée de la France & de la Suéde, devoit être la *sauvegarde* de tout l'Empire, contre l'autorité excessive des Empereurs; mais il faut avouer que cette *sauvegarde* coûtoit cher, toute l'Allemagne avoit été en feu, & les Peuples, en acquérant par le Traité de Westphalie, un air de liberté, ne pouvoient oublier de long-tems la misere extrême où la Guerre les avoit plongés.

Ici nous terminons des Extraits trop courts & trop peu circonstanciés, pour faire connoître en entier le très-beau Livre, dont le P. Bougeant a enrichi la Littérature & la politique. Il faut le lire & le bien sçavoir pour l'estimer autant qu'il mérite.

L'ordre des matiéres qu'on y traite, suit assez les événements & les années, mais l'art de lier & de raconter, en exclut le stile d'Annales.

Le fond du Livre est une politique très-délicate & très-variée, mais l'Auteur la rend sensible. Il place son Lecteur au centre des affaires, & jusques dans le Conseil des Négociateurs : on suit leurs démarches, on pénétre leurs vues, on travaille presque avec eux.

La maniére d'écrire est digne du sujet. La clarté & la simplicité y dominent ; la noblesse & l'élégance n'y manquent pas. De tems en tems on y rencontre des opérations Militaires, des expéditions brillantes, qui font sur le Lecteur les impressions qu'elles faisoient sur les Négociateurs de Munster ; elles raniment l'attention & relevent le courage.

Les caractéres y sont semés avec une sorte de réserve. Ils se présentent à leur place, on y apprend à

connoître tel ou tel perſonnage qui doit paroître ſur la ſcene ; mais on ne ſent, ni le pinceau qui a tracé le portrait, ni le bel eſprit qui en a imaginé toutes les ſituations. Cela inſtruit, & fait plaiſir, c'eſt tout ce qu'on ſent, & qu'on en peut dire.

Il ne reſte à la fin d'une lecture ſi intéreſſante, que le regret d'avoir perdu, preſqu'au milieu de ſes beaux jours, un Auteur digne d'écrire long-tems, & capable de perfectionner l'Hiſtoire Générale de notre Nation ; car on aſſûre que le P. Bougeant avoit entrepris une nouvelle Edition de l'*Hiſtoire de France du P. Daniel* : il ſe propoſoit d'y ajoûter pluſieurs Diſſertations importantes, de réformer les endroits défectueux, de faire entrer dans le corps du Livre les faits qui y manquent, d'orner tout l'Ouvrage de Médailles & de Vignettes curieuſes ; enfin d'y joindre le Régne entier de Louis XIII.

Pendent opera interrupta . . . .

ARTICLE XL.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE BRESCIA.

E*Pistolarum Reginaldi Poli S. R. E. Cardinalis & aliorum ad ipsum, Pars I. &c. Brixiæ* 1744. in-fol. *Pag.* 503, sans les Préfaces. Cette belle Edition des Œuvres du Cardinal *Polus*, est due aux soins de M. le Cardinal Quirini, nom si connu des gens de Lettres, & si cher à l'Italie, dont il est aujourd'hui l'ornement.

Après deux Préfaces, on y trouve la Vie du Cardinal Anglois, traduite de l'Italien par *André Dudithius*; l'apologie que *Polus* écrivit à l'Empereur Charles-Quint; celle

qu'il envoya au Parlement d'Angleterre, & une Préface du même Cardinal au Roi d'Ecosse ; voilà les piéces qu'on appelle *Préliminaires*. Viennent ensuite les Notes de l'illustre & sçavant Editeur sur les Lettres de *Polus*, & enfin les Lettres mêmes terminent le Volume.

Rien ne peut faire plus d'honneur à nos Mémoires, que l'Extrait d'un Ouvrage de cette considération ; nous le donnerons incessamment.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Remarks on the Epistles of Cicero to Brutus, &c. c'est-à-dire, *Remarques sur les Lettres de Cicéron à Brutus, & de Brutus à Cicéron*, &c. par Jérémie Markland *in-8°*. Ce Livre est un paradoxe Littéraire. On y soutient que les Lettres de *Cicéron à Brutus*, ne sont point de ce grand Orateur, mais

d'un Auteur du sixiéme siécle, peu fort de stile, peu versé dans l'Histoire, & fort mauvais raisonneur. On joint à cette Critique une Dissertation sur quatre Harangues, lues jusqu'ici comme de Cicéron. 1. *Ad Quirites post reditum.* 2. *Post reditum in senatu.* 3. *Pro domo suâ ad Pontifices.* 4. *De Haruspicum Responsis.* On dépouille encore l'Orateur Romain de ces quatre Piéces, comme d'un bien supposé, & qui ne fait que l'appauvrir, au lieu d'augmenter ses richesses. Il faut lire l'Ouvrage du Docte Anglois pour bien juger de ses raisons. On assûre qu'elles sont au moins plausibles.

On a fait mention dans les Journaux Littéraires, d'un projet de Souscription pour la Gravûre de 20 des plus belles Statues antiques de *Rome* & de *Florence*. Tous les desseins sont prêts, & de la façon de M. *Richard Dalton*. Le *Gladiateur mourant*, qu'on debite actuel-

lement, contente fort les Amateurs. L'*Hermaphrodite* de *Borghese* vient aussi de paroître.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Relation d'un Voyage dans les principales Villes d'Angleterre in-8° 1744. *chez J. Westein.* On attribue ce Livre écrit en forme de Lettres à M. *de Brazey*, *Colonel du Régiment de Dragons de Cazanski*, *& Brigadier des Armées de la Czarine.* C'est un Voyageur fameux, & qui prétend avoir tout vû avec des yeux connoisseurs. Son idée est que l'Angleterre l'emporte pour la beauté, pour les agrémens, pour le commerce de la vie sur tous les pays de l'Europe. Selon lui, il n'y a rien de beau en France que Versailles & Paris; mais tout est charmant en Angleterre : la preuve s'en fait en détail; tout passe en revue, jusqu'aux *combats de Coqs*;

dont s'amuſent les Anglois, juſqu'aux 16 *Colléges de Cambridge*, juſqu'à la maniére de *donner à boire aux Rois d'*Angleterre : ce Livre reſſemble aux Eſtampes qui réuniſſent dans un petit eſpace, des beautés répandues çà & là ; il eſt à ſouhaiter qu'il ne reſſemble pas à ces Relations de Fêtes publiques, dont les Lecteurs ſont quelquefois plus frappés, que les Spectateurs ne l'ont été des Fêtes mêmes.

FRANCE.

DE PARIS.

Encyclopedie, ou Dictionnaire Univerſel des Arts & des Sciences, &c. traduit de l'Anglois d'Ephraïm Chambers. Cinq Vol. in-fol. *avec figures en taille-douce, propoſés par Souſcription. A Paris, chez le Breton, petit-fils d'Houry, rue de la Harpe au S. Eſprit* 1745.

Voici deux des plus fortes entrepriſes de Littérature qu'on ait

faites depuis long-tems : la premiére est de M. *Chambers*, Auteur de l'Ouvrage que nous annonçons; & l'autre est de M. *Mills*, qui travaille en chef à nous en donner la Traduction. L'un & l'autre est Anglois ; mais M. *Mills* a pris des liaisons avec la France, qui nous le font regarder comme une conquête faite sur l'Angleterre. Les Anglois sont aujourd'hui sur le pied de perdre beaucoup vis-à-vis de nous.

Le fond de l'Ouvrage est véritablement une *Encyclopedie*. C'est en même tems un *Dictionnaire* & un Traité de tout ce que l'esprit humain peut désirer de sçavoir. Comme *Dictionnaire*, il présente tout sous la forme alphabétique; comme Traité suivi & raisonné concernant les Sciences, il montre les rapports que les divers objets de nos connoissances peuvent avoir les uns avec les autres. Comme *Dictionnaire*, il est composé de parties séparées & même dispara-

tes ; comme Traité méthodique, il rapproche les différents morceaux qui compoſent le tout d'une Science. Comme *Dictionnaire*, il donne d'abord des définitions Elémentaires ; comme Traité Doctrinal, il entre dans le détail de ce qu'il y a de plus profond, & de plus digne de l'attention des curieux. Or voici comment cela s'exécute : on cherche *par exemple*, Atmoſphere, & l'on trouve que c'eſt *une ſubſtance ſubtile, fluide, élaſtique, que nous appellons air, & qui entoure le globe terreſtre, juſqu'à une hauteur conſidérable ; qui gravite vers le centre & ſur la ſuperficie de ce même globe, &c.* Comme il eſt parlé ici d'*air*, de *terre*, de *gravitation*, &c. l'Auteur renvoye aux Articles du Dictionnaire où ſont expliqués ces mots, & quantité d'autres qui ont rapport à l'*atmoſphere*. Par exemple : *Ether, Ciel, Barométre, Thermométre, réfraction, vuide, pompe, preſſion, ſiphon, machine de Toricelli*, &c.

A en juger par le *Prospectus* que nous abregeons, & qui cite quatre articles pour servir de modéle; sçavoir, *Atmosphere*, *Fable*, *Sang*, *Teinture*; il n'est rien de plus utile, de plus fécond, de mieux analysé, de mieux lié, en un mot de plus parfait & de plus beau que ce *Dictionnaire*; & tel est le présent que M. *Mills* fait à la France, sa Patrie par adoption, en faisant honneur à l'Angleterre, sa vraie Patrie. Il traduit fidélement l'Ouvrage de M. Chambers; il y ajoûte de belles planches, jusqu'au nombre de 120 au moins. Il donne un vocabulaire de tous les Articles de ce Dictionnaire en six Langues, qui sont, le François, le Latin, l'Allemand, l'Italien, & l'Espagnol; le tout en colonnes, & le François à la tête du vocabulaire général: ensuite il réprend toutes les autres Langues les unes après les autres, en ajoûtant à chaque mot la signification Françoise; par ce moyen, un Etranger ne sera jamais embar-

rassé pour chercher dans ce Dictionnaire l'article auquel il veut avoir recours.

Conditions proposées aux Souscripteurs.

Il y aura cinq *in-folio* : les quatre premiers de 250 ou 260 feuilles. Les 120 Planches, contenues dans le cinquiéme Volume, seront dessinées & exécutées par de bons Maîtres, & tirées sur le plus beau papier.

Les Souscripteurs payeront d'avance la somme de .... 48 liv.

En recevant le 1[er]. Volume en feuilles dans le courant de Juin 1746	20
En recevant le 2[e]. Vol. en Mars 1747.	20
Le 3[e]. Vol. en Fév. 1748.	20
Les 4[e]. & 5[e]. Vol. à la fin de 1748.	27
Total ...	135 liv.

On fera une Edition en grand papier, pour laquelle on payera

d'avance 100 liv. & en recevant l'Ouvrage complet 100 liv.

On ne sera reçu à souscrire que jusqu'au dernier Décembre de la présente année 1745.

On ne tirera qu'un très-petit nombre d'Exemplaires sur papier moyen, au dessus du nombre des Souscriptions. L'Exemplaire en feuilles se vendra 190 liv.

On donnera au commencement du premier Volume le nom des Souscripteurs, & leurs qualités.

On donne dans le *Prospectus* le nom des principaux Libraires, dans chaque bonne Ville du Royaume, où l'on pourra souscrire.

Traité Historique de l'élection de l'Empereur, avec la Bulle d'or, & tout ce qui concerne les fonctions des Electeurs. A Amsterdam, & se vend à Paris, chez David l'aîné, rue S. Jacques à la plume d'Or. II. Vol. in-12. C'est un Livre du tems. Tout le monde parle de l'Election future d'un Empereur, de la Diet-

te de Francfort, des droits & des fonctions des Electeurs, de la Bulle d'or & de son étendue. On donne ici des Notions de tout cela. On a travaillé d'après M. *Heiss*, Auteur estimé, & bien instruit de la matiére.

Principes pour la lecture des Poëtes, chez Durand *à S. Landry, rue S. Jacques* 1745. 2. Vol *in*-12. Ce Livre est élémentaire, & son Auteur ne peut être qu'un grand Maître; il indique des principes, & il peut conduire à la perfection. Nos Mémoires lui rendront bientôt, d'une maniére plus étendue, la justice qu'il mérite.

Histoire du Régne de Charlemagne, dédiée à M. le Duc de Nivernois, par M. de la Bruere. 2. *Vol.* in-12. *A Paris, chez la Veuve Pissot, Quai de Conti à la Croix d'Or.* C'est un Livre bien écrit, dont nous rendrons compte en son tems.

Œuvres de Messire Edme Mon-

gin, Evêque de Bazas, contenant ses Sermons, Panégyriques, Oraisons Funébres, Mandements & Piéces Académiques in-4°. *Pages* 589 *chez Giffart.*

Nous avons déja parlé d'une Instruction Pastorale de ce Prélat sur le *Pater*, elle se retrouve dans ce Recueil. Les autres Piéces occuperont bientôt un nouvel Article de nos Mémoires. On y fera remarquer l'Académicien bel esprit, le Prédicateur Eloquent, & l'Evêque plein de zéle. *L'Edition de cet Ouvrage a été fort soignée, & le prix est de* 10 *liv.*

Latini Sermonis Exemplaria è scriptoribus probatissimis. Colligebat *P. Chompré in utroque jure Licentiatus. Editio altera. Lutetiæ* Paris. *apud fratres Guerin* 1745. Nous annonçames l'an passé la premiére Edition de cet Ouvrage; la seconde a suivi de près. C'est la preuve du bon accueil que lui fait le Public. M. *Chompré*, qui en est l'Au-

teur, y a fait quelques Additions assez importantes. Ce n'étoient d'abord que des Extraits des meilleurs Auteurs avec un *Vocabulaire* pour expliquer les mots qui pouvoient embarrasser les enfans. Cette seconde Edition est augmentée d'un bon nombre de Remarques, propres à résoudre les principales difficultés des morceaux qui font le corps de l'Ouvrage. On a mis à la tête un précis de la Vie de chaque Auteur; cela fixe d'abord l'attention, & place en pays de connoissance. Les Remarques suivent de proche en proche, c'est-à-dire, avec les indices des pages où elles se rapportent,

Nous le répétons volontiers: toute l'œconomie de cet Ouvrage nous a paru d'un homme très-entendu, & très-zélé pour la jeunesse. Si nous avions quelque chose à lui conseiller, ce seroit de faire pour les bons Auteurs de la Grece sçavante, ce qu'il vient de tenter pour ceux de l'ancienne Rome. Il

y faudroit un peu plus de façon, c'eſt-à-dire apparemment une Traduction ſuivie, un *Vocabulaire* plus étendu, des Remarques plus abondantes; ſans compter de grandes ſollicitudes pour l'impreſſion. Mais tous ces ſoins empêcheroient peut-être parmi nous la décadence totale des Lettres Grecques. Nous en ſommes menacés, à proportion comme l'Empire Grec étoit ſur le penchant de ſa ruine, au tems de Bajazet, d'Amurat, & de Mahomet II.

Septiéme Edition des Entretiens Phyſiques en IV. Volumes, par le P. Regnault, Jéſuite. *Chez David l'aîné & Durand*; qui debitent auſſi les autres Ouvrages du même Auteur; ſçavoir, *ſes entretiens Mathématiques & ſa Logique, avec* 3. *Vol. concernant l'origine & le progrès de la Phyſique.* Ce n'eſt pas ſeulement la France qui a bien reçu les *Entretiens Phyſiques* dont on annonce ici la ſeptiéme Edition. On en a fait des Traductions en

Italie & en Angleterre, c'est-à-dire, par tout où l'on aime la bonne Physique; où l'on estime l'ordre, la clarté, & le talent précieux d'instruire en amusant.

Nouveau Recueil de Remédes pour toute sorte de Maladies, par ordre alphabétique, 2. *Vol* in-12. *par M. Naudié, Médecin. A Paris, chez d'Houri pere & fils, rue de la Vieille Bouclerie* 1745. Un Livre de cette espéce ne doit pas être indifférent au genre humain; c'est une sorte de *Pharmacie* portative, & de *Panacée* universelle.

L'Auteur prétend avoir éprouvé tous les Remédes qu'il indique. Ceux du premier Vol. regardent la guérison des hommes, & ceux du second sont pour les animaux. Tout est ici pratique; nulle théorie, nul détail de doctrine. On a voulu guérir les Malades, & non leur apprendre à raisonner sur les maux qu'ils éprouvent.

Cet Ouvrage est écrit d'une ma-

niére ſimple, claire, courte & ſatisfaiſante, par la multitude des Articles qu'il contient; il n'eſt perſonne qui n'y trouve, ſous quelqu'une des lettres de l'alphabet, l'eſpéce de Maladie dont il ſe plaint: exceptons-en les Malades imaginaires, pour qui les Livres & les Docteurs en Médecine n'ont point de Remédes.

M. Roylle, Ecrivain Juré à Paris, vient de donner un Livre ſur *les Principes de ſon Art.* Il les poſſede, ſurtout les Régles de la bonne poſition du bras pour écrire. C'eſt une ſorte de ſtatique propre de cette profeſſion. On ne peut que ſçavoir gré aux Maîtres, qui joignent ainſi la réfléxion à l'habitude; & la théorie à la pratique. M. *Roylle* donne des Leçons publiques dans ſa Maiſon, *rue de la Verrerie*, tous les lundis & les vendredis, depuis ſix juſqu'à huit heures du ſoir.

Entretiens Spirituels pour instruire, consoler, & exhorter les Malades. Par M. Jean Pontas, *Prieur de S. Sauveur de Panreux.* 2. *Vol,* in-12. *chez Hérissant fils, rue N. Dâme, à la Croix d'Or.* 1745.

On distingue ici plusieurs états, par rapport aux Malades; sçavoir, quand il y a, ou quand il n'y a point de danger; quand on n'espere plus de guérison; quand le moment de la mort approche; enfin quand la convalescence succéde à la maladie.

L'Auteur a dressé des Formules d'exhortations pour tous ces états. Cela ne peut qu'être très-utile aux Pasteurs & aux Directeurs des Ames, pour les mettre en voye de bien parler de Dieu aux Malades. Ceux qui liront cet Ouvrage, le trouveront plein de la Doctrine de l'Ecriture & des Saints Peres.

TABLE DES ARTICLES du mois de Mai 1745.

ART. XXXIII. La Sainte Bible Tom. II. contenant l'Exode. 761
ART. XXXIV. Histoire Ecclésiastique & Civile de Verdun. 607
ART. XXXV. Institutiones Juris Universalis Naturæ & Gentium. *Autore P. Ignatio Schvvarz Soc. Jesu.* 819
ART. XXXVI. Histoire Générale de la Marine. 837
ART. XXXVII. Gallia Christiana. Tom. septimus. 855
ART. XXXVIII. Mémoires d'Artillerie, *par M. Surirey de S. Remy* 873
ART. XXXIX. Histoire du Traité de Westphalie. *Suite des Articles IV. & XIII.* 912
ART. XL. Nouvelles Litéraires. 939

Errata pour le mois d'Avril 1745.

PAge 573, ligne 23. seule, *lisez*, seul.

611. lig. derniére, Alphonse de Poitiers, *lisez*, Alphonse, Comte de Poitiers.

622. lig. 7. Platon, *lisez*, Diogene.

634. lig. 19. Lorangere, *ponctuez* ;

636. lig. 21. en, *otez la virgule.*

656. lig. 5. neveu; *otez le point & la virgule.*

Ibid. lig. 25. objection, *lisez*, question.

663. lig. 3. se picquerent, *lisez*, se picquassent.

666. lig. 13. du. *lisez*, de.

678. lig. 22. parvus. *lisez*, parvus,

696. lig. 21. taniment, *lisez*, ranimerent.

712. lig. 3. Plotin, *lisez*, Platon.

719. lig. 16. les six premiers, *otez*, premiers.

746. lig. 23. Harois, *lisez*, Harris.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1745.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Serenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Juin 1745.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1724.	12.	v.
1702.	12.	v.	1725.	12.	v.
1703.	12.	v.	1726.	13.	v.
1704.	12.	v.	1727.	12.	v.
1705.	12.	v.	1728.	12.	v.
1706.	12.	v.	1729.	12.	v.
1707.	12.	v.	1730.	12.	v.
1708.	12.	v.	1731.	12.	v.
1709.	12.	v.	1732.	12.	v.
1710.	12.	v.	1733.	12.	v.
1711.	12.	v.	1734.	12.	v.
1712.	12.	v.	1735.	14.	v.
1713.	12.	v.	1736.	15.	v.
1714.	12.	v.	1737.	13.	v.
1715.	12.	v.	1738.	13.	v.
1716.	12.	v.	1739.	14.	v.
1717.	12.	v.	1740.	13.	v.
1718.	12.	v.	1741.	12.	v.
1719.	12.	v.	1742.	12.	v.
1720.	5.	v.	1743.	12.	v.
1721.	12.	v.	1744.	12.	v.
1722.	12.	v.	1745.	6.	v.
1723.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1745.

ARTICLE XLI.

HISTOIRE DES SACREMENS. Par le R. P. Dom Chardon, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes. VI. Volumes in-12. *A Paris, chez Guillaume Després, & Guillaume Cavelier* 1745.

LEs Matiéres de Théologie ne paroissoient autrefois que sous les Titres de *Sommes*, de *Controverses*, de *Traités Dogmatiques*, &c. Cela n'invitoit pas toujours

les Lecteurs : il falloit de la résolution pour entrer dans ces routes difficiles, & de la constance, pour s'y soutenir malgré l'âpreté du climat. Aujourd'hui on diminue la peine, en changeant la méthode. On substitue, tant qu'on peut, l'historique au polemique, & la simple narration, au stile contentieux de l'Ecole; mettons-en l'exemple dans le Livre que nous annonçons au Public. La matiére des Sacremens sembloit uniquement dévolue aux Théologiens Scholastiques ; & l'on vient de nous en donner l'Histoire.

L'Auteur de cette entreprise est le P. Chardon, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes. Son Ouvrage, divisé en six Volumes, est plein d'érudition & de recherches. De simples Extraits ne peuvent mettre toutes ces richesses sous les yeux ; nous les indiquerons en gros : semblables à ces Antiquaires opulents, qui ne montrent que les piéces

principales de leurs Cabinets, & qui disent, *jugez du reste.*

Le premier Volume de cette Histoire, contient le Baptême & la Confirmation, on conçoit que l'article du Baptême doit être le plus étendu. Des deux parties qui composent ce morceau, la premiére traite de la préparation au Baptême, ou du Catéchumenat. Dans la seconde, il est question du tems, du lieu, de la maniére dont on le conféroit autrefois, de ses effets, & des Ministres à qui il appartient de le conférer. Après un court Préliminaire sur les erreurs qui se sont élevées contre le Dogme Catholique du Baptême, l'Auteur entre en matiére, & il distingue trois classes de Cathécuménes : la premiére étoit celle des Auditeurs; c'étoient des Juifs, des Payens, ou d'autres Infideles, qui, sans demander positivement le Baptême, témoignoient quelque envie de s'instruire & de se convertir : la

seconde classe étoit de ceux qui demandoient à être baptisés : la troisiéme comprenoit les *Elus ou Competens*; on appelloit ainsi ceux qui, après les épreuves & les examens ordinaires, étoient destinés à recevoir la grace du Baptême. Chaque classe de Cathécumenes étoit aussi distinguée par ses priviléges particuliers : les Auditeurs pouvoient assister à la lecture des Saints Livres, aux Sermons des Evêques, & à cette partie de la Messe, qu'on appelloit pour cette raison, *la Messe des Cathécumenes*. Les autres Aspirants au Baptême, prenoient part au Sacrifice, jusqu'à ce qu'on eut fait l'oblation, par où commençoit la Messe propre des Fidéles.

Mais outre les Sermons des Evêques ausquels il étoit permis aux Catéchumenes d'assister, on nommoit encore des Catéchistes pour les instruire ; & dans toutes les Instructions qu'on leur faisoit, on avoit une attention singuliére à ne

leur point révéler les Mistères profonds de la Religion, on se contentoit de leur faire sentir la vanité du culte qu'ils avoient rendu jusqu'alors aux Idoles, de leur enseigner la Morale Evangélique, & les Dogmes généraux du Christianisme.

Le tems du Catéchumenat se prolongeoit ou s'abregeoit selon la disposition des sujets; s'il arrivoit à un Catéchumene du second ou du troisiéme rang, de tomber dans quelque faute considérable, on le reléguoit dans une classe inférieure à la sienne, & on lui différoit le Baptême, à proportion de la griéveté de son péché. Dans les Sermons on les exhortoit fréquemment au jeûne & à la pénitence; & l'on voit dans Tertullien qu'on les excitoit aussi à la confession de leurs péchés. *Il faut*, dit-il, *qu'ils confessent tous leurs péchés, afin qu'ils représentent le Baptême de Jean.* Dans cet endroit, Tertullien fait assez entendre qu'il

veut parler d'une confeſſion ſecréte.

Les Evêques ſe chargeoient d'inſtruire eux-mêmes les *Compétens* ou *Elus*, quelques jours avant leur Baptême ; & ces Inſtructions ſe faiſoient dans des Aſſemblées, qu'on appelloit *Scrutins* : ce terme ſeul marque une épreuve & un examen ſur les diſpoſitions des Catéchuménes : on leur donnoit alors par écrit le Symbole & l'Oraiſon Dominicale, afin qu'ils appriſſent l'un & l'autre par cœur ; on les leur faiſoit réciter dans le *Scrutin* ſuivant, & quand ils les ſçavoient parfaitement, on retiroit l'écrit de leurs mains, de peur qu'il ne tombât au pouvoir des Infideles. On voit encore quelques traces de ces *Scrutins* à Vienne en Dauphiné, & à Liége ; les cérémonies qui ſe pratiquent aujourd'hui avant l'adminiſtration du Baptême, en ſont auſſi des reſtes précieux & vénérables. Le Parain & la Marreine mettent la

main ſur la tête de l'enfant, & récitent en ſon nom le Symbole & l'Oraiſon Dominicale; après quoi le Prêtre les avertit d'enſeigner l'un & l'autre à l'enfant, lorſqu'il ſera en âge d'être inſtruit.

Lorſqu'on jugeoit les Catéchuménes ſuffiſamment préparés au S. Baptême, on leur lavoit la tête & les pieds, afin qu'ils entraſſent avec plus de décence dans le bain ſacré. La premiére de ces cérémonies ſe faiſoit communément le Dimanche des Rameaux, appellé pour cela dans l'ordre Romain, *Capitolarium*. Le Jeudi ſuivant on faiſoit le lavement des pieds. Enfin lorſque les Catéchumenes étoient ſur le point d'être Baptiſés, on les faiſoit renoncer à Satan, & l'on exigeoit d'eux une confeſſion de Foi. La renonciation à Satan eſt ſi ancienne, que ſelon le témoignage de S. Baſile, *elle vient de la Tradition Apoſtolique.*

La ſeconde partie de cette Hiſtoire du Baptême, embraſſe bien

plus d'objets que la premiére ; nous les avons indiqués. C'est le tems, le lieu, le rit, les effets, & les Ministres de ce Sacrement. Le tems de l'administration du Baptême étoit fixé à Pâques & à la Pentecôte. On trouve que le Pape S. Sirice menaçoit quelques Evêques d'Espagne de les séparer de sa Communion, s'ils ne se conformoient en cela à la régle commune. Cependant l'usage s'introduisit peu à peu de baptiser dans les autres Solemnités, comme au jour de l'Epiphanie, à la S. Jean, & aux Fêtes des Apôtres. Enfin depuis qu'on ne présente plus au Baptême que des enfans, on baptise indifféremment tous les jours. On sçait qu'autrefois le Baptême se différoit pendant long-tems, & même pendant plusieurs années. C'étoit surtout la pratique de l'Orient : S. Grégoire de Nazianze alla faire ses Etudes à Athènes, sans être encore baptisé : on craignoit peut-être que le feu des passions

ne donnât quelque atteinte à la sainteté de ce Sacrement. Quelle que soit la raison d'un usage qui avoit de grands inconvéniens, ce fut vers le douziéme siécle qu'on s'accoutuma à baptiser les enfans sans délai, *de crainte*, dit Rupert, *de les exposer à mourir sans Baptême.*

Le Baptistere de chaque Eglise étoit communément le lieu où l'on administroit le Baptême. Cependant durant plusieurs siécles, bien des gens eurent la dévotion de se faire baptiser dans le Jourdain; Constantin lui-même desira d'y être baptisé : c'étoit par respect pour le Baptême que le Sauveur y avoit reçu des mains de S. Jean.

Le P. Chardon fait une Description exacte des Baptisteres : ils étoient la plûpart d'une structure magnifique, grands, spacieux, & propres à tenir des Assemblées nombreuses. Comme les Evêques se réservoient le droit de baptiser solemnellement, il n'y

avoit qu'un ſeul Baptiſtere dans l'endroit où ils faiſoient leur réſidence. On a des veſtiges bien marqués de cette ancienne diſcipline dans pluſieurs Villes de France & d'Italie ; à Florence, à Piſe, à Parme, à Padouë, au Puy-en-Velai, à Quimper en Bretagne, il n'y a qu'un ſeul Baptiſtere pour toute la Ville, & ce Baptiſtere eſt dans l'Egliſe Cathédrale.

Juſqu'au quatorziéme ſiécle, l'uſage preſque univerſel a été de donner le Baptême par trois immerſions ; S. Grégoire le Grand permit pour certaines raiſons aux Eſpagnols de n'employer qu'une immerſion, & le quatriéme Concile de Tolede fit un Réglement de cette pratique, qui n'étoit au fond qu'une grace & une eſpéce de diſpenſe. Quand le Baptême ſe donnoit par immerſion, le Catéchumene deſcendoit dans les Fonds, ſoutenu de ſon Parrein, & d'un Diacre, ou de quelqu'autre Clerc, & l'Evêque ou le Prêtre

faisoit la triple immersion, Avant la cérémonie, l'eau avoit été benite, l'usage vint ensuite d'y répandre du saint Crême, de soufler dessus, & d'y plonger des cierges; cérémonies qui se conservent encore dans la bénédiction Solemnelle des Fonds Baptismaux.

La forme du Baptême a toujours été dans l'Eglise Catholique au nom des trois Personnes de la Sainte Trinité. Le Baptême *au nom de J. C.* dont il est parlé dans les Actes des Apôtres, n'est que le Baptême institué par J. C. à la différence du Baptême de S. Jean, au nom de qui quelques Juifs baptisoient. Telle est l'explication de notre Auteur. On peut y ajoûter celle de quelques Sçavants qui disent que le Baptême *au nom de J. C.* signifie simplement le Baptême, conféré aux Adultes, après qu'ils avoient fait leur profession de Foi en J. C. Cette solution est naturelle.

L'Eglise a toujours cru ce qu'elle

croit aujourd'hui des effets du Baptême ; sçavoir, qu'il nous régénére en J. C., qu'il imprime en nous un caractére inéfaçable ; qu'il remet, non seulement la *coulpe*, mais encore la peine due au péché. S. Cyprien détaille éloquemment tous ses effets. « Après, *dit-il*, » que par la vertu de cette eau, » qui a la vertu de régénérer, les » taches de mes péchés furent effacées, après que la lumiére se » fut répandue sur mon Ame ainsi » purifiée, après qu'ayant reçu du » Ciel l'Esprit Saint, je me trouvai changé, par une seconde » naissance, en un nouvel homme ; je sentis tout à coup d'une » maniére admirable mes doutes » se dissiper ; ce qui étoit fermé » pour moi me fut ouvert, la lumiére succéda aux ténébres ; ce » qui me paroissoit difficile auparavant, me parut aisé, & j'appris qu'on pouvoit faire ce que » j'avois cru impossible. Je reconnus qu'être né de la chair, &

» avoir vécu dans le péché, étoit
» une ſuite de notre condition
» toute terreſtre ; & que c'étoit de
» Dieu que me venoit la grace de
» me ſentir animé par l'eſprit. »

Ainſi parle S. Cyprien des effets du Baptême, mais ce S. Docteur n'a pas toujours parlé ſi exactement du Baptême conféré par les Hérétiques. On ſçait la diſpute qui s'éleva ſur cette matiére, entre lui & le Pape S. Etienne. Le parti de S. Cyprien étoit nombreux, celui du Pape l'étoit encore plus, & il avoit outre cela pour lui l'uſage & la tradition de l'Egliſe. Ce qui fait à la juſtification de S. Cyprien, c'eſt que la queſtion n'avoit point encore été décidée, elle le fut depuis à l'avantage du ſentiment qu'avoit ſoutenu le Pape S. Etienne, & c'eſt un point de Foi, que le Baptême des Hérétiques eſt valide, pourvû qu'il ſoit conféré ſelon la forme & l'intention de l'Egliſe Catholique.

Juin 1745.

On a disputé ensuite de la validité du Baptême conféré par les Infideles. Le P. Chardon assûre que le Pape Grégoire second le croyoit nul, & qu'il ordonna dans une Lettre à S. Boniface de rebaptiser ceux qui auroient été baptisés par des Idolatres. Notre sçavant Bénédictin auroit pu reconnoître, avec la plûpart des bons Auteurs, que le Pape Grégoire second n'ordonnoit la rebaptisation dans ces circonstances, que parce qu'il y avoit lieu de douter de l'exactitude de ces Payens Septentrionaux à baptiser selon la forme & l'intention de l'Eglise. L'ignorance & la grossiereté régnoient dans ces Contrées, il étoit plus que probable que le Rit du Baptême s'altéroit considérablement, en passant par des organes si mal disposés.

L'administration solemnelle du Baptême étoit suivie de plusieurs pratiques considérables, que le P. Chardon détaille encore avec soin.

Au ſortir des Fonds ſacrés, un Prêtre faiſoit ſur la tête du Baptiſé une onction avec le ſaint Crême; on lui donnoit enſuite la Robe blanche, qu'il portoit pendant huit jours, l'Evêque lui adminiſtroit le Sacrement de Confirmation, & il recevoit enfin la Communion ſous les deux Eſpéces. Juſqu'au treiziéme ſiécle, on a communié les enfans immédiatement après leur Baptême; c'étoit un reſte de ce que la primitive Egliſe avoit pratiqué à l'égard des Adultes.

L'Hiſtoire du Sacrement de Confirmation vient après celle du Baptême. Notre Auteur prouve ſolidement contre les Hérétiques des derniers ſiécles, que la Confirmation eſt d'inſtitution Divine, & qu'elle a été d'uſage parmi les Apôtres. La queſtion de la matiére & de la forme de ce Sacrement eſt un des beaux morceaux de controverſe qu'il y ait dans la Théologie. Pour en bien parler, il ne faut pas admettre à la légére,

comme quelques-uns font, que l'Eglise ait varié dans ses pratiques touchant la matiére & la forme des Sacrements ; ensorte par exemple, qu'elle ait administré la Confirmation, tantôt avec le S. Crême seul, tantôt avec la seule imposition des mains, & tantôt avec l'un & l'autre Rit conjointement ; ni qu'elle ait accompagné la matiére, tantôt d'une forme & tantôt d'une autre. Les matiéres & les formes sont la substance des Sacrements ; or l'Eglise déclare, que sur la substance des Sacrements elle ne peut rien ; & d'ailleurs, quelle nécessité y auroit-il eu de changer dans un tems postérieur, la matiére ou la forme de la Confirmation, puisqu'avant ce tems & ces changements l'Eglise auroit déja eu ce Sacrement tout entier ? car enfin ce Sacrement, comme les autres, est d'institution Divine. Ces principes, que nous ne faisons qu'indiquer, font qu'on peut bien se passer de dire avec

notre Auteur & avec le P. Morin, que la forme dont l'Eglise Latine se sert aujourd'hui dans la Confirmation, n'a pas été en usage avant le douziéme siécle. Leur raison est qu'on ne trouve point cette forme dans les anciens Rituels; mais à s'en tenir à la Régle du Pape S. Innocent premier, elle ne doit pas s'y trouver. Ce Pape répondant à Décentius, Evêque d'Eugubio, qui lui avoit demandé quel étoit le Rit de la Confirmation, lui explique la maniére d'appliquer le S. Crême sur le front des Baptisés, puis il ajoûte: *Quant aux paroles, je ne puis vous les dire, de peur que je ne paroisse plutôt trahir les Misteres, que répondre à une question. Verba dicere non possum, ne magis videar prodere, quam ad consultationem respondere.* Voilà une solution pour le silence des vieux Rituels.

Les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de faire sur tout ceci les réfléxions néceſſaires, non

plus que ſur la queſtion, *ſi l'on réitéroit la Confirmation donnée par les Hérétiques*. Le P. Chardon penche pour l'affirmative après le P. Morin & Maldonat; mais il eſt bien plus probable que l'*impoſition des mains* avec laquelle on réconcilioit les Hérétiques, n'étoit point *la Confirmation*, mais le Sacrement de Pénitence. La vérité de ce ſentiment pourroit ſe porter juſqu'à la démonſtration.

Le Miniſtre du Sacrement de Confirmation a été de tout tems l'Evêque ſeul, du moins en Occident. Dans l'Egliſe Grecque, les Prêtres ont en quelque ſorte uſurpé cette fonction. S'il eſt vrai que dans l'Egliſe Latine les Papes ayent quelquefois accordé l'adminiſtration de ce Sacrement à de ſimples Prêtres; cela prouve qu'il y a donc dans les ſimples Prêtres un pouvoir d'ordre, du moins éloigné & commencé, par rapport à l'adminiſtration de ce Sacrement,

Enfin les effets de la Confirma-

tion étoient si sensibles & si merveilleux dans la primitive Eglise, qu'au moment même où les Apôtres & leurs Disciples imposoient les mains, on voyoit souvent le S. Esprit descendre sous quelque figure sensible, & répandre parmi les Fideles le don de Prophêtie, ou celui des Miracles. Tels sont les principaux traits de l'Histoire du Baptême & de la Confirmation. Nous entamerons les autres Sacrements dans d'autres Extraits, & par tout nous aurons soin de faire connoître l'application & la Doctrine de l'Auteur.

ARTICLE XLII.

MÉMOIRE SUR LA NÉCESSITÉ d'un Réglement général au sujet des Enterremens & des Embaumemens. Par Jacques-Jean Bruhier, *Docteur en Médecine. A* Paris, *chez* Morel *le jeune*, *Grand'Salle du Palais*, Prault *pere & fils*, & Simon *fils*. M. DCC. XLV. *in*-8°.

IL y a environ deux ans que M. *Bruhier* donna une *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort*, servant d'explication, & comme de Commentaire à une Thèse que M. *Winslovv* avoit fait soutenir sur le même sujet. L'un & l'autre avoit prouvé, que la privation de connoissance, de mouvement, de sentiment, de respiration sensible, même pendant un tems considérable, n'est pas un signe certain de mort, du moins en ceux qu'un accident subit a

mis dans cet état. M. *Bruhier* surtout fait voir, par un assez grand nombre d'exemples, combien en pareil cas sont funestes les Enterremens précipités ; que la régle des vingt-quatre heures que l'Eglise exige avant l'inhumation, n'a pour but que d'empêcher qu'on ne prévienne ce tems ; & qu'enfin il n'y a de marque bien certaine de la mort, qu'*un commencement de putréfaction*. Avec l'amour infini que l'on a pour la vie, la douleur extrême que cause la perte de ce que l'on a de plus cher, qui croiroit que ceux qui ont eu connoissance de ces réflexions, & des faits rapportés dans la *Dissertation* de M. *Bruhier*, n'eussent pas pris les précautions prescrites dans cet Ouvrage, pour éviter un malheur qu'on ne peut envisager qu'avec effroi ? Cependant on sçait que ceux mêmes qui ont lû la *Dissertation*, ont continué de suivre l'usage établi. Telle est la force de l'habitude & de la coutume ! Il

faut donc, par un Réglement émané de l'autorité ſuprême, forcer les hommes à conſerver une vie chere, non ſeulement à chaque Particulier, mais précieuſe à la Société & à l'Etat ; il faut par une Loi ſévére empêcher, (pour ne rien dire des autres abus) qu'une pratique en quelque ſorte conſacrée, & généralement établie, n'aſſure l'impunité à la cupidité & à la haine.

C'eſt ce Réglement dont M. *Bruhier* trace ici le *Projet*, qui a mérité l'attention du Chef de la Juſtice, lequel a permis par un conſentement exprès, d'imprimer & le *Mémoire* & le *Projet*. L'Auteur y marque d'abord comment on doit traiter les Malades réputés morts, juſqu'à ce que la putréfaction commencée ôte toute eſpérance de les rappeller à la vie ; ce qu'il faut éviter, pour ne pas réaliſer leur mort ; les ſecours dont on doit uſer pour les ranimer, & qu'on peut voir plus au long dans

la *Dissertation*. Il prévient l'objection qu'on pourroit faire, tirée de l'incommodité, ou même du danger de garder plusieurs jours les corps, en cas de contagion, & dans d'autres circonstances, & il remédie à ces inconvéniens. Mais, parce que le Réglement seroit souvent mal observé, si on s'en rapportoit aux soins d'une Famille, ou des gens de la Maison où quelqu'un sera cru mort ; il veut qu'on établisse des Inspecteurs chargés de veiller à l'observation, & il entre dans le détail de leurs fonctions, & de ce qu'on doit exiger de tous ceux qui peuvent concourir à précipiter les Enterremens. On voit dans cet Ecrit jusqu'où M. *Bruhier* a porté ses vues sur un objet aussi intéressant pour l'humanité.

Déja sur la lecture de la *Dissertation*, une Nation sage a pris des mesures pour arrêter le cours d'un usage homicide : l'Ouvrage a été traduit en Espagnol, & en

conſéquence, on a réglé ce qui doit s'obſerver au ſujet des morts non ſuffiſamment conſtatées, ſuivant les lumiéres que donne l'Auteur. N'y a-t-il pas lieu d'eſpérer que cet exemple ſera ſuivi des autres Nations, & que le zéle de M. *Bruhier* ſera ſoutenu par le Réglement qu'il ſollicite? Quoiqu'il en ſoit, la ſeconde partie de ſa *Diſſertation*, qui ſuivra de près le *Mémoire* dont nous rendons compte, achevera de convaincre qu'on ſauveroit la vie à bien des hommes qu'on laiſſe périr par une fauſſe perſuaſion, ſans compter les autres motifs qui peuvent entrer dans une conduite qui, pour être autoriſée, n'en eſt pas moins pernicieuſe au genre humain.

Juin 1745.

ARTICLE XLIII.

HISTOIRE générale de la Marine. Suite de l'Article XXXVII.

APrès avoir parcouru les Exploits Maritimes des Empereurs d'Orient, notre Auteur passe à la Marine des Turcs. Il nous en représente la foiblesse depuis *Osman* jusqu'à *Mahomet* II. Les Galeres Turques sous les premiers Empereurs Ottomans, étoient si foibles de corps & d'équipage, que les Galeres Vénitiennes les couloient bas. Amurat premier & second, pour faire passer des Troupes en Europe empruntoient des Vaisseaux Génois, & payoient un ducat pour le passage de chaque Soldat. *Bajazet* premier fit assiéger une fois par an pendant dix-ans Constantinople, sans pouvoir la prendre, parce qu'il n'avoit point d'armée navale.

Mahomet second fut le premier qui donna beaucoup de ſoins à la navigation, il vouloit prendre Conſtantinople, & il ne pouvoit exécuter ce projet ſans une Marine conſidérable, ſes Prédéceſſeurs avoient toujours manqué cette Place, parce qu'ils ne l'aſſiégeoient que par Terre. Les préparatifs de *Mahomet*, l'exécution de ſes deſſeins, la priſe de Conſtantinople, & le Siége de *Rhodes* ſont ici parfaitement détaillés, On ne peut qu'applaudir au bel Eloge qu'on y fait de la bravoure des Chevaliers illuſtres qui combattirent ſi bien, qu'ils obligerent les Turcs de lever le Siége, & de faire voile vers Conſtantinople, où ils furent témoins & victimes de la fureur de *Mahomet*.

Le quinziéme Livre donne une grande idée de la Marine des Empereurs Ottomans depuis *Mahomet* ſecond juſqu'à *Selim* ſecond. *Bajazet* ſecond cauſa de grands embarras aux Vénitiens, il leur en-

leva Lépante, & fit le Siége de Modon, *Contarini* Général de la République y porta du ſecours, les Flottes Ottomanes & Vénitiennes ſe joignirent & en vinrent aux mains. Les Vénitiens eurent d'abord l'avantage, mais le vent changea & leur ota la victoire. ils ne tarderent pas à ſe vanger. *Pezaro* mit à la voile pour aller ſécourir *Napoli*, que les Turs aſſiégeoient, les Ottomans n'oſerent l'attendre, ils leverent le Siége, *Pezaro* les ſuivit, força de voiles, donna ſur leur arriére garde, leur prit pluſieurs Vaiſſeaux, brûla *Tenedos*, alla ravager quelques-unes de leurs Iſles, s'empara de quelques autres, & retourna victorieux à Zante.

Selim premier ne fit rien ſur Mer. *Soliman* ſecond eut une Marine redoutable, il tourna toutes ſes forces contre *Rhodes*. C'étoit une Place qui lui faiſoit ombrage, & il étoit violemment tenté de cette conquête, *Philippe Villiers de l'Iſle-Adam*, d'une illuſtre Mai-

ſon de France, étoit alors Grand Maître de *Rhodes*, il avoit toutes les qualités qu'il falloit pour réſiſter à la Puiſſance Ottomane, & il fit tout ce que pouvoit faire un grand homme pour ſe défendre. L'appareil des Turcs étoit formidable, 30 Vaiſſeaux devancerent la Flotte, ils étoient ſuivis de cent autres, & ceux-ci, du reſte de l'Armée, elle étoit composée de 400 Vaiſſeaux de toutes grandeurs, & l'Armée de Terre de cent 40 mille hommes, & de 60000 Pionniers.

La Garniſon de *Rhodes* n'étoit que de 4500 hommes, & de 600 Chevaliers, ils y firent des prodiges de valeur, & s'ils avoient été ſecourus, ils auroient fait périr l'Armée de *Soliman*. Nul Convoi, nulle Eſcadre ne parut, il ſembloit que la Mer, les hommes, les Elémens avoient conjuré la perte de *Rhodes*, elle ſe rendit par une capitulation honorable, & *Soliman* y entra le jour de Noël. Les

Turcs y perdirent quarante mille hommes, & il en périt autant par la maladie. On trouve ici les Expéditions du fameux *Barberousse*, son caractere & celui du Corsaire *Dragut*; ils vécurent en Barbares, & moururent en Corsaires.

Le seiziéme Livre expose la Marine des Turcs depuis *Selim* second jusqu'à *Mustapha. Selim* manqua l'entreprise de la *Goulette*, il tenta la Conquête de *Chypre*, se rendit maître de *Nicotie*, ravagea les Isles de *Zante*, de *Cephalonie*, de *Corse*, porta l'épouvante jusques dans *Venise*, & alla faire le Siége de *Famagouste*.

La Marine sous *Mustapha* fut assez oisive, elle le fut encore plus sous *Osman* & *Amurat* IV, elle se ranima, quand *Ibrahim* monta sur le Trône. Le nouveau Sultan ne fut pas plutôt son maître, qu'il fit construire vingt Galeres, trente autres Vaisseaux, dont il fit une Flotte, & porta ses Armes en *Candie*. On parle différemment des

motifs de cette Guerre. L'intérêt y eut autant de part que l'envie de se vanger. Les Turcs en prenant *Candie*, en faisoient comme la clef de l'*Archipel*, & un rempart de la *Turquie*, ils s'ouvroient un chemin plus court pour aller en *Afrique*, & se mettoient à portée de secourir l'Isle de *Chypre*; après avoir long-tems caché leur route pour amuser la République de Venise, ils vinrent mouiller dans le Golfe de la *Suda*, s'emparerent de la *Canée*, & mirent le Siége devant *Candie*.

Les Turcs reçurent bien des échecs sur Mer & sur Terre, il n'y eut point d'année qui ne fut marquée par quelque victoire des *Vénitiens*, mais ces triomphes ne servoient qu'à diminuer les forces des Vainqueurs. Les Turcs tiroient parti de leurs pertes, & trouvant toujours quelque avantage dans leurs disgraces, ils faisoient par le moyen même de leurs défaites, passer de l'argent & de nouvelles

Troupes dans l'Isle de *Candie*. Ce n'est que par là qu'ils se soutinrent. La diminution de leurs Vaisseaux ne donnoit que de foibles atteintes à leur puissance, & les Vénitiens en triomphant ne faisoient que s'affoiblir.

Fatigués, & presque épuisés par des succès inutiles, ils demanderent du secours à la *France*, *Louis le Grand* fit partir pour Candie des Troupes de Terre, & deux Escadres, l'une de Vaisseaux, & l'autre de Galeres. Le Duc de *Beaufort* commandoit les Vaisseaux, le *Comte de Vivone* les Galeres, & le *Duc de Navailles* les Troupes de débarquement. La descente des François se fit avec un ordre & une hardiesse qui étonna les Turcs. Un accident imprévu déconcerta toute notre valeur, le feu prit à un Magasin de Poudre, de Bombes & de Grenades. La terreur se jetta parmi nos Troupes, elles s'imaginerent que le terrain étoit miné, elle reculerent,

les Turcs les pourſuivirent, en maſſacrerent plus de 500, & le Duc de *Beaufort* y périt. Sa mort fut une eſpéce de problême, & les Auteurs en parlent différemment; j'ai vu, dit notre *Hiſtorien*, le Marquis de la *Galiſſonniere*, Lieutenant Général des Armées Navales, & il m'a dit que le Duc de *Beaufort* avoit été tué & dépouillé, & que ſa tête ayant été coupée & portée au Général des Turcs, ſon corps, reſté nud parmi la foule des cadavres, n'avoit pu être diſtingué.

Jamais Place ne fit une plus belle défenſe, & ne fut réduite dans un ſi pitoyable état, toute la Ville étoit en cendres, les Bourgeois logeoient dans des cavernes, & les Soldats ſur la bréche, on voyoit dans les affreux débris des Tours & des Murailles renverſées, des marques de la valeur de ceux qui les défendirent; la Ville fut enfin obligée de capituler. Les Turcs y perdirent plus de cent

vingt mille hommes, & y donnerent quarante-ſix aſſauts. Il faut lire dans l'Auteur, ou dans le célébre *Nani*, la Relation qu'ils donnent de ce Siége. On aura peine à trouver quelque choſe de pareil dans l'Hiſtoire.

Depuis la priſe de Candie, la Marine des Turcs eſt entiérement tombée. Les *Chevaliers de Malthe* ſuffiſent pour les tenir en bride, & leur ôter la liberté des Mers; quelque puiſſants que les Ottomans ſoient ſur Terre, dit notre Auteur, ils ſeront toujours foibles ſur Mer; ils ſont ignorans dans les Sciences Maritimes, leurs Matelots mal exercés, leurs Soldats peu diſciplinés, leurs Officiers pour la plûpart n'ont d'autre mérite pour commander une Galere, que de l'avoir achetée, auſſi les Turcs diſent-ils, que Dieu leur a donné la Terre pour Théatre de leurs Victoires, & qu'il a laiſſé la Mer aux Chrétiens pour y faire éclater leur puiſſance.

Juin 1745.

Je ne dirai rien ici des Navigations faites au sujet des Croisades, notre Auteur en parle d'une maniére bien plus sage, qu'un Ecrivain tout récent qui les traite sans façon, *de folie des siécles précédens*, nous y reviendrons, quand il sera question de la Marine Françoise.

Celle des Vénitiens est ici représentée dans tout son éclat, comme elle est mêlée avec celle des Grecs, des Turcs & des Génois, nous ne rapporterons point ici de faits Historiques, pour ne pas répéter le récit des mêmes événemens. Vous jugerez de la force Maritime de cette République par les richesses & la beauté de son Arcenal, & par les pertes qu'elle a faites, depuis que les Turcs se sont établis en Europe.

Son Arcenal est un des plus beaux & des mieux entretenus qui soient au monde. Son enceinte est de trois milles de tour, il y a trois grands Bassins qui reçoivent l'eau de la Mer, & qui se la communi-

quent, une grande quantité de remises pour les Galeres, & un grand nombre de Magasins. Il y en a pour les ferremens des Vaisseaux, pour les planches, pour les mâts, pour les timons, pour les avirons, pour les voiles, pour les boulets, pour les cables, pour les cordages, pour les poudres, &c. On voit une Corderie de 400 pas de long, trois Fonderies, douze Forges, & plusieurs Salles, où sont rangées plus de 800 piéces de Canon de tout calibre, & où l'on compte jusqu'à 300 Galeres, avec tout ce qu'il faut pour les armer & les équipper; on ne voit point ailleurs des Bois mieux choisis & mieux conservés, des Métaux mieux trempés, des Canons mieux fondus, des Galeres mieux faites, & des Marins plus experts.

La Marine des Vénitiens s'accrut tout à coup, & fut long-tems dans une grande considération. Les Sultans l'affoiblirent extrêmement. *Amurat* second leur enleva *Saloni-*

que, la Ville la plus riche de la Macedoine; *Mahomet* second, le *Negrepont*, & une partie de la Morée, & de l'Albanie; *Bajazet* second, *Lepante*, *Modon*, *Coron* & *Duras*; *Selim* second, le Royaume de *Chypre*, & Mahomet quatre la *Candie*. Ces disgraces ont un peu obscurci l'éclat de cette République, elle est encore cependant une des plus florissantes de l'Univers, & son Etat un des plus puissants de la Méditerrannée.

L'Auteur finit ce Volume par la Marine des Génois, elle a été de tout tems très-célébre, elle a piqué la jalousie des Carthaginois, & ses grandes forces ont allarmé plus d'un Souverain. Sa puissance s'est fait redouter dans la Mer Egée, sur le Pont-Euxin, en Syrie, & dans la Palestine. Les Génois ont toujours été fameux Navigateurs, les Empereurs Grecs rechercherent souvent leur alliance. Rivaux des Vénitiens, ils mirent autrefois Venise à deux doigts de

ſa perte, ils furent maîtres de *Caffa*, de l'Iſle de *Crete*, & de celle de *Chypre*. Ils ont long-tems poſſedé *Famagouſte*, *Mytilene*, & *Galata*. Enfin la Marine de Genes fut ſi floriſſante, que dans la ſeule Guerre Piſanne, elle mit en Mer 620 Vaiſſeaux, ſans compter ceux qu'armerent les Particuliers.

Jamais Etat n'éprouva plus de variations dans ſon Gouvernement, que la République de Genes, elle ſe donna juſqu'à ſept fois aux Rois de France; tantôt en proye à l'ambition des Grands, tantôt au caprice de la Populace, tantôt à la faction des *Doria*, ou des *Spinola*, tantôt à celle des *Adornes*, ou des *Fregoſes*; il eſt étonnant qu'elle ait ſubſiſté ſi longtems, qu'elle ſubſiſte encore, & qu'elle n'ait pas eu le ſort de Rome, la plus illuſtre République du monde, qui ne périt que par ſes propres forces.

Ce Livre eſt bien écrit, & les Expéditions Maritimes ſont bien

racontées, mais la narration de ces morceaux est trop longue; l'Auteur auroit encore mieux satisfait les désirs du Public, s'il l'avoit un peu mieux instruit de l'Architecture Navale. On ne nous apprend presque rien de la forme des anciens Navires, de la maniére de les construire, de les équiper, de la manœuvre des premiers Pilotes, des Armes offensives & défensives des Vaisseaux; on ne nous parle que d'éperons & de rames; il faut que la disette des Monumens en soit la cause. Notre Auteur a mieux aimé ne dire rien, que de deviner ce qu'on ne sçait pas bien, le nombre des Romans n'est déja que trop grand, & il n'a pas cru que la curiosité du Public dût être payée par un présent si frivole.

ARTICLE XLIV.

ACTA SANCTORUM Augusti, Tomus VI. &c. C'est-à-dire : *Les Actes des Saints du mois d'Août, Tome sixiéme, lequel renferme les cinq derniers jours de ce mois. Par les Peres Jean Pien, Guillaume Cuypers, & Jean Stilting, de la Compagnie de Jesus. A Anvers, chez Bernard-Albert Vander-Plaſcher :* in-folio 1743.

L'Hiſtoire du Baptême conféré à l'Eunuque de la Reine d'Ethiopie par S. Philippe, un des ſept premiers Diacres, rapportée dans les Actes des Apôtres, doit naturellement faire ſouhaiter de ſçavoir les ſuites de ſa converſion. Le P. Papebroëck en a parlé en paſſant, au Volume des Actes du mois de Juin, à l'occaſion de S. Philippe, dont le Martyrologe Romain fait mention au ſixiéme de

Juin 1745.

ce mois, & le P. Pien en traite plus à fond au 27 d'Août, jour consacré à sa Mémoire parmi les Grecs.

Il examine d'abord sa qualité d'Eunuque, & prétend que c'étoit un Titre de Dignité, qui répond à celui de Grand Maître du Palais ou de la Chambre. Mais étoit-il véritablement Eunuque ? Le P. Calmet avance que le mot Grec εὐνοῦχος signifie un vrai Eunuque, le P. Pien ne croit pas qu'il signifie plus que l'*Eunuchus* des Latins. Or M. du Cange nous apprend, qu'*Eunuchus* se prend pour une Dignité, & il est certain que S. Grégoire le Grand, en parlant des SS. Nerée & Achillée, Eunuques de la Vierge Sainte Flavie Domitille, dans l'Homélie, qu'il prononça dans leur Eglise le jour de leur Fête, donne à entendre qu'ils avoient beaucoup d'Enfants.

Ferrari, dans l'Index de son Catalogue des Saints, marque au dixiéme de Septembre, en Ethio-

pic l'Eunuque de la Reine Candace, mais il n'en eſt fait aucune mention dans le Catalogue même, ni dans Ludolf, qui nous a donné les Faſtes Sacrés de l'Ethiopie. Au reſte par cette Ethiopie, où régnoit la Reine Candace, on entend communément l'Arabie Heureuſe, & les Côtes de la Mer Rouge, où avoit auſſi régné la Reine de Saba, qui rendit viſite à Salomon.

Le nom propre de l'Eunuque eſt demeuré inconnu, & c'eſt ſans fondement, que le Menologe des Grecs, compoſé par l'ordre de l'Empereur Baſile le Jeune, le nomme Candace. Euſebe a prétendu qu'il étoit le premier Gentil, qui eût embraſſé le Chriſtianiſme; mais ce ſentiment eſt contraire à toute la Tradition, qui regarde le Centurion Corneille, comme la premiére Conquête de la Religion Chrétienne ſur la Gentilité: en un mot, il ne paroît point douteux que l'Eunuque de

la Reine Candace ne fût Juif de naissance, comme le Diacre Pontius, qui a écrit la Vie de S. Cyprien, paroît l'avoir cru, ou d'origine, ou du moins de Religion. Mais qus devint-il après son Baptéme? L'Histoire abregée des Apôtres & des Disciples du Seigneur, Ouvrage apocryphe, qu'on attribuë à Dorothée de Tyr, & quelques autres Ecrivains du même tems, nous racontent assez au long ses travaux Apostoliques & son Martyre. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il a prêché l'Evangile dans les Etats soumis à la Reine Candace, & S. Jérôme paroît l'insinuer. Maffée au Livre 3 de son Histoire des Indes rapporte, que dans l'Isle de Ceylan que quelques Géographes croyent être la Trapobane des Anciens, il y a un Monument antique fort célébre dans toute l'Inde, par le concours des Pélerins, & qu'une ancienne Tradition assûre être le Tombeau de l'Eunuque, dont

nous parlons; quoiqu'il en soit, l'Eglise Latine n'en fait aucune mention dans ses Martyrologes; mais il a un culte très-ancien dans l'Eglise Grecque.

Le même jour 27 d'Août, l'Eglise celébre la Mémoire de plusieurs Saints, qui souffrirent apparemment ensemble pendant la persécution de Dioclétien & de Maximien, mais dont la plûpart des Martyrologes n'ont pas exactement marqué les noms, le nombre, & le lieu de leur Martyre. Le Romain ne nomme que S. Marcellin Tribun, Mannea, sa Femme, & leurs Enfans, Jean, Serapion & Pierre, martyrisés à Tomes dans le Pont. Le P. Stilting, fondé sur les Actes manuscrits de ce Martyre, composés par le Prêtre Julien, dont il a vû & confronté deux Exemplaires, l'un de la Bibliothéque de S. Maximin de Treves, & l'autre de celle de Clugni, en compte 17, qui sont Marcel, ou Marcellin, Tribun, Mammea,

ſa Femme, Pierre, Chiron, Ammon, Serapion, Jean, Babilas, Melece Evêque, Atheogene, Ariſton, Victor, Suſanne, Zoïle, Domnin & Memnon, & dit qu'ils furent mis à mort en Egypte, dans la Ville, ou du moins dans le Territoire d'Oxyrinque, d'où leurs ſacrées Reliques ont été tranſportées dans un lieu nommé Stypſochès du même Territoire. Notre Auteur eſtime ces Actes aſſez ſinceres; il ſoupçonne cependant l'Auteur d'avoir fait parler les Martyrs dans leur interrogatoire un peu plus durement qu'il ne convenoit. Au reſte, Julien avoit écrit en Grec, & les deux Manuſcrits n'en ſont qu'une traduction Latine.

Le nom du S. Abbé Pæmen eſt fort célébre dans les Vies des Peres du Deſert, parce qu'il y a été ſupérieur d'un grand nombre d'Anachoretes. Le P. Pien a déja prouvé ailleurs qu'il faut placer la Montagne de Scethé, où ce Saint faiſoit

 ſon

son séjour ordinaire, dans la Lybie, & non dans l'Egypte, comme ont fait quelques Auteurs. Il traite ici la chose plus au long, & marque avec beaucoup d'exactitude la situation de cette Montagne, si fameuse dans l'Histoire de l'Eglise. Il prouve ensuite qu'on a eu tort de distinguer Pæmen & Pastor, ce dernier nom n'étant que la Traduction Latine du premier. D'autres ont confondu au contraire S. Pæmen avec S. Pambon : quelques-uns ont avancé, qu'il y avoit eu deux Saints Pæmens. Enfin il s'en est trouvé, qui ont prétendu que S. Pæmen étoit le même que le B. Posthume, dont le P. Rosweide nous a donné la Vie. Ces divers sentimens sont ici réfutés d'une maniére, qui nous paroît sans réplique.

La Vie de S. Pæmen a été écrite en Grec par un Moine nommé Laurent, & le P. Papebroëck l'avoit déja fait imprimer, on la retrouvera ici avec la Traduction

Latine du P. Pien. Il y a joint les Apophtegmes du Saint, tirés des Monumens de l'Eglise Grecque par M. Cotelier. Il les a divisés en trois parties, pour la commodité du Lecteur, & il n'a pas jugé à propos de les donner en Grec. Il a cru avec raison, que rien n'étoit plus capable de faire connoître un Saint si célébre dans toute l'Eglise, & de le bien caractériser, que de mettre sous les yeux ses Sentences, ses Maximes, & les principaux traits de sa Vie.

Le P. de Sainte Marthe a fait deux Evêques de Conserans de S. Licere & de S. Glycere; il prétend même que celui-ci vivoit deux siécles avant S. Licere. Le P. le Cointe, & après lui le P. Longueval, n'en ont fait qu'un, & le P. Stilting nous paroît démontrer par la Vie de S. Licere, qu'il rapporte en entier, & dont Bernard Guy, Evêque de Lodeve, est l'Auteur, que l'Evêque de Conserans, qui a souscrit en 506 au Concile

d'Agde, & qui ſigna Glycere, eſt le même que Licere, contemporain de S. Quintien Evêque de Rhodès.

Le P. Mabillon nous a donné dans les Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, une Vie de S. Ceſaire Evêque d'Arles, écrite par cinq de ſes Diſciples, dont le principal eſt S. Cyprien, Evêque de Toulon. Surius & Vincent Baralli l'avoient publiée avant le Docte Bénédictin, mais fort imparfaite; le P. Sirmond n'en avoit publié que la premiére partie, ſur un ancien Manuſcrit de S. Martin des Champs. Le P. Stilting a confronté ce Manuſcrit avec l'Edition du P. Mabillon, & il n'y a trouvé aucune différence conſidérable. Le P. Chiflet a auſſi donné au Public une Vie de S. Ceſaire plus courte, ſur un très-ancien Manuſcrit de l'Egliſe de S. Jean de Beſançon, mais elle n'apprend rien, qui ne ſoit dans les autres, elle n'eſt plus courte, que parce qu'elle

omet beaucoup de choſes, & le ſeul uſage, qu'en a fait le P. Stilting, c'eſt qu'en faiſant imprimer la premiére partie, telle que le P. Sirmond l'a donnée, & la ſeconde d'après le P. Mabillon, il a éclairci par le moyen de l'abregé quelques endroits, qui étoient moins clairement énoncés dans ces deux parties.

Tritheme, à la ſuite d'un anachroniſme, qui faiſoit S. Ceſaire beaucoup poſtérieur au cinquiéme ſiécle, l'avoit cru Bénédictin, mais il a été ſolidement réfuté par le Cardinal Baronius. André du Sauſſay avoit peut-être voulu corriger l'erreur de Tritheme, en imaginant un ſecond Ceſaire Evêque d'Arles, auquel il attribuë pluſieurs faits, qui ſont certainement du premier, ou plutôt du ſeul Evêque d'Arles de ce nom; mais tous les Sçavants ſe ſont accordés à rejetter ce ſecond Ceſaire, & le P. Stilting, pour ne laiſſer aucun doute ſur ce point, nous

donne une ſuite Chronologique de toutes les circonſtances de la Vie de S. Ceſaire. Il y obſerve, que Baronius lui-même dans le VII. Tome de ſes Annales, s'eſt trompé ſur l'année de la naiſſance du S. Mais qu'il s'eſt un peu corrigé dans ſes Additions au X. volume, & qu'il auroit encore parlé plus juſte, s'il avoit lu l'Ouvrage des Diſciples de cet Evêque, où il eſt dit, qu'il mourut dans la ſoixante-treiziéme année de ſon âge. Or le P. Stilting prouve très-bien, que ſa mort arriva le 27 d'Août 542; donc, conclut-t-il, il ne ſçauroit être né plutôt, que vers le milieu de l'année 463.

On ne doute point aujourd'hui, que S. Ceſaire n'ait ſuccédé immédiatement à S. Eone ſur le Siége d'Arles, quoique les Dyptiques de cette Egliſe, inſérés dans les Anecdotes du P. Mabillon, metrent un Evêque, nommé Jean, entre ces deux Saints. Or S. Eone mourut au plutôt en 502, & notre Au-

teur prouve solidement, que S. Cesaire fut fait Evêque la même année. Aussi les Dyptiques de l'Eglise d'Arles n'ont-ils aucune autorité parmi les Sçavants. Ces discussions critiques, qui sont en grand nombre dans l'Histoire Chronologique du P. Stilting, ne sont pas le seul avantage, qu'on y trouve, elle contient encore plusieurs faits, qui ne sont point dans l'Ouvrage du P. Mabillon, ni dans celui du P. Sirmond.

Par exemple, il n'y est point fait mention du Concile d'Agde, dont nous avons parlé au sujet de S. Licere, Evêque de Conserans. Il est cependant certain, que S. Cesaire y présida, ou du moins, que ce fut lui, qui y invita tous les Evêques des Etats d'Alaric, Roi des Visigoths, & qu'il y souscrivit le premier. Le P. Stilting nous apprend encore par une Lettre de Ruricius, Evêque de Limoges, qui n'avoit pas voulu se trouver au Concile d'Agde, que le Saint

en avoit convoqué un autre pour l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, pour l'année 507, & qui devoit s'aſſembler à Toulouſe. Il ne ſe tint pas, & le P. Stilting préſume avec bien de la vraiſemblance, que ce qui empêcha les Evêques de s'aſſembler, fut la Guerre, que Clovis déclara ſur ces entrefaites à Alaric. Les Actes ne font point non plus mention de la Régle, que Saint Ceſaire compoſa pour les Moines, & qui a été aſſez longtems en vigueur dans les Monaſteres de cette partie de la Gaule Narbonnoiſe, que Théodoric, Roi d'Italie, céda aux François. Elle a été pluſieurs fois imprimée dans la Bibliothéque des Peres.

Le P. Stilting n'eſt pas moins exact en traitant des Ecrits de S. Ceſaire ſur la Grace & ſur le Libre Arbitre, & contre les Semi-Pélagiens. Il commence par prouver, que ce qu'on en cite d'après Gennadius, n'eſt pas de cet Auteur, qui étoit mort avant que S.

Cesaire eût composé l'Ouvrage, dont il s'agit, mais d'un Anonyme, qui a fait des Additions à son Catalogue, & que Baronius y a été trompé, pour n'avoir pas examiné les dattes. Le Cardinal Noris, & quelques-uns des nouveaux Disciples de S. Augustin ont avancé, que le Livre de la Grace & du Libre Arbitre avoit été écrit contre Fauste de Riez. Leur premiére preuve est, que l'Ouvrage de Fauste porte le même Titre, que celui de S. Cesaire. C'est, dit le P. Stilting, une conjecture bien foible. La Seconde est une Lettre de S. Ennode, Evêque de Padouë, à S. Cesaire, où il le félicite d'avoir bien servi S. Augustin, ce que Baronius explique de la défense de S. Augustin contre l'Evêque de Riez. Cependant, outre que cet Evêque n'est point nommé dans cet Ouvrage, si on y regarde de près, la Lettre ne prouve rien, car il est certain, qu'elle fut écrite en 513, & l'Ouvrage de S. Ce-

ſaire n'a paru, que pluſieurs années après. Ce n'eſt donc point ſur le Traité de la Grace & du Libre Arbitre, que S. Ennode félicite l'Evêque d'Arles, mais ſur ſes Homélies.

S. Ceſaire ne crut pas avoir fait aſſez en écrivant contre les Semi-Pélagiens, quoiqu'il l'eût fait de maniére, qui ne laiſſât aucun lieu à la réplique; il voulut encore que le S. Siége prononçât ſur ce qui faiſoit le ſujet de la controverſe. Felix IV. à ſa priere lui envoya des Articles de Foi, qui ſe trouverent conformes à ce qu'il avoit ſoûtenu contre les Semi-Pélagiens, & ce fut pour les publier dans la forme la plus autentique, qu'il aſſembla le ſecond Concile d'Orange, auquel il préſida. Ce fut lui auſſi, qui en rédigea les Canons, qui ne ſont guére que le précis des Articles du Pape Felix, & de la Doctrine de S. Auguſtin. Notre Auteur ne doute point que ce ne ſoit ces mêmes Canons, que

le continuateur de Gennadius appelle l'Ouvrage de S. Cesaire sur la Grace & le Libre Arbitre.

Le même jour 27 d'Août, l'Eglise honore la Mémoire d'un autre Prélat, qui est encore une des grandes lumiéres de l'Eglise Gallicane. C'est S. Syagrius, Evêque d'Autun. Le P. Stilting ne doute point que ce Saint ne soit né en France; & il prétend, aussi bien que le P. le Cointe, que c'est sans fondement, que du Saussay, & le Breviaire d'Autun ont avancé, qu'il étoit frere de la Reine Brunehaut. Cette fausse opinion étoit fondée sur un mot d'une Lettre de S. Grégoire à cette Princesse, & notre Auteur, sans avoir recours à l'interpolation, comme a fait le P. le Cointe, montre clairement qu'il ne prouve rien, & qu'il peut s'entendre aussi aisément d'un homme qu'on aime, qu'on estime, en qui on a confiance, que d'un Frere. Le Breviaire d'Autun ajoûte, que S. Syagrius étoit oncle de S.

Didier, Evêque de Vienne; mais on n'en a encore pu apporter aucune preuve.

Le Breviaire ſe trompe encore, quand il avance que ce Saint Evêque fut envoyé en Angleterre avec S. Auguſtin par le Pape S. Grégoire. Il eſt vrai que ce Pontife recommanda Auguſtin & les autres Moines, qui devoient l'accompagner en Angleterre, à l'Evêque d'Autun, qui leur rendit tous les ſervices, qui dépendirent de lui, mais il n'y a aucune preuve, ni aucune apparence, qu'il les ait accompagnés dans la grande Bretagne. Ce fut peut-être à cette occaſion, que la Reine Brunehaut demanda au Pape le *Pallium* pour Syagrius. Le Pape dans ſa réponſe lui fait un grand Eloge de l'Evêque, & parle avec reconnoiſſance des bons offices, qu'il avoit rendus aux Miſſionnaires d'Angleterre, mais il l'avertit que la coutume de l'Egliſe Romaine eſt de n'accorder le *Pallium*, que ſur la

demande de l'Evêque même, à qui on fait cet honneur. Syagrius ne se refusa point à cette formalité, & il reçut le *Pallium*, mais S. Grégoire ne le lui envoya qu'à condition d'assembler un Concile, & d'y réformer certains abus, exprimés dans une Lettre commune, que le Pape adressa à Syagrius d'Autun, qui est nommé le premier, à Ethere de Lyon, Virgile d'Arles, & Didier de Vienne. Par une seconde Lettre, adressée à Syagrius en particulier, le S. Pape déclare, que désormais le Siége d'Autun sera le premier de sa Province après la Métropole.

L'Article suivant contient les Actes de S. Ethere, Evêque de Lyon, dont nous venons de parler, S. Grégoire avoit aussi recommandé à ce Prélat les Religieux, qu'il avoit destinés pour l'Angleterre, & le P. Stilting prouve, ce semble, très-bien, que ce fut lui, qui consacra Evêque S. Augustin, le Chef de cette Troupe Apostolique, &

non pas Virgile, Evêque d'Arles, comme plusieurs l'ont cru. Nous avons encore plusieurs Lettres de S. Grégoire à S. Ethere, qui font voir la grande opinion, qu'il avoit de son mérite & de sa sainteté.

ARTICLE XLV.

ŒUVRES PHYSIQUES & Géographiques de M. Pierquin, Bachelier en Théologie, & Curé de Chastel en Champagne. A Paris, chez C. F. Simon fils, Imprimeur-Libraire, rue de la Parcheminerie; & Giffart fils, Libraire, rue S. Jacques, à sainte Therese. 2. Vol. in-12. 1744.

PREMIER VOLUME.

UN grand nombre de Physiciens & d'Astronomes ont aspiré à la gloire de fabriquer des systêmes du monde. Cette espéce d'Architecture n'a encore ruiné personne. Quoiqu'aucun de ces systêmes n'ait contenté pleinement,

les Inventeurs n'ont pas laiſſé d'acquérir beaucoup de réputation. Elle leur eſt bien due ; car il faut aſſûrément une force & une étendue d'eſprit peu commune, pour aſſembler toutes les piéces d'une ſemblable Machine, & en régler tous les mouvements avec juſteſſe. M. Pierquin ne s'eſt pas propoſé d'inventer un nouveau ſyſtême, quoiqu'il ſçache bien que la matiére n'eſt pas épuiſée : il a mieux aimé remettre en honneur un ſyſtême abandonné & oublié depuis longtems. C'eſt celui de Thalès. On eſt plus digne de louange quand on travaille pour la gloire d'autrui, que ſi l'on travailloit pour ſa propre gloire.

Thalès fut un des ſept ſages de la Grece, le premier de ſa Nation, qui ſoit entré dans la connoiſſance des corps Céleſtes, qui ait prédit les Eclipſes, & réglé le cours des Aſtres. Il fut auſſi le Chef de la Secte Ionique, & on lui doit l'art de diriger la Naviga-

tion par les Etoiles. Un Philoſophe célébre par tant d'endroits, mérite bien qu'on ſe ſouvienne de lui long-tems après ſa mort. On croyoit alors que le Ciel étoit un lambris d'or & d'azur, au deſſus duquel les Dieux habitoient de ſuperbes Palais. Thalès, qui mépriſoit ces opinions populaires, prétendit que le Ciel n'étoit qu'une voute, faite d'une terre endurcie, & que les Etoiles fixes étoient autant de Montagnes ou de Rochers; que les Planétes étoient auſſi des corps opaques, & le Soleil un tas prodigieux de pierres enflammées : mais ſans déterminer ſa place parmi les corps Céleſtes. Un point reconnu de tous ſes Diſciples, c'eſt que cet Aſtre eſt le ſeul qui ſoit lumineux de ſon propre fonds, & qu'il communique aux Planetes & aux Etoiles tout ce qu'elles ont de lumiére & d'éclat.

Thalès poſoit pour baſe de ſon ſyſtême, *que l'eau a été le principe de l'Univers, & que la penſée ſans*

commencement a tiré de cette eau, suivant certaines Loix, toutes les créatures sensibles. Le Réparateur de ce systême explique comment les corps ont été formés, & surtout comment s'est formée cette croute, qui enveloppe toute la machine. Il se sert de deux comparaisons qui expliquent nettement sa pensée. Pendant que le vin nouveau bouillonne, on voit que les parties les plus agitées emportent celles qui le sont moins, & les enlévent jusqu'aux douves, où elles se lient ensemble, & font une croute qu'on nomme l'écume du vin : il semble qu'on peut objecter à M. Pierquin que les particules du vin n'auroient pas formé cette écume, si ce vin n'avoit pas été enfermé dans un tonneau. Ainsi les *boules éthérées* auront beau pousser devant elles, en s'éloignant du centre de leur mouvement, les parties branchues qu'elles rencontreront, ces parties branchues ne trouvant rien qui les ar-

tête, continueront toujours de marcher en avant. Ce qu'on répondra de mieux, c'est que ces parties branchues n'ayant pas autant de viteſſe que les boules éthérées, elles s'embarraſſent & s'aſſemblent en ſi grand nombre, que les boules éthérées n'ont plus aſſez de force ni pour les pouſſer plus loin, ni pour les pénétrer; que c'eſt ainſi que s'eſt formée la croute *du tourbillon général.* L'autre exemple eſt pris de la confection de tous les Sirops, dont les parties groſſiéres quittent inſenſiblement le fond de la liqueur, & forment une écume plus où moins épaiſſe, à la ſurface où elles ont été pouſſées par des parties plus déliées, & qui avoient plus de mouvement.

Comme on a mis au haut de chaque page du premier Ouvrage de ce Recueil, *Aſtronomie de Thalès*, nous avons cru d'abord que M. Pierquin avoit déterminé par d'heureuſes conjectures la place

que ce Philosophe assignoit dans son monde au Soleil & à toutes les Planétes. Mais l'Auteur avoue qu'on ne la connoît pas. Ainsi on ne sera jamais en état de nous donner une fidéle exposition de cet ancien systême. Tout ce qu'on fera pour y réussir, sera plutôt un nouveau systême qu'on bâtira, que celui de Thalés.. Ce premier Traité est suivi d'une courte instruction sur le globe terrestre & aquatique. Nous y lisons qu'on tient pour assûré que l'étendue de la terre égale celle des eaux, c'est-à-dire, que la surface de la Mer n'est pas plus grande, que la surface du globe terrestre que la Mer ne couvre pas.

L'Auteur ajoûte que ceux qui ont parcouru toutes les Mers, & qui ont eu la curiosité de les sonder, assûrent qu'on y trouve rarement des endroits qui ayent trois milles d'eau, c'est-à-dire, dont la profondeur soit d'une grande lieue de France, & qu'or-

dinairement la Mer n'a qu'un mille de profondeur ; néanmoins parmi les Navigateurs, elle est dite sans fond lorsqu'elle a plus de deux cens brasses de profondeur. On trouve ici un petit Traité d'Hydrographie sur les précautions qu'il faut prendre pour ne pas se tromper dans la sonde. Il ne suffit pas d'attacher un poids considérable à une longue corde qu'on lâche continuellement jusqu'à ce que le poids ne descende plus : car si le volume d'eau occupé par la corde, vient à peser plus que la corde & le poids attaché au bout de la corde, alors le poids cessera de descendre, quoiqu'il ne soit pas parvenu au fond de la Mer ; ainsi on ne doit pas s'en tenir à cette premiére épreuve. On ajoute un autre poids plus pesant au premier, & si ces deux poids joints ensemble ne font pas enfoncer plus de corde que le premier n'avoit fait, on sera sûr que les poids sont descendus jusqu'au fond. La longueur

de la corde, depuis la surface de la Mer jusqu'aux deux poids, sera la mesure de la profondeur de la Mer en cet endroit; j'aurois pu mettre, *dans ce parage*, comme on lit, mais ce mot n'est guéres connu dans les Pays Méditerranés, selon le sens des *Marins*.

M. Pierquin dit un mot en passant du fond de la Mer, dont Boyle a fait un Traité curieux. Il est surprenant qu'aucun Ecrivain ne nous en ait encore donné une Description très-exacte & très-détaillée sur les Mémoires de son imagination. Les Poëtes ont ouvert le chemin en nous représentant dans leurs Vers un grand nombre de Divinités Marines qui habitent de superbes Palais sous les eaux. L'Auteur n'oublie pas qu'on a pêché dans le Golfe de Bengale des poissons de figure humaine, & que le P. Henriqués, Jésuite, fut un jour appellé par des Pêcheurs, pour voir sept Tritons & neuf Sirenes qu'on y avoit pris.

SECOND VOLUME.

Le ſecond Volume eſt un Recueil de 29 Diſſertations Phyſiques ſur divers ſujets. Dans la premiére, on traite du Météore ou Phénoméne du 19 Octobre 1726, entre 7 & 8 heures du ſoir juſques vers les deux heures après minuit. Il ne parut pas ſeulement en France, mais en Eſpagne, en Portugal, en Italie, en Suiſſe, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, & dans les Etats du Nord, en même tems & avec le même effet.

Pour expliquer ce Météore, M. Pierquin ſuppoſe qu'il s'étoit formé auparavant dans l'air, du côté du Septentrion, un amas de nuées, dont les étages cintrés, étoient remplis d'air & d'exhalaiſons ſulphureuſes. Cette maſſe étoit environnée d'un grand nombre d'autres nuées plus rares, qui étoient répandues dans l'athmoſphere, & qui avoient enſemble mille petits chemins de communication. Cet-

te hypothèse est d'autant plus vraisemblable, que durant le Printems & l'Automne, les vapeurs ne s'élévent pas bien haut, sans se condenser. Ainsi elles ne donnent pas le tems aux exhalaisons de s'en séparer : ce qui arrive plus ordinairement vers le Nord, à cause du froid qui y régne. Voici au gré de l'Auteur, le jeu de toute cette machine Aërienne. Les soufres des exhalaisons qu'elle renfermoit, s'ébranlerent ou par leur propre agilité, ou par le ressort de l'air entremêlé ; d'abord ils ne s'émurent que lentement, & produisirent une grande rougeur, laquelle venant du Nord, s'avançoit sur l'horison. Dans ce mouvement, les soufres les plus volatils s'étant dégagés, formerent deux petites flammes, comme deux arcs lumineux, dont les courbures étoient celles des cintres nébuleux qui soutenoient la machine ; le plus grand de ces deux arcs étant mieux fourni d'exhalaisons, les soufres vola-

tils, qui s'y trouvoient en grande quantité, s'échaperent à diverses reprises par les issues qu'ils rencontrerent, & produisirent des colonnes d'une lumiére blanche, qui se succédoient les unes aux autres. Les autres soufres se détachérent ensuite de la masse commune, & avec l'air dilaté exciterent de toute part, dans les nuages, une lumiére ondoïante qui couroit en tout sens & se replioit sur elle-même avec une extrême célérité. Une grande quantité de soufres de la même espéce s'étant mis en mouvement, forcerent les arcs en divers endroits, & ceux qui n'étoient pas encore entiérement développés, sortant par pelotons, formerent comme des globes d'une lumiére très-blanche, pendant qu'une autre partie de ces soufres se partagerent en petits filets lumineux, dont tout l'air fut rempli. Cette Dissertation est suivie de quelques Dissertations sur le même sujet, mais qui

ne sont pas de notre Auteur; elles sont du R. P. Emmanuel de Viviers, Capucin, & on y répond par d'autres Dissertations. Dans la crainte de nous étendre trop sur le Livre que nous annonçons, nous passons à la dix-huitiéme Dissertation qui contient des *Reflexions Philosophiques sur l'évocation des morts*.

Parmi ces Réflexions, il y en a aussi de Théologiques. La Necromantie n'est pas moins fausse que détestable. Les ombres qu'elle évoque ne sçauroient être, ni les ames des Justes, ni celles des Impies. Celles des Justes sont dans la main de Dieu, & ce seroit un blasphême de dire que Dieu accorde ce qu'on lui demande par ces sortes d'évocations. Ce seroient donc les Ames des réprouvés qui sont sous la puissance du Diable: mais le Diable n'est pas comme le Pluton des Poëtes, & il ne commande pas dans l'Enfer, où il n'est que pour souffrir; Dieu seul

ordonne & domine dans ce lieu d'horreur.

L'inutilité de cet art eſt extrême, puiſque les morts n'ont aucune connoiſſance certaine de l'avenir, c'eſt le privilege de la Divinité. Si l'on évoque les ombres pour ſçavoir les choſes ſecretes qui ſe paſſent ou ſe ſont paſſées ; cette eſpérance eſt encore vaine. *Les morts*, dit le Sage, *n'ont plus de part à ce ſiécle, ni à tout ce qui ſe paſſe ſous le Soleil.* Il eſt vrai que Dieu découvre aux Saints, quand il lui plaît, nos afflictions & nos peines : ils ſont inſtruits de nos beſoins & des priéres que nous leur adreſſons. C'eſt le Seigneur qui les leur fait connoître ; mais il ne communiquera pas ces lumiéres à des Ames évoquées avec un appareil diabolique, pour favoriſer une curioſité profane & criminelle.

Les Méchaniques & l'Optique, qui enſeignent le ſecret de ſuſciter toute ſorte de phantômes, ſem-

blent insinuer que la Necromancie n'est qu'un amas de fourberies où il n'entre rien que de naturel. On peut, dit-on, avec une Tapisserie faite de plusieurs peaux, taillées en formes humaines ou en figures d'animaux affreux & cousues ensemble comme les outres, produire presque en un moment, un spectacle effrayant dans un Cabinet, si l'on enfle avec des soufflets cachés, ces personnages & ces monstres factices. C'est ainsi que *Richardon*, l'Escot, & Roselli se sont érigés souvent en Necromanciens. La Lanterne Magique est aussi d'un grand secours pour ces sortes d'opérations.

L'apparition de Samuel, semble favoriser la Necromancie. Cependant lorsqu'on examine toutes les circonstances du fait, on reconnoît aisément que l'ombre de ce Prophête ne sortit pas de la terre par la force de la Magie. La Magicienne d'Endor n'avoit pas encore commencé son ouvrage,

lorſque le vénérable vieillard parut à ſes yeux, couvert d'un manteau. Elle fut ſi ſurpriſe de le voir ſitôt, qu'elle jetta un grand cri : ce qui montre bien qu'elle ne croyoit pas que cette apparition fut l'effet de ſon Art. M. Pierquin n'entre pas, & n'a pas dû entrer plus avant dans l'examen de cette queſtion, qui a tant partagé les Peres de l'Egliſe.

La Diſſertation ſuivante eſt ſur les Phantômes & les Farfadets. Dans le Livre de Job, Eliphaz raconte que pendant qu'il dormoit, un eſprit ſe préſenta à lui ; que les cheveux lui dreſſerent à la tête ; que ce ſpectre dont il ne connoiſſoit pas le viſage, n'avoit qu'une voix foible & caſſée. Le Sage, qui a ſi bien décrit les ténébres de l'Egypte, nous apprend que les antres profonds où les Egyptiens s'étoient retirés durant cette horrible nuit, ne les garantiſſoiént pas de la peur, parce qu'ils entendoient des bruits af-

freux, & qu'ils voyoient à la lueur des éclairs, des ſpectres épouvantables, qui paroiſſant & diſparoiſſant auſſitôt, jettoient par tout la frayeur. M. Pierquin reconnoît qu'il a paru des phantômes ſur la terre avant la publication de l'Evangile : mais il ne croit pas qu'il en paroiſſe aujourd'hui, parce que l'empire du Démon eſt détruit. Il traite de fables tout ce que les Voyageurs ont rapporté de la Laponie & du nouveau monde. Il ne ſe déclare pas moins contre les Farfadets. Comment ſe perſuader que des eſprits condamnés à des tourmens qui ne diminueront jamais, s'amuſent à des ſingeries? Un homme qu'on brûle ou qu'on rompt vif penſe-t-il à rire? Il conclut de là, qu'il n'y a ni Lutins ni Farfadets, & que les Hiſtoires qu'on en debite, reſſemblent aux contes d'Ogres & de Fées.

Dans la vingtiéme Diſſertation, l'Auteur explique comment les morts peuvent s'apparoître aux vi-

vans. Il dit d'abord que c'eſt être ridiculement eſprit fort, de ne vouloir pas qu'aucun mort ſoit jamais revenu au monde, que Dieu a permis quelquefois ces ſortes d'apparitions, & qu'il peut *les répéter* quand il lui plaît.

On a peine à comprendre comment l'Ame, qui eſt un pur eſprit, peut faire impreſſion ſur les organes du corps. Il y a eu des Philoſophes, qui, pour expliquer cette difficulté, ont ſuppoſé que l'Ame en quittant ſa dépouille mortelle, emporte avec elle un véhicule *éthèrée*, tout ſemblable au corps qu'elle animoit. Elle dirige à ſon gré les mouvements de ce véhicule, & lui fait prendre telle figure qu'il lui plaît, ſe montrant ou ſe cachant ſelon qu'elle le reſſerre ou le déplie. Si l'Ame vient à battre avec harmonie l'air enfermé dans le creux de cette eſpéce d'étui, cet air froiſſé réſonne, comme dans les jeux d'un orgue, & imite une voix humaine, peu net-

te & enrouée, pouſſant auſſi, ſi l'ame le juge à propos, des gémiſſemens lugubres.

L'Auteur réfute cette explication, parce que ſi l'Ame ſe montroit en reſſerrant le véhicule qui l'enveloppe, elle ſeroit viſible à tous les Aſſiſtans : ce qui n'eſt pas toujours. Car une Ame s'apparoît à qui elle veut, ſans ſe faire voir à ceux qui ſont avec lui. M. Pierquin débarraſſe l'Ame de ce véhicule incommode, & il prétend qu'elle peut produire elle-même tous ces effets par la ſeule motion de nos organes ſenſitifs. Il explique par la même méthode les obſeſſions naturelles, car il reconnoît que J. C. a délivré pluſieurs vrais Energuménes des Eſprits impurs qui les tourmentoient, & il reſpecte *les Exorciſmes Canoniques*, dont la pratique eſt ſi ancienne. Il laiſſe ces diſcuſſions aux Théologiens, à qui elles appartiennent de droit. Il ſe contente de dire, que les vrais poſſedés ſont rares

& que la plûpart de ceux qui assûrent l'être, sont des Maniaques ou des Imposteurs. Nous passons tout ce qui se trouve ensuite sur le *Sabat* des Sorciers, & sur les transformations Magiques. C'est toujours la même méthode. Nous venons au chant du Cocq, qui est le sujet de la vingt-quatriéme Dissertation.

Le Cocq chante aux premieres lueurs de l'aurore, & l'on cherche depuis long-tems, ce qui peut mouvoir si matin & si exactement cette horloge naturelle, beaucoup plus juste que la plûpart des autres.

Nous ne dirons rien de ce qu'ont imaginé les Poëtes sur l'origine de ce chant : elle n'est, selon eux, ni sérieuse, ni modeste : celle que lui donne Mahomet n'est pas plus sensée ni plus vraie. Il place dans son Paradis un Cocq d'une blancheur admirable, & dont le plumage est tout couvert de pierreries. Sa fonction est de donner le

ſignal de la priére par ſon chant. Tous les Cocqs du monde entendent ce chant, & ſe mettent auſſi à chanter, pour avertir tous les vrais Muſulmans qu'il eſt tems de prier. Mahomet, quand il inventa cette Fable, croyoit que le Cocq chantoit de trois heures en trois heures, & qu'il commençoit à minuit. Pline l'a aſſûré : mais l'expérience a corrigé ce calcul.

Les Philoſophes n'ont rien trouvé de ſatisfaiſant pour la ſolution de ce problême. Cicéron juge que Démocrite a bien rencontré. Ce Philoſophe prétend qu'à l'aube du jour, le Cocq a digéré ſa nourriture ; il a le jabot & le goſier déchargés ; il ſent ſes forces rétablies par un nouveau chyle, & comme cet oyſeau aime à chanter, il ne manque pas alors de ſe faire entendre : mais on demandera pourquoi les oyes, qui dans le même tems ſont diſpoſées de la même maniére, ne font point de bruit, quoiqu'elles ſoient ſi vigilantes.

M. Pierquin peu content de toutes les conjectures qu'on a produites jusqu'ici, cherche dans l'action du Soleil, & dans la structure de la masse élémentaire, les raisons de ce chant. L'air seroit partout d'*une pesanteur égale*, si la terre qui tourne sur son centre en 24 heures, & qui l'entraîne avec elle ne détruisoit pas son équilibre. Comme elle présente successivement tous ses côtés au Soleil, ils n'en sçauroient être échaufés, que l'air correspondant ne le soit aussi. L'air attiédi pése moins que l'air condensé. Il faut donc par un méchanisme infaillible, que l'air qui est à l'Orient coule par son poids vers l'Occident, où il trouve moins de résistance, & qu'il forme par son cours un petit vent d'été, qui ne manque pas de se renouveller au bout de 24 heures, quand la terre est revenue sous le Soleil au point d'où elle étoit partie. Les Voyageurs sentent le matin ce vent, lorsqu'ils

ſont tournés vers l'aurore, & il refroidit quelquefois tellement l'air des Maiſons, que ceux qui dorment viennent à s'éveiller. C'eſt à ce petit vent qui ſaiſit les organes du Cocq, qu'il faut attribuer ſon chant du matin & le batement de ſes aîles. Il ſuit de là, que les Cocqs qui ſont ſous la ligne doivent chanter toujours à la même heure, puiſque les jours ſont toujours égaux. Les Cocqs qui ſont au Septentrion & au Midi, chanteront plutôt ou plus tard ſelon les ſaiſons. M. Pierquin n'étant pas aſſûré que l'expérience s'accorde avec ſon ſyſtême, il le propoſe ſeulement comme une ſimple conjecture. Il n'oublie pas que les Cocqs qui ſont ſous les Pôles, s'il y en a, ne doivent chanter qu'une fois l'an, puiſque l'année n'y a qu'un jour & une nuit. Les Navigateurs ne nous apprendront rien de certain ſur cet Article.

On ne doit pas être ſurpris que

les hommes ayent eu besoin d'assembler tant de roues & de ressorts pour construire une Horloge qui marque & sonne les heures : puisqu'il a fallu que la Terre & le Soleil travaillassent de concert pour déterminer les Cocqs à nous donner avis de la proximité de l'aurore.

ARTICLE XLVI.

GALLIA CHRISTIANA, &c. Tomus octavus. Ex Typographiâ Regiâ. An. 1744. C'est-à-dire, *la Gaule Chretienne, &c. Tome VIII.*

LEs Révérends Peres Bénédictins ne perdent point de tems, le septiéme & le huitiéme Volume *in-folio* ont paru dans une même année. Nous ne doutons pas qu'ils ne continuent leur travail avec la même ardeur : ainsi on verra plutôt qu'on ne croyoit la fin de l'Ouvrage presque immense qu'ils ont

entrepris, pour l'utilité de l'Eglise Gallicane. Le huitiéme Tome est destiné, comme il convenoit, aux Evêchés suffragans de la Métropole de Paris.

On commence par l'Evêché de Chartres. On n'est pas d'accord sur les Apôtres de ce Diocèse. Les Révérends Peres Bénédictins se déclarent pour l'opinion la plus commune, qui prétend que Potentien, Savinien & Altin y annoncerent les premiers l'Evangile; mais que S. Caraune ou S. Chéron, qui vint ensuite, perfectionna ce qui n'étoit que commencé, & établit solidement la Foi dans cette partie de la France. Le nom de ce Saint Martyr ne se trouve pas dans le Catalogue des Evêques de Chartres: ainsi les Auteurs de ce Catalogue ne le regardent pas comme le Fondateur & le premier Pasteur de cette Eglise. On feroit d'inutiles efforts pour répandre de la clarté sur la suite des premiers Evêques de cette Ville. Nous ne

ſommes pas entrés bien avant juſqu'ici dans ces ſortes de diſcuſſions, mais nous y entrerons encore moins à l'avenir. Il y a peu de gens qui s'intéreſſent à ces ſortes de faits, & moins encore qui les rencontrent volontiers dans les Journaux.

Nous reconnoiſſons avec autant de plaiſir que de reſpect, que l'Egliſe de Chartres a été gouvernée par un grand nombre d'Evêques qui l'ont honorée par leur ſainteté & par leurs talents : mais c'eſt un détail qui ne nous eſt pas permis dans notre Ouvrage. Nous nous bornerons par néceſſité à un ou deux, dont les noms ſont plus connus des Théologiens & des Canoniſtes.

Fulbert fut le cinquante-quatriéme Evêque de Chartres. Le P. Mabillon croit qu'il étoit né à Rome, ou du moins en Italie, & la preuve qu'il en apporte eſt digne d'attention. D'autres prétendent qu'il étoit de l'Aquitaine ou de

Chartres même : ſon élévation ſur un Siége ſi diſtingué, lui eſt d'autant plus glorieuſe, qu'il en eut toute l'obligation à ſon mérite. Sa ſcience & ſa ſainteté, car ſa naiſſance étoit fort obſcure, furent les ſeuls Titres qui le promurent à l'Epiſcopat. Après avoir étudié à Reims ſous Gerbert, il fut appellé à Chartres par l'Evêque Odon, qui le mit à la tête de ſon Ecole, & il acquit dans cette fonction une réputation extraordinaire, il excella dans les Sciences Divines & Humaines, ſans excepter la Médecine, qu'il ceſſa d'exercer, dès qu'il eut été promû à l'Epiſcopat. Leutheric, Archevêque de Sens, c'étoit alors le Métropolitain de Chartres, fut ſon Conſécrateur en 1007 ſous le Roi Robert. Fulbert, devenu Evêque, ne ceſſa pas d'enſeigner ; ce qui n'eſt pas un petit Eloge. Le nombre de ſes Diſciples augmenta conſidérablement. Tout Profeſſeur doit céder à un homme qui eſt

tout enſemble dans ſon Diocèſe, le Chef de l'Egliſe & de l'Ecole. Il fut zélé défenſeur des droits de l'Egliſe, & il en donna de bonnes preuves en diverſes occaſions. Sa dévotion envers la ſainte Vierge fut remarquable; mais nous ne croyons pas devoir mettre ici de quelle maniére il en fut récompenſé: c'eſt, ſelon les apparences, une Tradition populaire: ces ſortes de Traditions ne ſont point du goût de notre ſiécle. Reſte à examiner, ſi le goût de notre ſiécle eſt répréhenſible ſur ce point: nous laiſſons reſpectueuſement aux Théologiens le ſoin de diſcuter & de décider la queſtion. S. Fulbert mourut en 1029, le ſixiéme jour après Pâques.

Paul Godet des Marais a illuſtré l'Egliſe de Chartres par ſes vertus & par ſes ouvrages. Nous traduiſons avec plaiſir l'éloge qu'en font les Révérends Peres Bénédictins. *Il ſe propoſa pour modéle les Evêques les plus diſtingués par la*

ſainteté. Il garda ſon Troupeau avec une extrême vigilance, écartant les loups avec force & vigueur. Il ſoulagea les pauvres par de grandes libéralités. Connoiſſant par ſa propre expérience, que ſon Diocèſe étoit trop étendu pour qu'un ſeul Paſteur put y ſuffire ; il propoſa l'érection d'un nouvel Evêché à Blois : ce qui fut exécuté. Ce trait vaut un éloge entier : on n'aime guéres ni dans le monde, ni dans l'Egliſe, à voir reſſerrer les bornes de ſa Juriſdiction ou de ſa domination. *Il condamna en* 1703 *le fameux cas de conſcience*, *&* en 1710 *les inſtitutions Théologiques du P. Juenin de l'Oratoire, à l'uſage des Seminaires.* Il mourut dans ſon Diocèſe, après avoir inſtitué pour Légataire univerſel M. de Mérinville, ſon digne Succeſſeur, & à qui nous déplairions infailliblement, ſi nous oſions parler de ſes vertus Epiſcopales.

Il y a ici une faute d'impreſſion, dont on n'a point averti dans l'*Er-*

Juin 1745.

rata. On met la mort de M. Paul des Marais en 1709; ce qui eſt confirmé par l'Epitaphe. Cependant on lit peu auparavant, qu'il avoit condamné les Inſtitutions du P. Juenin en 1710.

EVÊCHÉ DE BLOIS.

Tout le monde ſçait que cet Evêché, nouvellement érigé, eſt un démembrement de l'Evêché de Chartres. La Bulle en fut expédiée à la ſollicitation du Roi, ſous le Pontificat d'Innocent XII. en 1697. Le S. Pere ayant conſidéré la diſtance de Blois à Chartres, & l'étendue exceſſive du Diocèſe de cette derniére Ville, entra dans les vues du Roi, & il attribua au nouvel Evêché de Blois 192 Paroiſſes avec les Villes de Blois & de Vendôme, dans une étendue de Pays, dont le circuit eſt d'environ vingt lieues, & où l'on compte quatre-vingt mille Ames.

Toute la procédure de cette

érection se trouve très-exactement détaillée dans les Mémoires du Clergé : le Ministre Jurieu y est entré pour quelque chose. Comme il étoit né à Mer ou aux environs, & qu'il s'étoit signalé par de violentes controverses contre l'Eglise Romaine, on fit entendre parmi les autres raisons, beaucoup meilleures, qu'il étoit à propos d'établir un Evêque dans un Pays où il se pourroit former encore de pareils ennemis de la Foi. Le Ministre Jurieu étoit-il donc un ennemi si redoutable ? N'a-ce pas été lui faire trop d'honneur ? On ne doit pas désaprouver qu'on ait placé l'Evêché de Blois avant ceux qui suivent & qui sont plus anciens. On l'a regardé comme une portion de l'Evêché de Chartres, & on n'a pas voulu l'en séparer.

On ne doit pas craindre à ce qu'il semble, que les premiers Evêques des Siéges nouvellement érigés, soient un sujet de contes-

tation parmi les Critiques futurs: mais quelqu'inutile que puisse être notre témoignage pour l'avenir, qui sera instruit d'ailleurs, nous ne voulons pas qu'on puisse nous reprocher d'avoir omis dans nos Journaux, que le premier Evêque de Blois, fut David-Nicolas Berthier, fils du Président à Mortier, de même nom, au Parlement de Toulouse, & petit-fils de Jean Berthier, premier Président du même Parlement.

EVE'CHÉ D'ORLEANS.

Ce n'est pas seulement pour les commencements des Siéges Episcopaux qu'il y a des disputes; il y en a aussi pour les commencements des anciennes Villes. Celle d'Orleans a été le sujet de quelques contestations, qui n'ont pas encore été décidées. Il y a des Critiques qui soutiennent qu'Orleans est le *Genabum* qui fut pris & brûlé par César. D'autres le nient,

& ont aussi leurs raisons. On convient qu'il y a eu des Evêques à *Genabum* : mais étoient-ils Evêques d'Orleans ? C'est de quoi doutent ceux mêmes qui prétendent que *Genabum* est la Ville d'Orleans.

Le 96 Evêque d'Orleans, fut Jean de Morvilliers. Ce Prélat avoit un talent singulier pour les Négotiations où la Cour l'employa souvent. Il dompta son Chapitre sur un point fort singulier : ce qui n'est pas une petite gloire ; mais il n'en fut pas venu à bout, si l'autorité du Roi ne fut venue à son secours. Le Prince déclara qu'il vouloit envoyer pour des Négotiations importantes l'Evêque d'Orleans en divers pays, où il seroit à propos qu'il eut une longue barbe. Ainsi il lui fut permis de la conserver. Nous avons mis ce fait par indulgence pour certains Lecteurs de Journaux, qui ne cherchent qu'à s'amuser. L'Evêque fit son entrée solemnelle

dans son Eglise, le 26 Novembre 1559 : mais il ne délivra que 29 Prisonniers, parce qu'on ne voulut pas qu'il usât pleinement du Privilége accordé à ses Prédécesseurs, de délivrer tous les Prisonniers qui se trouveroient alors dans les Prisons d'Orleans. Le désordre des tems en fut la cause. Il y avoit alors une multitude de Scélérats, *à qui il étoit plus salutaire d'être punis de leurs crimes, que d'en obtenir l'impunité.* Jean de Morvilliers refusa les Sceaux en 1560 : il les accepta en 1568, & s'en démit en 1571. Il avoit assisté à l'Assemblée de Poissi en 1561, & au Concile de Trente en 1562. Il fut un des Plénipotentiaires qui signérent à Troye en 1564 le Traité de Paix conclu entre Charles IX. Roi de France, & Elizabeth, Reine d'Angleterre. Il mourut à Tours en 1577, & fut inhumé à Blois, chez les Cordeliers. Son inclination pour les Lettres & les beaux Arts, lui attira l'estime & l'affection des Sçavants.

Gabriel de l'Aubépine, cent-uniéme Evêque d'Orleans, & d'une naiſſance diſtinguée, fut nommé à cet Evêché en 1599, quoiqu'il n'eut encore que vingt ans, deux mois & huit jours, mais il ne fut ſacré à Rome par le Pape Clément VIII. qu'en 1604 : il vint enſuite en ſon Diocèſe, dans la réſolution de ne s'occuper plus pendant le reſte de ſa vie, que des fonctions Epiſcopales, & de l'étude des Antiquités Eccléſiaſtiques. Les Ouvrages qu'on a de lui montrent bien qu'il étoit très-inſtruit des uſages des premiers ſiécles de l'Egliſe. Ce fut ſous ſon Epiſcopat que les Jéſuites furent établis à Orléans. Ce digne & ſçavant Prélat mourut en 1630 à Grenoble, où l'Aſſemblée du Clergé l'avoit député vers Louis XIII.

Nous n'omettrons pas le cent cinquiéme Evêque d'Orleans, Louis Gaſton Fleuriau, qui gouverna cette Egliſe pendant 26 ans. Il fut un vrai modéle des vertus

Episcopales. Son Epitaphe est si modeste, qu'on est tenté de croire que c'est lui-même qui l'a dressée. Tel qu'en soit l'Auteur, il n'a pas à craindre qu'on lui reproche d'en avoir trop dit, ce qui n'arrive que trop souvent; mais on lui reprochera de n'en avoir pas dit assez :

Cy gît Louis Gaston Fleurian d'Armenonville, en attendant la Résurrection des Morts. Il occupa 26 ans, 9 mois, 24 jours le Siége de l'Eglise d'Orléans, & mourut en cette Ville le 9 de Juin, l'an 1733, âgé de 71 ans. Priez pour lui.

S'il fut un excellent modéle des vertus Episcopales, son Epitaphe est aussi un excellent modéle pour tous les Faiseurs d'Epitaphes. On en a inséré plus d'une dans l'Ouvrage dont nous rendons compte, où bien des Lecteurs croiront peut-être voir quelque-chose qui approche de la flaterie.

Juin 1745.

EVE'CHÉ DE MEAUX.

On n'eſt guéres diſpoſé à croire que S. Denis, le premier Evêque de Paris, ait été auſſi le premier Evêque de Meaux : on croit plus volontiers que ce fut S. Sainctin ; mais fut-ce un des Diſciples du premier Evêque de Paris, ou le premier Evêque de Verdun ? Car s'il a été un des Diſciples de S. Denis, il n'a pu être l'Evêque de Verdun, qui ſe trouva au Concile de Cologne en 346, & s'il a été l'Evêque de Verdun, comme il eſt vraiſemblable, il n'a pu être le Diſciple de S. Denis, qui vint dans les Gaules au ſecond ou troiſiéme ſiécle. Les Révérends Peres Bénédictins ne penſent pas que S. Sainctin de Meaux ait été Diſciple de S. Denis. M. de Tillemont penche à croire que S. Sainctin de Meaux fut fait Evêque de Verdun, vers la fin du quatriéme ſiécle, & qu'au commencement

 du

du cinquiéme, il se retira à Meaux, environ l'an 407, & qu'il y mourut, ou du moins que son corps y fut transporté, de peur qu'il ne fut exposé aux outrages des Barbares, qui commencoient alors à se répandre dans le voisinage de Verdun. Cependant, ajoûte le même Auteur, rien n'empêche qu'il n'y ait eu deux Evêques de ce nom, l'un Evêque de Verdun, & l'autre Evêque de Meaux. On ne dit rien des Actes de S. Sainctin, parce que les Critiques les regardent comme une fable.

Nous sommes obligés, pour ne pas faire des Extraits trop longs, de passer sous silence un très-grand nombre d'Evêques qui ont gouverné l'Eglise de Meaux avec sagesse & capacité. Jacques-Benigne Bossuet fut son cent-sixiéme Evêque : Prélat des plus distingués, par son éloquence & par son érudition Théologique, que la France ait jamais eus. Il écrivit en 1702 au S. Pere, pour demander la Ca-

nonisation de S. Vincent de Paul, *dont il avoit embrassé l'Institut dans sa jeunesse*. Il fut d'abord Evêque de Condom, & ensuite de Meaux pendant 22 ans. Après avoir beaucoup souffert des douleurs de la pierre, deux années entiéres, il mourut à Paris dans sa 77. année en 1704. Son corps est inhumé dans sa Cathédrale, où on lui fit de magnifiques obséques.

Les Ouvrages que ce sçavant Evêque a composés, sont entre les mains de tout le monde, & font bien connoître la force de génie, & la capacité de l'Auteur. On en trouve ici le Catalogue: peu après sa mort, les Journalistes de Trévoux en publiérent un, qui, si nous nous en souvenons bien, leur avoit été fourni par le Bibliothécaire du Prélat.

Le Successeur de M. Benigne Bossuet a été Henri de Bissi, fils de Claude de Thiard, Comte de Bissi & d'Eléonore-Angélique de Nochere. Il se démit de l'Evêché

de Toul, refusa l'Archevêché de Bordeaux, & fut nommé par Louis XIV. en 1704 à l'Evêché de Meaux, dont le Pape lui accorda les Bulles *gratis.* Il eut en 1713 la nomination du Roi pour le Cardinalat, & ce Prince lui donna sur la fin de 1714 l'Abbaye de S. Germain des Prés, pour le mettre en état de soutenir sa nouvelle Dignité, que le Pape lui conféra en 1715. Il condamna *les institutions Théologiques du P. Juenin de l'Oratoire* par un Mandement particulier, où l'on voit combien ce Prélat étoit exact & habile en ces sortes de matiéres. On trouve le Catalogue de ses Ouvrages dans l'Histoire de l'Eglise de Meaux, écrite par ses ordres. Il fut fait Commandeur de l'Ordre du S. Esprit en 1724. Le Livre du P. Courrayer, sur les Ordinations Anglicanes, ayant été imprimé, causa un grand scandale : ce qui détermina le Roi à faire assembler les Evêques qui se trouvoient alors à Paris. Ces As-

ſemblées ſe tinrent chez le Cardinal, à S. Germain des Près, & on y condamna pluſieurs propoſitions de l'Auteur. Cette cenſure fut adoptée par pluſieurs Evêques de France. Enfin le Cardinal de Biſſi, après avoir ſignalé ſon zéle pour la Foi, par ſes Ecrits & par ſes Négotiations; & ſa charité pour les pauvres par des aumônes très-abondantes, ſans parler de pluſieurs établiſſemens utiles & honorables à l'Egliſe, mourut à Paris, à l'âge de 81 ans, en 1737. Son corps a été tranſporté à Meaux & inhumé dans la Cathédrale de cette Ville.

Nous nous abſtiendrons par reſpect de parler des Evêques encore vivants. Leur tour viendra dans la ſuite des tems, quand on ne craindra plus de les offenſer par de juſtes Eloges.

On a raſſemblé à la fin du huitiéme Tome, comme à la fin des autres, un grand nombre de Titres, d'Actes, &c. C'eſt un uſage

trop judicieusement établi, pour le négliger désormais. Si nous oublions d'en avertir à chaque Volume, on n'en doit pas moins croire que ces sortes de Recueils n'y ont pas été omis.

ARTICLE XLVII.

POMPE MARINE, extrêmement facile à construire & à manœuvrer. Par le P. C. J.

IL seroit à souhaiter pour le progrès des Sciences & des Arts, des Artistes mêmes & des Sçavans, & pour le bien de la Société, que ceux qui trouvent des choses utiles, les communiquassent tout de suite, sans aucun mystére ni monopole, au Public. Dans le secret qu'ils affectent, ils peuvent fort bien passer leur vie, la perdre même, à cultiver une terre ingrate, & à s'entêter inutilement d'une illusion, dont la publicité les désa-

buſeroit tout d'un coup. Si l'invention étoit bonne, point de meilleur moyen pour s'en aſſûrer le mérite, la poſſeſſion & la gloire, qui leur échappe ſouvent dans un ſécret toujours mal gardé par l'amour propre. Ils trouveroient même dans le Public des ſecours & des lumiéres, qui leur aideroient à faire mieux.

Quoique la Pompe qu'on va propoſer puiſſe être d'uſage partout, on l'appelle *Marine*, parce que la Navigation & le Commerce ſont un objet ſupérieur à tout, & que réellement on l'a d'abord tournée de ce côté. On ne la donne donc que comme une Machine utile, ſimplement bonne, ſans la recommander par ſa nouveauté, par ſon invention, ni par rien de merveilleux. On a aſſez donné dans ce ſiécle de Machines, de Pompes même merveilleuſes & ſçavantes. Nous ne nous exceptons pas nous mêmes. Il eſt tems qu'on en donne d'utiles, de faci-

les, de bonnes, dont la ſimplicité couvre tout l'artifice & tout le mérite de l'invention. *Ut ſibi quivis ſperet idem, auſus idem*, &c.

D'abord la Pompe qu'on propoſe, eſt quarrée, triangulaire même ſi l'on veut, quarrée longue, trapeze, lozange, pentagone, hexagone, octogone, point ronde en un mot, quoique ronde encore ou ovale ſi on le veut abſolument, la figure étant ici tout ce qu'il y a de plus indifférent, & me ſuffiſant de le prouver par mon indifférence même. Car le rond eſt uſité de tout tems, & l'uſage a toujours des Partiſans, des Eſclaves même.

On en fera tout ce qu'on voudra, je ne preſcris point de loi: mais j'obſerve que pour une Pompe ronde, il faut un bois choiſi, des outils choiſis, des ouvriers uniques, & des frais à proportion, c'eſt-à-dire, triples par ces trois endroits. A peine dans Paris, ai-je trouvé deux Ouvriers qui euſſent

des outils, & qui ſçuſſent percer en rond égal, droit & uni une Pompe de 5 ou 4 pouces de creux, & pour 7 à 8 pouces, je n'en ai trouvé aucun.

Avec 4, avec 5, avec 3 planches quelconques, ſimplement dreſſées & médiocrement polies, tout Menuiſier, Charpentier, Apprentif m'a pluſieurs fois conſtruit un corps de Pompe quarré ou triangulaire. Un ſimple Mouſſe de Vaiſſeau la conſtruira, &, ce qui eſt plus eſtimable, la radoubera, la refera. Car loin de la Terre & des Ports, une Pompe qui creve, qui ſe fend, qui s'uſe, ſe trouve inutile, & ſouvent au moment du plus grand beſoin; & ſouvent on ſe trouve, dans des beſoins extraordinaires, n'en avoir pas aſſez.

La Pompe en queſtion eſt une *Pompe ſans façon.* On lui a même donné ce nom, mais un Titre ſi modeſte auroit pu paroître trop faſtueux. Il ne faut que des clouds, des chevilles, des ſangles avec du

linge gaudroné, ſuifvé, graiſſé dans les joints ou dans les fentes accidentelles. Les planches doivent être épaiſſes, & peuvent être minces; car on ne veut point de ſervitude. Seulement ſi elles ſont minces, on les revêtira d'une double, triple ou quadruple enceinte des mêmes planches avec du gaudron, couroi, graiſſe, &c. entre deux. Un trou, une fente ſe couvrent de même en dehors, ſans façon.

La forme de la Pompe détermine celle du Piſton. C'eſt un ſimple billot de bois ſimple ou formé d'un aſſemblage de planches, taillé ou façonné pour entrer dans le corps de Pompe, avec un manche ou bâton ou verge de fer implantée au milieu du billot, pour le faire aller haut & bas. Car du reſte, point de ſouſpapes ni clapets, &c. audit corps de Piſton, qui ne doit qu'attirer l'eau à ſa ſuite, & la refouler ou ſimplement fouler, pouſſer de haut en bas.

Il faut pourtant des ſouſpapes à une Pompe ? Il en faut deux, toutes deux à l'endroit le plus bas du corps de Pompe, l'une permettant à l'eau du fond de cale d'entrer dans ce corps, & l'autre vis-à-vis, lui permettant de ſortir tout de ſuite, repouſſée par le Piſton, dans un canal horizontal qui la mene dans la Mer même, au niveau du fond de cale, ſans avoir la peine de l'elever dans un canal au deſſus du niveau de la Mer.

Mais cela ſuppoſe bien des affaires, me dira-t on; & d'abord il ſuppoſe que le Vaiſſeau ſera percé dans ſon bordage à fond de cale & ſous la ligne d'eau, choſe à laquelle un Marin ne peut penſer ſans frémir. Je ſuis de bonne foi, je ne devine rien Un Marin aguerri & homme d'eſprit, m'a dit au premier mot, que j'en parlois à mon aiſe, mais que lui, il ne s'embarqueroit jamais dans un Vaiſſeau qui auroit un pareil trou dans ſon fond. Si je diſſimulois une pa-

reille difficulté, on la croiroit bien forte.

Je répondis, qu'un trou n'étoit rien, pourvu qu'il fut bouché à l'épreuve. Tout Vaisseau a des troux, mais ils sont bouchés, chaque planche bouche un trou grand comme elle, & un Vaisseau ne périt pas à chaque coup de Canon qui lui fait un trou, d'autant plus dangereux, qu'il est souvent grand, inégal, bizarre & accidentel. Au lieu qu'un trou fait exprès & avec art, a cent bouchons tout prêts & tous convenables & ajustés.

D'abord nos deux souspapes sont des bouchons appropriés; on en peut mettre 3, 4, & dans toute la longueur du canal d'issue, à l'issue même. On peut, lorsque la Pompe ne joue pas, fermer la principale souspape, en fermer deux & trois avec des crochets, verroux, serrures qui forcent un peu. On peut mettre à l'issue ou ailleurs une *mauge* ou *maugere* comme aux *Dalots* des Ponts, qui sont des trous

au Vaiſſeau par où l'eau peut entrer de gros tems. Ces *mauges* ſont des poches de cuir, qui s'ouvrent en dehors, lorſque l'eau ſort du Vaiſſeau & ſe tiennent ridées, affaiſſées, fermées hors de là. On peut, avec un peu d'art & ſans trop de façon, les diſpoſer comme ces fils de fer en cône qui laiſſent entrer une ſouris, & l'empêchent de ſortir.

On peut, & c'eſt le mieux, ſans chicaner les imaginations, & pour les tranquiliſer, mettre tout d'un coup un bon robinet, & deux ſi on veut entre la Pompe & la Mer. On ouvrira le robinet pour pomper. On le tiendra fermé hors delà. Eſt-ce une ſervitude ? Les Pompes ordinaires en ont bien d'autres.

Encore même les Navigateurs Hollandois ſont-ils plus familiers que cela avec la Mer. Ils la connoiſſent, ils y ſont nés, & leur Pays n'eſt qu'un millier de trous par où la Mer a droit de les noyer ſur Terre, où ils dorment tran-

quillement à l'abri de leurs Digues, qui rebouchent tout. Aussi quand le feu prend dans leurs Vaisseaux à fond de cale ou entreponts, ils n'y font pas de façon, ils font, & le sçavant & judicieux *Witsen* conseille de faire un trou à fond de cale, ou sous la ligne d'eau, uniquement pour avoir la Mer plus à la main, & n'avoir pas la peine de la puiser hors du Vaisseau, vous disant froidement qu'on rebouche bien ce trou, quand le péril du feu laisse le tems de penser à celui de l'eau, qui entre par ce trou, tout le tems qu'il est ouvert.

Or, si on a besoin quelquefois d'un trou pour faire entrer la Mer dans un Vaisseau, il seroit bien plus sage de laisser un ou deux ou trois pareils trous toujours faits, mais faits non à la hâte & par un maladroit, mais à loisir, avec dessein, avec art, dans l'endroit le plus convenable, en *coufant*, c'est le terme, de bons

& forts madriers en façon d'ourlet autour de ces trous, comme on fait aux trous des *Ecubiers* ou des *Amures*, & y mettant une porte, souspape ou robinet, capables de donner autant & aussi peu d'eau qu'on le voudra dans un besoin. Or on profiteroit de ces trous pour nos Pompes, qui sont un besoin constant & journalier. On en fera pourtant tout ce qu'on voudra; car encore est-il plus facile de laisser les choses aller leur train, sans aucun tourment d'invention & de nouveauté. Pour moi, je n'ai d'intérêt qu'à le dire, si c'en est un. Un diseur & un faiseur sont deux hommes totalement différens en fait d'Arts.

Mais quel est donc le but, de faire sortir l'eau immédiatement par le fond de cale même dans la Mer? Le but est d'imiter la Nature, qui fait toutes choses par le chemin le plus court, le plus facile, le moins couteux, & de rendre une Machine utile, le moins machine qu'il soit possible.

Les Pompes de Vaisseau élévent l'eau par de longs tuyaux par dessus les Ponts, d'où elle retombe ensuite dans la Mer avec fracas comme une belle cascade. On a vu telle Pompe de Vaisseau élever l'eau de 30 à 40 pieds. Les moindres l'élevent de 15, 20, ou 25. Aussi y faut-il 12, 16, 20, & 30 hommes & plus, en action ou en relais, suant à grosses goûtes, & souvent tombant de lassitude; surtout si pendant ce tems là il faut que 2, 3, & 4 Pompes marchent, & que les mouvemens de la Mer contrarient ces hommes dans leur mouvement, & les rendent plus occupés encore à s'empêcher de tomber, ou les font tomber malgré eux; & si encore, pour surcroît de travail, ils ont le feu, le canon de l'Ennemi & ses coups de main à combattre, outre l'inondation de la sentine. Il n'y a pas bien des années que les Nouvelles publiques ont parlé d'un Vaisseau, dans lequel 2 ou 300

hommes étoient occupés pendant bien des heures à manœuvrer huit Pompes, sans lesquelles eux & autant d'autres plus considérables, alloient périr avec un Vaisseau du premier rang, battu d'une furieuse tempête.

L'Ennemi même, qui voit ces belles cascades durer, grossir, se multiplier, prend courage, & dit, voilà un Vaisseau qui nous revient, & qui sera bientôt hors de combat. La nouvelle Pompe n'aura que les Poissons témoins de son jeu soûterrain ou soûmarin.

D'abord, elle ne sera pas longue de plus d'un pied au dessus de ses souspapes, & elle n'élévera l'eau que de 4, 5 ou 6 pouces. Cela n'a sûrement rien de fatiguant, ni qui demande beaucoup de mains. Elle n'a pas la peine du détour ou de l'élévation, elle rejette l'eau par où elle est entrée, par un plus court chemin même. On pourroit absolument la faire rentrer dans la Mer, à côté de la quille, au tra-

vers si on vouloit, si on osoit, (car cela fait peur, je le sçais, & n'ai garde de le vouloir ;) ou enfin à l'extrêmité du *Platfond*, à la naissance des *fleurs* ou des *genoux*, entre deux *varangues*.

Mais la Mer va de toute sa force combattre cette eau, la repousser dans le Vaisseau, & l'empêcher d'en sortir. Qui en doute? Il seroit singulier qu'on en fût venu là, sans avoir prévu cette terrible difficulté, à laquelle pourtant, preuve qu'on l'a bien prévue, on ne balance pas à répondre *oui* & *non*. Tout le monde trouve des difficultés, les Géométres les aiment, dit ingénieusement M. de Fontenelle : c'est qu'ils les évaluent. Or les bons comptes font, dit-on, les bons amis.

Evaluons la résistance de la Mer contre l'eau qui sort repoussée par un Piston. C'est une colonne d'eau Marine, dont la base est, supposons, d'un demi pied en quarré, & la hauteur 12, 15 ou 18 pieds,

qui est le tirant d'eau d'un Vaisseau, ou la profondeur du fond de cale au dessous de la ligne d'eau, ou ligne de flotaison, ou surface de la Mer. C'est donc une colonne d'eau à surmonter de 16 pieds ou de 32 demi pieds par exemple de hauteur, sur un demi pied de base, ce qui fait le poids juste de 30 demi pieds quarrés ou cubiques.

L'eau Marine pese 76 livres le pied cube. Le pied cube contient huit demi pieds cubes, & 32 demi pieds font 4 pieds d'eau, c'est-à-dire, 304 liv. de poids & de force réactive de la Mer contre le Piston. Un homme en levant à 25 livres de force, en poussant de haut en bas, il en a bien 40. Or ici il n'y a qu'un demi pied d'eau à élever de 6 pouces, ce qui fait un demi pied cubique d'eau & environ 9 à 10 liv. à élever, ce qui ne passe pas la force d'un enfant. Mais pour pousser l'eau dans la Mer, il faudroit 7 à 8 hommes: &

en y employant une bringuebale convenable, un ou deux hommes ſuffiroient pour vuider 9 à 10 liv. d'eau par chaque coup de Piſton, ce qui eſt beaucoup.

Ce n'eſt pas là le dernier mot, & le calcul eſt fort enflé en faveur de ceux qui voudroient s'en défier. En Géométrie, les proportions valent mieux que le calcul. Quelle que ſoit la colonne d'eau à ſurmonter, les Pompes ordinaires en ont une plus grande à vaincre, à remuer & ſurtout à porter. La choſe eſt de droit. De droit, la nouvelle Pompe n'a que la hauteur du tirant d'eau à vaincre, & de droit, les Pompes ordinaires ont le niveau de l'eau à ſurmonter.

Dans la pratique, c'eſt toujours 4, 5 & 6 pieds, & quelquefois 10 de plus; n'y en eut-il qu'un, c'eſt toujours un pied d'eau, & la force de deux hommes dans une Pompe de 6 pouces de calibre. Il eſt toujours contre les bonnes régles de faire avec plus ce

qu'on peut faire avec moins, surtout dans des opérations d'elles-mêmes couteuses & pénibles. Dans la pratique même, un pied de plus de charge, sur 15 ou 20 pieds, acheve d'écraser tout, & exige souvent le double de gens pour le supporter. Il ne s'en manque souvent que d'un pouce & d'une ligne, pour qu'un poids atteigne au point d'élévation où on veut le placer, & manque de cette ligne on est obligé de le laisser retomber, ou de forcer tout & de s'incommoder pour toute la vie.

Il y a bien d'autres avantages dans la nouvelle Pompe. C'est dans un canal de bois, de cuivre ou de plomb, que les Pompes ordinaires élévent l'eau par aspiration ou par refoulement. Le tuyau sera ici la Mer même. Or dans des tuyaux étroits, l'eau Marine surtout à cause de son sel, sable, bitume, essuye, des frotemens & des contr'efforts bien grands, surtout dans les refoulemens qui forcent les

parois des tuyaux, à cauſe de l'incompreſſibilité de l'eau.

Dans un tuyau étroit, l'eau eſt une maſſe comme ſolide. L'eau environnée d'une grande eau, conſerve toute ſa liquidité. Elle ne frote rien, parce que rien ne l'arrête, l'eau qui l'environne ſe laiſſant entraîner, & favoriſant tout à fait ſon mouvement, le partageant même, comme pour l'anéantir & le réduire à rien, de ſorte que de proche en proche l'eau ſe perd dans l'eau, & il n'y paroît pas plus qu'à la ſurface, qui n'en croît pas de l'épaiſſeur d'un millionieme de millionieme de ligne, ſurtout ſi on ne la pouſſe point avec trop de vivacité.

Car on peut s'y ménager autant qu'on veut. Les Pompes ordinaires ont beſoin d'être engorgées d'eau, & qu'on y en jette avant que de les faire jouer; & quand elles jouent, elles ſe dégorgent & lâchent toute leur eau, pour peu qu'on ceſſe de s'épuiſer

à les faire aller vitement. Celles-ci prendront toujours à cause du peu de jeu, & de la justesse à proportion qu'on pourra donner au Piston. En tout cas, ne prenant pas elles n'ont point de charge à porter. Mais au moment critique où l'on repoussera l'eau dans la Mer, on pourra faire durer une heure, si on vouloit, cette opération & s'endormir dessus, sans rien craindre. Tout cela calculé, réduiroit bien à l'action d'un seul homme, d'un enfant même, le calcul ci-dessus qui nous en donnoit deux. L'essentiel est qu'ici l'eau n'est point soulevée & portée en masse tout d'une piéce, & qu'elle reste à chaque instant en équilibre avec celle qui l'environne. Ce qui réduit la résistance à beaucoup moins que je ne dis. Encore est-ce là son mauvais côté.

Dans le cas critique du mouvement du Vaisseau, & lorsqu'il marche, qui est le tems où on pompe le plus, & où les Pompes

ſont plus difficiles à manœuvrer, celle-ci n'aura point, ou très-peu de réſiſtance à ſurmonter de la part de la Mer, à laquelle le Vaiſſeau ſe dérobe d'autant plus, qu'il ſille d'avantage. Ceci mérite de l'attention. Il n'y a rien de merveilleux, il n'y a que du bon.

Suppoſons une, deux, trois ou quatre Pompes placées le long de la quille avec un canal; qui vers l'arriere, fourche en deux, l'un allant rendre à *ſtribord*, l'autre à *babord*, c'eſt-à-dire, à droite & à gauche de l'arriere. Si le Vaiſſeau va vent arriere, on ouvrira les deux robinets des deux canaux d'iſſue. Si le Vaiſſeau va vent largue ou au plus près, de baſbord à ſtribord, on ouvrira à baſbord; s'il va de ſtribord à baſbord, on ouvrira à ſtribord. Et jamais le ſillage ne ſera retardé, & toujours il aidera & ſera aidé.

Si bien aidé au reſte, qu'il n'y a pas de Barque, Gondole, Canot, Chaloupe, Galere même, Galiote & Brigantin, qu'on ne fit aller avec

de pareilles Pompes substituées aux Rames. La chose est curieuse, l'expérience dira si elle est bonne. En attendant, tout le reste que nous venons de dire est éprouvé, non dans la Mer, mais dans des eaux assez profondes.

Et comme la Pompe n'éleve point l'eau au dedans de son canal, si ce n'est de 3, 4 ou 5 pouces, on la peut faire fort courte, ce qui débarrasse le Vaisseau d'autant : & on peut d'autant l'aggrandir comme un cofre haut d'un pied, large & long d'autant, de deux même, & de trois si on veut, pour vuider un tonneau d'eau d'un seul coup de Piston qu'on feroit descendre alors avec un cric ou avec un poids ou par maniere de pressoir. Le fond de cale tout entier pourroit devenir le corps de Pompe, & un seul coup de Piston vuideroit alors toute son eau. C'est du beau, je ne voulois dire que du bon. Le plus sûr est de s'arrêter là ; car tout ceci n'est qu'un commencement.

ARTICLE

ARTICLE XLVIII.

LETTRES ANONIMES où l'on combat le préjugé qui attribue à l'imagination des Meres le pouvoir d'imprimer sur le corps des Enfans, renfermés dans leur sein, la figure des objets qui les ont frappées. in-12. *Pag.* 226, *sans la Préface. A Paris, chez les freres Guerin.* 1745.

QUand les Philosophes suivent un préjugé, ils se donnent bien de garde de le dire. Ce seroit renoncer à la Philosophie, & devenir peuple, pour la maniere de penser. Que font-ils donc ? Ils donnent à l'opinion commune un air de Doctrine, ils fabriquent un systême pour l'expliquer. Ainsi le P. Mallebranche ayant adopté l'idée vulgaire : *que l'imagination des Meres imprime sur les Enfans renfermés dans leur sein, la figure des objets qui les ont frappées*; il défen-

dit cela en Métaphyſicien un peu Anatomiſte ; les exemples vinrent à l'appui ; c'étoient des problêmes à réſoudre, il les tourna en preuves ; peu de gens inquiéterent le Philoſophe ſur cette partie de ſa doctrine : on trouva ſon explication, bonne pour le fond, & charmante pour la maniére ; enfin, à cet égard, preſque tout le genre humain devint Mallebranchiſte.

Mais ce ſentiment eſt-il un préjugé ? Nous annonçons 23 Lettres qui prétendent le démontrer ; elles ſont adreſſées à une Dame, qu'on ſuppoſe allarmée du ſyſtême commun, & à qui l'on donne une tête aſſez forte pour ſaiſir des idées un peu abſtraites. On lui en épargne le plus qu'on peut ; il en reſte néanmoins encore aſſez, pour occuper ſérieuſement une Eleve de Mallebranche, de Locke, de Leibnitz ou de Newton ; heureuſement notre ſiécle produit des Dames Philoſophes, & il ne ſe borne pas comme le ſiécle dernier

aux talents des Daciers, des Scuderys, & des Deshoulieres.

Il y a ici des Préliminaires, comme dans tous les exposés de Doctrine. On explique comment les objets extérieurs font impreſſion ſur notre ame. Une matiére très-ſubtile ébranle les filets nerveux qui tapiſſent le font de l'œil; les eſprits animaux, contenus dans ces filets, refluent vers le cerveau; en refluant ainſi, ils ébranlent d'autres filets qui ſont les fibres du cerveau; à l'occaſion de cet ébranlement, & en conſéquence de l'union étroite qui eſt entre l'ame & le corps, il s'excite dans nous certaines idées. Si l'ébranlement eſt communiqué à pluſieurs fibres, il en réſultera une idée compoſée; s'il y a des diſſonances dans l'ébranlement, on aura des idées déſagréables; ſi une fiévre violente cauſe un ébranlement confus, on éprouvera des idées turbulentes. En un mot la variété des organes & des mouvemens, mettra des

différences & des combinaisons à l'infini dans les perceptions non réfléchies; car on ne parle ici que de ces sortes d'idées, & il n'est point question de ce qui se passe dans un esprit *qui examine, qui delibère & qui décide.*

Ces principes posés, voici le raisonnement de notre Auteur. « Pour que les idées d'une Mere » puissent être communiquées à » l'enfant renfermé dans son sein, » il est indispensable que les es- » prits, qui, avec une certaine » détermination reçue des objets » extérieurs, ont ébranlé une fi- » bre du cerveau de la Mere, & » excité en elle une idée, passent » avec la même détermination au » cerveau de l'enfant, & en ébran- » lent les fibres d'une maniére » exactement conforme à celle qui » dans la Mere a excité cette » idée. » Or il semble que cette condition ne peut se rencontrer. Car la destinée des esprits animaux, qui vont du cerveau de la Mere à

l'enfant, eſt de ſe mêler au ſang de la Mere, de ſe confondre avec toute la maſſe des liqueurs, de ne faire qu'un tout avec elles, de circuler, de ſe diviſer, de ſe porter enfin *dans les Vaiſſeaux ſanguins & lymphatiques*, qui font la communication de la Mere à l'enfant. Et comment la même détermination pourra-t-elle ſubſiſter dans tout ce mouvement des eſprits animaux ? Il y a plus : après ces différens détours, il faudra qu'ils commencent une nouvelle circulation relative au corps de l'enfant, juſqu'à ce qu'ils ſoient placés dans ſon cerveau : autre inconvénient pour la conſervation du mouvement, ſelon la même ligne & la même direction. Cependant ſi ce mouvement ne ſubſiſte plus, ou s'il eſt tout changé, comment pourra-t-il exciter dans l'enfant la même idée qui a frappé la Mere ?

Et quand on accorderoit que la Mere communique à ſon enfant l'idée des objets qui l'ont frappée,

il ne s'enſuivroit pas qu'elle put lui communiquer ſes paſſions ; car l'identité des ſentimens ſuppoſe une entiére conformité dans les organes. « Or je ne penſe pas, dit » notre Auteur, qu'on voulut ſou- » tenir que la diſpoſition du cer- » veau de la Mere ſoit ſemblable » à la diſpoſition du cerveau de » l'enfant.... Quelle prodigieuſe » différence entre les perceptions » de l'enfance, & celles de l'âge » viril ; quelle différence encore » plus grande, ſi l'on porte la » comparaiſon juſqu'à l'enfant qui » vient de naître ? Jugeons par là » de l'état de l'enfant renfermé » dans le ſein de ſa mere ; dans » un état ſi imparfait, ſi peu ſuſ- » ceptible d'impreſſions, quelle » proportion, quelle reſſemblan- » ce trouvera-t-on entre l'enfant » & la mere ? »

Mais quand il ſeroit vrai qu'un enfant participe à tous les ſentimens de ſa Mere, comment le cours des eſprits, qui auroit excité

la même idée & les mêmes sentimens dans l'un & dans l'autre, pourroit-il graver sur le corps de l'enfant la figure de l'objet qui auroit frappé la Mere ? Tout le pouvoir de notre ame, qui est en nous le principe de la vie & des mouvemens, ne peut donner aux esprits animaux une direction qui les porte vers un certain endroit de notre peau, plutôt que vers une autre partie ; & quand ces esprits pourroient y être portés ; comme ils ne conservent pas en eux-mêmes l'image des objets extérieurs qui ont frappé l'ame, ils ne pourroient la graver sur cet endroit de la peau ; & s'ils pouvoient le graver, il faudroit que cela se fit autant sur le corps de la mere, que sur celui de l'enfant, ce qui est néanmoins contraire à l'expérience. « Envain allégueroit-» t-on la différence qui se trouve » entre le tissu & la force des par-» ties de l'un & de l'autre. La mê-» me foiblesse qui se trouve dans

» les parties extérieures du corps
» de l'enfant, se trouve dans son
» cerveau. Ses sensations sont pro-
» portionnées à cette foiblesse,
» comme elles le sont dans la me-
» re, à la force & au ressort des
» fibres de son cerveau; les pas-
» sions & tous les divers mouve-
» mens qu'elles peuvent occasion-
» ner dans les esprits, seront donc
» dans la mere & dans l'enfant
» proportionnés à ces différens
» dégrés de solidité : ce que les
» passions ne produiront pas dans
» la mere, à raison de la résistan-
» ce des fibres de son corps, elles
» ne pourront le produire sur les
» parties extérieures de l'enfant,
» parce que la résistance de ses fi-
» bres, quoique foible, est pro-
» portionnée à l'action des esprits. »

Comme les phénoménes les plus singuliers qu'on cite dans la question présente, sont de trois espéces; sçavoir, des enfans qui naissent sans quelque partie de leur corps; d'autres qui viennent au

monde avec des parties multipliées, par exemple avec deux têtes, & quatre bras; quelques-uns dont la figure eſt transformée en celle d'un autre animal; notre Auteur fait remarquer que l'imagination d'une mere ne peut opérer ces ſingularités : car il faudroit pour cela détruire dans le corps de l'enfant des parties déja organiſées, il faudroit y en ajoûter de nouvelles, il faudroit y en ſubſtituer d'autres à celles qui exiſtoient déja; trois choſes, qu'une imagination, quelque vive qu'on la ſuppoſe, ne peut faire. Et comment les feroit-elles, n'en ayant, & ne pouvant en avoir aucune idée?

Cet argument doit être un Achille contre le P. Mallebranche, qui s'en ſert ſi ſouvent pour faire croire que notre ame ne peut ni former ſes idées, ni cauſer le moindre mouvement dans le corps. *Comment*, dit ce Philoſophe, *s'y prendroit-elle, ne ſçachant rien de*

ce qui seroit nécessaire pour l'une ou l'autre operation ? Mais ceux qui admettent dans l'ame une puissance naturelle, de faire des idées & de produire des mouvements, ne seront peut être pas touchés de même de ce raisonnement.

Dans toute controverse, on attaque plus aisément, qu'on ne défend, on détruit plus vîte le systême d'autrui qu'on n'établit le sien. L'Auteur Anonyme entreprend d'expliquer la cause des accidens bizarres, attribués au pouvoir de l'imagination des meres sur leurs enfants; & c'est la partie de ses Lettres la plus travaillée, quoique tout l'Ouvrage le soit beaucoup.

Le principe d'où il part est le Méchanisme qui opére le développement de tout ce qui a vie, soit végétale soit animale. Comme il arrive que les Plantes & les Arbres contractent en croissant des irrégularités & des défauts sensibles, tantôt par la qualité du ter-

rain, tantôt par le voiſinage des corps étrangers, tantôt par le trop ou le trop peu de ſolidité dans les germes, tantôt par l'excès ou la médiocrité des ſucs nourriciers; ainſi les animaux, & les hommes mêmes ſont expoſés, dans leur développement, à mille accidens bizarres; & c'eſt au méchaniſme de ce développement même qu'il faut en attribuer la cauſe.

La main d'un enfant renfermé dans le ſein de ſa mere, vient à comprimer trop fortement quelque partie de ſon corps, la lévre par exemple: « cette compreſſion » en gênera les vaiſſeaux, & empêchera que la nourriture y ſoit » portée: cette partie trop mince & trop foible, en proportion des parties latérales, qui reçoivent tout leur accroiſſement, » ſe déchire au moindre effort; la » lévre eſt diviſée. Le même accident arrive chaque jour dans » les racines des plantes, lorſqu'encore tendres, elles croiſſent

» trop près de quelques corps so-
» lides. »

Autre effet de la compression dans les plantes : « Celles qui sont
» gênées, à leur sortie de la ter-
» re, se courbent & se replient
» en divers sens ; ainsi les parties
» molles d'un enfant peuvent être
» défigurées au moment de la nais-
» sance ; le front en est renversé
» & applati, & le visage contre-
» fait. Au travers de ces irrégula-
» rités, on croit quelquefois y re-
» connoître une ressemblance avec
» certains animaux : » Effets néanmoins aussi indépendants de l'imagination de la mere, que si quelqu'un avoit défiguré de ses mains le visage de cet enfant.

La compression fait encore que deux plantes, deux arbres se réunissent. « Quelquefois ils ne for-
» ment, en sortant de la terre,
» qu'un même tronc ; une même
» écorce les enveloppe, ils se sé-
» parent ensuite vers le milieu du
» tronc, & forment deux différen-

» tes têtes. Quelquefois leur réu-
» nion ne se fait que vers le mi-
» lieu du tronc, & ils ne forment
» plus que la même tête. Quel-
» quefois elle ne se fait que dans
» quelques unes de leurs bran-
» ches. » Tout cela avec des com-
binaisons très-variées, & toujours
en conséquence de la trop gran-
de proximité, qui presse les par-
ties les unes contre les autres.
Appliquons ces exemples aux en-
fans. Quelquefois ils se réunissent
deux ensemble dans le sein de la
mere : « & cette réunion se fait
» de différentes maniéres. On en
» a vû de réunis par l'épaule, par
» le front, par la poitrine, par le
» dos; on a vû quelquefois deux
» têtes sur un même corps, &
» quelquefois deux corps sous une
» même tête. On a vû un enfant
» avec quatre bras.» Est-ce l'imagi-
nation de la mere qui a pu créer
cette tête ou ces bras superflus?
& puisque deux arbres trop rap-
prochés se réunissent & croissent

ensemble, sera-t-il difficile de deviner la cause de la réunion de deux enfans dans le sein de la mere ? L'Auteur continue de l'expliquer en habile Physicien.

Il passe de là à d'autres difformités qui se remarquent en certaines personnes : & le développement des germes dans les plantes & dans les arbres, lui fournit toujours des raisons de convenance, qu'on ne peut s'empêcher de trouver très-plausibles.

Dans une branche d'arbre, quelques parties résistent à l'extension de la seve, elles ne croissent pas en même proportion que d'autres, elles deviennent par conséquent plus foibles, il faut que la branche se plie en cet endroit. « C'est » ainsi qu'un enfant, qui d'abord » a paru bien formé, devient bossu en grandissant ; une portion » des vertebres du dos & des ligamens qui les réunissent, ne » pouvant croître en proportion » du reste du corps, force l'épine à se courber & à se vouter.

» Le même méchanisme peut » occasionner des difformités dans » plusieurs autres parties du corps. » Si les aîles du nés n'ont pu acquérir toute leur étendue, & se » prêter à l'extension commune » des autres parties, le nés sera » pincé & recourbé. Ce sera le » nés d'un Singe ou le bec d'un » Oiseau, selon que la figure sera » plus ou moins approchante de » l'un ou de l'autre, & que quelque événement, imaginé après » coup, ou le caprice des Spectateurs le fera décider. »

Mais pourquoi voit-on quelquefois sur le corps de certaines personnes des excrescences de chair, qu'on appelle des *draperies*, parce qu'elles en ont à peu près la figure? Pourquoi remarque-t-on sur d'autres des fleurs ou des fruits, par exemple des groseilles, des meures, des fraises, des framboises? Tout cela s'explique en raison inverse de ce que nous venons de dire, & néanmoins sui-

vant l'analogie des mêmes principes.

Comme la compreſſion, ou le trop de réſiſtance, dans le germe des plantes, empêche l'extenſion de la ſéve, & cauſe de la foibleſſe en quelques unes de leurs parties, ainſi la trop grande dilatation du germe, les fait croître d'une maniére exceſſive. On éprouve par exemple, que des plantes ou des fleurs nées ſur couche ſont bien plus grandes, que celles qui ſortent d'un terrain ordinaire. Et la raiſon de cela, c'eſt que la ſéve de la couche opére bien plus vivement dans le germe, que la ſéve d'une terre commune. Mais ſi l'on ſuppoſe que la facilité de recevoir la ſéve ſoit plus grande, dans une partie du germe de la plante, que dans les autres, cette partie plus dilatée s'étendra outre meſure, & paroîtra monſtrueuſe. C'eſt à peu près ce qui ſe paſſe dans l'accroiſſement du corps humain. « Si la » peau reçoit une trop grande

» quantité de nourriture & qu'elle
» croiſſe avec excès ; dès-lors n'é-
» tant plus proportionnée au vo-
» lume du corps, elle ſera forcée
» de ſe replier en pluſieurs en-
» droits ; ſes plis différens, ſem-
» blables à ceux d'une *draperie*, en
» imposeront : des yeux prévenus
» croiront y appercevoir une vé-
» ritable *draperie*, que l'imagina-
» tion de la mere aura formée. »
Si l'accroiſſement ſe fait vers le haut de la tête, & y forme pluſieurs replis, on imaginera que c'eſt une thiare ou une mitre : un ſeul pli circulaire ſera comparé à un bandeau royal ; & l'on ne manquera pas de dire que c'eſt la vue de quelque tableau qui a occaſionné ces reſſemblances. Ces exemples ſont pour le P. Mallebranche, qui attribuoit à la vue d'une figure du Pape S. Pie, le phénoméne ſingulier d'un enfant né avec une eſpéce de tiare ſur la tête. Il dit même qu'on y remarquoit juſqu'aux traces des diamans dont

la thiare du tableau étoit ornée; ce qu'il faut entendre de la figure & du contour de ces ornemens; car pour la couleur, elle devoit être ſemblable à celle du reſte du corps, « puiſque ce n'étoit qu'une » excreſcence cauſée par l'excès » de nourriture qu'avoit pris cette » partie de la peau : de même que » certaines écorces d'arbres, qui » ont reçu une ſéve ſurabondan- » te, ſe dilatent, ſe replient, & » ſortent du niveau du reſte de » l'écorce. » Tout ceci eſt de notre Auteur Anonyme, qui, en bon Philoſophe, ne demeure court ſur rien.

Il répond de même à l'apparence des groſeilles, des meures, des fraiſes & des framboiſes qu'on croit voir ſur le corps de certaines perſonnes. Si les glandes, dont la ſurface du corps eſt ſemée, viennent à ſe gonfler quelque part, & ſi quelques molécules du ſang s'y extravaſent, cela formera une petite tumeur rouge aſſez ſemblable

à une groſeille, à une fraiſe, à une framboiſe ; ſi la figure eſt un peu prolongée, elle ſera priſe pour une meure. Dans la ſaiſon de ces fruits, le ſang ſe trouve plus agité ; il en paſſera pour lors une plus grande abondance dans l'intérieur de la glande, qui fera croître ſon volume, & rendra la couleur plus vive. Ce ſera la même choſe au milieu même de l'hyver, durant la fiévre, ou après une violente agitation du corps.

A l'égard des taches de vin, qui paroiſſent ſur la peau de quelques perſonnes, il faut les attribuer à la dilatation des vaiſſeaux ſanguins, qui aboutiſſent à l'épiderme. Ces vaiſſeaux plus gonflés & plus étendus qu'à l'ordinaire, laiſſent paſſer une plus grande quantité de la partie rouge du ſang ;
» ce qui doit répandre ſur la peau
» une élévation qui paroîtra rouge
» ou bluâtre, ſelon que dans
» cette dilatation les tuniques
» dont les vaiſſeaux ſont compo-

„ ſés, auront plus ou moins per-
„ du de leur épaiſſeur. „ Et comme le ſang trouve un moindre obſtacle à colorer le viſage que les autres parties du corps, il arrive que le viſage eſt plus expoſé qu'aucune autre partie du corps à ces taches de vin, dont on rejette ſi mal à propos la cauſe ſur l'imagination d'une mere, qui aura déſiré de boire du vin, ou ſur qui l'on en aura répandu.

Eſt-il donc vrai cependant que l'imagination des meres ne contribue jamais à ces phénoménes ſi fréquens, à ces marques ſi répétées & en tant de maniéres, & ſur toutes ſortes de perſonnes? Notre Auteur ſemble d'abord ſe réconcilier ici avec l'opinion commune; il admet pour quelque choſe l'imagination des meres dans ces diverſes avantures. Mais comment, & en quel ſens? comme une pure occaſion, ou comme une cauſe très-indirecte & très-éloignée. C'eſt quand l'imagination ſert les

paſſions, quand elle les rend plus vives & plus ardentes; car alors il ſe fait des agitations ou des ſuſpenſions dans le ſang, & l'un ou l'autre de ces effets n'eſt pas quelque choſe d'indifférent, par rapport à un enfant renfermé dans le ſein de ſa mere.

» Si le cours du ſang eſt préci-
» pité, ou s'il eſt ſuſpendu dans
» le corps de la mere, l'enfant
» doit participer à ces différens
» états, & par une ſuite néceſſai-
» re, le ſang de l'enfant doit faire
» un plus grand effort ſur les vaiſ-
» ſeaux de ſon corps. » Les effets peuvent en être très-funeſtes ſi l'effort eſt général; & l'enfant périt quelquefois dans une révolution ſi conſidérable. « Mais ſi l'ef-
» fort ſe borne à la dilatation de
» quelques vaiſſeaux, ou de quel-
» ques glandes de la peau, il en
» réſultera des groſeilles, des frai-
» ſes, des meures ou des taches
» de vin. »

Or il eſt aiſé de remarquer que

la cause immédiate de ces effets n'est point l'imagination de la mere, elle n'y a d'autre part, que d'avoir excité ou suspendu le mouvement du sang. C'est la disposition des vaisseaux extérieurs, c'est leur configuration, leur situation, leur force, ou leur foiblesse, leur dureté ou leur molesse, qui cause toutes ces singularités : l'imagination a bien mis en jeu les parties du sang ; mais il n'en seroit rien arrivé, sans les arrangemens particuliers des vaisseaux sur lesquels le sang agit.

Encore un mot pour le P. Mallebranche, qui a tant cité l'exemple de l'enfant venu au monde avec des fractures aux bras, & aux jambes, comme si on l'avoit roué. Ce Philosophe attribue, comme le vulgaire, cet accident à la vue d'une Exécution criminelle, où s'étoit trouvé la mere. Ici notre Auteur rassemble toutes ses forces pour montrer que l'imagination de la mere n'a pu pro-

duire cet accident ſi étrange. Le détail de ſes preuves eſt fort circonſtancié. Il faudroit que la terreur de la mere eut déterminé le mouvement général du ſang à ſe porter plutôt vers les bras & les jambes de l'enfant, que vers les autres parties de ſon corps. Il faudroit que l'enfant fût tombé dans des convulſions, qui euſſent affecté particuliérement les bras & les jambes. Il faudroit que les os euſſent été briſés par l'effort de ces convulſions : tout cela renferme des conditions impoſſibles.

Notre Auteur chargé de donner une raiſon plauſible de ce phénoméne, l'attribue à la contraction violente qui ſe ſera faite dans les muſcles du ventre de la mere ; il montre, par un expoſé Anatomique & par la ſituation de l'enfant, que cette contraction a pu altérer ſes bras & ſes jambes, les froiſſer, les rompre, opérer en un mot quelque choſe de ſemblable à ce que la mere avoit vu faire

en assistant au supplice de ce Criminel.

Il y a dans ces Lettres mille autres particularités de Physique, d'Anatomie, d'expériences que nous ne pouvons raconter dans leur entier. On les lira avec plus de fruit & de plaisir dans l'Ouvrage même. Nous n'avons point non plus représenté le stile Epistolaire qui régne par tout, & qui donne quelquefois de l'agrément aux discussions physiques. Tout cela se suppose; nous avons suivi simplement les principes, rapporté les principaux exemples, insinué des commencements d'explication, cité quelques morceaux de l'Auteur. Voilà tout l'Extrait de ce Livre qui est bon, & très-bon dans son genre. L'Auteur auroit du y mettre son nom pour, recevoir les justes Eloges qu'il mérite.

ARTICLE XLIX.

DISSERTATIONS sur la Fondation de la Ville de Marseille : *sur l'Histoire des Rois du* Bosphore Cimmérien, *&* *sur* Lesbonax, *Philosophe de* Mytilene. *A* Paris, *chez* Jacques Barrois, *Quai des* Augustins, *à la Ville de* Nevers. M.DCC.XLIV. *in*-12. Pages 154.

LA Ville de *Marseille*, l'une des plus anciennes, & des plus célébres des *Gaules*, doit son origine aux *Phocéens*, Peuples d'*Ionie*, qui sortirent en différens tems de leur Pays, & firent des établissemens en d'autres contrées. Mais au quel de ces Voyages, ou de ces *Migrations* faut-il rappprter la fondation de *Marseille*? C'est ce qui n'a point été bien éclairci jusqu'ici, & ce que M. *Cary* entreprend de faire voir dans cette Dissertation, où il détermine l'é-

poque de cet événement. Une de ces courſes, & la plus connue dans l'Hiſtoire, ſe rapporte à la ſoixantiéme ou ſoixante-uniéme Olympiade, lorſque les *Phocéens* chaſſés par les *Perſes*, ou obligés d'abandonner leur pays dont les Vainqueurs s'étoient emparés ſous le commandement d'*Harpagus*, Lieutenant de *Cyrus*, chercherent d'autres terres pour s'y établir. La plûpart des Auteurs plaçent, ou ſemblent placer la fondation de *Marſeille* en ce tems, & prétendent que la fuite des *Phocéens* en fut l'occaſion. M. *Cary* examine en Critique habile les paſſages de tous les Anciens qui ont parlé des Voyages des *Phocéens*, de leurs Colonies, de leurs divers établiſſemens, ou nommément de la fondation de *Marſeille*. Le peu d'exactitude des Modernes, qui ont écrit l'Hiſtoire de cette Ville, l'a engagé à entrer dans cette diſcuſſion ſur un point de nos Antiquités, qui n'étoit connu que

d'une maniére trop vague & trop confuſe.

Ce que nous ſçavons en général de la fortune & des avantures des *Phocéens*, fondateurs de *Marſeille*, c'eſt que ces Peuples, dont le pays ſitué au bord de la Mer, peu fertile, & peu cultivé par ſes Habitans, fourniſſoit à peine à leur ſubſiſtance, s'adonnerent à la Pêche, au Commerce, à la Piraterie, qui dans ces tems-là, dit-on, n'avoit rien d'odieux. Ils ſe diſtinguérent dans l'art de la navigation, ils conſtruiſirent les premiers des Vaiſſeaux longs, & ils leur donnerent juſqu'à cinquante rames; ils firent pluſieurs voyages aux Côtes d'*Italie*, d'*Eſpagne*, des *Gaules*. Une de leurs Colonies fonda dans l'Iſle de *Corſe* la Ville d'*Alalia*; une autre, pluſieurs années après, bâtit *Hyela*, ou *Vélie*, dans la *Lucanie*. Rien n'eſt plus connu, ni plus circonſtancié dans les Auteurs, que ce qui leur arriva lorſqu'ils vinrent fonder *Marſeille*.

L'Oracle leur avoit ordonné de reconnoître pour Chef de leur expédition, celui que leur donneroit *Diane* d'*Ephese*. A leur arrivée dans cette Ville, la Déesse, dit *Strabon*, s'apparut à une femme respectable, nommée *Aristarche*, & lui commanda de prendre une de ses Statues, & de suivre les *Phocéens*. Arrivés au lieu où ils devoient s'établir, ils y bâtirent un Temple en l'honneur de *Diane*, dont *Aristarche* fut la premiére Prêtresse. Ils furent toujours très-dévots à cette Divinité, dans toutes les Colonies qu'ils établirent, & très religieux Observateurs de son culte : ce fut de ceux de *Marseille* que les *Romains* en apprirent les Rits & les Cérémonies, lorsqu'ils voulurent lui élever un Temple sur le Mont *Aventin*. Nous sçavons encore que les *Gaulois*, passant en *Italie* pour la premiére fois sous le Régne de *Tarquin* l'*Ancien*, donnerent du sécours aux *Phocéens*, contre les

Salyens qui s'oppoſoient à leur établiſſement ; qu'ayant été bien reçus du Prince qui régnoit dans le lieu où ils avoient débarqué, lequel donna même ſa fille en mariage à un de leurs Chef, ils y fonderent la Ville *Marſeille.*

Quoique cette circonſtance, marquée par *Tite-Live*, du ſecours donné aux *Phocéens* fondateurs de *Marſeille*, par les *Gaules*, à leur premiére entrée en *Italie*, indique aſſez l'antiquité de cet établiſſement, M. *Cary* veut quelque choſe de plus, & il le trouve dans la diſcuſſion exacte de ce que les Anciens nous ont appris ſur ce ſujet. Sans parler de ceux qui ont fixé avec plus de préciſion l'époque de la fondation de *Marſeille*, comme *Euſebe*, qui la met expreſſément à la premiére année de la XLV^e^. Olympiade, c'eſt-à-dire, à l'année 154 de *Rome*, 599 ans avant l'Ere Chrétienne ; *Scymnus* de *Chio*, qui vivoit près de cent ans avant J. C. & qui dit que

Marseille fut fondée 120 ans avant la bataille de *Salamine*, donnée la quatriéme année de la LXXIV^e^. Olympiade ; ce qui revient exactement à l'année assignée par *Eusebe*, *Cassiodore*, qui place aussi ce fait sous le Régne du premier *Tarquin* ; on conclut la même datte du témoignage des meilleurs Auteurs.

Hérodote ne parle point de la fondation de *Marseille* ; il ne nomme pas même cette Ville ; mais il raconte tout ce qui arriva aux *Phocéens*, lorsqu'ils quitterent leur Pays pour fuir la domination des *Perses* sous le commandement d'*Harpagus*. La nouvelle Colonie fondée dans les *Gaules*, devint assez célébre dès les commencemens, par les circonstances qui l'accompagnerent, par son commerce, par ses liaisons avec les *Romains*, pour mériter qu'il en fît quelque mention, si elle se rapportoit à ce tems-là. Il faut donc en reculer l'époque, ou la rappro-

cher, & la placer après cette fuite des *Phocéens*. Mais c'eſt contredire tous les Auteurs, ſi l'on excepte le ſeul *Agathias* trop éloigné de cet événement, & fort mal inſtruit. D'ailleurs ce n'étoit pas la premiére fois que les *Phocéens* étoient venus dans les Mers d'*Italie*, & l'on ſçait, par le témoignage même d'*Herodote*, que vingt ans auparavant, ils avoient fondé *Alalia* dans l'Iſle de *Corſe*. Il faut donc convenir que *Marſeille* étoit fondée avant que les *Perſes* ſe fuſſent rendus maîtres de *Phocee*. C'eſt le raiſonnement de M. *Cary*.

Mais ce ſentiment n'eſt pas fondé ſur de ſimples conjectures. Nous avons déja cité des Auteurs qui placent ſous le Régne de l'ancien *Tarquin*, ou avant la ſoixantiéme Olympiade, tems de la fuite des *Phocéens*, l'établiſſement de leur Colonie à *Marſeille*. *Ariſtote*, au rapport d'*Harpocration*, avoit démontré ce fait, dans un Ouvra-

ge qui n'eſt pas venu juſqu'à nous, & qui étoit un Traité de la République de *Marſeille*. *Iſocrate*, *Plutarque*, *Lucain*, ſemblent l'inſinuer. *Juſtin* le confirme avec ſes circonſtances, & le place ſous *Tarquin*, qui ne peut être que le premier Roi des *Romains* de ce nom. *Athénée* ne met point de datte: mais il a tiré ſon récit du Traité d'*Ariſtote*, qui eſt perdu, & il ſuit *Juſtin*, pour le fond. *Solin* rapporte bien la fondation de *Marſeille* à la XLV[e]. Olympiade; mais par une erreur groſſiére, il l'attribue aux *Phocéens* chaſſés par les *Perſes*, ce qui n'arriva que ſoixante ans après. Nous renvoyons pour un plus grand détail, à l'Auteur même, dont les diſcuſſions ſont remplies de réfléxions ſçavantes & judicieuſes. En reprenant, & rapprochant toutes ſes preuves, il établit, comme un point qui doit déſormais paſſer pour certain dans la Chronologie, que *Marſeille* a été bâtie par les *Phocéens* la pre-

miére année de la XLV^e^. Olympiade, l'an de *Rome* 154, avant J. C. 599. Cet Article de la récapitulation de ses preuves, où M. *Cary* fixe avec précision la datte de la fondation de *Marseille*, pourroit former, dit-il, le premier Chapitre d'une Histoire de cette Ville, dont on sent le besoin en lisant ce que nous avons sur ce sujet. Dans la disposition où l'on est de donner l'Histoire de nos Provinces, & même celle de quelques Villes, cette Dissertation sera d'un grand secours pour les commencemens, & pour l'origine d'une des principales Villes de *Provence.*

Abregé de l'Histoire des Rois du Bosphore Cimmérien.

Une Médaille jusqu'ici inconnue d'un des Rois du *Bosphore Cimmérien*, a donné lieu à ces recherches. A cet occasion M. *Cary* lisant, la plume à la main, l'Ouvra-

ge de *Vaillant* sur la seconde Dynastie de ces Rois, y a fait ses Remarques, qui l'ont insensiblement conduit a dresser cette Chronologie, & cet *Abregé de l'Histoire des Rois du* Bosphore de la seconde Dynastie. Pour les premiéres Dynasties, il renvoye aux Dissertations de M. *de Bose*, & à celles du P. *E. Souciet*. Il se contente de donner une légére idée de cette ancienne Monarchie, des Pays où elle étendoit sa domination, de ses premiers Souverains, dont il est parlé dans les Auteurs. Ils les appellent *Archaeanactides*; nom qui semble signifier que le *Bosphore* n'a point eu de Rois avant eux. On met le commencement de leur régne à l'an de *Rome* 268; avant J. C. 486. Il dura 42 ans. A ces Princes succéderent d'autres Rois, jusqu'à *Spartacus* III, dont le régne finit la quatriéme année de la CXXII^e. Olympiade; *de Rome* 465, avant J. C. 289. Après lui on trouve un vuide de plus de

150 ans, jusqu'à *Parisade*, qui pour se délivrer des véxations des Barbares dont il étoit environné céda son Royaume à *Mithridate*, déja Roi du *Pont*. Et là finissent la premiére, ou les premiéres Dynasties des Rois du *Bosphore*, après une durée de près de 400 ans.

Seconde Dynastie des Rois du Bosphore Cimmérien.

Elle commence à *Mithridate* le Grand, qui joignit le *Bosphore* à son Royaume du *Pont*, l'an 639, ou 640 de *Rome*; 115, ou 114 avant J. C. suivant le calcul de M. *Cary*. Cet Auteur donne la suite des Successeurs de *Mithridate*, jusqu'à Rhescuporis II, qu'on sçait par ses Médailles, avoit régné l'an 928, & l'an 930 de *Rome*, la quatorziéme, & la seiziéme année de l'Empire de *Marc- urele. Zozime* nous apprend que le Royaume du *Bosphore* ne finit que sous *Valérien*; mais nous ne connois-

ſons aucun de ſes Rois après *Rheſcuporis* II. A moins de copier l'*Abregé* de M. *Cary*, nous ne pouvons entrer dans le détail : il eſt lui-même ſi peu étendu, qu'il ne laiſſe pas matiére à un Extrait. Auſſi n'a-t-il pas prétendu écrire une Hiſtoire, mais ſeulement faire quelques Remarques ſur celle de M. *Vaillant*, qu'il faut avoir ſous les yeux en liſant cet *Abregé*. On ne manquera pas ſans doute d'en profiter, pour rectifier, & pour perfectionner l'Ouvrage de M. *Vaillant*, ſi l'on entreprend d'en donner une nouvelle Edition.

Ce qui mérite ici une attention particuliére, c'eſt ; 1°. La Médaille nouvellement découverte d'un des Rois du *Boſphore*, envoyée à M. *Cary*, des lieux mêmes où ce Prince à régné : 2°. La fixation de l'Ere du Royaume du *Boſphore*. Commençons par ce dernier point, dont la connoiſſance influe ſur toute cette Hiſtoire.

Ere du Bosphore.

M. *Vaillant* produit une Médaille de *Cotys* I. avec l'époque ΘΚΦ (529.) C'est la plus reculée que l'on connoisse par les Médailles. Il prétend que cette époque est celle des Rois de *Thrace*; dont *Cotys* descendoit, & qu'il a voulu marquer par là l'ancienneté de cette époque, sur celle du *Bosphore*. Il la fait commencer à *Therés* II, l'an de *Rome* 330. Dans cette supposition, la Médaille de *Cotys* seroit de l'année 859 de R. la 9^e^. de *Trajan*.

Mais c'est sans fondement que *Vaillant* suppose que *Cotys* étoit *Thrace*, & qu'il a préféré l'époque de cette Monarchie à celle du *Bosphore*, où il régnoit, & qui avoit eu des Rois, ou des Souverains, même avant la *Thrace*. Et puis, pourquoi commencer cette Ere à Thérés II, & non pas à Thérés I Fondateur du Royaume?

Juin 1745.

Le P. *Souciet*, qui a réfuté M. *Vaillant*, a pris un autre parti qui n'est pas plus goûté de M. *Cary*. Ce Pere met à la tête de l'Ere du *Bosphore*, & lui donne pour Fondateur Satyrus I, troisiéme Roi légitime du *Bosphore*, car il ne regarde les Princes qui l'ont précédé, que comme des Tyrans, dont la succession n'étoit ni fixée, ni continuée, mais troublée, & interrompue.

Le gouvernement des *Archæanactides* ayant fini l'an de *Rome* 310, le *Bosphore* eut pour Roi *Spartacus* I, qui régna 7 ans, & mourut l'an de *Rome* 317. *Seleucus* qui lui succéda, régna 4 ans, jusqu'à l'an 321 de *Rome*. Après *Seleucus*, *Satyrus* I, fils de *Spartacus*, monta sur le Trône. Son régne fut de 14 ans, & il mourut l'an de *Rome* 355. Il avoit donc commencé de régner en 341. *Diodore* de *Sicile* qui marque ces dates, ne remplit point l'espace de 20 ans qui se trouve depuis la

mort de *Seleucus* en 321, jusqu'au commencement de *atyrus* en 341. Le P. *Souciet* regarde cet intervalle comme un tems d'Anarchie, & ne fait commencer les succesſions réguliéres, qu'à cette année 341 de *Rome*, la premiére de *Satyrus.*

M. *Cary* a combattu ce ſyſtême, & voici ſes raiſons. Premiérement, dit-il, il n'eſt pas certain qu'il y ait eu une Anarchie de vingt ans; *Diodore* n'en parle pas. D'ailleurs, en accordant même cette Anarchie, la ſuite des Rois ſeroit-elle interrompue? Nous voyons *Spartacus* régner après les *Archaanactides*; *Seleucus* lui ſuccéde ſans interruption, on ne ſçait quel droit il avoit à la Couronne; mais enfin après lui on voit monter ſur le Trône de *Spartacus*, ſon fils *Satyrus.* A *Satyrus* ſuccede ſon fils *Leucon* II, & celui-ci eſt pareillement remplacé par ſon fils *Spartacus* II. Une ſuite de Rois continue cette premiére Dynaſtie

jusqu'à *Mithridate* le Grand, qui donne commencement à la seconde Dynastie, dont M. *Cary* écrit l'Histoire abregée. N'est-il pas plus simple & plus naturel, dit cet Auteur, de commencer la premiere Dynastie à *Spartacus* I. qui est véritablement le premier Roi du *Bosphore*, & dont nous connoissons les Successeurs, par les Historiens & par les Médailles? Enfin *Diodore* distingue les *Archaeanactides*, qui ne furent peut-être, selon la réfléxion de M. *Cary*, que des Magistrats qui formoient un espéce de Sénat; il les distingue des Rois du *Bosphore*; qui commencent à *Spartacus* premier, lequel, par cette raison doit, ce semble, être compté pour le Chef de cette Dynastie. Et, pour ce qui est de *Strabon*, il ne dit rien qui soit contraire à ce sentiment.

M. *Cary* détruit encore le fondement de l'opinion du P. *Souciet* par des réfléxions qui nous paroissent fort plausibles. On a cru

voir sur la Médaille de *Cotys* qui donne lieu à cette digression, la tête de *Trajan*, ou celle d'*Hadrien* ; & conséquemment il a fallu que l'époque Θ Κ Φ (529) tombât sur une des années de ces Princes. Mais qui ne sçait, pour peu qu'il soit instruit, combien, en fait de Médailles, ces sortes d'attributions sont arbitraires, & dépendent des préjugés ? Ce que dit notre Auteur à cette occasion, suffiroit pour tenir en garde contre ces jugemens dictés par l'intérêt du systême.

Teiranes, *Roi du* Bosphore.

La Médaille nouvellement découverte, représente la tête d'un Prince, avec cette légende, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΕΙΡΑΝΟΥ; au revers, la tête d'un Empereur, & dans l'Exergue, ces lettres, Γ Ο Φ (5 3.) Tout persuade à M. *Cary* que ce *Teiranes* est un Roi du *Bosphore* ; la grandeur de la Mé-

daille, le goût de la gravure, la forme des lettres, l'époque, qu'il croit annoncer certainement l'Ere du *Bosphore*, & il le place entre *Rhescuporis* I, & *Cotys* II. Ce qui l'y détermine, c'est qu'on trouve à *Rescuporis*, la datte Γ Ξ Φ (563) on met la mort de *Cotys* à l'année 579 de la même Ere du *Bosphore*. Ainsi l'époque de *Teiranes*, 573, tombe nécessairement à ce tems; outre que dans la tête de l'Empereur qui se voit au revers de sa Médaille, on reconnoît assez facilement *Hadrien*, dont la treiziéme année concourt avec celle de l'époque marquée dans l'Exergue. C'est tout ce que l'on sçait de ce Roi jusqu'ici inconnu. Ces Dissertations sont suivies d'une Table Chronologique, qui met sous les yeux toute la suite de cette seconde Dynastie des Rois du *Bosphore*.

Lesbonax *Philosophe de* Mytilene.

C'est encote à une Médaille que nous devons ce que M. *Cary* a

rassemblé sur le Philosophe *Lesbonax.* Elle avoit échappé aux recherches des Antiquaires. On y voit d'un côté la tête d'un jeune homme, qui dans le type paroît couronné de fleurs, avec cette légende : ΛΕϹΒΟΝΑΞ ΗΡΩϹ ΝΕΟϹ, que M. *Cary* interprête, *Lesbonax nouvelle Divinité*, ou, *Lesbonax nouvel*, (ou plutôt nouveau) *Heros.* Il croit que cette tête représente *Bacchus*, Dieu Tutélaire des *Mytileniens*; & cela ne devroit pas surprendre; nous avons plusieurs Médailles des Empereurs, des Impératrices, des personnages illustres sous la figure, & avec les attributs ds quelques Divinités. Cependant nous avons peine à reconnoître ici *Bacchus.*

Au revers de la Médaille, on voit un homme couvert d'un manteau, un long bâton à la main gauche, & à la droite, quelque chose qu'on ne distingue pas bien, M. *Cary* conjecture que cet homme est *Potamon*, Orateur célébre,

& fils de *Lesbonax*; & voici comment il explique la Médaille. *Potamon* avoit enseigné la Rhétorique à *Rome* avec distinction, mais il voulut aller finir ces jours dans sa Patrie. Pour lui marquer l'estime qu'il faisoit de lui, *Tibere* lui donna une Lettre, ou un Passe-Port conçu en ces termes : *si quelqu'un ose faire injure à* Potamon, *qu'il considere auparavant, s'il est en état de me résister.* C'est à l'occasion du retour de ce Rhéteur à *Mytilene*, que la Médaille a été frappée : il y est représenté en équipage de Voyageur, comme arrivant de *Rome*. Ce qu'il tient à la main droite, pourroit bien être la Lettre de *Tibere*. En considération de son mérite, de sa réputation, de la faveur de *Tibere*, du sacrifice qu'il faisoit à sa Patrie des honneurs qu'il recevoit à *Rome*, les *Mytileniens* lui décernent la Médaille conjointement avec son pere, qui apparamment vivoit encore. *Lesbonax*, comme princi-

pal Auteur de la gloire de son fils, à qui on suppose qu'il avoit appris les régles de l'Eloquence, occupe la premiére place dans la Médaille; *Potamon* est au revers. Telle est la conjecture de M. *Cary*: mais n'est-ce point un peu trop deviner?

Pour nous il nous paroît qu'on pourroit dire tout simplement que c'est *Lesbonax* lui-même que représente la Tête: On y voit un jeune homme, ou un homme de moyen âge, d'un air sage, modeste, sérieux, & tout à fait Philosophe. Ce n'est pas là celui qu'on donne à *Bacchus*, qui d'ailleurs devroit être couronné de pampre, & non de fleurs, & qui seroit peu propre à rappeller l'idée d'un Sage tel que *Lesbonax*. La guirlande dont sa tête est ornée, marque qu'il n'étoit pas de ces Philpsophes austeres qui interdisent tous les plaisirs. Il aimoit les Spectacles, & trouvoit dans l'adresse & la légéreté des Danseurs, matiére

à ses réfléxions philosophiques; il y trouvoit une sorte de sagesse ou de science, & il les appelloit χειρισόφυς, gens dont la sagesse, (l'habileté) est dans les mains, (dans les gestes & les mouvemens.) *Lucien* lui donne le Titre de καλὸς ϗ ἀγαθός, qui désigne un caractére honnête, aimable, poli. Sur la figure du revers de la Médaille, nous ne hazarderons aucune conjecture; nous ne pouvons la deviner. Mais si la Tête est de *Lesbonax*, auroit-on représenté *Potamon* beaucoup plus vieux que son pere, surtout si ce pere vivoit encore? Quant à ce que la figure tient à la main droite, rien ne ressemble moins à une Lettre, ou à un Passe-port. Nous ne prétendons pas qu'on préfére ces conjectures à celles de M. *Cary*, ou d'autres Sçavans qui pourront répandre plus de lumiére sur ce Monument qui n'a point encore exercé leur sagacité. Au reste notre Auteur, à l'occasion de cette Mé-

daille, ne manque pas d'exalter l'attention des *Grecs*, ſurtout de ceux de *Mytilene* à récompenſer par des diſtinctions glorieuſes, le mérite des hommes illuſtres en quelque genre que ce fût.

ARTICLE L.

FABLES CHOISIES & nouvelles, miſes en Vers, dédiées à ſon Alteſſe Séréniſſime, Monſeigneur le Comte de la Marche, avec la Vie d'Eſope, tirée de Plutarque & d'autres Auteurs, par M. Richer. A Paris, chez la Veuve Piſſot, Quai de Conti, à la deſcente du Pont Neuf; & Bullot, Rue S. Etienne des Grès, à S. Joſeph 1744. in-12. 1 *Vol. P.* 112, *ſans compter la Fable de l'Enfant & des Abeilles, & la Vie d'Eſope, qui comprennent* 20 *Pag.*

ON ſe croit ſi parfaitement inſtruit de la Vie d'Eſope, qu'on ſera ſans doute ſurpris de voir M.

Richer nous la retracer encore à la tête de ses Fables; mais qu'on se donne la peine de la lire, si l'on se rend aux autorités que ses scrupuleuses recherches l'ont mis en état de citer juste, on conviendra que jusqu'ici on n'a bien connu d'Esope que l'esprit. Sa Vie, telle que nous l'a laissé M. de la Fontaine, est remplie d'une infinité de faits apocriphes: il traduit Planude, & comme il le dit lui-même, pour s'épargner la peine d'un examen critique, il adopte les contes de cet Ecrivain, *sans en retrancher autre chose, que ce qui lui a semblé trop puéril.*

M. Richer plus courageux, consulte les Anciens, & les confronte avec Planude; dont il reléve nombre d'absurdités & d'anachronismes. Il démontre par exemple, que rien n'est plus faux que le personnage qu'on fait faire à Esope à la Cour de Lycerus; sa preuve est triomphante, la voici: (*Note premiere. P. 6.*) *C'est qu'il*

n'y eut jamais de Lycerus Roi de Babylone, ni de nom approchant de celui là dans le Catalogue des Rois de cette Ville; c'est que Nectenabo qu'on suppose contemporain d'Esope, n'a régné en Egypte que l'an 375 avant J. C. qui est la seconde année de l'Olympiade 101; & Esope est mort sous le régne de Crésus, détrôné la premiere année de la cinquante-neuviéme Olympiade. Planude est donc le Pere de ces problêmes, qu'il prétend que *Nectenabo* proposoit à Lycerus, pour le rendre son tributaire, supposé qu'il ne pût les résoudre; mais dont on feint qu'il se tiroit toujours heureusement par le secours d'Esope.

Ce n'est pas le seul article sur lequel M. Richer reléve Planude; mais c'est le plus important; puisque ces problêmes & leur solution occupent une place considérable dans la Vie d'Esope par M. de la Fontaine d'après Planude, & en font peut-être la partie la plus amusante.

Planude fait d'Esope un monstre de laideur. On sent que M. Richer voudroit être fondé à le contredire sur ce point; mais Esope eut-il été fait comme un autre, en eut-on les preuves les plus évidentes, je doute que la vérité put détruire le préjugé; il est si fortement établi, qu'on seroit étrangement scandalisé de voir un Auteur bien fait représenter Esope. Aux yeux d'un certain Public, ce seroit lui ôter une partie de son mérite & lui enlever son succès. On est autant accoutumé à s'égayer sur la figure d'Esope, qu'à admirer la beauté de son génie.

Venons aux Fables de notre Auteur. L'apologue demande bien des talents: pour y réussir, ce n'est pas assez d'avoir de l'esprit; il faut de l'imagination, encore plus de naturel, beaucoup de sentiment, enfin une connoissance parfaite des mœurs de son siécle. L'imagination invente & embellit, le naturel retranche tout ornement su-

perflu, le ſentiment intéreſſe, la connoiſſance des mœurs fait frapper certainement au but que tout Fabuliſte doit ſe propoſer; c'eſt de corriger ce qu'il peut y avoir de défectueux dans la conduite ordinaire des hommes, & de le faire avec tant de délicateſſe & de circonſpection, qu'on guériſſe le malade, ſans même lui laiſſer appercevoir qu'on le traite: Prétieux avantage de l'apologue; il épargne le coupable, il ſemble n'en vouloir, & n'en veut réellement qu'au vice; ſa cenſure ne paroiſſant pour l'ordinaire tomber que ſur des objets qui nous ſont étrangers, nous ne ſommes point en garde contre elle. Elle frappe ſon coup d'autant plus ſûrement, que ſes traits partent, pour ainſi dire, d'une main inviſible, & ne font jamais aucune bleſſure.

M. de la Fontaine a porté l'apologue à un point de perfection capable d'effrayer quiconque penſe à courir la même carriére que lui,

Il étoit né avec ce génie qui fait l'excellent Fabuliſte. Soit qu'il copie, ſoit qu'il invente, il eſt toujours inimitable. Travaille-t-il d'après Eſope? il ajoute infiniment aux richeſſes de ſon modéle; entre ſes mains il devient plus brillant, ſans être moins naturel. Le ſujet qu'il traite eſt-il de ſon invention? il lui donne toutes les graces dont il eſt ſuſceptible; on ne peut rien y ajouter, on ne peut rien en retrancher, ſans le déparer.

M. Richer a étudié ſoigneuſement ce grand homme; il s'eſt nourri, il s'eſt rempli de ſon eſprit. Le Recueil qu'il donne au Public en eſt la preuve. Il eſt partagé en quatre Livres, comprenant chacun XXI. ou XXII Fables. Ses images ſont riantes, ſes peintures variées, ſes ſujets ordinairement heureux, ſouvent même ils ont la grace de la nouveauté: tel eſt, par exemple, (*Livre* 3. *P.* 60.) celui de la Fable, qui a pour Titre, *Plainte de l'Ecureuil*

au Génie de la Fontaine.) Ce petit animal y est peint d'après nature.

Pourquoi célébre la Fontaine,
Quand vous avez chanté tant d'animaux divers,
M'avez vous oublié? Je valois bien la peine
D'être aussi placé dans vos Vers.
Je suis le plus joli du monde.
Ma queue, ornement sans pareil,
En Eté me défend des ardeurs du Soleil;
J'en fais un parasol. Quand je veux passer l'Onde,
Leger, ingénieux, l'écorce d'un Ormeau
Me porte & me sert de Bateau.
Ma queue alors est d'un nouvel usage:
Elle tient lieu de voile & hâte mon passage.
Vous n'avez jamais fait de si riant Tableau, &c.

C'est beaucoup dire. Il est cependant vrai que l'Ecureuil fournit infiniment. Aussi M. Richer en a-t-il très-bien tiré parti; il représente si parfaitement son petit manege, qu'on s'imagine le voir. Il y a beaucoup d'art dans

le reste de cette Fable ; l'Auteur y fait un Eloge très-fin & très-délicat de M. de la Fontaine. Il y jette aussi un grain d'encens pour M. Oudry, qui a fait les portraits des différents animaux que la Fontaine a célébrés. C'est ce qui augmente encore les regrets de l'Ecureuil, qui voudroit aussi être immortalisé par les Fables & par les Portraits, & cela à quelque prix que ce fut.

Oui, quand vous auriez dû, pour moi
sans indulgence,
Me comparer au Singe & m'appeller
larron,
Croqueur de Noix & de Marron,
Je serois moins fâché de cette médisance,
Que d'un si dédaigneux silence.

On trouve (*Livre 2. Pag. 29.*) une Fable qui a pour Titre (*Le Solitaire & l'Importun.*) Monseigneur le Dauphin l'a fait écrire & placer dans son appartement. Que pourroit-on ajouter à cet Eloge ?

La Fable *du Geai dans une cage d'or, l'Oiseau Misantrope, l'Ecolier & le Ver a soye, les Echasses, l'Oiseleur*, nous paroissent, aussi bien que plusieurs autres, mériter le suffrage du Lecteur.

Il est certain en général, que ce Recueil de Fables est travaillé avec beaucoup de soin. La versification en est fort aisée & fort coulante : il paroît même que M. Richer a moins négligé la Rime que M. de la Fontaine, dont il s'est efforcé avec succès d'imiter le naturel & l'élégante simplicité, loin d'affecter les graces étudiées de M. de la Mothe.

ARTICLE LI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

Vindiciæ Sermonis S. Ildefonsi Archiepiscopi Toletani, de perpetuâ Virginitate ac Parturitione B. V. M. à Lud. Andruzzi Comite Sancti Andreæ, ac Theologiæ Doctore. Romæ 1742. C'est-à-dire : *Défense du Sermon de S. Ildefonse, Archevêque de Tolede, sur la Virginité perpétuelle & l'enfantement de la Bienheureuse Vierge Marie. Par Louis Andruzzi, Comte de S. André, Docteur en Théologie. A Rome* 1742. *Pag.* 38. *in-*12.

L'Auteur de cette Dissertation est un Ecclésiastique, Grec de

Nation, établi à Rome, & comblé des bienfaits du Pape Clément XI. Nous aurons occasion de le faire connoître, par un plus grand Ouvrage, qui est *une Apologie du Culte que l'Eglise rend aux Images.* Ici il prétend rendre à S. Ildefonse de Tolede le Sermon, *De Perpetua Virginitate*, que les Peres *Mabillon* & *Dacheri* ont attribué à *Pascase Radbert.* Il dit aussi un mot contre le P. *Poza*, Jésuite, qui a cru que ce discours étoit un Ouvrage supposé & indigne de S. Ildefonse. L'Abbé Andruzzi montre qu'un grand nombre d'Auteurs, tant Anciens que Modernes, en ont jugé plus favorablement. Cette Dissertation est donc d'abord un Catalogue de Manuscrits & de Livres imprimés, qui rapportent l'Ouvrage en question au S. Archevêque de Tolede. Ensuite l'Auteur résout les difficultés des Peres *Mabillon* & *Dachery*: il reconnoît que le Sermon *De Perpetua Virginitate*, tel qu'ils l'ont connu, n'est

véritablement pas, en son entier, l'Ouvrage de S. Ildefonse, & que c'est plutôt un *Centon* composé de quelques lambeaux du S. Docteur, & d'un autre Discours, *De Parturitione B. M. V.* qui n'est pas de lui. Mais pour le même Sermon *De Perpetuâ Virginitate*, tel qu'on l'a dans la Bibliothéque des Peres, il soutient que c'est une production légitime & incontestable de S. Ildefonse. A l'égard des objections du P. Poza, l'Abbé Andruzzi ne s'est pas si fort attaché à les discuter. Après avoir combattu les deux premiers Adversaires, il a cru que le troisiéme ne devoit pas tenir long-tems: il semble néanmoins que cet Ecrivain (dans son Livre intitulé *Elucidarium B. M. V.*) critique assez bien trois ou quatre Sermons attribués à S. Ildefonse; peut-être n'a-t-il pas le même avantage pour le Sermon *De Perpetuâ Virginitate*, mais il falloit le combattre avec plus de soin, que ne fait notre Au-

teur. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce P. *Poza*, qui a eu à cœur dans son Livre, de vanger l'*Immaculée Conception* de ses Adversaires, ne laisse pas de rejetter ce Sermon prétendu de S. Ildefonse, quoique la Conception Immaculée y soit exprimée en termes formels. Cela marque au moins la bonne foi & le sang froid de cet Auteur, d'ailleurs peu connu. Il écrivoit au commencement du dernier siécle : ces anciens Docteurs Ascetiques sont heureux, en quelque sorte, que quelque controverse nouvelle vienne les assaillir. C'est une occasion pour eux de paroître au grand jour, & d'être tirés de l'oubli où ils étoient plongés, & qu'ils ne méritent quelquefois pas.

ALLEMAGNE.

D'AUSBOURG.

Pinacotheca Scriptorum nostrâ ætate Litteris Illustrium exhibens

imagines & Elogia. C'est-à-dire, *Recueil de Portraits & d'Eloges de plusieurs Ecrivains de nos tems, qui se sont rendus illustres par leur Erudition.* Par M. *Brucker* Ministre de l'Evangile, *à Ausbourg.* 1745 *in-fol.*

Cet Ouvrage est partagé en quatre *Decades* : c'est-à-dire, que dans chaque division, on trouve l'Eloge & le Portrait de dix personnages célébres par leur mérite Litéraire. Ainsi l'on a 40 Eloges & 40 Portraits. Quoique l'Auteur ne se borne à aucune Nation en particulier, on voit bien qu'il a plus d'habitude avec les Sçavans d'Allemagne, qu'avec ceux des autres Pays; & les François surtout lui paroissent comme étrangers. Car il n'en conte que 4 ou 5, & de ce nombre encore, 2 ou 3 sont domiciliés au de-là du Rhin. Peut-être que le bruit des Armes l'a empêché de porter ses vues jusques sur nos contrées. Les gens de Lettres ne sont jamais ennemis, quelques révolutions qui

arrivent dans les Etats. La Littérature partage en quelque sorte avec l'humanité ce beau mot de Terence.

Homo sum, humani nihil à me alienum puto.

Ainsi M. *Brucker* pourra faire en France quelques recrues de Sçavans pour ses autres Decades. M. de Fontenelle, par exemple, mérite d'y trouver place. Nous souhaitons que l'Auteur Allemand donne à ses Eloges la saillie, la noblesse & les graces, qui parent si avantageusement ceux de l'Illustre Académicien François.

DE WITTEMBERG.

Les découvertes sur l'Electricité continuent toujours en Allemagne. M. *Bose*, Professeur à Wittemberg, est le *du Fay* de ce Pays-là. Voici encore un merveille, fruit nouveau de ses Observations. On électrise une personne avec le globe de verre, & la base de *poix*

ſur laquelle ſes pieds portent uniquement. Il y faut quelques autres façons que ce Phyſicien n'explique pas toutes; car les grands Maîtres tiennent toujours ſecrets les coups fins de leur art. Quand le globe a tourné un certain nombre de fois, on voit s'élever de la poix une lueur dorée, qui nage d'abord autour des pieds, & qui montant peu à peu, gagne enfin la tête. Alors toute la perſonne ſe trouve environnée d'une gloire, ſemblable à ce limbe de lumiére dont les Peintres ornent les portraits des Bienheureux. M. Boſé appelle cela *Béatifier*; terme qu'il faut prendre dans ſa ſignification d'analogie & de ſimilitude avec les Tableaux dont on vient de parler. Le feu électrique a fait naître le feu poëtique dans l'imagination de M. Boſé. Il vient de donner au Public un Poëme Allemand, ſur l'électricité : *la Béatification*, toujours entendue à ſa maniére, y eſt décrite avec magni-

ficence, mais c'eſt de l'Allemand; il faut eſpérer que quelque Sçavant dans les deux Langues, nous donnera bientôt en François ce chef-d'œuvre Littéraire & Phyſique. L'Edition du Poëme de M. Boſe s'eſt faite au mois de Septembre 1744.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Antiquitates Middletoniana. Germana quadam Antiquitatis Erudita Monumenta; &c. C'eſt-à-dire, *Antiquités ou Monuments Antiques, par M. Middleton, Profeſſeur à Cambridge* in-4°. *P.* 266. *à Londres* 1745.

On a ici 23 Diſſertations ſur divers Monuments de l'Antiquité. Par exemple; ſur les *Urnes Sépulchrales*, ſur les *Tablettes*, les *Anneaux*, les *Amuletes* des Anciens, ſur *pluſieurs Statues des Dieux du Paganiſme*, ſur la *Monnoye des Ro-*

mains, &c. On voit que cela est dans le goût des Mémoires qui se lisent aux Assemblées des Académies Littéraires. Il est à souhaiter que ce Recueil puisse être comparé aux excellents volumes, que l'Académie des Inscriptions de Paris nous donne de tems en tems ; disons mieux : il est à souhaiter pour M. Middleton, qu'il ait bien profité des richesses immenses de cette sçavante Compagnie.

FRANCE.

D'AVIGNON.

Histoire du Régne de Louis XIV, surnommé le Grand, Roi de France. Par M. Reboulet, Docteur ès Droits, trois Vol. *in*-4°. *à Avignon* 1744.

Il falloit pour cette Histoire, un bon François & un bon Ecrivain. l'Auteur nous a paru posseder ces deux qualités. Sa Préface a comme deux parties, dont la premiere

annonce un Hiſtorien qui ſçait lier, intéreſſer, & écrire. La ſeconde préſente un François, qui veut dire la vérité, ſans offenſer perſonne, ſans deviner ce qu'il ne ſçait pas, ſans cacher ce qu'il ne peut taire. Nous ne manquerons pas d'enrichir nos Mémoires du précis exact de ce grand Ouvrage.

DE PARIS.

On a trouvé ici un grand nombre de Médailles d'or, en ouvrant la terre, *près de l'Hôpital Général*. Une de ces Médailles, qui nous a été communiquée, eſt de la grandeur du moyen bronze, & peut valoir 22 à 23 liv. de notre monnoye (valeur intrinſeque.) On n'y remarque aucune ſorte de légende; le revers repréſente un cheval courant, avec de petits ornemens qui reſſemblent à des colliers de perles. La tête eſt une figure humaine, ayant l'œil terminé en pointe ou forme de coin, & vis-à-vis, une eſpéce de ſymbole, fait

de cette façon *l*. Du reſte, rien d'élégant, de fort, de gracieux; coin miſérable & barbare. Auſſi cette Médaille n'eſt-elle ni Grecque, ni Romaine; c'eſt certainement une monnoye Gauloiſe. On en juge par le chéval libre & courant qu'on voit au revers, c'étoit le ſymbole ordinaire de ces Peuples; ils croyoient repréſenter par là le zéle de la liberté, la valeur, & les travaux Militaires. On trouve un grand nombre de leurs Monnoyes avec des revers ſemblables: & l'on y remarque auſſi quelquefois de petits colliers de perles, ce qui acheve de perſuader que la Médaille récemment trouvée eſt Gauloiſe. A l'égard de la tête, on ne peut deviner ſi elle repréſente une des Divinités, ou quelque Prince de la Nation. Il ſemble que la figure *l*, aſſez ſemblable à un ſerpent, indique un Eſculape: ce pourroit-être auſſi le bâton augural ou magique des Prêtres du Pays. Il ſeroit à propos, pour l'explica-

tion de ce Monument, de le comparer avec les autres piéces, qui ont été trouvées dans le même tems, & au même lieu. Il y a toute apparence que les Sçavants Antiquaires de Paris, ne laisseront pas cette riche veine, sans y faire des découvertes, à l'envi les uns des autres.

Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant. Tom. VIII. chez les freres Guerin, rue S. Jacques. 1745. C'est la suite d'un Recueil qui a eu de la réputation, & qui la mérite. Nous ferons connoître plus particuliérement ce Volume, dans un Article de ce Journal.

Retraites & Méditations à l'usage des Religieuses, & des personnes Séculiéres, qui vivent en Communauté. Par feu M. Tiberge, Supérieur des Missions Etrangeres. A Paris, chez la Veuve Mazieres, & Jean-Baptiste Garnier, in-12. 1745.

On trouve dans ce Livre, 1°. Deux Retraites de 8 jours, l'une sur

la *Miséricorde de Dieu*; l'autre sur *les états de Jesus.* 2°. Trois petites Retraites, sur la *Rénovation des Vœux*; sur le *Renouvellement des promesses du Baptême*; sur l'*Eternité.* 3°. Un fort grand nombre de Méditations, sur *divers sujets de Morale.* Le tout en un Volume *in*-12., ce qui annonce une grande briéveté dans les sujets qu'on y traite. L'Ouvrage est sans Préface, sans indices de la Vie & du caractére de M. *Tiberge*, qu'on dit en être l'Auteur. Il y a de la netteté dans l'expression, & du détail pour les devoirs de la Vie Religieuse. On n'a pû y faire entrer beaucoup d'affections, parce qu'on vouloit être concis; qualité aussi nécessaire dans les Livres que dans les Discours.

Briasson Libraire rue S. Jacques, debite depuis peu de jours un Livre intitulé: *Dictionnaire de Mithologie, pour l'intelligence des Poëtes, de l'Histoire fabuleuse, des Monuments Historiques, &c. Tom.* 3

n-12. 1745. Ce Livre est véritablement utile pour toutes les parties de la Littérature qu'indique son Titre. L'Auteur est très-intelligent dans la matiére qu'il traite; ses morceaux sont bien choisis, bien placés, discutés avec l'étendue & les agrémens convenables.

Abregé de la Vie des plus fameux Peintres, &c. A. Paris, chez de Bure l'aîné, Quai des Augustins. 2. Vol. in-4°. 1745. On doit ce bel Ouvrage aux soins de M. d'*Argenville*, de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier: c'est le *Felibien* de nos jours. Nous donnerons l'Extrait dans le Journal du mois prochain.

On voit paroître depuis peu une Traduction Françoise du Théatre Anglois de *Shakespeare*. Nos François, accoutumés aux régles des Anciens, touchant l'unité de lieu & d'action, sont un peu étonnés de voir ici des Tragédies, qui comprennent toute la Vie d'un Monarque ou d'un Héros. Les gens

de goût compareront cette maniére avec celle que nous avons connue depuis l'Abbé d'Aubignac jusqu'ici ; ils jugeront de l'une & de l'autre, ils prononceront l'oracle en faveur d'Aristote, de Sophocle, d'Euripide, de Corneille, de Racine, &c. ou bien ils abandonneront ceux-ci, pour se soumettre aux nouvelles loix de *Shakespeare*, qui paroîtra à la tête de ses Anglois, avec quelques Espagnols peut-être ; car ceux-ci ne sont pas non plus fort délicats sur l'unité de lieu & d'action. Du reste, le nouveau *Théâtre Anglois* qu'on nous donne, abonde en choses & en sentimens. On le fera mieux connoître dans un Extrait suivi.

TABLE DES ARTICLES du mois de Juin 1745.

Art. XLI. Histoire des Sacremens, *par le R. P. D. Chardon, Bénédictin.* 953
Art. XLII. Mémoire sur la né-

cessité d'un Réglement Général, au sujet des Enterrements & Embaumements, *par M. Bruhier, Docteur en Médecine.* 972
ART. XLIII. Histoire Générale de la Marine. *Suite de l'Article XXXVI. au mois de Mai.* 977
ART. XLIV. Acta SS. Augusti. Tomus VI. &c. 991
ART. XLV. Œuvres Physiques & Géographiques de M. *Pierquin.* 1009
ART. XLVI. Gallia Christiana. Tomus VII. 1031
ART. XLVII. Pompe Marine, &c. par le P. C. J. 1049
ART. XLVIII. Lettres Anonymes, *où l'on combat le préjugé, qui attribue à l'imagination des Meres le pouvoir d'imprimer sur le corps des Enfans, renfermés dans leur sein, la figure des objets qui les ont frappées.* 1069
ART. XLIX. Dissertations sur la fondation de la Ville de *Marseille*, &c. 1093
ART. L. Fables choisies, &c. *Par*

1140 *Memoires pour l'Histoire M. Richer.* 1115
ART. LI. Nouvelles Littéraires. 1124

Errata pour le mois de Mai 1745.

PAge 824, ligne 15. d'admettre, *lisez*, d'omettre.
834. lig. 3. *Thessalocraticus*, lisez, *Thalassocraticus*.
899. lig. 12. qu'un millier de Boulets en fer, *lisez*, qu'un millier pesant en Boulets de fer, &c.
Ibid. lig. 17. à 48 liv., *lisez*, à 58 liv.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre près le Palais.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4585